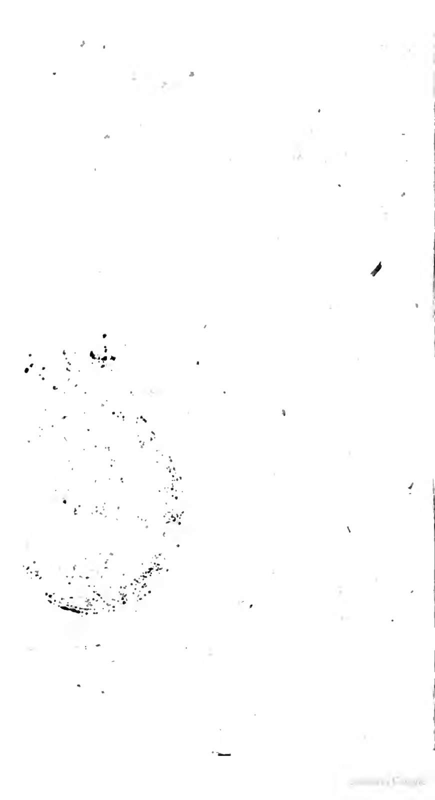




Auteur Henri Duc de Rohan.
Dictionnaire (Nouveau) Histori-
que Tom. 6. pag. 122. Les Trois
siecles de la Litterature
Françoise Tom. 3. pag. 405.



1.

INTERETS ET MAXIMES DES PRINCES & des ESTATS SOUVERAINS.

B



Sur l'Imprimé
A COLOGNE,
Chez IEAN DU PAÏS.
M. DC. LXXIII.

PREFACE.

IL est tres-difficile d'écrire l'histoire, mais il est encore plus difficile de ne pas écrire des Satyres. Quoique la demangeaison ordinaire de publier le mal ne doive pas prevaloir dans l'esprit d'un honneste homme, ce que nous devons à la verité, doit l'emporter sur le soupçon de cette médisance. Les bons Princes ne souffrent pas leurs Historiens par modestie, & les méchans les haissent par interest.

La difficulté qu'il y a d'écrire l'histoire dans le temps qu'elle est arrivée, fait que nous n'avons que des fragmens de quantité de pieces curieuses de l'antiquité; la haine qu'en avoient conceu les particuliers qui y estoient mal-traitez les a fait perdre. Et les Bibliotheques d'Alexan-

drie & d'Heydelberg, seront eternellement regrettées, parce qu'elles étoient remplies d'une infinité de ces histoires particulieres.

Celle-cy est peut-être de ce nombre, & je ne sçay par quelle avanture elle a évité la disgrace de ses compagnes. On y voit une centaine de particularitez plaisantes qui ne se voyent pas ailleurs, & le stile qui retient quelque chose de son antiquité, ne les rend pas moins agreables. Il n'est pas uniforme, aussi n'a-t-il pas esté fait en même temps. On a rencontré un vieux manuscrit qu'on a corrigé & on l'a augmenté de telle sorte, qu'il ne ressemble en aucune façon à cet ouvrage: Il en a pourtant fourni l'ordre, & je pecherois sans doute contre la gratitude, si je n'avoüois que l'utilité de ce dessein m'a obligé d'y travailler, & de le poursuivre jusques à nôtre temps.

Ne parle-t-on pas tous les jours

dans

dans les compagnies des pretensions & des richesses de chaque Prince? les particuliers n'en iugent-ils pas comme bon leur semble, sans faire reflexion sur les raisons de la politique qu'ils ignorent? Et n'est-il pas à propos de les en informer quand on le peut faire avec plus de divertissement que de peine?

C'est ce que i'ay tasché de faire dans cette entreprise. I'ay caché mon nom, parce que ie n'ay pas d'ambition; ie ne seray pas soupçonné d'envie; parce que je n'y ay aucun interest, & ma naissance ne m'y a pas fait prendre de party. Vn Historien doit à son Lecteur toute sorte d'integrité, & j'espere qu'aprés avoir parcouru cet ouvrage, il n'aura pas lieu de condamner ma passion ny mon industrie.

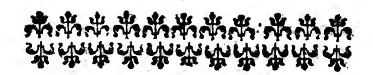


TABLE
des Chapitres.

Preface.

Cambray.

Hambourg

la

INTERETS RECIPROQVES
DES PRINCES
ET
DES ESTATS SOVVERAINS.

INTERETS
De l'Empereur ſur la France.

L'Empereur pretend deux ſortes de droits ſur la France, le premier vient de l'aſſignation des Provinces qui fut faite aux fils de Charle-Magne ; l'aiſné eut l'Empire ; le ſecond l'Italie, l'Eſclavonie & l'Epire, & le troiſiéme les Gaules, à la charge pourtant que les deux cadets reconnoîtroient leur aiſné comme leur ſuperieur, par quelque ſorte de dépendance.

Quand Othon III. ordonna les ſept Electeurs de l'Empire l'an 1001. Il en commit le grand Sceau à l'Archeveſque de Mayence, le declarant Chancelier du S. Empire en Allemagne : Il donna le ſecond à l'Archeveſque de Cologne, & le fit Chancelier de l'Empire en Italie;& il donna l'autre à l'Ar-

chevesque de Treves, le declarant Chancelier de l'Empire és Gaules. L'Interest de l'Empire sur la France est fondé sur ces partages d'offices qui luy rendent la France subalterne.

L'Empereur Conrad estant venu à Paris avec une puissante armée du temps de Charles le Simple, pretendit s'y faire reconnoître dans la qualité de Superieur, disant que la France estoit un fief Imperial.

L'Empereur Sigismond vint à Paris du temps de Loüis XI. & y fut receu avec des ceremonies extraordinaires; il y entra en plein iour, precedé de deux cens flambeaux de cire blanche, *Ceremonia à cera dicitur sive cereali face.* Cette ceremonie estoit observée par les Empereurs Romains pour une marque de la souveraineté. Les Imperatrices n'estoient pas reconnuës femmes des Empereurs que quand ceux-cy leur avoient accordé le privilege de la ceremonie du feu.

L'Empereur Sigismond exerça aussi les actes de Souveraineté en France, dans sa Capitale, & en presence du Roy. Il voulut mesme prendre seance au Parlement, où durant l'audiance il tint le tribunal. Il y crea des Chevaliers, ce qui est le dernier acte de la Souveraineté; il y declara le Comte Amedée de Savoye Duc de Savoye & Prince du

ſaint Empire, & quand il fut à Conſtance, où on tint un Concile general, l'Empereur confirma Amedée dans cette dignité qu'il luy avoit conferée.

Les Papes ont toûjours favoriſé les Rois de France en cette rencontre, & ils l'ont fait afin de s'appuyer de leur autorité pour pouvoir reſiſter aux Empereurs & abattre l'autorité Imperiale, qui leur eſtoit tout à fait contraire.

L'Empereur a encor une pretenſion particuliere à cauſe de Charles VI. qui vint en France pour traiter la paix entre les Rois de France & d'Angleterre. Il declara Charles Dauphin de France, qui depuis fut Charles VII. Vicaire general & perpetuel du ſaint Empire. Par ce moyen en luy donnant une qualité ſubalterne dans l'Empire qui fut acceptée volontairement, l'Empereur pretend l'avoir declaré ſon feudataire.

INTERETS
De l'Empereur ſur l'Angleterre.

L'Angleterre fut occupée premierement par les Pictes qui s'en rendirent les maiſtres. Les Saxons y accoururent contre eux, & aprés ſix années de guerres cõtinuelles en divers endroits de l'Iſle, les Pictes qui furent chaſſez par les Saxons vinrẽt habiter

la coste basse Aquitanique, qui a esté surnommée de leur nom *Pictavia*, Poitou.

L'Empereur envoya des Chefs aux Saxons qui commandoient en Angleterre, qui combattirent les Brets ou Bretons, desquels une partie vint habiter cette coste de France, qui s'appelloit *Armorica*, qui a esté surnommée de leur nom Bretagne; par consequent l'Empereur qui avoit estabi des Rois en Angleterre y a pretendu Souveraineté; ce que les Rois d'Angleterre jusques à Guillaume le Conquerant luy ont accordé. Mais depuis ils n'ont reconnu l'Empereur qu'en honneur, respect & presseance comme le premier Prince Chrêtien. L'Empereur neantmoins avoit donné à Edoüard III. l'un des plus grands Rois d'Angleterre, la qualité de Vicaire general & perpetuel du saint Empire: il semble que par là il se soit soûmis à l'Empereur, puisque la soûmission oblige toûjours celuy qui se soûmet & toute sa posterité aux mêmes devoirs envers sa Majesté Imperiale & ses successeurs.

INTERETS

De l'Empereur sur la Prusse.

En l'an 1102. les Chevaliers Teutons ayans esté chassez de la Terre Sainte, se retire

retirerent en Allemagne, & demanderent à l'Empereur les Provinces qu'ils pourroient soûmettre à la foy Chrêtienne, afin qu'apres les avoir conquises, ils en receussent l'investiture de sa Majesté Imperiale; apres qu'on leur eut accordé ils subjuguerent la Prusse, la Pomelie & une partie de la Pomeranie. Ils se rendirent si puissans, qu'ils oserent attaquer Dantzic & quelques autres places du Roy de Pologne.

Apres de longues guerres entr'eux le Polonois a eu le dessus, & les Chevaliers sont demeurez vaincus : De sorte qu'en l'an 1552. Frederic Albert de Brandebourg, qui estoit grand Maistre de cet Ordre, renonça à son Evesché & à sa qualité de grand Maistre, en l'Eglise, pendant une grande Messe. Estant monté dans la Chaire de predication, il declara publiquement qu'il quittoit la foy Romaine pour prendre la Lutherienne, qu'il detestoit le Celibat, & qu'il se marioit à une Damoiselle presente. Cette abjuration fut suivie par la pluspart des Chevaliers de son Ordre Teutonique, & c'est ce qui a fait la perte des droits & des possessions que tenoient les Chevaliers Teutons.

Le Roy de Pologne ayant pris la Prusse, l'a divisée en Royale qu'il possede, & en Ducale qui appartient au Marquis de Bran-

 debourg,

debourg, moyennant l'hommage qu'il s'en est reservé,& dont il a joüi jusques à l'année 1663. que le Roy de Pologne l'abandonna tout à fait au Marquis de Brandebourg suivant leur traité, en reconnoissance du secours que celui-cy luy avoit donné contre les Suedois, qui avoient fait irruption dans la Pologne.

Ces deux Princes pretendent que leur Prusse est independante ; & l'Empereur au contraire dit que ce crime du vassal ne peut faire perdre à son souverain le droit qu'il y avoit,& que puis qu'il a donné l'investiture aux Chevaliers Teutons, l'usurpation du Roy de Pologne ne luy donne pas lieu de juste possession ni de prescription.

INTERETS
De l'Empereur sur la Pologne.

LEs Polonois suivirent la maxime d'Estat des peuples Septentrionaux, qui preferoient toûjours l'election de leurs Princes à la coustume des autres Provinces, où on succedoit de pere en fils, ou de proche en proche à la Principauté Tacite & *Olaus magnus* en font des remarques particulieres.

Les Polonois élurent pour leur Prince *Leius* Duc de Lithuanie en 886. il n'y avoit point

point anciennement de Rois aux parties Septentrionales, mais des Ducs seulement. Ce *Lelus* voyant son Estat tres-puissant, ne se contenta pas du titre de Duc, mais enuoya demander à l'Empereur l'investiture de ces deux Provinces unies en qualité de Royaume ; l'Empereur luy envoya une couronne & un Prince Imperial qui l'investit & le couronna Roy de Pologne, y comprenant sous ce nom la Lithuanie, la Russie noire, la Massovie, la Podolie, & les autres Provinces adjacentes qui fondent l'Empereur sur l'axiome du droit naturel, des gens, & civil, *eius est instituere, cuius est instituere.* Or puisque l'Empereur l'a couronné, establi & institué Roy, ce Roy par consequent dépend de l'Empire.

Les Papes pour procurer leur grandeur & l'exaltation de leur siege par la diminution de l'autorité Imperiale, envoyerent une couronne au Roy *Leius* de Pologne, disans qu'elle estoit benite, & qu'ils le declaroient fils de l'Eglise; ils luy persuaderent même que pour avoir rang entre les Princes Chrêtiens, il devoit reconnoître le S. Siege par quelque tribut en forme de present, & par leurs Legats ils ont sollicité le Roy de Pologne de se rendre independant de l'Empereur, mais de relever seulement de Dieu & de l'Eglise.

Quelque temps apres, quelques Rois de Pologne estans decedez, le Pape fit sortir *Vladislaus* d'un Monastere où il estoit Religieux profez, le dispensa de ses Vœux, le secularisa & luy envoya une couronne royale, à la charge qu'il porteroit une tonsure sur la teste à cause qu'il avoit esté Moine;& par cette finesse les Papes croient avoir détaché les Rois de Pologne de leur devoir & de leur soûmission à l'Empire.

Apres *Vladislaus*, les Polonois élurent pour leur Roy le Duc de Livonie, qui en annexa le Duché au Royaume de Pologne, ainsi des autres. Apres Henry, qui quitta la couronne de Pologne pour revenir en France apres le decez du Roy Charles son frere l'an 1574. Sigismond Roy de Suede fut couronné Roy de Pologne, il quitta le parti de l'Empereur, dont il a eu lieu de se repentir depuis, parceque faisant la guerre à son oncle Charles, qui s'estoit rendu maistre du Royaume de Suede en son absence, l'Empereur se porta pour les Suedois & ses adherans : & d'autant plus qu'il conservoit toûjours ses droits & ses Interets.

INTERETS

De l'Empereur sur la Silesie.

LA Silesie est un puissant Royaume, divisé en quatre Duchez. Son dernier Roy Zuanto attaqua la Moravie qui fut defenduë par l'Empereur : apres cinq batailles rangées il perdit son armée ; il quitta le monde & se rendit Hermite comme par desespoir.

La crainte que les Provinces voisines eurent de l'Empereur, qui taschoit d'avoir par ce moyen la Silesie, la Moravie, les deux Pannonies & leurs parties Septentrionales, les fit opposer unanimement à ses efforts : Enfin on fit la Paix, la Silesie fut divisée en douze portions, l'Empereur en eut quatre, les Polonois quatre autres, le Roy de Suede deux, lesquelles il a accreu depuis peu des deux autres ; l'Empereur ayant protesté ses droits, a dit qu'il n'accorderoit les portions au Polonois & au Suedois, qu'en attendant la decision qu'on en devoit faire : Il conserve toûjours ses droits & ses Interets. L'armée de Suede fit la démarche en Allemagne en 1630. sous pretexte que la Silesie estoit oppressée par l'Empereur Ferdinand.

INTERETS

Du Roy de France sur la Navarre.

CEt interest est si bien fondé, que pour le soûtenir on a toûjours mis les armes de Navarre dans les monnoyes de France à costé l'une de l'autre. Il provient d'Antoine de Bourbon, Pere de Henry le Grand, Roy de France, qui épousa Ieanne d'Albret Reine de Navarre. Le Roy Charles IX. sollicita le Roy d'Espagne Philippe de luy rendre ce Royaume, offrant de satisfaire à tous les frais de la guerre, & des fortifications qu'il y a faites, le faisant arbitre de ce different. Gregoire XIII. ne voulant rien decider, crainte d'offenser l'Espagnol, qui avoit donné un Duché du Royaume de Naples au fils batard de ce Pape.

Ce Royaume est possedé tres-injustement par l'Espagnol, comme nous dirons ci-apres dans les Interets de l'Espagnol.

Cette injustice fut cause que la Reine fit profession du Calvinisme & y fit instruire son fils Henry: ce qui augmenta encore la haine du Pape & les Interets de l'Espagnol, qui s'en prévalut pour se conserver ce Royaume qui luy est de grande importance, servant de passage pour le reste de ses Estats.

Quoy

Quoy que les François n'ayent pas reüssi dans leurs attaques du costé des Navarrins & de Fontarabie, ils demeurent toûjours dans leurs Interets du recouvrement de ce Royaume.

INTERETS
Du Roy de France sur l'Angleterre.

LE premier Interest est bien fondé du temps de Loüis le Ieune Roy de France & de Iean Roy d'Angleterre en l'an 1206. Celui-cy vint visiter en Bretagne son Neveu Artus qui en estoit Duc, & qu'on surnommoit pour ses excellentes qualitez, le miroir de la Cheualerie, & le parangon de la Noblesse. Le Roy Iean estant jaloux de la bonne renommée de son Neveu, & considerant même que les Anglois le desiroient pour leur Roy à cause de ses vertus eminentes, le mena promener sur les bords de la mer, & regardant du haut d'un rocher, il luy dit: Artus, je vois là une Baleine fort grosse, regardez si elle est échoüée; le Duc luy dit qu'il n'en voyoit point, le Roy luy repliqua, approchez & regardez de prés: & comme il le vit sur le bord du rocher, il le precipita dans la mer, dont il fut tout brisé avant même que d'estre tombé dans l'eau.

Sa Mere vint en France demander Iustice au Roy contre l'Anglois, qui estoit vassal de la Couronne de France à cause des Provinces de Normandie, de Guyenne, & de Poitou. Iean Roy d'Angleterre fut assigné à paroître devant Philippe II. Roy de France, & la Cour des Pairs qui commença alors d'en prendre la qualité, fut condamné par contumace d'estre décheu de toutes les terres qu'il avoit en France mouvantes de la Couronne ; ensuite dequoy le Roy conquêta toutes les Provinces que l'Anglois avoit en France. Le Roy de France estant appellé depuis par les Anglois, qui haïssoient leur Roy à cause de ses vices, envoya son fils Loüis en Angleterre, où il fut couronné Roy par les Insulaires, qui le rendirent possesseur du Royaume.

Le Roy se voyant chasſé de ses Estats, pria le Pape Innocent IV. de prendre interest dans son affaire, lui promettant de rendre son Royaume tributaire de quatre mil livres d'or marc sterlin, si par ses excommunications ou autres voyes il chassoit les François d'Angleterre. Le Pape prenant l'occasion aux cheveux, s'escrima de ses armes spirituelles, fulmina & excommunia les François qui demeureroient en Angleterre apres trois jours de la signification qui leur én seroit faite,

faite. Cela fit peur aux François & les obligea d'en sortir : Ainsi Iean reprit ses Estats, mais sans préjudice des droits du Roy de France, lequel fut nommé Auguste *ab augendo*, parce qu'il avoit augmenté ses Estats.

A l'égard des Provinces de France, iamais les Anglois ne les ont possedées souverainement, mais toûjours par dependance: ce qui les a toûjours rendu vassaux & tributaires des Rois de France.

INTERETS

Du Roy de France sur la Flandre.

IVdith, fille du Roy & Empereur Charles le Gros, véve de Richard Roy d'Angleterre, s'en retournant en France passa par les terres d'Astolfe grand Forestier de Flandre, qui la regala fort splendidement. Elle eut de l'amitié pour luy, & témoigna que la proposition du mariage qu'il luy faisoit luy estoit agreable. Charles le Gros mit une armée sur pied pour attaquer Astolfe, disant qu'il vouloit châtier sa temerité qui le portoit à se marier à la fille d'un Empereur & Roy de France. Astolfe assisté de ses voisins, luy resista si fortement, que Charles fit de necessité vertu, & dit que puis qu'Astolfe se montroit courageux à se bien defendre,

il meritoit sa fille, & quelque titre plus superbe que celuy de Forestier; c'est pourquoy il crea le Comté de Flandres avec ses quatre Duchez & Vicomtez, cinq Seigneuries & le Marquisat du Saint Empire, qui est Anvers, dont les Comtes de Flandres ont toûjours rendu foy & hommage à la Couronne de France; Charles V. même le rendit en personne à François I.

Les Flamans sont des peuples remuans, & dont l'inclination est fort sujette au changement, particulierement du costé de la domination : ils se sont soustraits souvent de l'obeïssance de leurs Seigneurs, parce qu'ils se plaisent à la nouveauté.

Le Roy Philippe le Bel ayant appris que le Pape vouloit tirer de l'Anglois un nouveau tribut pour joindre la Flandre à l'Angleterre, & ne voulant pas que la puissance de son ennemi se fortifiast à son voisinage, declara la guerre au Comte de Flandres & à ses alliez. Le Roy rompit six-vingt mil hommes, gaigna une bataille considerable en l'an 1300. & amena prisonnier le Comte de Flandres à Paris. La Paix estant faite, & le Comte estant remis en pleine possession de ses Estats, les Flamans se revolterent contre luy derechef, & peu aprés ils couperent la gorge à toute la garnison Françoise, dont

il

il ne se sauva que le Connestable S.Paul, habillé en palefrenier portant une botte de foin sur sa teste ; ils gaignerent ensuite la bataille de Courtray l'an 1302. où beaucoup de Noblesse perit.

Le Roy en estant indigné s'avança avec une puissante armée vers la Flandres : il n'y executa pourtant rien de memorable par le stratagéme d'Edoüard Roy d'Angleterre, qui ne pouvant assister les Flamans à cause qu'il avoit la paix avec le Roy de France, dont il avoit aussi épousé la seur, fit semblant d'avoir receu des lettres de l'armée du Roy son beau-frere, par lesquelles il apprenoit que des Princes proche de la personne du Roy le devoient tuër pendant la bataille. La Reine d'Angleterre en avertit sous-main Philippe son frere, qui en consequence quitta son armée, & manqua d'obtenir la victoire, qui estoit certaine dans toutes les apparences. Les Flamans enflez de ce succez se rebellerent encore plus fort : un brasseur de biere nommé Iacques Artevel, chef de la sedition, publia les armes de France écartelées avec celles d'Angleterre ; & pour soûtenir cette felonnie, il en fit une autre plus grande, disant que les Flamans n'étoient point felons d'adherer à l'Anglois, puisqu'il estoit reconnu Roy de France par plusieurs titres ;

tîtres. Depuis ce temps, l'Anglois a toûjours porté les armes de France avec celles d'Angleterre.

Ces rebellions ne peuvent pourtant pas préjudicier à l'interest du Roy de France. Il est constant que pendant la prison du Roy Iean de France en Angleterre l'an 1364. Philippe son fils puisné eut le Duché de Bourgogne pour apanage, apres quoy il épousa la fille unique du Comte de Flandre, dont les quatre Ducs de Bourgogne ont joüi successivement : par consequent ces Provinces doivent estre reünies à la Couronne de France, de la mesme façon que la Bourgongne, au moins leur souveraineté, qui a toûjours esté accordée au Roy de France jusques à la prison de François I. ce qui conclut que les François demeurent bien fondez dans leurs interets sur les Estats de la Flandre.

INTERETS
Du Roy de France sur Gennes.

LE premier Interest est celuy de la donation; cette Ville & Republique se soûmit à Charles VI. Roy de France l'an 1393. pour éviter la persecution des Pisans & de leurs autres voisins. Le Roy Charles y envoya,

voya garnison Françoise, mais comme le peuple en est inconstant & tres-impatient de domination, il en chassa les garnisons, & crainte d'en estre châtié il se rengea sous l'obeïssance de Philippe Galeasse Duc de Milan. Peu apres ayant aussi offensé Philippe, il envoya derechef en France vers le Roy Loüis XI. pour en obtenir la protection: Fregose & Grimani en furent les Deputez; ils vinrent à Paris & protesterent au Roy de la part de la Republique toute obeïssance & soûmission, le priant de les recevoir pour ses sujets; le Roy leur dit, levez la main, protestez & jurez la verité, avez-vous charge de la Seigneurie? ils dirent, ouy, Sire, à ce qu'il plaise à vôtre Majesté nous secourir contre le Duc de Milan; le Roy leur dit, vous estes donc à moy à qui vous vous donnez, & je vous donne de bon cœur à tous les Diables, car vous n'estes que des traîtres qui changez de Seigneur à toutes occasions.

Neantmoins apres la mort de Loüis XI. les Genois se donnerent à Charles son fils, sous quelque tribut qu'ils payerent pour estre delivrez de la persecution du Milanois: ils tournerent derechef le dos à la France: le Roy Loüis XII. assiegea Genes en l'an 1507. & la prit, il entra dans la ville à che-

val

val tenant son épée nuë à la main, comme s'il eust voulu faire passer ces rebelles au fil de l'épée; vers la grande place de la Ville, il vit comme en Procession les vieillards, les Nobles & les Bourgeois d'un costé avec la corde au col & en chemise, & de l'autre costé les femmes & les enfans tous à genoux, qui voyans sa Majesté, s'écrierent d'une voix de compassion, *Misericorde, Misericorde*; ce qui toucha tellement le cœur du Roy, qu'il laissa tomber son epée par terre & leur pardonna leur faute, à la charge d'estre plus fideles à l'avenir, & ainsi ils furent reduits sous l'obeïssance des François, où ils ont demeuré jusques au temps que François I. n'ayant pas recompensé André *Doria* selon ses pretensions, ce grand Capitaine qui avoit long-temps servy la France, quitta le parti du Roy François & luy enleva Gennes, se maintenant sous la protection de l'Empereur.

Mais toutes ces rebellions ne peuvent prescrire les droits de la Couronne de France sur cette Republique.

INTERETS
Du Roy de France ſur Naples.

LE premier & fondamental intereſt de la France ſur les deux Siciles, le Royaume de Naples & l'Iſle, procede de Charles d'Anjou frere de Saint Louïs, lequel fut appellé en Italie l'an 1266. par le Pape Vrbain IV. qui luy en defera la Couronne; à la charge qu'il l'iroit conquester à ſes dépens contre Conradin fils de l'Empereur Conrad, & petit-fils de l'Empereur Ferdinand II. qui s'en eſtoit emparé. Charles eſtant arrivé à Naples rencontra ſon ennemi preſt à combattre, contre lequel il gaigna la bataille par le ſtratagéme de Guiſcard Comte de Lanſac, qui ſe ſacrifia pour ſon maiſtre: car eſtant couvert de ſes habits & tenant ſa place, il fut auſſi-toſt inveſti de l'armée pour gaigner le prix qui eſtoit propoſé à qui rapporteroit la teſte de Charles, & dans le deſordre de l'armée cauſé par ceux qui demandoient la recompenſe à Conradin, & qui crioient *Victoire*, la Cavalerie Françoiſe les mit en déroute generale. Conradin, Henry d'Auſtriche, Louïs de Baviere & le Prince d'Anhalt furent ſi ſots qu'ils voulurent paſſer le détroit de Meſſine.

Conradin

Conradin fut découvert à son anneau qu'il engageoit à un marinier, & fût decolé avec deux de ses cousins.

Charles fut nommé Roy des deux Siciles, mais cette cruauté contre un fils de l'Empereur, Roy legitime des deux Siciles le rendit odieux aux peuples voisins, ce qui anima un officier de Conradin Iean de *Procida* Sicilien, de vanger la mort de son maître. Il s'habilla en Hermite & alloit par les villes & par la campagne avec une sarbacane en main, au lieu d'un bourdon : il s'en alla à Constantinople traiter avec l'Empereur Alexis de massacrer les François qui étoient en Sicile à cause de leur tyrannie. Suivant cette pensée il rentra en Sicile, & quand il rencontroit des François, il leur portoit le bout de sa sarbacane à l'oreille, & leur disoit des sottises, & puis il joüoit du bâtõ à deux bouts & faisoit le fol ; & lorsqu'il rencontroit des Siciliens il les avertissoit de secoüer le joug des François, & leur disoit qu'il portoit sur sa poitrine d'un costé & d'autre les armes du Pape & celles de l'Empereur qui cooperoient à ce dessein, & qu'il falloit tuer tous les François le jour de Pasques dans le temps qu'on sonneroit les Vespres : ce qui fut executé l'an 1282.

Vers le temps de ces Vespres Siciliennes, Pierre

Pierre Roy d'Aragon, qui avoit épousé une parente de Conradin, & qui avoit intelligence avec Procida, emprunta du Roy S. Loüis la somme de cinq cens mil écus pour se preparer à faire la guerre avec les Sarrazins d'Afrique; il se servoit de ce pretexte pour diminuer les forces de la France, en tirant cette somme par le moyen de laquelle il dressa une puissante armée navale qui porta grand préjudice aux François cōtre lesquels elle estoit dressée : parce qu'à l'instant que les vespres Siciliennes furent executées, il entra dans la Sicile dont il se fit couronner Roy : mais cette revolte des sujets ne sçauroit faire perdre le droit du maistre naturel.

Ieanne Reine de Naples véve du Roy de Hongrie, qu'elle avoit fait mourir, ayant appris que le frere de son mary venoit luy faire la guerre, s'enfuit à Avignon où le Pape demeuroit alors, elle luy donna cette Ville avec le Comté de Venaissin l'an 1350. à condition que par ses excommunications, il chasseroit les Hongres du Royaume de Naples; ce qu'il fit apres que Ieanne estant restablie se maria avec Alphonse Roy d'Arragon, qui pour châtier sa folie l'enferma en prison, où elle fit un testamēt, par lequel elle revoquoit la donation qu'elle avoit faite à son mary, & instituoit son heritier universel

Loüis



Loüis d'Anjou son neveu : en vertu de ce testament Loüis mena une armée à Naples, où il ne trouva pas grande resistance ; voulant penetrer dans la Calabre qui est le païs le plus meridional de toute l'Italie, l'excez de la chaleur y faisoit mourir les François, son armée s'y dissipa. Iean d'Anjou son fils croyant mieux reüssir s'y en alla avec une puissante armée terrestre & une navale, dans les étendars de laquelle on avoit écrit ces mots :

Fuit homo missus à Deo cui nomen erat Ioannes, in propria venit.

Et Alphonse fit d'autres étendars avec ce Diction, en forme de repartie continuant les mots de l'Evangile.

Sed sui eum non receperunt, quotquot autem recipient eum & pœnitebit eos.

Apres plusieurs batailles l'Arragonnois demeura le maistre, & laissa Ferdinand son fils Naturel Roy de Naples. Neantmoins les François pour les raisons susdites & autres qui en dépendent, demeurent bien fondez en leur Interest.

De plus Charles fils du Roy Loüis onzieme entra dans Naples, où il fut receu Roy avec applaudissement de tout le peuple l'an 1495. Mais parceque, comme dit l'Italien, le François ne fait iamais les choses qu'à demy,

my, ayant ce qu'on appelle *il regno di Napoli*, qui s'étend depuis *Caieta* jusques à *Basilicada* en la Calabre, estant ravi de la fertilité du païs, il laissa son ennemi Frederic fils de Ferdinand, demeurer dans la Calabre, lequel s'y renforça ; & appuyé de la Ligue des Princes d'Italie qui estoient malcontens, il revint contre Charles & le chassa.

Pour autre interest encore, Loüis XII. Roy de France, successeur de Charles VIII. conquesta la moitié du Royaume de Naples avec Ferdinand d'Aragon, suivant leur traité de l'an 1500. mais par les querelles qui survinrent entre les François & les Espagnols en ce païs-là, & ensuite des grandes batailles, celle qui se donna sur le fleuve de Gariglian decida l'affaire pour les Espagnols l'an 1504. Le Roy Loüis mourut l'an 1514. comme il minutoit son retour à Naples pour recouvrer ce qui estoit perdu.

François premier envoya le Comte de Lansac avec 40000. hommes pour la même conqueste, mais la perte de la bataille de Pavie & sa prison en empescherent la reüssite ; il n'en rapporta que la verole, qui ruïna presque toute son armée, ceux qui en échaperent l'apporterent en France, d'où elle s'est étenduë depuis par tout ; c'est ce qui fait que les Italiens l'appellent un mal François,

&

& les François, mal de Naples, surquoy on fit un joly epigramme Latin.

India me novit, jucunda Neapolis ornat,
Batica concelebrat, Gallia, mũdus, alit.
Vos Itali, Hispani, Galli, vos orbis alumni,
Deprecor, ergo mihi dicite qua patria?

Le Roy Henry II. en l'an 1544. envoya une armée sous la conduite du Duc de Guise, laquelle par la trahison du Cardinal Caraffe neveu du Pape, fut taillée en pieces en la Romagne ; ainsi les interets demeurerent pour la France, & pour les marquer plus precisement, l'Ambassadeur de France fit sa protestation au Pape contre l'hommage de la haquenée blanche, que fait le Roy d'Espagne à l'Eglise pour les deux Siciles, le 28. de Iuin de chaque année.

INTERETS
Du Roy de France sur le Luxembourg.

LOüis Duc d'Orleans, espousa en l'an 1308. Marie heritiere de Luxembourg, qui l'a possedé & ses successeurs aussi. Ensuite Philippe Duc de Bourgongne prit la défense de la véve Beatrix Duchesse de Luxembourg, qui avoit esté chassée par ses sujets ; il retint pourtant ses Estats, disant que pour

pour le recompenser de ce bon office, ce Duché luy devoit appartenir en luy donnant dix mil escus par an : mais n'y ayant pas de droit suffisant, par demission, donation ou renonciation, Charles de Vandosme Comte d'Angoulesme ayant épousé Loüise heritiere dudit Duché, laissa son fils François premier qui s'en porta pour heritier.

L'Espagnol qui pretend l'estre du Duc de Bourgogne, veut faire prise de possession sans titre ni autre cause que la susdite de Philippe de Bourgogne, qui l'a transmise à ses successeurs depuis l'an 1444. à quoy on répond que ce n'est pas un titre valable que celuy de l'usurpation faite sous pretexte de défense & de protection ; & que ce mesme Duc dépendoit comme feudataire & Prince subalterne de la Couronne de France;& ainsi la nouvelle alliance de Charles de Vandosme, Prince du sang de France, estoit preferable : En vertu dequoy François premier envoya son fils puisné appellé Duc d'Orleãs pour reconquêter ledit païs qui étoit joint à la Couronne par le mariage du susdit Duc d'Orleans;& apres de grandes guerres,Charles V. vint en personne,brûla plusieurs villes de la Champagne, & entr'autres Vitry, qui en est surnommé le brûlé : il pilla la basse Picardie : Enfin l'on fit la paix en l'an 1558.

& pour la plus assurer, le mariage fut fait de Philippe d'Espagne avec la fille de Henry, & de la Princesse Marguerite de Valois sœur du Roy, avec Philippe Emanuel Duc de Savoye, qui avoit gaigné la bataille memorable de S.Quentin, en memoire de laquelle le Roy a construit S.Laurent de l'Escurial, d'autant que la bataille fut donnée le 10. Aoust iour de S.Laurent, & le Roy Henry II. celebrant les nopces avec des joûtes, fut frappé par le Comte de Montgommery.

Quoique l'Empereur & le Roy d'Espagne pretendent des droits sur ledit Duché, neantmoins parceque le principal point de l'Interest de France est fondé sur la donation qu'en firent les Seigneurs de la Marne qui étoient Ducs de Luxembourg, afin d'estre assistez de la France contre leur ennemi, & que ce qui est une fois incorporé à la Couronne ne peut en aucune façon en estre aliené, & que la prise du Roy François n'y peut nuire, d'autant que pour se delivrer de la captivité, il a fait des traitez qui ne sont pas recevables, ne les ayant point avoüez étant en pleine liberté. Rien ne peut préjudicier aux pretentions de la France.

INTERETS
Du Roy de France sur la Lorraine.

LA Lorraine, ainsi nommée de l'Empereur Lothaire, jointe à l'Alsace & au Luxembourg, composoit le Royaume d'Austrasie, qui estoit une partie du Royaume de France. Elle étoit reconnuë dans le partage des enfans de Clovis pour un membre de la Couronne. Dans la vie du dernier Roy de la seconde race, on voit que Charles frere de Loüis cinquiéme quitta le parti de son frere pour adherer à l'Empereur Othon, qui luy donna la Lorraine comme un fief Imperial. Le Roy Loüis ayant esté exclus de la Couronne à cause de sa faineantise, & ayant esté renfermé dans un Cloître, son frere Charles se presenta pour estre Roy; Hugues Capet s'y opposa, & fut éleu general de l'armée Françoise contre Othon, qui soûtenoit ledit Charles, & qui gaigna la bataille donnée à Laon: mais le peuple de Paris prenant courage pour ne pas demeurer sous la domination d'un Roy qu'ils avoient combatu, tandis que Charles, enflé de la victoire qu'il avoit obtenuë contre les François, se reposoit, & qu'il meditoit la vengeance qu'il devoit prendre des Parisiens & des autres re-

belles qui avoient pris les armes contre luy, il fut vivement attaqué par Hugues Capet, son armée fut mise en déroute, & il fut fait prisonnier l'an 988.ensuite dequoy il accourut à Orleans. Hugues Capet qui fut appellé par les Estats à la Couronne, succeda aussi à la nomination de la Lorraine.

Les Lorrains soûtiennent que Godefroy de Boüillon a transmis la Lorraine à sa posterité & aux Ducs de Lorraine : cela est faux ; Godefroy de Boüillon qui fut creé chef de l'expedition de la Terre Sainte en l'an 1092. vendit ses plus belles villes pour avoir de l'argent qui sufist à son entreprise. Estant parti avec 40000.Chrêtiens, il fut couronné Roy de Ierusalem avec une Couronne d'épines,disant qu'il n'éstoit pas juste qu'un Chrêtien portast la Couronne d'or où son Sauveur l'avoit portée d'épines,& s'étant établi Roy des Provinces de la Terre Sainte,il mourut sans enfans ; Baudoüin son frere luy succeda,qui mourut aussi sans enfans. C'est delà que procede le second interest de René d'Anjou Duc de Lorraine, qui maria sa fille avec le Comte de Vaudemont, d'où sont issus les Ducs de Lorraine d'aujourd'huy. Ceux-cy cherchans un pretexte de ne pas reconnoître la superiorité de la France, se sont rangez au parti de l'Empe-

reur,

reur, & ont pris la qualité de Guidon du S. Empire, afin qu'étans incorporez à l'Empire, ils ne fussent pas sujets à d'autres Souverainetez, encore que pour raison du Duché de Bar ils soient relevans, mouvans & tributaires de la Couronne de France.

Outre tous ces tîtres, droits & interets de la France, le Roy Loüis XIII. a subjugué toute la Lorraine, y ayant un nouveau droit par la trahison du Duc Charles, dont l'instabilité & la mauvaise foy ont causé la ruïne de ses Estats & la sienne propre. Le Roy y éstablit un Parlement à Mets, qui depuis a esté transferé à Toul, dont la jurisdiction s'étend par toute la Lorraine, & les païs voisins qui sont sujets à la France. Nicole femme de ce Duc pretendoit que la Lorraine luy appartenoit comme en estant la vraye heritiere, le Duc Charles son cousin n'en estant Duc que par elle.

Depuis le traité de la Paix generale, conclu le 7. Novembre 1659. aux Pyrenées, le Duc Charles de Lorraine en fit un particulier avec le Roy Loüis XIV. le 10. Février 1662. par lequel il luy cede & transporte apres sa mort, les Duchez de Lorraine & de Bar, à la reserve de sept cent mil livres de pension viagere, à prendre sur le revenu de ses Duchez, & deux autres cent mil livres

de rente en fonds de terre qui euſt le titre de Duché & Pairie, & cent autres mil livres de rente ſur tel fonds qu'il voudroit choiſir, & dont il pourroit diſpoſer apres ſa mort. Cette ceſſion a eſté encore confirmée le dernier Aouſt 1663. par les Commiſſaires établis par ces deux Princes,& ratifiée de leurs ſeings le lendemain,en conſequence dequoy la ville de Marſal fut remiſe au pouvoir du Roy pour l'execution du traité.

INTERETS

Du Roy de France ſur le Liege, Mets, Toul, & Verdun.

OVtre que Mets étoit le ſiege Royal des Rois d'Auſtraſie, qui eſtoit un des membres de la Couronne de France, qui a eſté alienė pendant la minorité de quelques Rois. Ce païs fut donné par l'Empereur Henry III. avec la Lorraine à Godefroy de Boüillon, qui voulant faire ſon voyage de la Terre-Sainte vendit le Liege,Mets,Toul & Verdun aux bourgeois qui les habitoient, n'ayant treuvé que de tres-petits offres des Princes qui vouloient acheter ces Seigneuries, & encore à credit, voyant qu'il eſtoit preſſé de ſon voyage & d'avancer de l'argent

gent pour transporter son armée par mer ; toutes ces quatre Villes, d'un commun accord, se racheterent de leur Seigneur pour le prix & valeur qu'en eust pû donner un autre. Le Liege donna cent cinquante mil escus pour son rachat & liberté ; Mets & le païs Messin cent mil écus ; Toul cinquante mil escus ; & Verdun trente mil écus.

Ces Villes s'engagerent de grand courage pour ces sommes-là, & les livrerent liberalement à Godefroy ; & tous luy protesterent unanimement qu'au cas qu'il n'eust pas l'issuë de cette guerre, si favorable qu'il esperoit, & qu'il revînt en France, ils le reprendroient & le recevroient toûjours comme leur Seigneur.

Ainsi ces quatre Villes depuis l'année 1096. ont joüi d'une pleine liberté, franchise & immunité de Republique, le peuple n'ayant pas voulu estre gouverné par d'autres que par leurs Evesques, lesquels sont reputez Princes du S. Empire, comme dependans du Roy des Rois Chrêtiens.

En l'an 1551. Henry II. Roy de France, envoya le Connestable de Montmorency avec 43000. hommes pour assister les Protestans d'Allemagne, qui étoient attaquez par l'Empereur Charles V. Cette armée de France passant par la ville de Mets, qui fai-

soit presque toute profession de la Religion protestante, & qui estoit ennemie de l'Empereur Charles V. recevoir des marques de la courtoisie & de l'affection des Bourgeois, qui donnoient à boire & à manger aux soldats qui passoient, sur des tables dressées exprés dans les ruës avec de grandes réjoüissances, esperans beaucoup de secours & faveur des Protestans. Quand le Connêtable fut receu dans la Ville, il se plaignit de ses goutes extraordinairement, & de la violence de ses douleurs, il demanda que tous les plus nobles & apparens de la ville de Mets le vinssent visiter pour assister en qualité de témoins au testament qu'il vouloit faire. Il donna charge à deux Colonels qui estoient aux deux portes, l'un par où l'armée entroit, & l'autre par où elle sortoit de s'en saisir, de faire rentrer ceux qui estoient sortis, & de faire avancer ceux qui estoient dehors, & qui suivoient, au signal qui leur seroit donné; tellement que le Connêtable se voyant entouré des plus considerables de Mets qui attendoient ses commandemens, se leva tout d'un coup, planta le poignard dans la poitrine du Maire, & quant & quant ses gens & ses gardes assassinerent toute cette troupe d'Officiers de la Ville, le coup de signal estant donné, incontinent l'armée
Fran

Françoise commença à crier, *Ville gaignée*. La Ville fut pillée & reduite sous l'obeïssance du Roy, au lieu qu'auparavant elle n'étoit que liguée avec la France.

Cette prise fut cause que les Protestans ne furent point secourus, & que le Duc Frederic de Saxe Chef des Protestans, fut fait prisonnier & degradé de sa qualité, & le droit qui luy appartenoit devolu à son cadet. Neantmoins Charles V. usant de sa victoire vint tout aussi-tost assieger la ville de Mets; il battit la Ville avec quarante-six pieces de canon : mais nonobstant la passion qu'il avoit de s'en rendre le maistre, la mortalité de son armée & la rigueur de la saison (car c'étoit au mois de Decembre) luy en fit lever le siege. Le Duc de Guise, qui defendoit la Ville, la delivra par un adroit stratagême : il écrivit une lettre au Roy, par laquelle il luy mandoit qu'il n'y avoit rien à craindre tandis que l'Empereur continuëroit sa batterie du costé où il l'avoit commencée : cette lettre ayant esté interceptée, fit changer incontinent la batterie, ce qui acheva de ruïner les assiegeans, & ce qui sauva la Ville.

Les autres Villes, Toul & Verdun furent aussi surprises par le Duc de Guise ; c'est pourquoy on les appelle païs de pretention :

mais le païs Liegeois s'est conservé, & pour éviter les surprises de la France, il s'est ligué avec l'Empereur & l'Espagnol en conservant leur ancienne liberté.

INTERETS

Du Roy de France sur la Franche-Comté de Bourgongne.

CE Comté fut aliené par l'Empereur Arnoul du temps qu'il estoit regent en France pendant la minorité du Roy Charles le Simple. Il voulut ériger la Bourgogne en Royaume, & y adjoûta la Provence, la Savoye, le Dauphiné, les Suisses & une partie de l'Alsace, pour avoir un Roy dependant de l'Empire.

Cette Royauté de Bourgogne a duré 162. ans : mais par la regle, *eius est destituere, cuius est instituere*, quelques parens du dernier Roy de Bourgogne ayans déplu à l'Empereur, il les destitua de ces terres, qu'il donna à de nouveaux Seigneurs : il donna le Comté à un Seigneur de Fustemberg, qui mourut sans enfans ; ensuite il le retira à l'Empire, & declara que sa capitale ville Besançon, seroit annexée à l'Empire à perpetuité.

La

La femme de l'Empereur Henry estant accusée d'adultere par un Prince d'Anhalt & le Comte de Mansfeld : Boson Comte d'Arles en Provence fit un meilleur jugement de la vertu de l'Imperatrice;il s'en rendit le champion, & vint à Ausbourg où estoit la Cour Imperiale, en Chevalier errant, n'étant accompagné que d'un Escuyer & d'un serviteur ; y estant arrivé il se presenta armé de toutes pieces, à cheval, dans la grande Sale du Palais,à la porte duquel il afficha le cartel de deffy, par lequel il appelloit au cõbat les calomniateurs de la pudicité de l'Imperatrice, pour les faire mentir, & pour les faire mourir ensuite : l'Empereur en estant averti, commanda aux denonciateurs de comparoître ; le Comte d'Arles ne haussa point la visiere,& fit porter des lances dont il leur donna le choix.Le combat luy reüssit,ayant abbatu le Comte de Mansfeld de son cheval,il descendit promptemẽt,& luy portant l'épée à la gorge,il luy fit avoüer la calomnie. Le Prince d'Anhalt n'en eut pas meilleur marché,& fut obligé d'en faire de même.Le Marquis d'Alberstad voulant soûtenir ceux-cy pour gens d'honneur, tomba si rudement de cheval, en coulant de la croupe la teste la premiere, qu'il se tordit le col. Le Comte d'Arles,qui ne vouloit pas estre connu,salua

l'Empereur sans hausser la visiere & s'en retourna à Arles. L'Empereur le fit suivre, & ayant appris qui il étoit, il luy envoya une Couronne avec la qualité de Roy d'Arles, l'an 879.

La race de ce Roy Bozon étant finie en la quatriéme generation, ce Royaume d'Arles revint à l'Empire par droit de reversion, mais à cause qu'il estoit enclavé dans la Provence, les Empereurs en ont fait échange au Roy de France, contre le Comté de Bourgongne, sur lequel pourtant il pretend interest à cause que Charles dernier Duc de Bourgongne avoit annexé le Comté de Bourgogne avec le Duché, & ces deux Provinces relevoient en sa personne de la Couronne de France. L'Empereur Maximilien, qui a épousé l'heritiere de Bourgongne, l'a donné à l'Espagnol son parent, & s'est retenu Besançon la capitale Ville; ce Comté s'appelle Franche-Comté, parceque les habitans ont toutes les franchises & toutes les libertez du Roy d'Espagne.

INTERETS
Du Roy de France sur la Toscane.

OUtre la possession que le Roy Robert de Naples avoit prise de cet Estat, & la cõtinuation de cette possession, à cause de

laquelle

laquelle les Florentins portent en leurs armoiries la Fleur de Lys rouge & rayonnante ; la Couronne de France y a encore un droit nouveau tres-legitime, depuis qu'ils furent reduits en Republique.

Les factions des Guelfes & des Gibelins, & ensuite des bandes noires & des bandes rouges penserent perdre cet Estat, par le nombre des ennemis qu'ils avoient tant au dedans qu'au dehors ; c'est pourquoy ils se soûmirent à Charles VIII. afin d'en estre maintenus contre leurs ennemis. La famille de Medicis ayant obtenu le Duché de Toscane, le Pape Clement VII. maria sa Niece Catherine de Medicis, avec Henry Duc d'Orleans fils puisné de François I. le Pape vint à Marseille celebrer le mariage,& par le contract passé, il oblige le Duché de Toscane au Roy François I. en cas qu'il ne luy procure la joüissance du Royaume de Naples, qui estoit le seul dot du mariage affecté à ladite Niece du Pape,mais apres que le mariage fut accompli, le Pape se mocqua de sa promesse.

Catherine empoisonna François Dauphin de France, afin que son mary fust Roy apres son pere François premier;elle en eut quatre fils, dont on dit qu'elle empoisonna trois, d'autant qu'ils ne vouloient pas per-

mettre

mettre qu'elle presidast au Conseil. François second son fils aisné fut empoisonné par un flambeau au siege d'Orleans, l'an 1560. & puis Charles IX. dans un Mirobolan, l'an 1574. & le Duc d'Alençon son autre fils par un poison colliquatif, l'an 1574. par ce moyẽ elle priva les successeurs de François I. des moyens de faire valoir le contract, par lequel le Pape estoit obligé de procurer la conqueste de Naples aux François, ou de remettre l'estat de Toscane entre leurs mains.

Quand Henry IV. épousa Marie de Medicis, on renouvella les droits des François, qui se conserverent & s'augmenterent par ce mariage.

INTERESTS

Du Roy de France sur Avignon & le Veneyssin.

CEs deux Comtez sont des membres de la Provence, qui fut jointe à la France par le mariage d'Alfonse frere de S. Loüis avec Anne Berenger heritiere de cette Province, qui revint à Charles d'Anjou Roy de Naples & à ses successeurs. Ieanne troisiéme donna le Comtat d'Avignon au Pape Clement V. à la charge qu'il la remettroit au

Royal

Royaume de Naples, dont elle avoit esté chassée : Le Pape Clement VI. luy en donna aussi trente mil florins, l'an 1350. & ses successeurs ont pretendu que les arrerages qui estoient dûs aux Papes à cause des redevances du Royaume de Naples, faisoient partie du payement.

Mais il faut remarquer que cette donation ne peut estre faite au préjudice d'un tiers qui n'y a pas esté appellé : & par consequent l'interest de la France y paroist legitime, & elle le fera valoir quand elle voudra.

Pour le Comté de Veneyssin, le Pape l'eut d'une étrange sorte : le Comte de S. Gilles ayant sceu les plaintes de ses sujets, de ce qu'un Curé ne vouloit point enterrer le corps d'un Paroissien qu'il n'eust esté payé d'une somme que la vêve & les enfans ne pouvoient fournir, il commanda que l'on portast le corps en terre, & que l'on fist la fosse profonde, & apres que le corps du defunt fut mis dans la fosse, il commanda que le Prestre qui avoit esté cause de la puanteur, pour avoir differé de l'enterrer, fust jetté dans la même fosse, afin que cet exemple châtiast l'avarice ordinaire des Prestres.

Pe Pape en fut tellement indigné, qu'il fit venir ce Comte à Avignon, où apres l'avoir tenu prisonnier, chargé d'excômunications,

&

& d'une austere penitence, il le fit venir au Cloître de l'Eglise Episcopale tout nud de la ceinture en sus, la chemise pendante, les mains liées derriere le dos, & le fit mener en procession comme cela: de vingt en vingt pas il le frapoit d'une baguette sur les épaules. L'ayant honteusement promené & flagellé de cette maniere, il le fit remettre en prison, dont il ne put sortir qu'au prealable il n'eust cedé toutes ses Terres & Seigneuries au Pape : sortant d'un lieu tres-obscur pour accomplir sa penitence, qui estoit d'aller visiter quelques Eglises, comme il fut exposé tout d'un coup des tenebres à la lumiere, il mourut peu apres.

Neantmoins les Interets de la France ne laissent pas d'estre valables, puisque ce Comté fait une partie de la Provence, qui doit toute appartenir aux Rois de France.

INTERETS

Du Roy de France sur Orange.

CEtte Principauté fut donnée par Loüis XI. au Comte de Craon, pour le recompenser du service qu'il luy avoit rendu contre Marie de Bourgongne, femme de l'Empereur Maximilien, en luy remettant les plus fortes places de la Bourgongne. La

race

race de Craon estant finie sous François I. le Comte de S.Blancard de Dauphiné, comme son plus proche s'en empara,& l'a tenuë jusques en l'an 1608. que Henry le Grand mariant le Prince Philippe de Nassau avec Eleonor de Bourbon sœur du Prince de Condé, luy donna la Principauté d'Orange pour sa dot.

Donc l'interest sur cette Principauté est double ; l'un que d'ancienneté elle appartient à la Couronne de France ; en second lieu qu'elle a esté conferée par le Roy Louïs XI. puis par Henry IV. ce qui manifeste le droit de la Couronne de France ; outre que les Rois de France ne peuvent en façon quelconque, vendre, donner, ni aliener aucunes terres du Domaine Royal, sur peine de nullité & revocabilité.

INTERÊTS

Du Roy de France sur Nice.

CEt interest dépend des Comtes de Provence, ou si on le veut prendre de plus loin, des Rois de Bourgogne, comme il a esté dit ci-dessus, lorsque l'Empereur Arnolphe erigea la Royauté de Bourgogne. Pour ne parler que des derniers siecles, toute la Provence appartenoit à Charles d'Anjou

Roy de Naples, la posterité duquel en a joüi prés de trois cens ans. Pendant les grandes guerres d'Italie à cause des Guelfes & des Gibelins, la Provence se trouva embarassée dans ces factions, le Roy de Naples ne la put secourir à propos; c'est pourquoy le Senat de la ville de Nice appella le Duc de Savoye, auquel le Piedmont s'étoit déja donné. L'Empereur avoit ruïné toute la Lombardie, & particulierement la ville de Milan qu'il avoit fait razer; il en avoit même fait transporter les pierres à trois lieuës de là; & apres avoir fait jeusner les Chefs de la sedition qui fut faite contre luy, trois iours durant il leur fit manger des figues qui étoient attachées au cul d'une asnesse foireuse. Les rebelles de Cremone qui portoient les armes contre luy, furent tous aussi rigoureusement châtiez. Ces exemples firent que les Provinces se soûmirent au Duc de Savoye, qui les conserva, & qui les accrut depuis Thurin jusques à la mer Mediterranée, où il y a un Port fort assuré, avec une Ville maritime appellée Ville-franche.

Il importe à la France que le Duc de Savoye ait un Port qui ne soit pas éloigné de celuy de Marseille, afin qu'il favorise le cours des vaisseaux de France vers le Levant; c'est pourquoy les Rois ont toûjours augmenté cet Estat de Nice.

Fran

François premier ayant fait une ligue offensive & defensive avec le grand Seigneur Sultan Selim, luy envoya demander du secours, en l'an 1534. le Turc luy envoya deux cens galeres bien equippées, commandées par son grand Admiral Haradin Barberousse, qui vint recevoir les ordres du Roy à Marseille. Apres que les deux armées Chrêtienne & Turquesque eurent investi par mer & par terre le Comté de Nice, le Château & la forteresse de S.Laurent, & Ville-franche avec le Port, se rendirent d'abord au Roy. Le Senat ensuite envoya par le commandement du Prince, les clefs de la ville au Duc d'Anguien Antoine de Bourbon, qui les receut à composition. Cette reddition qui fut faite tres prõptement, irrita si fort les Turcs, qui s'attendoient au saccagement de la ville, que de rage ils brûlerent tout ce qu'ils trouverent; Charles Duc de Savoye se sauva dans le Château & Citadelle pour y commander en disant qu'il ne pouvoit trouver une plus honorable sepulture pour un Prince Chrêtien, que d'estre enterré sous les ruïnes des ennemis de la Foy. Il soûtint si vigoureusement les attaques de ces deux armées, qu'il les lassa & en fit consommer une partie. Haradin Barberousse en conceut une telle indignation, qu'il voulut se vanger sur les

Isles

Isles de la mer Mediterranée,& sur les Villes qui estoient sur le bord de la mer ; en quoy il fut assisté de François I. en personne, & de toute son armée : On en voit encore aujourd'huy dix-sept belles Isles, toutes desertes, personne n'ose s'y retirer, de peur de servir de proye au premier qui les voudroit occuper. Le Turc saccagea aussi l'Isle de Corse & de Sardaigne, brûla l'ancienne ville de Reggio capitale de Calabre & quantité d'autres ; il emporta tout le butin qu'il avoit pris dans ces places,& emmena cent soixante & quatorze mil captifs, qu'il vendit en Turquie, & en renvoya plus de douze mil qui ne pouvoient tenir dans les vaisseaux,& quantité de femmes & d'enfans, ce qui a augmenté la haine de ces Insulaires contre les François.

Les terres de Nice qui composent la Principauté se sont remises, apres le depart du Turc, à l'obeïssance de leur Prince le Duc de Savoye, contre lequel la France pretend toûjours les interets susdits, outre celuy de bien-seance.

INTERETS
Du Roy de France sur Cambray.

CE païs dépendoit du Comté de Flandres par forme d'annexe:Bodoüin premier le donna pour dot de sa fille,& declara son gendre Seigneur de Cambray & independant, à quoy Philippe de Valois fit quelque opposition. Peu de temps apres, le Comte de Flandres s'estant rebellé contre la France, fut fait prisonnier, & ne fut mis en liberté que lorsqu'il se declara vassal & tributaire de France.

Ce traité a esté observé jusques à ce que le dernier Comte du Cambresis, qui n'auroit pû resister aux forces de la France,aima mieux se liguer avec l'Espagnol, auquel il remit la ville de Cambray, qui est demeurée entr'eux deux; le Roy d'Espagne estant le maître des garnisons, & luy Seigneur de tous les habitans.

En l'an 1588. le Duc d'Alençon frere du Roy Henry III. alla aux Païs-bas, avec vingt-cinq mil hommes pour assister les Hollandois contre l'Espagnol; l'instabilité de son esprit fit apprehender aux Hollandois qu'il ne se voulust rendre maistre de leur païs; c'est pourquoy ils lâcherent la digue

digue contre son armée, & noyerent plus de douze mil François; en s'en retournant en France, il surprit la Ville de Cambray par une attaque impreveuë, & la remit au Marquis de Balagni, qui s'en rendit Seigneur & comme Souverain. Le Comte de Fuentes Gouverneur general des Païs-bas pour le Roy d'Espagne, l'assiegea & l'emporta, l'an 1596. le Roy d'Espagne l'a toûjours tenuë depuis.

Les interets de France sont fondez sur les mesmes droits que ceux de Flandres, sans que la concession qu'en avoit faite le Duc d'Alençon puisse préjudicier au droit de la Couronne & aux maximes fondamentelles de l'Estat de France, qui ne peut rien aliener.

INTERETS

Du Roy de France sur l'Isle de Corse.

L'Isle de Corse estoit possedée par les Pisans quand ils se gouvernoient en forme de Republique; mais lorsqu'ils furent obligez de rechercher l'assistãce de la France, ils la luy assignerent pour gage de leur fidelité. Les François en ont joüi jusques à la revolte de Gennes, du temps du Roy François premier, sous qui elle abandonna la France, lors

lorſque Haradin Barberouſſe Grand Admiral de Sultan Selim, ſaccagea les Iſles de la mer Mediterranée : Neantmoins, ils en ont eſté ſujets en partie pour la Forteresse, qui eſt *Callari* & la Baſtie : & du depuis André *Doria*, qui avoit eſté Admiral de France & general des Galeres du Levant, ſous pretexte d'eſtre du parti de France, tira les garniſons Françoiſes des fortereſſes, & remit toute l'Iſle entre les mains des Gennois, auſquels elle eſt demeurée, & meſme ils envoyent de trois en trois ans un Gouverneur avec la qualité de Viceroy.

Cela ne peut neantmoins déroger aux interets de la France, par la regle que *mala fide poſſeſſor vel prædo uſucapere non poteſt*, & en effet les plus grands & le plus notables de l'Iſle ſe ſont retirez en France. Meſſieurs *d'Ornano*, qui ont eſté Marêchaux de France, & qui ſont parvenus aux grands Gouvernemens ; & Meſſieurs Sardini, ſont les principaux qui ſe ſont retirez en France, en attendant que les François recouvraſſent la domination de leur Iſle.

INTERETS
Du Roy de France sur la Castille.

BLanche fille unique de Rodrigue Roy de Castille, fut mariée à Loüis VIII. fils de Philippe Auguste & pere de S. Loüis, dit Loüis IX. pour montrer l'interest que la France avoit de joindre la Couronne de Castille à celle de France, elle fit mettre les armes de France avec celles de Castille; ce qu'on voit encore en la Sainte Chapelle de Paris aux fenestres du chœur. Apres la mort du Roy de Castille, les François qui pretendoient legitimement à sa succession, furent empeschez de la recueillir par le Pape, qui pour acquerir un nouveau tribut, tira du Convent un batard de la maison qui estoit Moine Benedictin Prestre, & le secularisant le rendit Roy de Castille; il s'allia ensuite avec d'autres Rois d'Espagne contre la France, qui passerent tous en Gascogne & en Languedoc, qu'ils firent incontinent revolter. Baudoüin Comte de Flandres comme tuteur du Roy qui estoit mineur, & la Reine Blanche, firent courir un bruit par toute la France que les Maures d'Afrique au nombre de deux on trois cens mille passoient le détroit de Gibraltar pour venir en France,

France, & de là en Allemagne & en Italie. Apres avoir ainsi intimidé le peuple, on fit une grande levée d'environ quatre vingt mil hommes, qu'on divisa en deux bandes; Baudoüin conduisoit quarante mil hommes, & les autres quarante mille étoient avec le Roy. En passant par le Dauphiné, la Provence, & le Languedoc, ils avertissoient les peuples que c'étoit une armée Chrêtienne qui venoit à leur secours, & pour combattre l'ennemi delà les monts Pyrenées : Mais quand ils furent arrivez dans les capitales Villes, le Roy dans Thoulouse & le Comte de Flãdres dans Bourdeaux, on feignit d'autres nouvelles écrites par des Espagnols Chrêtiens au Roy, qui le remercioient tres-humblement de cette prõpte assistance qu'il avoit renduë aux Chrêtiens d'Espagne, & qui luy mandoient qu'au bruit qui étoit venu qu'un si grand nombre de Chrêtiens passoit les Pyrenées, les Maures Afriquains s'en étoient promptement retournez; on en fit même faire des feux de joye par toutes les Villes voisines d'Espagne.

Ensuite le Roy fit assembler la Noblesse du païs, mit des garnisons dans toutes les places fortes & fit valoir son autorité; il leur apprit qu'il avoit fallu user de ce stratagéme pour les ramener à leur devoir. Il leur don-

na des gouverneurs François, & pour s'asſurer davantage, il erigea la petite Eſcurie & le ſervice de la Chambre,& prit les enfans de tous les nobles en forme d'oſtage, qui le ſervoient en qualité de pages d'honneur, pages de la Chambre, pages de la grande & petite Eſcurie, & le Roy s'établit en la Guyenne & en Languedoc dans les droits qui luy appartenoient.

Quelque temps apres le Pape a pretendu un notable intereſt ſur le haut & bas Languedoc, parceque du temps de Loüis VIII. qui ne regna que quatre ans, & de ſaint Loüis, les Albigeois s'éleverent qui voulurent reformer les abus de l'Egliſe Romaine & des Eccleſiaſtiques, & nioient meſme quelques articles de la foy Catholique Romaine.

Ces Albigeois, qui tiroient leur nom de la ville d'Alby, eſtoient ſi conſtans qu'ils brûloient leurs mains & ſe jettoient dans les flâmes plûtoſt que de chãger de religion. Les femmes encore plus credules que les hommes, ſe jettoient auſſi dans le feu avec leurs enfans entre leurs bras; le Comte de Toulouſe eſtoit chef de cette Secte, contre lequel le Pape dreſſa une croiſade,& inſtitua chef de ſon armée le Comte de Monfort frere du Duc de Bretagne,qui donna la bataille

taille de Muret en 1206. Il y prit prisonnier le Comte Raimond de Thoulouse : cinq Rois d'Espagne y furent tuez, & tout le païs fut ensuite subjugué.

Le Pape a pretendu que l'Albigeois luy appartenoit, puisqu'il l'avoit acquis à l'Eglise par les armes de la Croisade qu'il avoit instituée ; à quoy le Roy S. Loüis répondit, que le Languedoc dépendoit de la Couronne de France, & que l'heresie ou le vice des sujets ne doit pas estre préjudiciable aux Seigneurs qui eussent pû faire ce que la Croisade avoit executé.

Pour éviter une plus grande contestation, le Roy retira avec une grande prudence le Comte de Monfort, que le Pape avoit déja nommé Roy de Gascogne, *Regem Occitaniæ*. Il le fit Connêtable de France, & luy donna les Gouvernemens de Poitou & de Touraine. Les autres Chefs furent aussi recompensez d'autres charges. Le Roy les reconnoissoit de ce qu'ils avoient fait contre les Albigeois, & tascha mesme de contenter le Pape d'autres terres, & ne l'a jamais pû faire, qu'en souffrant qu'il joüist du Comtat d'Avignon & du Veneyssin.

INTERESTS

Du Roy de France sur le Hainaut.

LE Comté de Hainaut dépendant de la France comme membre de la Flandre, fut donné à Guillaume Bradefer, gendre du Comte de Flandre avec ses droits. Ce Comte de Hainaut pour pretendre à la Souveraineté & indépendance de la France, fit adjoûter quelques terres à son Comté par l'Empereur, afin qu'en recevant nouvelle investiture de l'Empereur, il préjudiciast au droit que la Couronne de France avoit sur ses Estats, & pendant la minorité d'un Roy de France, les Comtes ont crû prescrire leur independance : De sorte qu'aux guerres de Flandre, le Comte de Hainaut s'étant joint au parti de l'Empereur, il fut pris avec le Comte de Flandre & le Comte d'Artois, & mené prisonnier à Paris, où il renouvella foy & hommage.

Vne vêve heritiere de cette maison, & mal traitée de ses alliez & des parens de son mary, se mit sous la protection du Duc de Bourgongne Philippe, qui s'empara de ce Comté, dés qu'elle fut morte, pendant la guerre de l'Anglois contre la France; d'où ce droit est demeuré comme assoupi. Le Duc

de

de Bourgogne n'a pourtant sceu montrer aucun tître, ou acte de legitime possession, que celuy de la protection de ladite vêve, qui n'est pas suffisant.

Ainsi la France retient à bon droit son interest, pour le faire valoir en temps & lieu.

INTERETS
Du Roy d'Espagne sur le Duché de Bourgogne.

LEs interets du Roy d'Espagne sur le Duché de Bourgogne, & ses appartenances, procedent du mariage de Marie de Bourgongne, fille & unique heritiere de Charles le genereux, qui fut tué au combat contre les Suisses à Nancy, l'an 1477. Cette Princesse fut mariée à l'Empereur Maximilien d'Austriche, & par ce mariage tous leurs biens passerent à Philippe leur fils, qui épousa Ieanne fille du Roy Ferdinand d'Arragon, & de par sa femme Roy de Castille, qui fut nommé Philippe premier Roy d'Espagne; c'est ainsi que l'Espagne & ses appartenances sont tombées en la puissance de la maison d'Austriche.

La Princesse estoit jeune lorsque son pere fut tué, & elle mourut tost apres: ce qui fut

cause de la perte de quelques-uns de ses Estats, qui furent surpris par le Roy de France Louïs XI. Le Roy d'Espagne fonde ses interets sur cette violente invasion, qui étoit autorisée des principaux Seigneurs de la Cour de ladite Princesse, tels qu'étoient le Prince d'Orange, le Comte de Craon & autres.

Pour montrer l'interest qu'il a sur ce Duché, la croix rouge de S. André est au coin de ses armoiries ; & de plus, le grand Ordre qui s'appelle la Toison, appellée des Latins *vellus aureum*, & les pierres de fusil enchaisnées, ont procedé de Philippe Duc de Bourgongne, qui l'a introduit pour l'Ordre de sa Chevalerie ; & c'est ce que l'Espagne produit, pour marque de son interest sur ces Provinces, ausquelles elle n'a jamais voulu renoncer. L'Empereur Charles V. fils dudit Philippe, les demandoit au Roy François I. pour le prix de sa rançon : Celui-cy les promit à la verité, mais quand il fût retourné en France le Parlement de Paris refusa absolument d'accomplir ce traité, à cause que le Duché de Bourgogne est la main droite de la ville de Paris : au lieu de le ceder, le Roy François estant hors de prison quitta toutes les pretentions, droits & interets qu'il avoit sur les Provinces de Flandres & d'Artois sur les

les deux Siciles, qui sont le Royaume de Naples & la Sicile, & aussi sur le Duché de Milan, Gennes & leurs appartenances. De sorte que François I. qui avoit receu foy & hommage de Charles V. Empereur & Roy d'Espagne, perdit tous ses droits sur lesdites terres, à ce que pretendent les Espagnols.

INTERETS
Du Roy d'Espagne sur la Catalogne.

EN l'année 1636. la Catalogne s'étoit revoltée contre son Seigneur Philippe IV. Roy d'Espagne, sous pretexte de mauvais traitemens, que les Catalans recevoient des Castillans, qui passoient dans leurs Estats pour s'embarquer à Barcelone, pour aller en Italie & en Flandres: le Roy ne leur rendant aucune justice sur les plaintes qu'ils faisoient de tant d'outrages, ils secouërent le joug d'Espagne; & comme cette maxime d'Estat, que jamais des sujets ne se rebellent, qu'ils ne se soûmettent au plus grãd ennemi du Prince qu'ils abandonnent; à cause que leur faute de trahison & de desertion semble ne meriter jamais de pardon. La Catalogne se soûmit entierement au Roy de France, à

la charge qu'il les conserveroit contre le Roy d'Espagne ; en consequence dequoy, le Roy établit le sieur de la Mote-Houdancour Viceroy de ce Païs-là, qui en conserva encore la qualité à sa mort, quoyque l'Espagnol en fust le maître : Le Roy de France prend le tître de Comte de Catalogne, pour en avoir pris possession & y avoir établi des Vicerois en sa place ; & il se fonde sur le tître de donation & soûmission faite par les Catalans : mais l'Espagnol pour son interest, oppose à celuy de la France, que le droit d'une donation perpetuelle est bien plus authentique, que celuy d'une simple donation, & notamment quand elle est confonduë avec la trahison & la felonie ; les sujets n'ayans aucun pouvoir de se soustraire de la domination de leur Prince pour se donner à un autre ; & par consequent le Roy d'Espagne a deux sortes de pretentions, *prædominationis & belli* : la premiere estoit fondée sur l'ancienne domination ; & l'autre sur ce qu'il l'a subjuguée malgré les armes des François qui s'y opposoient.

INTERETS

Du Roy d'Eſpagne ſur le Rouſſillon.

LE Comté de Rouſſillon, qui eſt un membre de la Catalogne, fut engagé par Pierre Roy d'Arragon, qui avoit de grandes guerres contre les Maures de Murcie & de Grenade. Pour leur reſiſter, il engagea le Comté de Rouſſillon à Loüis XI. Roy de France, pour trois cent mil eſcus d'or, l'an 1467. le Roy y fit une colonie de François, avec une garniſon ordinaire. Cette poſſeſſion de Rouſſillon a demeuré aux François juſques en l'année 1496. que Charles VIII. entreprit la guerre d'Italie, pour recouvrer le Royaume de Naples & de Sicile; car de peur d'eſtre diverty de ſes entrepriſes, il ceda le Comté de Rouſſillon à Ferdinand d'Arragon fils de Pierre, & le quitta des trois cent mil eſcus d'or; & pour le meſme intereſt de diverſion, il tranſporta à Philippe d'Auſtriche, fils de l'Empereur Maximilien, le Comté d'Artois avec ſes dependances, aux meſmes conditions que, tandis qu'il ſeroit employé en Italie aux conquêtes du Royaume de Naples, il ne ſeroit point attaqué en France par ledit Philippe: ces deux traitez de ceſſion, re-

remise & donation à l'Arragonois, & à l'Autrichien, furent incontinent executées de la part du Roy de France; mais ceux-là ne luy tinrent pas parole: car nonobstant leurs conventions, ils secoururent le Royaume de Naples contre Charles leur donateur, & le chasserent d'Italie par la maxime d'Estat, qui est l'une des plus observées, qu'un Prince ne doit jamais permettre que sō voisin s'agrandisse des Estats puissans, qui menaceroient toûjours le sien de trop prés.

Les François opposent à l'Espagnol, que *causa data, causa non secuta*; ils doivent rentrer dans leurs terres données, puis qu'on n'a point accompli, ce pourquoy la donation a esté faite. A quoy l'Espagnol repart que comme Catholique obeïssant aux jussions & volontez du Pape, il ne peut estre blâmé de son procedé; que les François s'étans insolemment comportez, obligerent le Pape Alexandre VI. de se liguer avec tous les Princes d'Italie, l'Arragonois & Philippe d'Austriche pour la defense commune contre les armes de France, & partant qu'il est déchargé de la coulpe qu'on luy pourroit imputer, de n'avoir pas effectué sa promesse, veu qu'il craignoit la peine d'excommunication en n'obeïssant pas au Pape; mais il faut remarquer qu'il ne se sert de cette maxime

xime que quand elle s'accorde avec son interest ; & qu'il épie toûjours l'occasion de se servir du pretexte de la Religion, pour l'agrandissement de sa domination, & la commodité de ses affaires particulieres.

INTERETS

Du Roy d'Espagne sur le Portugal.

ALphonse Roy d'Arragon avoit une fille naturelle, qu'il maria à Henry bâtard de la maison de Lorraine, & l'ayant reconnu fort brave de sa personne, il luy donna pour dot de sa femme, une armée pour conquester le Portugal, qui estoit alors possedé par les Maures d'Afrique. Cette entreprise reüssit heureusement: mais à cause de la guerre des Anglois & des François, & de la diversion des Chrêtiens, Henry implora le secours des Allemans, & leur envoya des vaisseaux pour les trãsporter à Lisbonne. Ce secours fut de telle importance, que par son moyen il conquesta non seulement le Portugal, mais aussi la Province d'Algarbe, qui luy est meridionale. C'est de là que les Allemans sont tellement privilegiez en Portugal, qu'on ne les oseroit emprisonner ni maltraiter, pour quelque chose que ce soit. Ils

sont aussi privilegiez en l'achat des denrées de bouche.

Henry se voyant derechef pressé par les Maures de Castille la vieille & de l'Andalousie, demanda du secours aux François qui y aborderent si frequemment qu'ils changerent le nom de Luzitanie en celuy de Portugal, comme qui diroit *Portus Gallorum.*

Cette race de Henry a toûjours regné en Portugal avec accroissement de richesses & de Provinces, & mesme des Indes tant Orientales qu'Occidentales. Sebastien dernier Roy de cette famille fils d'Emanuël, entreprit la defense de l'aisné des enfans du Roy de Fez & de Maroc, contre son frere puisné ; celui-cy voyant que son frere s'appuyoit des Portugais, implora le secours du grand Seigneur, sous promesse de luy rendre le Royaume tributaire, s'il obtenoit la victoire. L'armée du Turc fut si grande & si puissante qu'elle envelopa celle de Cherip & des Portugais, qu'elle tailla en pieces. Cette journée fut appellée des trois Rois, à cause que tous les trois Rois qui y avoient interest, y moururent l'an 1578. Trois Portugais soutinrent qu'ils estoient les vrais Rois de Portugal, échappez de la bataille, dont l'un fut pendu à Venise, l'autre condamné aux Galeres perpetuelles pour la

Chiour

Chiourme de Naples : le troisiéme vint en France,qui a eu pension des Rois Henry IV. & Loüis XIII. l'espace de trente-deux ans.

Le Roy Sebastien ne laissa point d'enfans; son frere, qui étoit Cardinal & Prestre, fut suborné par les Iesuites,pour faire donarion du Royaume de Portugal à Philippe II. Roy d'Espagne,qui a joint le Portugal à ses Estats avec les Indes Orientales ; son fils Philippe III. y regna aussi paisiblement. Mais sous Philippe IV. en l'an 1641.le Duc de Bragance, le plus proche heritier de la Royale famille de Portugal, du costé des Reines,se fit declarer Roy de Portugal apres la revolte generale du païs en sa faveur.Le Roy d'Espagne n'avoit pas observé la maxime politique,si ordinaire d'ailleurs aux Espagnols,qui permet de faire mourir,d'éloigner ou d'abaisser ceux qui peuvent pretédre à leurs Estats.

Εἷς κοίρανος ἔστω, εἷς βασιλεύς.

Les Portugais se sont liguez ensuite avec les plus grands ennemis de la Couronne d'Espagne ; premierement en se joignant avec la France, de la richesse & du voisinage de laquelle ils doivent tout esperer ; & ensuite avec les Anglois, par le mariage de leur Infante avec Charles II. leur Roy, qui est toûjours assez puissant pour les secourir,

si l'Espagnol, qui n'est pas en estat de les attaquer, les vouloit entreprendre.

Le Roy d'Espagne pretend toûjours d'avoir interest sur le Portugal : premierement *jure primitivæ donationis*, que fit Alphonse susdit ; secondement *jure successionis*, que le droit ne peut estre aliené de la Couronne d'Espagne, à laquelle le Roy regnant succede. Troisiémement, *ratione posterioris donationis*, faite par ledit Cardinal de Portugal, seul & unique heritier de ce Royaume. Quatriémement, parceque la rebellion ne suffit pas pour en faire perdre les droits à son Seigneur legitime.

INTERETS
Du Roy d'Espagne sur la Navarre.

L'Origine de cette pretention est fondée sur la haine du Pape Iules second, contre la France. Ce Pape voulant usurper le Duché de Ferrare, sur Alphonse d'Est, gendre du Roy Loüis XII. luy fit la guerre & l'excommunia, avec le Roy de France, qui luy avoit fourni quelques troupes, & generalement tous ceux qui les aideroient en quelque maniere que ce fust. Les termes de l'excommunication comprenoient en mots exprés, *Omnes, qui auxilium, subsidium*

aut

aut suppetias, quoquo modo ferentes : convincentur, ipso facto, sint anathematis mucrone feriti, perpetuaque subjaceant excommunicationi.

Quoique le Roy de Navarre Iean d'Albret fust à Paris malade de la fiévre quarte, il fut neantmoins enveloppé dans la mesme excommunication, parceque pour animer d'autant plus tous les adherans à la France, le Pape sollicita les Anglois qui en estoient alors les vassaux liges, & les Espagnols de luy faire la guerre : Les Rois d'Angleterre & d'Arragon voulans passer par la Navarre pour entrer en France, y trouverent quelque resistance ; c'est pourquoy ils declarerent les Navarrois ennemis de l'Eglise, comme favorisans les adherans aux Ferrarois & excommuniez ; & tous deux se saisirent du Royaume de Navarre, & des Provinces adjacentes qui en dépendoient, sçavoir de la Biscaye, du Guipuscoa & du Bearn.

Apres cette invasion, le Pape Iules second venant à mourir, & la paix estant faite, l'Espagnol acheta les droits des Anglois appreciez à cinq cent mil escus ; il en donna seulement cent de comptant, & promit le payement du reste dans trois années suivantes, permettant aux soldats Anglois, de piller & d'emporter tout autant de butin qu'ils pour-

roient

roient. Apres que les Anglois se furent retirez,& que Ferdinand eut fortifié les places & les avenuës, il se mocqua des Anglois ; & ne leur voulut rien payer de ce qu'il leur avoit promis, disant que le pillage que leurs soldats avoient fait, excedoit la somme de cinq cent mille escus.

Les Rois de France ont tâché depuis, par toutes sortes de voyes, de recouvrer le Royaume de Navarre ; mais le Roy d'Espagne dit qu'il le possede par concession du Pape, en vertu de la susdite excommunication, & par droit de bienseance ; parceque si le Roy de Navarre estoit remis dans ses Estats, il ne seroit pas assuré dans les siens en Espagne, à cause que la Navarre y est enclavée : nonobstant que par la paix traitée apres la mort dudit Pape il y eust une amnistie, & une absolution pour toutes les personnes qui avoient contribué aux guerres susdites. Ce que les François contestent, disans que la condition du Roy de Navarre ne doit point estre pire que celle des autres adherans, outre que le Roy de France a fait offre au Roy d'Espagne, de luy rendre la somme de cinq cent mil escus, que l'Espagnol avoit promis à l'Anglois, de laquelle l'Anglois n'avoit receu que cent mille, & faisoit offre de plus, de le rembourser des

frais

frais de la guerre, taxez à trois cent mille escus.

Antoine de Bourbon, pere de Henry le Grand Roy de France, ayant épousé Ieanne Reine de Navarre, rendit d'assez grands services à la Couronne, pour meriter d'en estre assisté au recouvrement de son Royaume, & mesme comme il assiegeoit, pour le Roy, la ville de Roüen, estant descendu de cheval pour visiter quelques fortifications, lorsqu'il versoit de l'eau contre une muraille, une mousquetade tirée par les assiegeans, le frapa aux reins dont il mourut, l'an 1562. Marc Antoine Muret excellent Orateur, estant deputé pour faire sa harangue devant le Pape & le sacré Consistoire, representa à Gregoire XIII. que la mort de ce Prince qui avoit esté tué pour la foy, meritoit que son fils fût remis dans son Royaume, duquel par la disgrace du Pape Iules II. son ayeul avoit esté depossedé. Mais ce Pape, qui évitoit l'occasion d'offenser le Roy d'Espagne, n'y voulut pas consentir; ce qui dõna sujet à Ieãne Reine de Navarre, de dire que les Papes étoient cõme des sorciers, qui donnoient du mal, duquel ils ne pouvoiẽt apres rendre la gerisõ. En depit d'eux, elle fit venir des Ministres Religionaires de Geneve & de la Rochelle, pour instruire son fils Henri à la loy Calviniste,

niste,dont elle fit faire aussi profession à tous ses sujets, sous le tître de Religion Pretenduë Reformée.

Cette Reine crut que le changement de Religion luy estoit necessaire;premierement contre la tyrannie perpetuelle du Pape, qui cause souvent la perte du temporel:afin que ses sujets,méprisans l'Eglise Romaine,n'eussent aucun commerce avec les Espagnols, desquels ils pourroient estre seduits,pour se ranger de leur parti,s'ils entretenoient quelque amitié ensemble; & par ce moyen, elle a conservé quelque partie de la Navarre, avec une portion de la Biscaye, le Bearn & le Bigorre; c'est pourquoy la France & l'Espagne,portent toutes deux dans leurs écussons, les armoiries de Navarre, à cause des interets susdits.

INTERETS
Du Roy d'Espagne sur Milan.

LE Roy d'Espagne pretend que ce Duché luy appartient. Premierement *jure belli*, parceque Charles V. ayant pris prisonnier François premier en la bataille de Pavie, l'an 1525. Milan & tout le Duché, l'Astigeois en faisant une partie,luy fut cedé pour sa rançon; & d'autant que Milan apartenoit aux heritiers des Sforzes, qui en estoient

estoient Ducs, l'Empereur voyant que Maximilien Sforze n'étoit pas assez fort pour resister aux François quand ils l'attaqueroient, s'en fit faire une cessiō par l'échange d'autres terres & Seigneuries qu'il luy donna proche de Rome & dans le Royaume de Naples, où les successeurs de ces Princes vivent encore, mais non en qualité de Souverains, afin qu'ils n'ayent pas sujet de s'élever pour recouvrer l'Estat de Milan, que l'Empereur Charles V. a fortifié, & qu'il a toûjours maintenu en sa joüissance.

Les François s'opposent à cet interest, parceque le Duc d'Orleans frere de Charles VI. Roy de France, épousa Marie Valentine fille unique & heritiere de Philippe Galeas Duc de Milan, par laquelle ce Duché appartenoit à la Couronne de France. Loüis XII. Roy de France, petit fils de Loüis Duc d'Orleans, mary de ladite heritiere de Milan, alla en Italie pour y faire valoir ses droits; il prit Milan & amena Loüis Sforze Duc de Milan avec trois enfans & sa femme, qui moururent prisonniers au Chasteau de Loches. François I. le posseda ensuite avec toutes ses dependances : mais apres sa prison il fut remis & cedé, comme nous dirons dans la suite, parce qu'il faisoit une partie de la rançon du Roy.

Neant

Neantmoins les François opposent que ce qui a esté traité & accordé pendant que le Roy étoit prisonnier, ne peut avoir aucune force suivant la Loy, *velle non creditur qui retinetur*, & que les contracts ou traitez passez en prison, ne doivent pas subsister, puisque *est inuoluntaria voluntas*, & par cõsequẽt ils desavoüent le traité de Madrid, qui a esté fait par un prisonnier au préjudice de ses Estats; veu mesme que les Rois de France ne peuvent rien aliener des biens & Seigneuries de la Couronne, à quoy ils s'obligent dans leur Sacre & Couronnement, par un serment solemnel; dequoy François premier mesme a protesté, & dont il a deffié Charles V. au combat corps à corps.

INTERETS

Du Roy d'Espagne sur Ierusalem.

CEt interest procede de l'Empereur troisiéme, qui estoit Roy des deux Siciles, sçavoir de Naples & de l'Isle de Sicile. Il maria sa fille Ioland à Iean de Breves, qui avoit conquesté l'Austriche, une partie d'Egypte, les costes de Barbarie & une partie de la Palestine. Cet Empereur luy donna pour dot de sa fille, le tître de Roy de Ierusalem, & une puissante armée pour en conquêter

quêter le Royaume;ce qui reüssit heureusement, il en fut couronné Roy, l'an 1223. Saladin Sultan d'Egypte s'unit avec les Barbares & les Sarrazins pour chasser les Chrêtiens de la Terre-Sainte, & apres plusieurs batailles, ledit de Breves estant decedé, la Couronne fut recherchée de plusieurs Princes Chrêtiens, entr'autres du Comte Henry de Champagne, du Comte de Thoulouse, qui estoit Roy de Tripoli, du Comte Baudoüin de Flandre, qui tous combattirent, & se ruinerent l'un l'autre pour l'obtenir ; elle demeura enfin au Sarrazin, l'an 1249.

La Reine d'Antioche heritiere du Royaume, voyant que par l'ambition de regner, qui étoit entre les Chrêtiens, elle ne pouvoit estre rétablie, vint à Naples, & fit sa declaration, par laquelle elle cedoit les droits qu'elle avoit à la Couronne de Ierusalem entre les mains du Roy Charles d'Anjou, frere de S.Loüis Roy de France. Apres cette demission & donation qui fut faite solemnellement, Charles d'Anjou Roy de Naples & de Sicile leva une puissante armée, avec laquelle il recouvra le Royaume de Ierusalẽ, dont il joignit la Couronne à celle de Sicile, afin d'obliger les Siciliens à la défendre ; il alla faire la guerre ensuite en la coste de Barbarie, où il fit de grands progrez. Dans

ce

ce temps saint Loüis descendit en Egypte avec une armée de trois à quatre cens mil combatans, dont le grand nombre causa la famine, & la famino la peste. Saint Loüis voyant son armée deperir, voulut donner la bataille avant qu'elle fust tout à fait déchuë; il la perdit, & y fut fait prisonnier avec tous ses Principaux Ministres & Officiers, l'an 1249. Il laissa pour ostage son Dieu, ainsi appelloit-il le Corps de IESVS-CHRIST en l'Hostie, qu'il adora pour marque de sa Foy. Le grand Sultan de Babylone le fit jurer que de son vivant, il ne feroit plus la guerre aux Sarrazins: Neantmoins sous d'autres pretextes, il tourna ses armes vers la coste de Barbarie, ayant mené avec luy cinq de ses fils avec leurs femmes, desirant d'en établir quelqu'un Roy de Thunis, d'Algier & de Barbarie. En assiegeant Thunis, il fut atteint d'une dyssenterie pestilente l'an 1270. Charles d'Anjou son frere le vint trouver, lorsque la Ville étoit sur le point de se rendre, voyant ce desastre il mit la main à l'épée, l'éleva vers le Ciel, & protesta de ne la rengainer jamais qu'il n'eust vengé la mort de son frere: peu apres il donna un assaut general par lequel il prit la Ville, qui estoit la Capitale du Royaume de Thunis, d'Algier & de Tripoli, qu'il rendit tous tributaires au

Royau

Royaume de Sicile & de Ierusalem : le corps de saint Loüis fut rapporté en France ; depuis ce temps-là les Rois de Naples & de Sicile, ont pris aussi le titre des Rois de Ierusalem.

Surquoy il y a contestation pour le titre de Rois de Ierusalem, tant du costé de l'Empereur Frederic, que de Charles d'Anjou. Mais parceque ce dernier fit mourir Conradin fils de l'Empereur Conrad sur un échaffaut, apres l'avoir dépoüillé de ses Estats, la Sicile Isle s'est revoltée contre luy, de laquelle il a perdu les droits.

De plus, l'Espagne a succedé aux François aux deux Siciles, & par consequent en leurs droits & appartenances : Et en effet, les Patriarches de Ierusalem prennent encore aujourd'huy leur investiture du Roy d'Espagne, par les mains de son Viceroy de Sicile.

INTERETS
Du Roy d'Espagne sur Sienne.

Sienne avoit autrefois esté Republique fort puissante, qui avoit acheté sa liberté, & qui s'est maintenuë contre les Florentins & les Pisans à l'aide de Charles V. mais enfin elle a esté soûmise à la puissance de Philippe second Roy d'Espagne. Ce Prince ayant

reconnu que ces Republicains ne pouvoient souffrir la domination Espagnole qu'avec beaucoup de peine, il a remis cette Ville avec ses appartenances au Duc de Toscane, pour le rendre son vassal, afin que lorsqu'il feroit quelque guerre en Italie, le Duc de Toscane fust obligé de luy fournir quatre mil fantassins, & mil chevaux entretenus pour soûtenir le parti d'Espagne.

Quoique les Rois de France, par le consentement du Pape, ayent obtenu une donation que les Siennois leur faisoient de leur Ville,& que Henry second les ait maintenus en la jouïssance de leurs privileges, si est-ce que les Espagnols pretendent que les François n'y ont plus de droit, depuis qu'ils en ont transigé avec le Duc de Toscane aux conditions susdites.

INTERETS

Du Roy d'Espagne sur l'Angleterre.

MArie Reine d'Angleterre, fille de Henry VIII. fit une donation à Philippe Roy d'Espagne, par leur contract de mariage, de tout son Royaume, & de tous les droits qui peuvent dépendre de la Couronne d'Angleterre au cas qu'il la survêcust; & recipro-

ciproquement ledit Philippe, par le même contract, ceda la Couronne d'Espagne & tous les Estats qui en dependoient, à ladite Marie son épouse, en cas de predeceds. Ce contract fut nommé le contract d'union des deux Couronnes d'Espagne & d'Angleterre, qui donna de la terreur aux Princes voisins, & à tous les Monarques de l'Europe; apres avoir demeuré cinq années ensemble, Elizabeth, fille de Henry VIII. Roy d'Angleterre, & d'Anne de Boulen, qui avoit esté retenuë en prison l'espace de deux années, pour quelques conjurations contre ladite Marie, parut si agreable au Roy Philippe, qu'il eut compassion d'elle, & la mit en liberté. Mais pendant que le Roy s'en vint en Flandre, elle empoisonna la Reine sa sœur, & occupa la Couronne d'Angleterre. Elle chassa tous les Catholiques de ses Estats, afin qu'ils n'eussent aucune intelligence avec les Espagnols, & a regné long-temps tres-heureusement. Elle a conquesté dans l'Amerique Septentrionale appellée Mexicane, la Province à qui elle a donné son nom *Virginie*, parce qu'elle protestoit d'estre vierge, & avoit pour conseillers & secretaires des femmes sages mariées, qui concertoient avec leurs maris, & le conseil public; ensuite dequoy, elles determinoient de ses affaires

en son Conseil ; elle a aussi uni les deux Royaumes qui avoient toûjours esté ennemis, sçavoir l'Escosse & les Isles adjacentes, qui sont les Ibrides & les Orcades, par la mort de Marie Stuart Reine d'Escosse, à laquelle Elisabeth fit trancher la teste à Londres l'an 1587.

Pour conserver ces deux Royaumes sans avoir égard à l'ambition de se preceder l'un l'autre, il fut ordonné que le Roy d'Angleterre seroit intitulé Roy de la Grande Bretagne, dont le nom comprend les Estats des deux Couronnes, & les interets de la France, qui se signifient encore tous les ans par un Heraut le premier iour de l'an, à l'entrée de l'Eglise de S.Paul à Londres en presence du Roy, de tous les Ambassadeurs, Princes & Milords d'Angleterre, où il crie tout haut, *Charles par la grace de Dieu Roy de la Grande Bretagne & de France, &c.* en jettant son gand dans la nef de l'Eglise, que l'Ambassadeur de France va aussi tost ramasser, & dont il appelle, disant *salvo iure & sine prajudicio Christianissimi Gallorum Regis*; il a soin aussi d'envoyer ce gand en France, pour servir de gage de combat entre les deux Rois, & il prend un acte public de sa protestation, qu'on insinuë ensuite en la Chambre des Comptes de Paris. Les deux

Royaumes

Royaumes ſubſiſtent aujourd'huy en la perſonne de Charles II.

L'Eſpagnol continuë en ſes interets, diſant qu'il eſt bien fondé en contract valable, confirmé par le mariage, violé par Elizabeth, qui n'étoit pas fille de Henry, & dont la mere eut la teſte tranchée, pour l'inceſte commis avec ſon frere par l'ordonnance de Henry. Pour executer ce qui eſt porté par le contract de mariage, Philippe ſecond dreſſa une armée navale en l'an 1587. des plus puiſſantes dont l'hiſtoire ait iamais fait mention, d'autant que ce n'étoient pas de petits vaiſſeaux, & des barques à la façon dont les Rois de Perſe attaquerent les Grecs dans un petit coſté de la mer Egée; mais c'étoit dans l'Ocean, où il y avoit 860. grands vaiſſeaux de combat, comme caraques, gallions, roberges & bretons équipez extraordinairement; avec 450. vaiſſeaux garnis de munitions, qui leur ſervoient de ſubſidiaires; on croyoit que cette armée ſubjugueroit aiſément l'Angleterre, & d'autant plus qu'elle étoit aidée des intelligences qu'on avoit avec pluſieurs Anglois: mais la Reine d'Angleterre donna tous les ordres neceſſaires à ſa defenſe, & demanda du ſecours à la Reine de Dannemarc, qui entr'autres luy envoya Fauſte, à l'art magi-

que duquel quelques badins ont attribué la tempête qui ruïna l'armée Espagnole ; quoy qu'en effet l'adresse & le bonheur des Anglois en ayent esté les causes suffisantes, sans en aller chercher d'extraordinaires.

L'Interest des Espagnols demeure toûjours en son entier par les interpellations & les guerres continuelles qu'ils ont contre l'Angleterre.

INTERETS
Du Roy d'Espagne sur la Toscane.

L'Empereur Charles V. voulant faire des creatures & s'acquerir des Estats, seconda l'ambition du Pape Clement septiéme, qui vouloit rendre ses neveux Ducs de Toscane, & fit mourir les plus notables citoyens de cette Republique qui pouvoient contester de noblesse & de richesses contre la maison des Medicis, qui n'étoient que des banquiers & des marchands. Ayant élevé Laurent de Medicis Duc & Prince de Toscane, il luy fit épouser une sienne bâtarde, & le declara Duc de Toscane ; son droit fut transmis à Philippe second son fils, Roy d'Espagne. Le Pape Pie V. qui estoit né vassal de Florence, envoya en l'an 1569. à Cosme de Medicis Duc de Florence, une Cou-

ronne estimée 150000 escus, en laquelle ces paroles estoient gravées, *eximium justitiæ pietatisque zelum R.P. dicavit, & ipsi donavit, &c.* avec cette Couronne il luy donne le tître de Grand Duc, & prend l'autorité sur l'Empereur & sur le Roy d'Espagne.

Pour contrecarrer ce tître, le Roy d'Espagne a changé l'estat de la ville de Sienne qui se gouvernoit en Republique, & l'a donné au Duc de Toscane aux charges dites ci-dessus.

Le Roy d'Espagne pretend aussi d'avoir interest sur l'isle d'Elbe, que Philippe second donna à Cosme de Medicis: il y a conservé deux forteresses, Porto-Longone & Porto-Hercule, qui tiennent en bride le Duc de Toscane, qui y a basti Cosmopolis & Porto-Ferraro: Il y a dans cette Isle des mines d'aimant & d'acier fin.

INTERETS
Du Roy d'Espagne sur Malthe.

Apres que les Sultans d'Egypte eurent conquesté la Terre-Sainte, les Chevaliers Hospitaliers de saint Iean de Ierusalem, qui avoient succedé aux Templiers, se retirerent à Rhodes, qu'ils prirent par stratageme, où ils ont demeuré 264. ans. Pendant

les guerres de l'Empereur Charles V. & du Roy François premier, le Turc s'en rendit maistre en 1524. Les Ducs de Savoye en retirerent les Chevaliers à Ville-franche dans le Comté de Nice en Provence, jusques à ce que Charles V. leur eut baillé l'Isle de Malthe, à la charge qu'ils conserveroient le détroit, qui est entre la Sicile & l'Afrique, & qu'ils donneroient au Roy d'Espagne par forme de tribut, des éperons d'or & un éprevier tous les ans, au port de Sicile, & qu'ils en feroient foy & hommage. Ils reçoivent les ordres & les commandemens du Viceroy de Sicile pour aller où il veut, & s'ils y manquoient, ils ne pourroient avoir les vivres & les provisions necessaires qu'ils tirent de la Sicile & de la Calabre. Ainsi Malthe est un fief mouvant de la Couronne d'Espagne.

INTERETS
Du Roy d'Espagne sur Gennes.

LE Roy d'Espagne a deux Interets sur cette Republique, l'un general & l'autre particulier. Le general est que Charles V. donna à André *Doria*, qui quitta le parti de France pour adherer au sien, la Principauté & Souveraineté de Gennes & l'Isle de Corse qui

qui en dépend, quoique celui-cy l'eust refusée,& qu'il eût mis cette Republique en Aristocratie avec la creation d'un Doge triennal,& à la charge que les Gennois continuëroient le commerce des Indes sous le revenu qui a esté cõvenu entr'eux. Pour cet effet le Roy d'Espagne a toûjours entretenu des galeres dans le port de Gennes,& leur a emprunté en diverses fois jusques à vingt & un million d'or, pour payement desquels il leur a voulu donner des Isles en l'Ocean Atlantique & en la Mediterranée, mais ils les ont refusé pour ne pas dissiper leurs forces, & se sont seulement contentez de l'Isle de Tabaret, où ils remettent leurs marchandises quand ils trafiquent à Thunis en Barbarie.

Pour l'interest particulier, faut remarquer que le Roy d'Espagne vend aux plus riches de Gennes, les tîtres des Principautez de Naples, parce qu'il y en a jusques à cinquante-un, & neuf Viceroyautez; l'ambition estant si grande entre les nobles Gennois, qu'ils se repaissent facilement de vanité,& qu'ils voudroient estre Princes titulaires de Naples. Par ce moyen le Roy d'Espagne les attache à son interest, parceque s'ils ne luy obeïssoiét pas, il les priveroit de leurs terres & Seigneuries, dont il se prevaut en diverses occasions. Les Venitiens qui sont

bien plus ſages, pratiquent une politique contraire, parce qu'ils ne veulent pas qu'aucun de leurs Seigneurs poſſede les terres de quelqu'autre Seigneur auquel il fut obligé. Ils ne veulent pas même qu'il y ait plus d'un Cardinal dans tout leur Eſtat; & encore ne permettent-ils pas qu'il entre en aucun conſeil, ni qu'il ſe méle d'aucune affaire publique, & pour plus contrequarrer le Pape, ils ont établi un Patriarche en Aquilée pour les abſoudre de ſes excommunications, au cas qu'ils encouruſſent ſon indignation.

INTERETS.

Du Roy d'Eſpagne ſur Parme.

IL faut remarquer pour maxime fondamentelle des Interets des Princes d'Italie, que l'ambition des Papes les a toûjours porté à ſe rendre Souverains de toute l'Italie, & en forclorre les Empereurs. Pour cet effet, ils ont fait une ligue avec tous les Princes d'Italie, dont ils devoient eſtre chefs contre les Empereurs, comme fit le Pape *Hildebrandus*, ſurnommé Gregoire ſixiéme, lequel oſa excommunier ſon parent Empereur fils d'Othon, & de luy commander d'aller au voyage de la Terre-Sainte pour s'y faire couronner Roy de Ieruſalem, & établir ſon Empire

Empire en Asie & en Afrique, cependant qu'il gouverneroit l'Empire d'Occident.

Alexandre troisiéme Pape, fit le mesme commandement à l'Empereur Frederic surnommé Barberousse, lequel conquesta la Terre-Sainte, & s'en retournant victorieux en Europe, le Pape defendit aux Romains & aux Italiens de le reconnoître pour Empereur: Il fit une croisade contre luy, qui est une forme de petite croix rouge appliquée sur le vestement des croisez, qui leur vaut une absolution de tous leurs pechez, & qui leur fait meriter la sainteté s'ils meurent pour la querele du Pape. L'Empereur voyant que les croisez s'étoient retirez en des Eglises, les fit tirer les uns apres les autres, & les fit marquer d'une croix de leur sang sur la teste. Le Pape s'enfuit à Venise travesti, mais estant découvert, les Venitiens prirent sa protection, & le defendirent de tout leur pouvoir; ils prirent prisonnier Othon fils de l'Empereur, & pour le racheter, l'Empereur se reconcilia & baisa les pieds du Pape, qui luy mit le pied sur la teste & luy dit, *scriptũ est, conculcabis leonem & dracone͂.* L'Empereur luy répondant, *non tibi, sed Petro*: le Pape luy répondit arrogamment, *& mihi & Petro*: ce qui causa l'émeute des Princes d'Allemagne, le Duc de Saxe maltraita le Pape

fur le champ, & l'eût écrasé, si l'Empereur ne l'en eût empesché. Pour se parer de la peur qu'avoit l'Empereur d'estre empoisonné, il se retira en Allemagne, pendant quoy le Pape suscita le fils contre le pere, en luy donnant la Couronne Imperiale.

Henry IV. Empereur doüé de qualitez heroïques, estant en Italie pour appaiser les factions des Guelfes qui estoient du parti du Pape, & des Gibelins qui estoient les Imperiaux, fut empoisonné au siege de Florence par la fille d'un Medecin qui luy étoit venuë demander sauvegarde pour la maison de son pere, & qui luy donnoit avis que les assiegez ne pouvoient tenir plus de quatre iours. L'Empereur voyant une fille pleine d'attraits & d'un grand genie, en devint amoureux & coucha avec elle, mais s'estant servie d'un onguent que son pere luy avoit donné pour s'en frotter la nature, l'Empereur mourut d'une mort tres-violente par l'inflammation qui luy vint aux parties genitales, la fille mourut aussi le mesme iour.

C'est de cette sorte que les Empereurs se sont abstenus d'aller en Italie, pour éviter les empoisonnemens & les autres méchancetez des Papes. Quand l'Empereur Henry septiéme y alla pour mettre ordre aux abus qu'il y avoit, tant au spirituel, à cause des

ſchiſmes que divers Papes faiſoient en meſme temps, & pour le temporel, à cauſe du nombre de tyrans qui ruïnoient le Païs; le Pape l'ayant connu plein de zele, de valeur & de pieté, commanda frere Robert Lenard, General des Iacobins, qui avoit eſté Aumoſnier dudit Empereur, de le communier le iour de l'Aſſomption N. Dame, dans l'Egliſe Saint Dominique de Boulogne, l'Empereur y fut empoiſonné dans la ſainte Hoſtie.

Cet horrible ſacrilege commandé par un Pape,& executé par un Moine,montre aſſez ce que ces gens-là penſent de la Religion.

Les Papes ont établi leur puiſſance par l'union de tous les Princes d'Italie, & l'ont continuée, de ſorte que comme eſtant le Chef,recõnu pour Vicaire general & perpetuel du Saint Empire, quand un de ces Princes vient à manquer ſans avoir des heritiers legitimes ſucceſſeurs, le Pape leur ſuccede, comme il eſt arrivé au Duc de Ferrare Hercules, qui ne put faire reconnoître pour legitime le fils qu'il avoit eu d'une Dame ſous promeſſe de mariage. Le Pape Clement VIII. l'ayant exclu, a envahi le Duché de Ferrare. Il en eſt arrivé autant au dernier Duc d'Vrbin, le Pape Paul V. l'exclut de l'adminiſtration de ſon Duché durant le

reste de ses iours, & sans avoir égard à une fille qu'il avoit, il établit un Legat pour gouverner son Duché d'Vrbin, sans attendre la mort du Duc. Le Pape en pretend faire autant des autres, quand l'occasion s'en presentera.

Les Ducs de Parme, comme la pluspart des autres Princes d'Italie; hormis le Duc de Savoye, viennent des Papes directement, & le Duc de Mantouë indirectement, parceque les Papes ont tâché d'agrandir leur maison sur la ruïne des autres. C'est une maxime generale, que les Papes persecutent les neveux de leurs predecesseurs, pour donner leurs biens & leurs Principautez aux leurs propres. Ainsi le Pape Paul troisiéme, qui venoit d'un Farnese, riche marchand de la ville de Parme, bailla à son neveu, qu'on disoit estre son fils, l'estat de Parme; & en luy faisant épouser une bâtarde de l'Empereur Charles V. il obtint de l'Empereur, que Parme seroit intitulé Duché; & Plaisance aussi Duché; & pour l'apanage de ladite Duchesse bâtarde sa femme, il luy assigna le gouvernement de l'Abruzze, & la terre de Castel-a-mare avec ses dependances, qui sont dans le golfe proche de Naples.

Ce Pape Paul troisiéme estant decedé, son successeur Pie quatriéme poursuivit avec

une

une puiſſante armée ledit Duc de Parme ; la ville de Parme eſtant fort preſſée, le Roy d'Eſpagne Philippe ſecond, qui attendoit cette extremité, ſe fit prier par le Duc de Parme de vouloir le defendre contre les armes du Pape : ce que l'Eſpagnol auroit refuſé, s'il ne luy euſt promis la reconnoiſſance de ſon rétabliſſement par ſes biensfaits, que le Duc de Parme fut contraint de faire.

Le Duc de Caſara, Prince de Maſſa en Toſcane releve auſſi de l'Eſpagnol. Ce Prince vient du Pape Innocent huitiéme, de la maiſon de *Cibo*, lequel de l'argent de l'Egliſe acheta Carrarez, qui eſt une montagne ſur la mer Mediterranée, de laquelle on tire quantité de marbre fin, qui ſe tranſporte par toute l'Italie : par confiſcation de ceux qu'on accuſoit de tenir le parti contraire au Pape, il luy donna la Principauté de Maſſa ; & parceque ce Prince n'eſt pas grand terrien, il s'eſt mis ſous la protection d'Eſpagne, contre le Duc de Toſcane, qui voudroit bien avoir cet Eſtat, qui eſt enclavé dans le ſien.

ANTR

INTERESTS

Du Roy d'Eſpagne ſur la Savoye.

CEt intereſt n'a procedé que par la conſervation qu'en a faite l'Empereur Charles V. & par la reſtitution du Marquiſat d'Aſt, & la reddition de quelques places appartenantes auparavant aux Ducs de Savoye. Apres de longues guerres entre l'Empereur & le Roy de France, la reſtitution des terres fut faite par la paix generale; Charles V. rendit le Duc Frederic de Mantouë vaſſal & tributaire de ſeize mil eſcus par an au Duc de Savoye, pour raiſon de cette adjudication, il s'eſt attribué le droit de Souveraineté, mais le Duc de Savoye ſe l'attribuë entierement, ainſi qu'il ſe voit dans les interets du Duc de Savoye ſur le Montferrat. Charles V. comme Empereur & Roy des Rois Chrêtiens, a eſté reconnu Souverain ſur le Duc de Savoye, en ce qui regarde l'honneur imperial, lequel il nie eſtre tranſmiſſible au Roy d'Eſpagne, ſuivant l'axiome du droit, *duo in ſolidum eiuſdem rei domini eſſe non poſſunt.*

Le Roy d'Eſpagne veut traiter le Duc de Savoye de la meſme façon que l'Empereur Charles V. a traité les Ducs de Milan: car

apres

apres que celui-cy eut protegé le Milanois contre le Roy de France, il dit à Maximilien Sforze fils de Loüis le More, qu'il ne pouvoit pas resister à la France, qui avoit de grands interets sur Milan: & se saisit de Milan en baillant audit Sforze d'autres terres, pour lesquelles il dépend de l'Empereur, & successivement de ses heritiers; de mesme le Roy d'Espagne pretend avoir conservé le Piedmont ou la Savoye à ses successeurs: mais le Duc de Savoye répond qu'il n'a esté persecuté des François qu'à cause qu'il tenoit le parti de Charles V. à raison dequoy il merite plûtost recompense que la dépendance qu'en pretend l'Espagnol.

INTERETS
Du Roy d'Angleterre sur les Orcades & les Ibrides.

LA haute inimitié qu'il y a toûjours eu entre les Anglois & les Escossois, a esté cause des grandes forteresses qui estoient deçà & delà le mont Grampius, qui separe l'Escosse de l'Angleterre, elle cause aussi l'étroite alliãce des Escossois avec les François, qui a duré plusieurs siecles, d'où ils ont esté employez à cause de leur fidelité à la garde du corps du Roy de France; & en effet,

effet, ils sont plus proches que les Suisses, qui n'ont la garde que du dehors. Ces gardes Escossoises ont esté gardées jusques à present. Cette alliance fut faite avec la France, afin de divertir les forces des Anglois, quand ils entreprendroient sur l'une de ces Couronnes, afin que l'Escossois fit une irruption si l'Anglois attaquoit la France, & que si l'Escossois estoit inquieté, le François attaquast l'Angleterre par les terres qu'il possedoit en France.

Du temps d'Edoüard troisiéme Roy d'Angleterre, qui possedoit une bonne partie de la France, & particulierement ce qu'elle a de costes sur la mer Oceane, les Escossois entrerent dans l'Angleterre: ils y butinerent quelques Provinces, mais se voyans poursuivis des Anglois, ils eurent la ruse de laisser tomber une partie de leur butin, & firent semblant de s'enfuïr dans une grande campagne: l'Anglois qui les suivoit voyant le butin que son ennemi avoit delaissé, crut qu'il s'en estoit déchargé pour mieux fuïr, & se jette dessus à l'abandon; mais tandis que leurs troupes s'entrebattoient à le recueillir, les Escossois se rallierent, & chargerent les Anglois, qui se laisserent plûtost tuër que de quitter la proye, suivant l'avarice de la nation.

Apres

Apres ce ſtratagéme, les Eſcoſſois retournerent en Angleterre, & ſe rendirent les maîtres d'une grande partie de l'Iſle : Cette diſgrace obligea Edoüard de rappeller les troupes qu'il envoyoit en France· par l'aide deſquelles il recouvra bien-toſt ce qu'il avoit perdu, & prit priſonnier Iacques Roy d'Eſcoſſe, avec lequel pourtant il fit alliance en luy donnant ſa fille, & le rétabliſſant en ſon Royaume d'Eſcoſſe : ſon ſucceſſeur ne voulut pas demeurer en paix avec l'Anglois, & il ſe reünit avec la France contre leur ennemi commun.

Par le traité qu'Edoüard Roy d'Angleterre fit avec Iacques Roy d'Eſcoſſe, en le rétabliſſant en ſon Royaume ; celui-cy s'obligeoit de luy fournir du bois pour la conſtruction des vaiſſeaux, & de luy laiſſer la liberté de faire peſcher des ſaumons dans les mers des Orcades ; les conditions ſembloient le rendre mouvant de la Couronne d'Angleterre. Mais les Eſcoſſois l'ont conteſté, ſur ce que les Anglois s'étoient obligez reciproquement de laiſſer le paſſage libre aux Eſcoſſois pour venir en France. Mais les empeſchemens qu'ils y ont apporté depuis, ont cauſé que les vaiſſeaux de France alloient au devant des Eſcoſſois pour les accompagner & les preſerver des Anglois :

&

& que les Portugais & les François portoiẽt aux Escossois toutes les choses necessaires.

Ainsi les Anglois pretendent toûjours leurs anciens interets, en cas que les Escossois voulussent se separer d'eux.

INTERETS
Du nom du Roy de la Grande Bretagne.

APres que la Reine Marie Stuart eut fait mourir son mary,& qu'elle fut persecutée de ses sujets à cause de ce parricide, elle voulut se sauver en France,& emmena avec elle son fils Iacques, mais le vent la jetta vers Bristol, où elle fut arrestée : Les Escossois poursuivirent la vengeance de son crime, & prierent la Reine Elizabeth de leur vouloir rendre justice. Elle fut conduite à Londres, où elle a demeuré prisonniere vingt ans;elle eut enfin la teste tranchée l'an 1587. & apres la mort d'Elizabeth, son fils fut declaré successeur & legitime heritier des Royaumes d'Angleterre & d'Escosse par le Parlement & tous les Estats d'Angleterre, suivant le testament de la Reine.

Les Escossois pretendoient qu'on le devoit nommer Roy d'Escosse & d'Angleterre : les Anglois au contraire soûtenoient qu'il

qu'il devoit prendre la qualité de Roy d'Angleterre & d'Escosse, suivant la maxime, *à nobiliori fieri debet denominatio.*

Pour remedier au desordre qui procedoit de cette primauté d'intitulation entre ces deux peuples qui contestoient,il fut ordonné par le Conseil d'enhaut & du Parlement, par le consentement même des peuples,que sans faire mention d'aucun de ces deux Royaumes,le Roy s'appelleroit doresnavant Roy de la Grande Bretagne : il est vray que ce n'étoit pas du plein gré des Anglois, à cause de la raison politique,que tous les Rois qui prennent quelque nouveau nom déchoient de la preéminence qui estoit deuë à leur ancien, & qu'ainsi les Rois d'Angleterre, qui sont estimez des plus anciens de la Chrestienté, & qui ont precedé les Rois d'Espagne, de Hongrie,de Pologne, de Suede,de Dannemark,& les autres hormis ceux de France,devoient leur ceder par cette nouvelle intitulation qui leur sembloit honteuse. Neantmoins pour obvier aux desordres dont ils estoient menacez, il a semblé necessaire de prendre ce tître nouveau pour conserver la double autorité royale avec la paix & la concorde des sujets.

INTERETS
Du Roy d'Angleterre sur la Normandie.

PEndant qu'Aldroph Roy de Dannemark étoit allé faire la guerre en Norvvege, son frere Rohault attira à soy tous les mécontens du Royaume, & forma un parti contre le Roy, & par l'appuy de quelques voisins, il fit une tres-puissante armée. Le Roy qui s'y voulut opposer fut assisté des Suedois & des autres Rois, qui desiroient rendre remarquable l'exemple d'un soûlevement d'un frere contre son aisné & son Roy.

En la bataille qui fut donnée à Iutland apres trois reprises, le Roy demeura victorieux;& son frere avec ceux de son parti fut contraint de quitter le païs de Dannemark, & de se refugier en la Neustrie,où ils choisirent leurs habitations, comme estant le païs le plus froid de France & le mieux temperé pour eux ; d'où vient le nom de Normãdie & de Normands, qui sont les habitans du Nord. Se voyans dans un Païs fertile, où tous les autres qui estoient suspects au Roy de Dannemark venoient les trouver pour habiter avec eux,ils voulurent pousser

leurs armes plus avant, & détacherent de leur milice quinze ou ſeize mil hommes, qui ravagerent les plus belles Provinces de la France.

Eſtans arrivez en Guyenne, ils corrompirent quelques Iuifs habitans de la ville de Bourdeaux, en leur promettant de grandes recompenſes : Ceux-cy trouverent moyen de leur livrer deux portes pour entrer dans la Ville, du pillage de laquelle ils firent un grand butin, & mal-traiterent enſuite les Iuifs pour recompenſe de leur trahiſon. Ayans reconnu que le climat de la Gaſcogne étoit trop chaud pour eux, & que les maladies leur enlevoient quantité de gens, ils s'en retournerent en Normandie qu'ils poſſedoient ſous l'hommage dû à la Couronne de France pendant le regne de Louïs le Simple.

Louïs d'Outremer Roy de France, voyant que les Normands faiſoient toûjours quelques nouvelles priſes ſur les limites de ſes Eſtats, reſolut de leur faire la guerre. Aldroph Roy de Dãnemark envoya une milice choiſie pour defendre ſon parẽt, avec lequel il s'étoit raccommodé. Louïs fut pris priſonnier en la grãde bataille qui fut donnée vers Alençon, à cauſe qu'il s'étoit degarni de ſes gardes en les envoyant au combat, eſtant ſeul

seul il fut arresté, mais il se delivra en tuant celuy qui l'avoit arresté:apres estre évadé il fut encore repris,& il échapa derechef par la force de son courrier : mais enfin estant investi il fut mené prisonnier en triomphe dãs Roüen , & pour sa rançon il fut contraint d'accorder aux Normands la Province de Normandie & la Bretagne franches, quittes & en tître de Souveraineté .Ce qui fait le premier interest des Rois d'Angleterre , qui pretendent avoir les droits des Normands.

Le second Interest provient de ce que du temps de Louïs le Ieune , Robert Duc de Normandie avoit deux fils legitimes & un bâtard. Les deux fils n'aspiroient qu'à la souveraineté de ses Estats, & faisoient comme Absalon contre David son Pere,décrians la forme du gouvernement, & se plaignans des mauvais deportemens de leur pere. Ils animerent grand nombre de sujets à la revolte ; le parti des rebelles fut si grand,que le Roy Louïs le Ieune se crût obligé d'assister le pere cõtre ses enfans,qui furent chassez de la Normandie & de la France même, & furent contraints avec deux ou trois mil chevaux d'aller busquer fortune en quelques païs étrangers.Ils passerẽt les Alpes,& chercherent quelque Prince qui les voulust employer aux armes : N'en trouvans point, ils

arriverent au Royaume de Naples, où ils combattirent les Sarrazins qui avoient occupé le païs de Barry, la Poüille, le païs d'Otrante & la Calabre. Apres bien de travaux ils gaignerent ce Païs, desquels le Pape *Liberius* leur donna l'investiture, en demandant qu'on luy en payast tribut. Peu apres ne se contenta pas, il voulut avoir les Provinces qui étoient les plus proches de l'Estat Ecclesiastique, du costé du Tibre : Sur le refus qu'on luy en fit il sollicita les Princes d'Italie de faire la guerre aux Normands ; mais ceux-cy furent les plus forts, & defirent l'armée Italienne par deux fois. Ils prirent le Pape prisonnier qui estoit venu contr'eux, & le conduisirent avec grand respect à Benevent, d'où ils le relâcherent sans rançon, l'obligeans seulement de se contenter de leurs hommages.

Ces Normands pousserent ensuite leurs armes sur les Sarrazins qui occupoient la Sicile, qu'ils reduisirent sous leur obeïssance & à leur Religion, d'où ils furent couronnez Rois des deux Siciles, où ils ont regné jusques à ce que l'Empereur Henry IV. en épousa l'heritiere, qui fit passer ainsi ce Royaume aux Allemands.

Robert Duc de Normandie, qui avoit chassé ses legitimes enfans, fit declarer dans

tous ſes Eſtats, ceux du Roy de France & les Provinces voiſines, que Guillaume ſon fils naturel, étoit heritier univerſel. Ce Guillaume eſtoit doüé d'un grand eſprit & d'une valeur extraordinaire ; il avoit ſi bien aſſiſté Edoüard premier Roy d'Angleterre contre les Eſcoſſois, que pour luy témoigner ſa reconnoiſſance & ſon amitié, il le declara ſon heritier au Royaume d'Angleterre, n'ayant point d'enfans pour luy ſucceder.

Apres ſon deceds, Guillaume ſe preſenta pour eſtre couronné : mais Grinfeld frere de la Reine d'Angleterre & Prince du ſang Royal s'y oppoſa. Le Roy de France Louïs VII. donna les moyens à Guillaume de reüſſir, & de ſe rendre le maître de l'Angleterre. Le Roy fit deux fautes, contre deux principales maximes d'Eſtat ; l'une d'agrandir un Roy puiſſant à ſa frontiere, & l'autre de luy procurer une Royauté puiſſante & preſqu'égale à la ſienne : ce qui fut cauſe des grands maux que la France reſſentit enſuite.

Quand Guillaume entra en Angleterre, il reconnut que ſes gens avoient apprehenſion de la multitude des Anglois, c'eſt pourquoy il fit mettre le feu aux vaiſſeaux qui étoient à la rade, apres en avoir fait apporter les vivres en abondãce, afin que tous euſſent

de

de quoy boire & manger liberalement, & leur dit qu'il falloit aller ſouper en l'autre monde ou à la table de leurs ennemis. Le combat dura huit heures, à la fin duquel les Anglois ſuccomberent, & Guillaume fut receu Roy d'Angleterre. Il fut tellement aimé de ſes ſujets, que pour conſerver un monument de ſa gloire particuliere, toutes les loix d'Angleterre ſe ſont conſervées en ancien langage Normand.

Son hiſtoire nous apporte un exemple, que l'entreveuë des Princes, par maxime d'eſtat, ne fournit jamais le profit qu'on eſpere. Le Roy d'Angleterre Guillaume envoya deux de ſes fils en France ſuivant le deſir du Roy. Les fils aiſnez des deux Rois, joüoient enſemble aux eſchés, ils ſe picquerent au jeu, le fils de Philippe Roy de France vint à dire à l'Anglois qu'il étoit fils de batard; le fils du Roy d'Angleterre, qui étoit fort & robuſte prit l'échiquier & le jetta à la teſte du Fils de France, qu'il euſt bleſſé ou tué, ſi le grand Eſcuyer de France n'en euſt empeſché le coup: ils ſortirent tres-mal ſatisfaits l'un de l'autre; & cette haine a toûjours duré entre leurs ſucceſſeurs, & peut-eſtre eſt-elle l'origine de celle des deux Couronnes.

INTERETS

Du Roy d'Angleterre ſur la Guyenne, le Poitou, le Languedoc & les Provinces adjacentes.

L'Empereur Conrad & le Roy de France Loüis VI. entreprirent de faire la guerre en la Terre-Sainte, & exhorterent tous les Princes Chrêtiens de concourir. L'Armée eſtoit compoſée de ſix cent mil combattans, qui arriverent en Paleſtine ſans y pouvoir trouver dequoy ſubſiſter, ils defirent le Sultan d'Egypte. N'ayans plus d'ennemis à combattre ils s'entrequerellerent : de ſorte que le fils de Henry Roy d'Angleterre ne voulut pas ceder à Loüis Roy de France, & vouloit que l'Empereur l'inveſtit du Royaume de Ieruſalem. Loüis s'en retourna en France.

Eleonor ſa femme, qui s'étoit amourachée de Saladin Prince d'Egypte, priſonnier de guerre, proteſta à ſon mary que comme Chrêtienne, elle ne pouvoit choiſir un lieu plus ſortable à ſa devotion que celuy où N. Seigneur avoit ſouffert, & qu'elle ſouhaittoit d'y vivre & d'y mourir pieuſement. Le Mary fut fort étonné que ſous pretexte de

reli

religion, elle voulut couvrir sa vie scandaleuse, il la ramena pourtant malgré elle en France : à leur arrivée le Gouverneur de Marseille pria le Roy de vouloir nommer sur les fons de Baptême un sien fils, & ne pouvant trouver d'autre marraine sortable à sa Majesté Royale, il pria la Reine de la vouloir estre. Le Roy dit ensuite qu'à cause de cette cognation spirituelle & sacramentelle, il ne pouvoit plus habiter avec sa femme : pour authoriser ce divorce, il fit tenir un Concile à Boisf-gency, par lequel en l'assemblée du Clergé de France, il fut dit que le divorce estoit legitime; on ordonna à la Reine de se retirer dans ses terres, nonobstant qu'elle eust alors deux filles du Roy.

Il y a dans cet exemple deux fautes considerable contre la Religion & cõtre les loix de l'Estat. La premiere est, que le Roy avoit juste cause de repudier sa femme, puisque sa lubricité étoit manifeste, parceque les loix tant divines qu'humaines ne permettent point sans note d'infamie à un hõme marié d'habiter avec sa femme, quãd il sçait qu'elle vit mal & qu'elle est convaincuë d'adultere; le droit Canon même excommunie ceux qui les retirent dans leurs vices, parce qu'ils sont censez leurs maquereaux. La seconde, est la cause de la separation qu'on prenoit

pour pretexte, sçavoir la cognation spirituelle n'étoit pas capable de causer un divorce. Et en effet, le Roy devoit non seulement la repudier, mais aussi la priver de tous les biens qu'elle avoit apporté au Roy, qui devoient estre confisquez par le mary ou pour les enfans qu'elle avoit eu du Roy.

La France en receut un dommage notable : car cette Reine se voyant repudiée, épousa Henri Roy d'Angleterre, le plus puissant des ennemis de son mary, auquel elle porta en mariage la Guyenne, la Gascogne, le Poitou & les Provinces voisines qu'elle avoit herité de son oncle Raimond Comte de Toulouse & Seigneur de Languedoc ; ce qui montre clairement l'interest des Anglois sur ces Provinces, dont ils sont déchus dans la suite du temps.

Il faut remarquer que les Rois de France ont fait la guerre au Levant pour des raisons politiques, dont la Religion servoit de pretexte : car les Abbayes en ont merveilleusement augmenté leur revenu, par les Cures & les Chapelles qu'ils y ont annexé. De plus, ce recouvrement de la Terre Sainte, portoit le peuple à y aller où à y envoyer, ou à fournir de l'argent, chaque maison étant obligée de contribuer de la septiéme partie de son revenu, dont le Roy tiroit des sommes tres-

consi

considerables. C'étoit aussi pour décharger le peuple d'un nombre de soldats, qui ne peuvent faire que du mal quand on n'a point de guerres étrangeres ; & qui ne cherchent que l'occasion d'en susciter d'intestines.

Les Gaulois pratiquoient cette industrie de quinze en quinze ans. Les Chefs envoyoient des Deputez dans les Provinces voisines, pour ramasser la jeunesse, ausquels les peres disoient, selon Titelive, *Facescite, quarite vobis novas sedes*, & ce sont ces Colonies qui ont fait tant de conquêtes vers le Levant,& qui ont établi la gloire des Gaulois presque par toute la terre. Bothmond, Brennus, & les Gallogrecs en rendent d'illustres témoignages.

Les Rois de France trouvoient encore un autre avantage dans ces sortes d'expeditions:Ils y envoyoient des plus grands Seigneurs de leur Royaume,tant pour gouverner les armées que pour servir de Vicerois & de Lieutenans aux Provinces qu'ils conquêtoient.Apres que le Comte de Toulouse, le Comte de Champagne,le Comte de Provence & d'autres y eurent esté, & qu'ils eurent conquêté quelques Provinces,ils se ruïnerent les uns les autres,& les Rois se sont saisis de leurs biens, Dûchez & Comtez qui ont esté reünis à la Couronne. Les Abbez,

comme saint Bernard, solliciterent ardemment ces guerres contre les Infideles, parceque les Generaux & principaux Capitaines emmenoient avec eux leurs Prieurs, & les Curez des Paroisses pour estre leurs Predicateurs, Chapelains & Confesseurs, & ceux-cy commettoient leurs Benefices, & les faisoient desservir par des Moines des Abbayes prochaines. L'intemperature du climat d'Egypte & les fatigues de la guerre en faisoit mourir un grand nombre, dont les Benefices ont esté par ce moyen incorporez aux Abbayes.

C'est ainsi que Saint Louïs entreprit la guerre d'Afrique, quoy qu'il eust une veritable devotion, les Moines & ceux qui s'en pouvoient prevaloir ne le laisserent point en repos jusques à l'execution : mais craignant que tandis qu'il seroit occupé aux guerres du Midy, l'Anglois ancié ennemi de la France ne fist quelque diversion de ses forces, il transigea avec luy en luy donnant la Guyenne & le Poitou, & d'autres terres qu'il avoit possedé en France, avec la Normandie en pleine jouïssance sous le droit de fief & de reconnoissance de souveraineté : ce qui sert pour le rétablissement de l'interest de l'Anglois sur la Guyenne & les Provinces susdites.

Depuis ce temps-là jusques à Philippe le Bel la paix demeura entre les François & les Anglois. Le Pape Boniface ennemi de la France, & qui se peut plûtost appeller Malface, tant pour son introduction au Papat que pour ses méchantes actions qui ont causé son Eloge, *introductus est ut vulpes, vixit ut leo, mortuus ut canis*, abusant de son autorité Papale & du titre de pere commun des Chrêtiens & de conservateur de la paix publique, procura en haine du Roy de France, le mariage du Prince de Galles fils d'Edoüard, avec Marguerite fille & heritiere de Guy Comte de Flandres, afin qu'unissant la Flandre avec l'Angleterre & les autres Provinces que l'Anglois tenoit en France, il diminuast la puissance du Roy de France.

Le Roy Philippe le Bel en estant averti, dissimula son ressentiment, & fit venir à Paris le Comte Guy & sa fille, & les retint prisonniers dans le dessein d'empescher ce mariage. Le Pape sollicita l'Empereur, l'Anglois & les autres Princes de delivrer le Comte de Flandre & sa fille. Leur ligue assembla ensuite une armée qui fut defaite l'an 1300. Philippe en fut victorieux, & se rendit ensuite maître de toute la Flandre, que le Connêtable de saint Paul Chef de l'armée gouverna quelque temps. Mais à la sollici-

tation secrette du Pape, les Flamans se souleverent avec tant d'animosité, qu'ils massacrerent tous les François en une nuit; le Comte de S.Paul seul se sauva vestu en palefrenier.

Le Roy conceut une telle indignation contre cette cruelle procedure, qu'il dressa une armée de quatre-vingt dix mille cõbatans, à laquelle les Flamans avec leurs adjoints ne pouvoient resister,& d'autant plus, que le Roy avoit fait la paix avec l'Anglois, qu'il avoit confirmé par le mariage de sa fille, & qu'il luy avoit donné la Guyenne & les Provinces voisines pour sa dot.

Le petit stratagéme d'une lettre qui rendoit suspects au Roy tous ceux qui étoient à l'entour de luy le fit retirer: de telle sorte que cette armée fut dispersée sans rien faire.

L'Interest de l'Anglois sur la Guyenne demeure en estat à cause du mariage de Marguerite fille de Philippe le Bel.

INTERETS

Du Roy d'Angleterre sur la France.

DV mariage du Roy d'Angleterre avec la fille de Philippe le Bel, nasquit Henry

ry V. Roy d'Angleterre, & de celui-cy Edoüard. Apres Philippe le Bel, trois de ses enfans succederent à la Couronne, Loüis Hutin, Philippe le Long, & Charles le Bel, qui moururent sans hoirs masles. Ainsi l'Anglois disputa la Couronne de France, qu'il pretendoit luy appartenir à cause de Marguerite fille de Philippe le Bel par droit de representation.

Pour cet effet, il y eut assemblée des Estats de France, d'Angleterre; & de quantité de Princes qui en vouloient terminer le different. Lors qu'on deliberoit dans la ville de Senlis, l'Evesque de Beauvais en trouva la decision dans l'Evangile du iour, en ces termes: *Videte lilia agri, quæ neque laborant neque nent.* Dieu nous enseigne en son Evãgile, dit-il, en preschant, que les lys ne filent point, c'est à dire, Messieurs, que les fleurs de lys qui representent la Courõne de France ne tombẽt point en quenoüille, & qu'elles ne peuvent estre gouvernées par des filles.

Ces paroles furent receuës avec un applaudissement universel qui termina l'affaire, & proposa-t-on même derechef la loy salique, dont les Anglois pretendoient qu'on n'avoit jamais fait mention auparavant, & ont toûjours conservé les interets qu'ils ont sur le Royaume de France.

Les filles ont quelquefois ſuccedé en Eſpagne, en Angleterre, en Sicile & en Suede, mais jamais en France, tant en la premiere, ſeconde, que troiſiéme race, non plus qu'aux autres grands Royaumes des Ottomans, Perſes, Chinois, Tartares, Parthes, Egyptiẽs, Chaldeens & autres.

On ſçait encore que la maiſon des Ducs de Savoye, qui deſcend de celle de Saxe, n'a jamais eſté transferée aux femmes ; ce qui a eſté ſoûtenu contre le Roy François I. qui pretendoit à la Savoye & à ſes dependances, comme appartenantes à ſa mere Loüiſe de Savoye, fille d'Amedée ſeptiéme ; parceque ſuivant l'ordre obſervé en la ſucceſſion des Princes de Savoye l'on avoit appellé au Duché l'oncle de Loüiſe, en baillant la dot en deniers comptans à cette Princeſſe, qui fut mariée au Comte d'Angouleſme, dont elle eut François I.

A leur imitation les autres Princes d'Italie pratiquent la meſme choſe, & le Pape le fait pratiquer par force au Duché de Ferrare. Clement VIII. voyant qu'Hercules de Ferrare avoit marié ſa fille unique avec le Duc de Guiſe en France, ſe ſaiſit incontinent apres ſa mort du Duché à l'excluſion de la fille du Duc.

Le ſemblable a eſté fait au Duc d'Vrbin,

qui

qui n'avoit qu'une fille nubile. Le Pape voyant que le Duc se vouloit remarier, se saisit de la fille, la maria au Duc de Florence, & cõstitua un Legat pour gouverner l'Estat d'Vrbin en luy baillant une pension viagere, & par ce moyen Ferrare & Vrbin sont reünies à l'Estat Papal.

C'est une ancienne coûtume, qu'où il y a plusieurs freres, on en fait difference dans leurs armoiries, l'aisné porte les armes pleines de la maison; le second porte le lambel; le troisiéme les porte avec la barre de la droite à la gauche; le quatriéme porte la clochette, & les Princes bâtards portent la barre de la gauche à la droite, & le lambel penchant. Ainsi les armoiries se divisent par membrures, afin que par ces discernemens on reconnoisse les plus proches & les plus habiles à succeder.

Il faut remarquer que certains Autheurs corrompus par les Anglois & traîtres à la France, & Froissart entr'autres, ont appellé les Rois depuis Philippe de Valois, tous du nom de Valois, pour fortifier les interets de l'Anglois qui s'appelle aussi Roy de France, en se nommant aussi de Valois, au lieu que les Rois de France sont de Valois, de Bourbon, ou d'Orleans. Lorsqu'ils sont Rois, ils signent, & doivent estre appellez de Fran-

ce, comme Loüis de France au lieu de Bourbon, veu même qu'il n'y a point d'autre brãche substituable apres la race de Bourbon aujourd'huy regnante.

Quand Philippe de Valois fut éleu sur la parole Evangelique que l'Evesque de Beauvais prononça en son Sermon, Edoüard fut contraint d'acquiescer à l'acclamation universelle des Estats, & de cesser ses pretentions; il vint peu apres rendre foy & hommage avec toute la magnificence qu'on pouvoit esperer d'un grand Prince, il y avoit six mil Cavaliers lestes au dernier point, & qui faisoient honte à la Cour du Roy. On luy fit quitter l'épée, le baudrier, les éperons & le chapeau, le Chancelier de Morvilliers luy fit joindre les mains & dire tout haut: *Ie Edoüard par la grace de Dieu Roy d'Angleterre, proteste & promets par serment de fidelité en qualité d'homme lige au Roy de France, mon Seigneur & Maistre, pour les terres que je tiens en France de sa grace, & m'oblige sur peine de felonie, à l'observation de ladite foy hommagere.*

Apres qu'il fut relevé, qu'il eut repris son chapeau, l'épée, le baudrier & les éperons, il se retourna brusquement vers les siens, & leur dit que c'étoit le dernier acte de vassalité qu'il rendroit jamais à la France,

& s'en retourna en Angleterre, où il pratiqua les Flamans, qu'il rangea facilement à ſon party, & une partie de la baſſe Allemagne, ſous pretexte qu'il diſoit que le Roy de France ayant ſubjugué la Flandre vouloit courir ſur eux; de ſorte qu'avec une puiſſante armée qu'il jetta en Guyenne, il divertit les forces du Roy, qui auroit ſurpaſſé les ſiennes vers la Flandre.

En l'année 1335. par le moyen de Iacques d'Artavel braſſeur de biere, il receut les armoiries de France écartelées avec les ſiennes, ſçavoir les trois Leopards d'Angleterre couronnez avec les trois Fleurs de Lys d'or en champ d'azur, & ſous ce pretexte les Flamans proteſterent qu'ils n'étoient pas criminels de felonnie, puiſqu'ils ne s'étoient pas departis de l'obeïſſance de la Couronne de France qui appartenoit au Roy d'Angleterre : ils donnerent enſuite la bataille qu'on appella la journée de l'Ecluſe, où les François perdirent trente mille hommes; apres laquelle Edoüard ſuivant ſa pointe, s'avança vers la France, & donna la bataille à Blanketagne, où les François eurent auſſi du pire.

Le Roy de France preſſé d'une puiſſante armée, receut du ſecours de quelques Seigneurs Allemands, du Dauphin de Viennois

nois, du Duc de Savoye, du Duc de Lorraine; & de ceux de Gennes, qui amenerent l'élite des plus braves Italiens,& principalement de Lombardie, au nombre de dix-huit mil, l'armée étoit de 92000 hommes. Mais comme de petits incidens en font naître de grands,on remarque que la bataille de l'Escluse avoit esté perduë par un faux bruit que l'on jetta dans les troupes du Roy de France, que son armée étoit attaquée par derriere, & que tous ses Officiers estoient défaits:car voulant secourir l'arriere-garde, il donna iour aux ennemis qui penetrerent par l'ouverture qu'il faisoit, entre la bataille, le corps d'armée, & l'arriere-garde; ce qui donna lieu à la défaite.

Dans le combat de Blanketagne, on cria que les Chefs de l'armée Françoise étoient défaits, & qu'ils avoient pris la fuite; ce qui découragea les François.

En la bataille de Crecy lorsque ces deux grandes armées estoient sur le point de combattre,la noblesse d'Italie & les Gennois pretendirent avoir la pointe pour combattre les Anglois. Le Comte de Valois la voulut avoir aussi, ce qui rompit la disposition de l'armée:les Gennois se voyans rebutez se retirerent & firent perdre la bataille; quarante mil hommes y furent défaits, trois

Princes

Princes du ſang y furent tuez, le Duc de Lorraine, le Duc de Luxembourg, le Prince Dauphin, & trente-ſix Seigneurs de marque furent faits priſonniers, l'an 1346. ce qui fut une grande perte pour la France.

Apres cette victoire, Edoüard emmena ſa femme & ſes enfans au camp, & mit le ſiege devant Calais, qu'il prit l'an 1347.

Il envoya ſon fils en Guyenne & en Poitou pour la ſeconde fois avec une armée, mais ſur ce que David Roy d'Eſcoſſe fit une diverſion en faveur de la France & qu'il attaqua l'Angleterre, Edoüard y courut, & le combatit avec tant de ſuccez, qu'il deffit ſon armée & le prit priſonnier. Apres l'avoir detenu quelque temps, il fit alliance avec luy & le remit dans ſon Royaume d'Eſcoſſe, à condition de tribut & d'hommage : ce qui fonde un notable intereſt de l'Anglois ſur le Royaume d'Eſcoſſe.

Pe Prince de Galles eſtant à Poitiers, Iean fils de Philippe de Valois dreſſa une armée de 64000 hommes contre luy, qu'il accompagna de 230 charettes chargées de menotes pour les priſonniers. Le Prince de Galles connoiſſant que ſes forces n'étoient pas égales à celles du Roy de France, envoya ſon couſin le Cardinal d'Armagnac prier le Roy qu'il le laiſſaſt ſortir de ſes terres en luy

quit-

quittant tout ce qu'il avoit acquis en Guyenne & en Poitou. Le Roy n'y voulut pas consentir, & dit qu'il vouloit le prendre & l'amener à Paris mort ou vif. Le Cardinal & le Duc de Bretagne supplierent derechef le Roy qu'il laissast sortir l'Anglois de France, en luy quittant les terres qu'il y avoit pour la liberté du Prince & des plus grands d'Angleterre qui étoient avec luy, & que c'étoit une prudence de se servir du Proverbe politique, qu'il faut faire un pont d'argent à l'ennemi qui s'enfuit, & qu'il ne mist point ce Prince au desespoir. Le Roy persista dans son sentiment, ce qui obligea le Prince de Galles d'établir une forteresse pour douze ou treize mil hommes qu'il avoit dans un bois proche de la ville de Poitiers, dans laquelle il enferma ses gens de guerre en bon ordre, mettant son infanterie dans un lieu couvert d'arbres, il cacha les arbalestriers qui étoient les principaux de la force Angloise & les autres au côté: au lieu de piques ils planterent en terre des pieux croisez pour empêcher la cavalerie Françoise qu'ils redoutoient plus que le reste par toutes les avenuës où il pourroit estre attaqué; il harangua ses soldats, & leur témoigna toute sorte de cõfiance, & les exhorta à bien faire.

L'avant-garde du Roy s'approchant du bois

bois fut rompuë, il y eut un grand massacre de fantassins à cause des pieux qui y étoient fichez, il se mit en colere contre son Infanterie qui n'avançoit pas, & fit passer la Cavalerie par dessus, il s'engagea lui-même pour donner courage à ses troupes de marcher; mais comme les Cavaliers avoient en croupe des arbalestriers pour tirer contre les piquiers qui arrêtoient la Cavalerie, ils furent bien empêchez en ces pieux qui les arrêtoient; le Roy même estoit fort pressé & poussé par l'arriere-garde qui le vouloit assister, mais plus ils s'avançoient & plus ils s'engageoient & donnoient occasion d'en tuer davãtage; de sorte que le corps d'armée où étoit le Roy fut investi, & sur ce qu'on se mit à crier, *sauve le Roy*, & *sauve le Dauphin* qui étoit en l'arriere-garde, la Cavalerie Angloise debusqua contre les fuyards, défit une partie de l'arriere-garde, investit tous ceux qui étoient dans le bois, arresta le Roy & son fils puisné nommé Philippe, les menottes qui devoient servir pour mener les Anglois à Paris, servirent pour conduire les François à la Rochelle, & de là le Roy Iean fut conduit prisonnier par le Prince de Galles en Angleterre, qui renforça toutes les places de la Guyenne & de Poitou.

Le Roy estant arrivé en Angleterre en l'an

l'an 1356. Edoüard luy fit grand honneur; & ayant fait apporter à boire, comme l'Eschanson porta la tasse premierement au Roy d'Angleterre son maître, Philippe quatriéme fils du Roy luy donna un souflet, & luy dit: *Impertinent, ne sçais-tu pas que ton Maître est vassal de mon Pere? crois-tu que la prison diminuë son autorité?* Lors Edoüard dit au Roy, *comment appellez-vous vôtre fils? Il se nomme Philippe, dit le Roy*; Edoüard dit, *Il faut le surnommer le Hardy, puis qu'en un accident si desavantageux, il est aussi hardy que si c'estoit un sujet de triomphe.*

Pendant que le Roy estoit prisonnier en Angleterre avec son fils & les autres Seigneurs, l'on assembla les estats à Bretigni pour sa delivrance. L'Anglois persistoit d'obtenir pour la rançon du Roy & des autres prisonniers les Provinces qu'il tenoit en France en Souveraineté, & que le Roy de France dependroit de luy à foy & hommage; l'on ne pût accorder ces conditions, parceque les Rois à leur Sacre & Couronnement, jurent de ne jamais rien aliener des terres & des droits qui dependent de la Couronne. Le Parlement s'opposa aussi à ce dégagement du Roy, disant que l'on trouvoit assez de Rois, mais non pas de Royaumes.

C'est

C'eſt pourquoy le Roy qui eſtoit venu en France pour trouver le moyen de ſe racheter, voyant qu'il ne pouvoit donner ſatisfaction à l'Anglois qu'au grand préjudice de la France, aima mieux s'en retourner en Angleterre, où il mourut apres cinq années de priſon, laiſſant ſon fils Charles cinquieme Roy, qui fut ſurnommé le ſage l'an 1364. ſurquoy l'Anglois confirme les Interets de la Guyenne, du Poitou, & des autres Provinces.

Edoüard uſant de ſes victoires, envoye ſon fils en France, qui ruïna la Picardie, la Champagne, la Bourgogne; & lui même du coſté de la Bretagne ravagea l'Anjou, la Touraine & d'autres adjacentes. Le Prince de Galles mourut d'hydropiſie, & le Pere en eut tant de regret, qu'il en deceda bientoſt apres. Le fils du Prince de Galles nommé Henry, apres la mort de Charles V. fit guerre à Charles VI. Ce Charles VI. avoit l'eſprit ſi foible qu'il ſe laiſſa gaigner tout-à-fait par ſa femme Iſabeau, qui pourſuivoit ſon fils, qui fut depuis Roy ſous le nom de Charles VII. parce qu'étant Dauphin de France il avoit tué le Duc de Bourgogne, qui avoit tué Loüis Duc d'Orleans frere de Charles VI. & oncle du Dauphin.

Cette hiſtoire des plus tragiques qui

soient jamais arrivées en France, merite bien d'estre racontée tout du long. Louïs Duc d'Orleans estoit fort débauché, & prenoit deux plaisirs des femmes, l'un étoit de les débaucher, & l'autre de s'en vanter. Il avoit un cabinet dans lequel étoient les portraits de ses maîtresses toutes nuës : Le Duc de Bourgongne reconnut dans ce cabinet-là sa femme avec beaucoup d'autres ; Il en fut tellement indigné qu'il resolut de laver ce crime par le sang du paillard. Il envoya un de ses pages habillé des couleurs du Roy dire au Duc d'Orleans que le Roy son frere le demandoit & l'appelloit au Conseil ; le Duc d'Orleans monta sur sa mule & s'en alla au Louvre, mais passant par la ruë Barbette, il rencontra les gens du Bourguignon, qui luy demanderent, *qui passe-là ? C'est le Duc d'Orleans*, répondit-il : auquel ils repartirent, *c'est à toy à qui nous en voulons*, & au même temps ils le tuerent à coups de mousquetõs & d'épées. Les gens du Duc de Bourgongne mirẽt le feu à cinq maisons du voisinage, afin que l'on n'entendit pas les cris du Duc d'Orleans & de ses gens, parceque l'on crioit au feu, tandis que les Orleanois crioient au secours, cela arriva en l'an 1407.

Cette mort apporta bien du trouble à l'Estat, d'autant que la Reine Isabeau, qui aimoit

moit avec passion le Bourguignon, prit son parti, qui fit la faction des Maillotins à Paris.

Le Duc de Bourgogne se retira à Auxerre, & le Dauphin Charles l'invita au pourparler de paix entre les deux maisons de Bourgogne & d'Orleans pour faire cesser toutes leurs hostilitez. Pour cet effet, on assigna Montereau faut-Yonne, sur le pont duquel on dressa une grãde gallerie, le Bourguignõ devoit entrer par un bout, & le Dauphin par l'autre. Entre les deux il y avoit des balustres & une porte au milieu qui avoit une double serrure de costé & d'autre. Et comme ces deux Princes s'y rencontrerent apres s'être saluez, les balustres estans entre deux, Tannequi du Chastel grand Escuyer du Dauphin, dit au Duc de Bourgongne: *Monsieur, vous ne devez pas traiter mon Prince Dauphin comme un étranger, vous estes du sang de France, il faut vous embrasser, ouvrez la porte de vôtre costé, & nous l'ouvrirons du nôtre, afin que vous terminiez la paix.* La porte étant ouverte, le Duc de Bourgogne mit un genoüil en terre & arresta le Dauphin, attendant qu'il baissast la teste pour l'accoler. Tannequi le voyant en cette posture, luy déchargea un coup de hache d'armes sur la teste nuë, dont il tomba

ba mort l'an 1419. Ses gens voulurent ſe mettre en defenſe,mais en vain : car la porte fut fermée auſſi-toſt, & les gens du Dauphin venans à ſe renforcer,firent retirer les Bourguignons.

Philippe fils de Iean Duc de Bourgongne ſe joignit avec le Roy d'Angleterre Henry V. qui vint en France avec une puiſſante armée,il y gaigna trois batailles ; ſçavoir celles d'Azincourt, de Crevan, & de Coulan : enſuite il fit une treve, pendant laquelle il demanda en mariage Catherine fille du Roy Charles VI. & d'Iſabeau ; il fut conclu l'an 1418. par la Reine Iſabeau, qui declara que l'Anglois ſeroit heritier de la Couronne de France, en épouſant ſa fille, à la charge que du vivant de Charles VI.& de la Reine, ils porteroient toûjours le nom de Roy & de Reine avec authorité, à l'excluſion de Charles leur fils, qui auparavant s'appelloit Duc d'Anjou & Dauphin de Viennois ; declarant qu'il n'auroit de la ſucceſſion paternelle que le Duché de Berry ; ce qui luy donna par dériſion le nom de Comte de Bourges.Le Parlement qui le haïſſoit & qui ſuivoit l'inclination de la Reine, le fit citer à la grande table de Marbre du Palais,pour faire authoriſer ce traité, dont il étoit fait mention au contract de mariage du Roy d'Angle

d'Angleterre ; le Roy, la Reine & les autres Princes du ſang ayans ſolemnellement juré de l'obſerver avec les clauſes neceſſaires, il n'y voulut pas comparoître.

C'eſt ſur ce contract de mariage que l'Anglois fonde ſes interets generaux ſur tout le Royaume de France.

Charles n'avoit point d'autre occupation que l'entretiẽ de ſa maîtreſſe la belle Agnes. Henry mourut hydropique au bois de Vincennes, & laiſſa ſon fils Henry VI. de luy & de Catherine,qui fut reconnu Roy de France & ſacré dans Paris & enſuite en Angleterre, dont il fut auſſi couronné Roy.

L'an 1427. la Pucelle d'Orleans Ieanne d'Arc, parut, c'étoit une ſimple paſtourelle de Vaucouleurs en Lorraine,qui diſoit qu'elle étoit envoyée de Dieu pour exciter le Dauphin, qui s'amuſoit à une vie de particulier & de débauché à Bourges, pour l'exciter au recouvrement de ſon Royaume.Les plus fins croient que ce fut une invention des principaux Seigneurs du Royaume, qui reveillerent par la ſuppoſition d'un miracle, l'aſſoupiſſement & la nonchalance du Roy. Elle parla à luy, & luy repreſenta la facilité de ſe rétablir par la voye des armes.Elle en donna l'exemple, car elle-même endoſſa le harnois, & marcha à la teſte des troupes

par

par qui elle fit lever le siege d'Orleans aux Anglois, & prit ensuite beaucoup d'autres places. Elle fit sacrer le Roy à Rheims, & delà vint à Paris, où poursuivant ses victoires, elle alla attaquer la Normandie : les Anglois qui y étoient les plus forts la blesserent & la prirent prisonniere apres avoir genereusement combatu : son procez luy fut fait par l'Eschiquier, qui étoit la Cour de Roüen, & par les Docteurs en Theologie qui l'accusoient d'estre sorciere ; elle fut condamnée d'estre brûlée toute vive dans une grande place qu'on nomme aujourd'huy la place aux veaux, & pour avoir démenti son sexe, à infamie perpetuelle, & oubli de son nom, l'an 1430.

Pendant que ce Roy estoit en France, deux factions se formerent en Angleterre, celle de la rose-blanche, & celle de la rose-rouge, qui étoient la maison de Lancastre & la maison d'York, qui mirent l'Angleterre en grande combustion, ce qui donna l'avantage aux François de s'en prevaloir, & de les chasser de France.

Neantmoins leurs interets n'ont pas laissé d'estre toûjours conservez & publiez tous les ans au premier iour de l'an à Londres, comme il est dit ci-dessus.

INTERETS
Du Roy d'Angleterre sur les Isles d'Isabelle & de San-Domingo.

CEs Isles étoient de la dependance de l'Alpaken, qui a esté surnommé Virginie, depuis que la Reine Elizabeth d'Angleterre l'a conquêtée, mais l'Espagnol ayant pris la Floride, qu'on avoit ainsi appellée à cause qu'elle avoit esté conquêtée le jour de Pasques-Fleurie, il a soûtenu que par droit de bien-seance, comme plus proche de la Floride, du Mecoacan, & du golphe Mexicain, elles luy devoient appartenir, dont il a eu encore contestation en l'année 1656.

Les Anglois disent que d'ancienneté imprescriptible ces terres de la nouvelle France étoient du Royaume d'Alpaken, & que quand les François les ont conquêtées par Iacques Gontier de Ville-gaignon, ils se sont accordez avec eux, & qu'ensuite ils ont fortifié des places, & y ont amené sept ou 8000 artisans de France, pour travailler à divers ouvrages, & pour faire labourer les terres comme en France, d'autant que ces Provinces sõt en même parallele. Les Iesuites voulans toûjours favoriser les Espagnols sous pretexte de la religion, contre ceux-cy qui

estoient Huguenots, firent soûlever les habitans contre les François qu'ils firent saccager & écorcher tout vifs, ils étendirent ensuite leurs peaux sur leurs Eglises, & se donnerent à l'Espagnol, selon la coûtume des rebelles, qui se joignent toûjours au plus fort ennemi de leurs Seigneurs. Les Anglois pretendent que les François ne doivent pas perdre le droit qu'ils avoient sur lesdites terres, puisque les sujets n'ont pas l'authorité de se soustraire de l'obeïssance de leur Souverain.

L'Espagnol répond que les François l'avoient conquestée, & qu'ils avoient même donné à diverses Provinces les noms de celles de France, & qu'ils avoient nommé la capitale Paris, & par consequent qu'il y a deux droits de retenir la nouvelle France; le premier est qu'elle n'étoit point occupée, *quia vacua possessionis dominium liberè vindicatur, & quod nullius est occupāti conceditur*, selon la loy. L'autre raison est celle de la Religion, pour laquelle il a chassé les François qui l'avoient occupée sans qu'elle fust vuide, puisque le Roy d'Alpaken y avoit des Lieutenans & des Vicerois: & bien qu'elle ne fust pas fort bien habitée, neantmoins par la loy, *quod solo alieno vel superficiei superædificatur, solo cedit*, les bâtimens qu'on y a faits devoient demeurer au proprietaire de

la

la terre,& consequemment aux Anglois qui se servoient du nom des François & de leur authorité.

La Religion n'est pas un sujet de guerre legitime comme l'Espagnol pretend contre les Anglois ; les Protestans, les Puritains,& les autres Religionnaires ne pretendent pas estre hors de l'Eglise Catholique universelle, mais au contraire ils disent que la leur est purifiée des abus & des scandales de l'Eglise Romaine,ce que le nom emporte, parce qu'ils se disent protestans de leur foy, qu'ils tiennent vraye,Apostolique & Catholique,jusques à ce que par un Concile œcumenique on ait decidé les questions qui sont agitées de part & d'autre. Ainsi ces conquêtes pour la Religion se sont faites & se doivent faire seulement contre les infideles, & non pas contre ceux qui ont un même Dieu : car suivant la doctrine Apostolique, *Errare potero , hæreticus non ero* , ceux qui errent ne sont pas pour cela des heretiques; c'est l'erreur avec l'opiniastreté qui fait l'heresie ; l'une depend de l'entendement embeguiné de fantaisies , & l'autre de l'obstination de la personne en cette erreur,*de intelligentia hæresis & non de scriptura ,sensus non sermo facit crimen.*

Pour ces raisons l'Anglois fait voir son

interest bien fondé, puisque ni la loy politique ni le sujet de la religion que l'Espagnol allegue, ne luy peut donner aucun droit, & pour cette occasion, il tasche de conquerir les Isles du golfe Mexicain, & se recompenser de l'injuste usurpation de ses autres terres.

INTERETS

Du Roy de Pologne sur la Suede.

INcontinent apres que Sigismond Roy de Suede fut éleu Roy de Pologne, il fit un traité avec les Estats de Suede, par lequel il étoit obligé de passer chaque cinquiéme année au Royaume de Suede : de telle sorte que quand il auroit residé quatre ans en Pologne, il devoit resider le cinquiéme en Suede. Dans la suite du temps étant contraint par les guerres qu'il eut contre le Turc, le Moscovite & le Tartare, de ne point quitter la Pologne, mais de persister en presence aux combats ordinaires contre de si puissans ennemis, il manqua environ quinze ans d'accomplir sa promesse. Et pour y remedier en quelque façon, les Iesuites qui l'avoient gaigné, l'obligerent d'élire un Senat qui resideroit à Stokolm, composé de quarante Iesuites choisis pour decider de toutes les affaires

d'Estat.

d'Eſtat. Il leur en fit une declaration patente qui les muniſſoit de l'autorité Royale.

Pendant que le Senat étoit à Dantzic en eſtat de faire voile à Stokolm, il commanda qu'on euſt à le recevoir comme la perſonne même du Roy : le Conſeil public s'y tint incontinent. Charles oncle de Sigiſmond, les Prelats & les Princes du Royaume reſolurent de leur preparer une entrée tres-ſuperbe.

Mais dans un Conſeil particulier, ils prirent des reſolutions bien contraires : car le Prince dit qu'il ne pouvoit ſupporter qu'un Senat de Preſtres euſt à commander au prejudice de l'honneur & de l'autorité des Princes & des Gouverneurs ; tous les autres furent de ſon avis. Alors l'Archeveſque ſe leva & dit, puiſque le Roy a dédaigné d'être nôtre Roy, reciproquement auſſi nous ne le devons pas reconnoître pour tel, & nous ne devons plus nous conter pour ſes ſujets ; ſon autorité eſt *in ſuſpenſo*, parce qu'il l'a remiſe aux Ieſuites, qui ſont le corps de ce Senat ; les Ieſuites ne ſont pas reconnus encore, & par conſequent en cet intervalle de demiſſion de l'un, & de l'exercice de l'autre, je vous diſpenſe tous de la fidelité que le Roy peut pretēdre de nous & de ſes ſujets de Suede: & à l'inſtant le Prince de Bithinie vint à acco-

ler le Prince Charles oncle du Roy ; & dit : Ie ne reconnois point d'autre Roy que vous, & vous crois obligé de nous maintenir comme vos sujets tres-affectionnez, & de nous aider à chasser cette vermine de Senat ; tous les autres le suivirent ensuite, & firent la mesme reconnoissance.

Apres avoir resolu d'observer le secret, ils delibererent d'aller au devant du Senat, qui étoit sur un grand gallion qu'ils avoient fait attendre à la rade à deux lieuës de Stokolm, pour le faire entrer, ce disoient-ils, plus magnifiquement la nuit où les feux d'artifice qu'on avoit preparez paroîtroient davantage. Sur l'heure de le recevoir, Charles accompagné de vingt-cinq ou trente vaisseaux vint au devant du Senat, & l'investissant avec une grande caracolle de vaisseaux, ils firent une salve, & tirerent leurs canõs sur le gallion du Senat, qui en eut la panse percée à coups de boulets : le vaisseau fut incontinent rempli d'eau & coula à fond, sans que l'on voulust assister aucun Iesuite, au contraire ils leur disoient qu'ils fissent des miracles comme ils en faisoient aux Indes & au Iapon, & qu'ils cheminassent sur les eaux. Le bruit du canon & la fumée des poudres empescha qu'on ne s'apereeust de cette submersion ; & comme si l'on eust conduit le Senat

Senat dans la Ville, Charles y entra en triomphe, alla à l'Eglise où on chanta le *Te Deum*, & ensuite il alla souper de ce qui étoit preparé pour le Senat.

Les Iesuites de la ville de Stokolm estans venus chercher les Peres du Senat, s'apperceurent apres minuit de leur perte: surquoy ils afficherent des placards d'excommunication contre Charles & ses adherans, qui avoient fait perir le Senat; ils solliciterent aussi le peuple à se rebeller, mais ils furent chassez de bonne heure, & Charles fit profession du Lutheranisme.

Le Roy de Pologne Sigismond entreprit la guerre contre luy l'an 1604. qui dura deux ans: enfin on fit une treve causée par la diversion que faisoient les Tartares d'un costé, le Moscovite & les Cosaques de l'autre, sans toutesfois que cela puisse préjudicier aux interets de son fils Casimir aujourd'huy regnant, qui porte les armoiries de Suede avec celles de Pologne.

INTERETS
Du Roy de Dannemarx sur la Suede.

LE Roy de Dannemark est plus ancien que celuy de Suede, à cause qu'il possede

 aussi

aussi la Norvegue, dont il demeureroit toûjours Roy, quand même il seroit depossedé du Dannemark, ou que ses enfans n'obtinssent pas quelque jour la succession de cette Couronne, qui étoit ci-devant elective. L'étenduë du Royaume de Dannemark est si grande à cause des Isles Septentrionales de l'Ocean, que si elles étoient unies elles feroient trois ou quatre grandeurs de la France. Mais parceque ce sont des païs froids & steriles, le Royaume n'en tire pas de grandes commoditez, & il les maintient l'une par l'autre, sans qu'aucun autre Prince en recherche la domination à cause du peu de revenu de ce païs.

Christian Roy de Dannemark estant aussi Roy de Suede en l'an 1531. chargea les Suedois d'impositions pour épargner les Danois, ce qui fit soûlever le peuple de Stokolm, & nonobstant les cruautez dont il usa pour s'en rendre le maître, les Suedois massacrerent ceux de ce Conseil, & le tinrent en prison l'espace de vingt-huit ans; ils éleurent son fils, à la charge qu'il n'assisteroit point son pere, & qu'il ne montreroit aucun ressentiment de cet emprisonnement, à quoy il s'obligea par serment solemnel; & les Suedois estimerent plus d'avoir un Roy seul pour eux, qu'un qui possedoit les deux

Royau

Royaumes,& particulierement à cause de la jalousie ancienne des Danois & des Suedois, qui étoit capable de causer à toute heure quelque desordre. Neantmoins le Roy de Dannemark pretend toûjours à la Suede,& marque son interest en ses armoiries.

Les Suedois ont leurs forteresses aux frontieres de la Gothie pour empêcher l'effort du Danois, qui n'ayant pas de plus rudes ennemis, tient son siege Royal à Coppenhaguen en l'isle de Zeeland, proche le détroit du Sund,qui fait le plus beau revenu du Roy de Dannemark. Les Suedois y ont porte leurs armes ces dernieres années, & en ont même assiegé la Capitale, qui étoit defenduë par le Roy en personne Frederic III. avec toute la famille Royale. Les progrez que les Suedois y avoient faits leur faisoient esperer la ruïne de Dannemark, mais le secours des Hollandois s'opposa à leur dessein, défit leur armée proche l'isle de Funes en 1660. & les obligea de se retirer & de faire la paix, dont le Dannemark & la Suede joüissent à present sans préjudice de leurs interets.

INTERETS
Du Roy de Dannemark sur Hambourg & Lubek.

CEs Villes sont encloses dans l'Estat du Roy de Dannemark, & ont demeuré en sa possession jusques au temps que le Roy Christian fut pris prisonnier par les Suedois, elles se mirent alors en liberté, promettans neantmoins un tribut par forme d'affection. Le fils de Christian les voulut attaquer, mais ceux de Norvvegue firent diversion & en détournerent les armes; cela fut cause qu'en prestant quelque argent aux Danois, elles demeurerent libres; elles se sont jointes aux Hollandois qui ont secoüé le joug de l'Espagnol, à cause de l'Inquisition, vers l'année 1570. par la raison de Religion, qui renferme toutes les autres raisons politiques.

Lubek & Hambourg sont les principales d'entre les Villes qui avoient fait une ligue offensive & defensive, que l'on nomme Hanseatiques. Quoique le Roy de Dannemark se soit veu en paix, il n'a pas tâché de les remettre en sō obeïssāce, àcause du Roy de Suede son voisin, qui ne demande que l'occasion d'estre leur protecteur. Neantmoins son

son interest demeure toûjours fondé sur lesdites Villes,& d'autant plus que pour s'éloigner de la reconnoissance qu'ils doivent au Roy, ils se sont appuyez des autres Provinces & des puissances étrangeres.

Ces deux Villes veulent soûtenir leur franchise, parce qu'elles ont acheté leur liberté par les grandes sommes qu'elles ont fournies au predecesseur du Roy de Dannemark, particulierement en 1627. lors qu'il entreprenoit la guerre contre l'Empereur Ferdinand II. avec une armée de 40000 cōbattans,qui fut défaite par le Comte de Tilly, general de l'armée de l'Empereur,& par le Marquis de Spinola Lieutenant de l'armée Espagnole. Mais lorsque le Roy de Dannemark fit cette promesse,il s'obligea de ratifier au retour de son expedition contre l'Empereur,ce qu'il n'a pas accompli; il dit que la transaction n'étant pas faite, n'abolit pas ses anciens droits.

INTERETS
Du Roy de Dannemark sur la Gothie.

CEtte Province est estimée des meilleures & des plus fertiles de toutes les autres de ce climat;elle fut cōservée opiniatrement

ment contre les Suedois quand on divisa les deux Couronnes par deux raisons principales ; l'une est l'assurance du Dannemark, & l'autre son utilité.

Il a falu de necessité que les Danois ayent conservé la Gothie, tant par droit de bienseance, comme proches voisins, que par la necessité de conserver le passage du Sund, qui ne pourroit pas estre assuré, s'il ne tenoit les deux côtez, qui sont la Gothie & la Iutland ; tous les vaisseaux marchands & de guerre doivent sortir par ce passage, sans pouvoir avoir d'autres issuës que celle que leur permet le Roy de Dannemark, & pour se le mieux conserver, il y a fait construire deux forteresses, Elzenor, & Elzimbourg, L'interest de l'utilité, c'est que ce passage du Sund est le plus grand revenu que puisse recevoir le Roy de Dannemark, puisque cette ferme luy vaut tous les ans sept millions d'or : De plus, ce passage luy acquiert une jurisdiction sur toute la mer Baltique, dont il defend l'entrée & la sortie aux Suedois, aux Livoniens, & à ceux de Dantzic, des deux Prusses, de la Pomeranie & de Meklebourg.

INTE

INTERETS
Du Pape sur la Hongrie.

IL faut sçavoir la maxime politique des Papes, qui ne cherchent qu'à bailler des Principautez, à la charge de les conquêter : dont ils donnent ensuite l'investiture aux conquerans, s'attribuans par ce moyen des droits temporels sur les Royaumes. Paul troisiéme en a fait un illustre exemple.

Les Rois de Maroc & de Thunis s'étans convertis à la Foy Catholique, & ayans esté à Rome prier sa Sainteté qu'il luy plût leur donner rang entre les Rois Chrêtiens, selon la dignité & la grandeur de leurs Estats : apres qu'ils furent catechisez & baptisez, le Pape leur demanda tribut de leurs Royaumes pour les avoir fait Chrêtiens, & voulut même exiger de grandes impositions de leurs Estats, afin d'entretenir, ce disoit-il, grand nombre d'Ecclesiastiques & de Religieux qu'il vouloit établir dãs leurs Royaumes ; les charges que le Pape leur demandoit, étoient de six cent mil escus payables pour une fois, deux cent mil escus pour l'entretien desdits Ecclesiastiques, & par chaque année cent mil escus de tribut, & cinquante mil aux Religieux. Les Rois estans

de retour dans leur païs d'Afrique, quitterent la religion Catholique, que cette tyrannie leur avoit fait haïr.

Ce Pape Paul III. fit aussi la même chose à deux Rois des Indes.

Le Pape Innocent septiéme envoya une Couronne à Vladislaus, qui se trouvoit seul de la race des Rois de Hongrie ; quoy qu'il eust fait ses vœux de Moine, il la prit au lieu de la Monacale, il fut dispensé de ses vœux, à la charge que son Royaume dependroit de l'Eglise, avec le tribut de trente mil escus par an, & que quand le Pape luy demanderoit du secours, il luy envoyeroit ou gens ou argent, pour la quantité de mille hommes entretenus.

Le Roy de Pologne Vveillac s'étant aussi fait auparavant Religieux & Prestre, prit la Couronne Royale, & s'obligea au tribut annuel que les Rois ses successeurs ont diminué, pour n'avoir pas dequoy se defendre contre les Moscovites, les Turcs & les Tartares. Ce Roy introduisoit aussi bien que celuy de Hongrie la façon de se raser la teste à la maniere des Moines, en memoire de ce qu'ils étoient secularisez par le Pape, de même que les Hongres, mais l'un se rase sur le devant de la teste, & l'autre sur le derriere, pour marque de l'exemption Monacale.

Le

Le Roy d'Arragon, Alphonſe III. étoit de même Religieux & Preſtre, lorſque les autres de la race Royale decederent. Le Pape Clement V. ſous pretexte de l'obliger, le fit ſortir du Convent, le ſeculariſa, & luy fit prendre la Couronne du Royaume d'Arragon, à la charge qu'il releveroit du S. Siege, & qu'il luy payeroit trente mil écus de tribut tous les ans.

Le ſemblable eſt arrivé en la maiſon de Caſtille, mais avec plus d'animoſité. Loüis IX. appellé le Saint, fils de Loüis VIII. & & de Blanche de Caſtille, pourſuivit ſes droits en la ſucceſſion maternelle, à cauſe de Blanche qui en étoit l'unique & legitime heritiere; mais le Pape Nicolas V. pour ſe faire des vaſſaux & pour gaigner des tributs, fit tirer du Convent de Montferrat un bâtard de la maiſon, Religieux & Preſtre, & l'inveſtit du Royaume, à la charge qu'il ſeroit tributaire de l'Egliſe, & ainſi le Pape y a fondé ſes droits.

Ces ſortes d'interets ſont pourtant bien plûtoſt fondez ſur d'injuſtes pretentions, & ſur une uſurpation tyrannique, que ſur aucun droit naturel.

INTERETS
Du Pape sur Naples & Sicile.

LEs Papes voyans que les Normands qui étoient chassez de France par leur pere Robert, avoient fait de grandes conquêtes en Italie, les declarerent Rois de Naples & de Sicile, à la charge de luy payer tribut pour l'investiture de ces deux Estats. Le Pape Alexandre II. voulant joüir d'un plus grand tribut, que luy promettoit l'Empereur Henri IV. luy fit épouser l'heritiere de Robert, & luy donna un mandement qui le declaroit Souverain de ces terres, & Roy des deux Siciles. Le Pape *Liberius* estant allé à l'armée pour exciter ses soldats à combattre les Normands, fut pris prisonnier & gardé, quoy qu'avec beaucoup d'honneur. Il fut renvoyé sain & sauf à Rome, mais il ne laissa pas pour cela de poursuivre ses interets, afin de donner une partie de ces terres à ses neveux.

Le Pape Clement quatriéme, ennuyé des Allemans, & voulant avoir un glus grand tribut, appella en Italie Charles Duc d'Anjou frere de S. Loüis, qu'il investit & couronna Roy des deux Siciles. Ce Changement produisit le combat sanglant des Allemans

mans & des François; ceux-cy furent enfin victorieux par le stratageme du Seigneur Guiscon Comte de Lanzac, qui s'exposa à la teste de l'armée pour le Roy. Conradin fuyant sur le bord de la mer pour passer en Sicile, fut reconnu par son anneau qu'il engagea faute d'argent; Charles d'Anjou ayant demandé au Pape Nicolas ce qu'il devoit faire de leur ennemi vaincu; le Pape luy répondit, *vita Caroli, mors Conradini*, & *mors Conradini*, *vita Caroli*: cette réponse fut cause que Conradin fils de l'Empereur Conrad avec son cousin Henri de Bavieres & le Comte de Mansfeld eurent la teste tranchée. Les Papes ont appellé ensuite l'Arragonois sous les tributs ordinaires qu'ils en exigent annuellement: cette succession est tombée à l'Espagnol, qui en paye tous les ans le tribut le iour de S.Pierre S.Paul 28. Iuin, qui consiste en une haquenée blanche & trente mil ducats.

INTERETS
Du Pape sur l'Angleterre.

APres les troubles surveaus en Angleterre pour l'établissement du Roy Iean, le Pape qui pretendoit l'avoir merveilleusement secouru, quoy qu'il ne l'eust fait

fait que par belles exhortations de defendre la Religion Catholique, ne laissa pas d'en obtenir un grand tribut. Toutes les maisons tant des Villes que des Bourgades d'Angleterre luy devoient payer un sol par an, & par devotion particuliere envers le Pape dix mil escus tous les ans, & pour renfort du même interest apres que Iean Roy d'Angleterre eust tué Artus Duc de Bretagne son Neveu, se voyant pressé du Roy de Frãce qui poursuivoit la vengeance de ce meurtre, il recourut au Pape, auquel il obligea derechef tout son Royaume, luy promettant de luy fournir tous les ans la somme de quatre mil livres d'or marc sterlin, rendant son Royaume perpetuellement tributaire à l'Eglise. Le Pape par ses excommunications a chassé les François d'Angleterre, & en a receu le tribut jusques à Clement VII. qui donna occasion au Roy Henri VIII. de se revolter, de faire un schisme & de se separer de l'Eglise Romaine : ce qui subsiste presentement, & ne détruit pas les interets des Papes.

INTERETS
Du Pape sur la Toscane.

LEs Papes ont pretendu sur la Toscane, parce qu'ils luy ont donné autrefois des

Gouverneurs, comme Charles d'Anjou Senateur de Rome. Le Pape Benoist neuviéme qui en vouloit diminuër l'authorité pour se rendre Souverain du Païs, le priva de la dignité Senatoriale & de l'autorité qu'il avoit à Rome, & mit un legat à Florence, qui fut enfin chassé par le peuple. Le Roy de Naples fit cette reconciliation, mais apres s'estre soûmis à son authorité ils en secoüerent le joug, & formerent une Republique qui étoit composée de deux factions, des Guelfes qui tenoient le parti du Pape, & des Gibelins qui tenoient celuy de l'Empereur. Les excommunications firent valoir le parti des Guelfes, d'où les Papes s'attribuerent l'autorité & la souveraineté sur les Florentins. Ceux-cy s'en voyans mal-traitez s'appuyerent de la France, & prirent pour leurs armoiries une fleur de lys avec deux petits rayons aux costez, & ce vers :

Florida florenti floret Florentia flore.

Apres qu'ils eurent receu beaucoup de faveurs de Charles VIII. Roy de France, & particulierement contre la Republique de Pise qui étoit alors puissante, ils accrurent leur affection envers les François. Ils se maintinrent en Republique sous un Gonfanonier ou Chef de Ville, mais toûjours tumultueusement par la faction des blancs & des noirs.

Leon

Leon de Medicis étant parvenu jeune à la Papauté, voulut se servir des richesses de l'Eglise, & de l'Assistance de l'Empereur Charles V. pour ruïner cette Republique, & en attribuer la Souveraineté à un sien neveu, Laurent de Medicis. Pour cet effet, prevoyant la necessité d'avoir beaucoup d'argent, il publia ses Indulgences qui firent soûlever Martin Luther & d'autres Docteurs Allemans qui en reconnurent l'abus, & qui dirent que la publication de ces Indulgences n'étoit que pour avoir dequoy agrandir sa maison, & pour satisfaire la Signora Magdalena Sorena, de laquelle il avoit deux filles. La verité est que quand elle demandoit au Pape quelques biens pour les enfans qu'elle avoit de luy, il luy disoit qu'elle trouvast quelque biais pour en attraper, c'est pourquoy elle trouva cette invention des Indulgences.

La Bulle qu'il publia que les Cardinaux qui éliroient un Pape diviseroient entr'eux tous les benefices qu'auroit celuy qui seroit éleu, fut cause que son neveu qui avoit les Benefices des Cardinaux qu'on avoit fait perdre pour estre suspects de la faction Françoise, dont il y en avoit quinze au Château Saint-Ange, & douze autres avoient esté empoisonnez, fut éleu Pape, afin que les Electeurs

Electeurs eussent les benefices promis par la Bulle. Ce neveu qui fut nommé Clement, voyant que cette Republique trahissoit la famille des Medicis, à cause des meurtres que l'armée Espagnole avoit fait de leur noblesse, maria son neveu Laurent de Medicis à une bâtarde de la maison de l'Empereur Charles V. à cause dequoy il fut declaré Duc de Florence, dont les descendans gouvernent encore aujourd'huy.

Le Duc de Florence fait toûjours profession de marchand trafiquant,& tient pour cet effet son esquadre de six galeres, & une galeace pour caravane d'Esté, & cinq gallions pour la caravane d'Hyver, qui va toûjours pirater sur les costes d'Afrique, le Duc trafique aussi des soyes & des pierreries, dont il est ensuite le dispensateur: il fait marquer en sa presence & dans son palais les draps de laine & de soye qui sont de la fabrique de Florence, de Sienne & de Pize, & fait quantité d'autres choses qu'on ne sçauroit prendre dans un Prince que pour des bassesses.

Le Pape pretend encore quelque autorité sur ce Duché par un autre motif, sçavoir par le titre de grand Duc de Toscane,que le Pape Pie V. donna à Cosme dans une couronne avec cette inscription autour, *ob eximiam*

erga

erga religionem & justitiæ observantiam magnus Dux Hetruriæ cognominatur.

L'Empereur a fait opposition à ces interets du Pape : premierement, parceque ce n'est pas à des sujets de se donner à un autre, & que le Pape même ne peut rien conferer *cum prajudicio tertij*, & que le fondement de cette Principauté en la maison de Medicis n'a esté que par la force & l'alliance de l'Empereur Charles V. qui ne peuvent déroger aux droits du saint Empire.

Le Duc de Savoye s'est aussi opposé à ce tître de grand Duc, & a fait adjoûter en la Chambre Apostolique, *sine prajudicio Serenissimi Sabaudiæ Ducis*, parceque c'est le plus grand & le plus ancien entre tous les Princes Chrêtiens, & qui obtient les premieres places dans les seâces apres les Rois. Le Pape neantmoins par l'adherance & la ligue de tous les Princes d'Italie, dont il s'est declaré le chef, pretend que pour les raisons susdites la Toscane est reversible au domaine Ecclesiastique.

INTERETS
Du Pape sur Carara & Massa.

LE Pape Innocent VIII. établit son neveu Duc de Carara & Prince de Massa ou

ou de Masseran, l'an 1492. par l'achapt qu'il fit de ces terres, & par la mort de ceux qui en possedoient une partie : par consequent comme terres qui dependent des Papes & de leurs Neveux, elles sont reversibles à l'Eglise, & de necessité elles doivent reconnoître le S. Siege.

Interets
Du Pape sur Mirandola.

Les Princes de la Mirande ou *Mirandola* descendent du Pape Pie II. qui en institua ses Neveux Seigneurs. Le Pape Iules II. fit tous ses efforts pour les depossеder, il alla même en personne au chœur de l'hyver y mettre le siege avec une telle animosité qu'il donna trois assauts à la Ville, se servant des fossez qui étoient tout glacez ; il usa même de grandes cruautez contre les François qui defendoient le droit de ce Prince, & qui le mirent enfin dans ses Estats, où il s'est maintenu iusques à present.

INTERETS
Du Pape ſur d'autres Seigneurs d'Italie.

LEs Ducs & Princes des Vrſins ont des principautez en Italie, mais comme ils les ont obtenuës de quelques Papes, & qu'ils n'ont pû rétablir leur ſouveraineté, ils ſont contraints de ſe joindre à l'Eſpagnol, pour eſtre protegez contre le Pape en cas d'oppreſſion.

Les Colonois viennent de meſme du Pape Martin quatriéme, dont ils ont eu la principauté *d'Agnani* & *d'Aquila*, & d'autres terres. La maxime d'Eſtat qu'il faut ſe joindre au plus fort ennemi de celuy qui nous veut détruire, leur ayant fait redouter la puiſſance des Papes, ils ſe ſont attachez à l'Empereur Charles V. contre le Pape Clement ſeptiéme, qu'ils firent priſonnier par deux fois, ils ont taſché de diminuër par toutes ſortes de moyens l'autorité Papale, qui leur eſt ſuſpecte. Le Roy d'Eſpagne a declaré depuis cent trente ans l'aiſné de cette famille, qu'ils appellent la *Caſa Colonna*, Viceroy d'Arragon. Ces differens ont eſté cauſe que tous les ans à la grande benediction Papale, qui eſt une des plus notables ceremo-

nies

ries de Rome, le Pape a accoûtumé de prononcer hautement sur la grande place de Saint-Pierre, qu'il excommunie les Colonois pour avoir adheré à ses ennemis, & puis sur la fin, à l'intercession d'un Cardinal qui parle pour eux, il les absout & les reconcilie à nôtre mere Sainte Eglise.

Le Pape pretend aussi que le Royaume de Naples doit retourner au domaine de saint Pierre, les heritiers masles d'Espagne venans à manquer : & c'est sur ce fondement que les Espagnols qui n'épargnent aucune finesse pour la reüssite de leurs desseins, ont exercé tant de cruautez dans les derniers mouvemens de cet Estat, où ils ont envelopé tous ceux qu'ils ont jugé du parti du Pape, au cas que leur Prince & leur Infant mourust.

INTERESTS

Du Duc de Savoye sur le Montferrat.

LE Marquis de Montferrat de la maison des Paleologues, Empereurs d'Orient, laissa une seule fille heritiere de ses Estats. Emanuël Paleologue pere de Frederic, ayant esté une fois reduit à l'extremité par le Duc de Milan Philippe Galeas, le Duc de Savoye

prit sa protection, & apres plusieurs batailles il les remit en possession de ses Estats: ensuite les Gennois luy firent la guerre, & se voyant reduit au point de ne se pouvoir defendre ni resister à ses ennemis, il se jetta entre les bras du Duc de Savoye, qui le secourut sous la promesse & obligation passée solemnellement qu'en reconnoissance des assistances receuës du Duc de Savoye, il obligeoit son Marquisat de relever de luy, & de luy payer seize mil ducats de tribut, outre que le contract porte que cas avenant que la maison manquast d'heritiers masles de la maison des Paleologues, le Marquisat appartiendroit au Duc de Savoye par devolution protestée de gratitude.

L'Empereur Charles V. allant en Italie, & recevant foy & hommage de Marie heritiere de Frederic, fit semblant d'en estre amoureux, & la maria avec Frederic de Gonzagues Comte de Mantouë, qui de Comte fut fait Marquis, & de Marquis Duc. Sur la plainte que le Duc de Savoye fit à l'Empereur à cause que le Marquisat de Montferrat luy étoit affecté, ainsi qu'il a esté dit, Charles V. ordonna que puisqu'il ne pouvoit donner le bien qui appartenoit au Duc de Savoye suivant les termes de la loy, *cum alterius jactura & detrimento*,

par forme de satisfaction, le tribut imposé sur le Montferrat continuëroit de seize mil escus : à quoy neantmoins le Duc de Mantouë n'a pas voulu consentir, parceque les Ducs de Mantouë & de Montferrat se voyans appuyez de l'Espagnol qui se deffie de la puissance du Duc de Savoye, on dit que *par in parem non habet imperium*, & qu'étans Ducs ils ne doivent aucun droit à quelque Duc que ce fust : ce qui a esté cause des troubles d'Italie, parceque comme l'Espagne appuyoit le Mantoüan, la France appuyoit aussi le Duc de Savoye. Ces puissances ont long temps entretenu cette guerre pour deux raisons politiques. La premiere, pour se rendre necessaires aux Princes qui sont impuissans de se defendre d'un autre, aux dépens desquels ils aguerrissent leur milice. L'autre raison est, afin qu'ils nourrissent la paix dans leurs Estats en jettant les mauvaises humeurs du corps public dans les Provinces, parceque ne point entretenir la guerre dehors, c'est donner lieu à celles de dedans.

Partant le Duc de Savoye demeurera bien foudé dans ses interets sur le Montferrat, & pour cet effet on luy en a déja relâché de bonnes villes, qui sont *Trino* & *Alexandria*, qui sont comme les gages de son interest.

INTERETS
Du Duc de Savoye ſur Milan.

CHarles Emanuël Duc de Savoye épouſa en l'an 1561. l'Infante Catherine d'Eſpagne, fille de Philippe ſecond : par le contract de mariage, il fut dit que le Duché de Milan viendroit au Duc de Savoye, afin que joignant le Piemont avec le Milanois il priſt le nom & la qualité de Roy des Lombards. La fineſſe Eſpagnole ſe ſeruit là de ſa politique. Le Roy voyant que le Duc de Savoye étoit courageux, & qu'il avoit l'ambition d'accroître ſa domination, il jugea que ſi le Duché de Milan étoit aliené, il ne pourroit faire paſſer ſes armées d'Italie en Flandres, ni bien conſerver ſa puiſſance dans l'Italie & les Iſles adjacentes ; c'eſt pourquoy il pria ſon gendre le Duc de Savoye, de lui envoyer ſes deux fils aiſnez, pour apprendre les mœurs des Eſpagnols, & pour ſe façonner en la Cour avec ſon fils unique, qui étoit valetudinaire ; l'aiſné de ces deux jeunes Princes entrant un iour en la chambre du Roy apres avoir ſalüé ſa Majeſté, repouſſa rudement le Duc de Lerme ſon favori, parce qu'il étoit aſſis auprés du Roy, & en le pouſſant il luy dit que ce lieu & cette ſeance

ne

ne luy appartenoient point quand les Princes du Sang s'y rencontroient : en ressentiment de ce mauvais traitemẽt, ce Favory envoya porter un present de deux paires de gands parfumez aux deux Princes de Savoye qu'il avoit fait empoisonner; l'aisné en mourut, & le second échapa, quoy qu'avec de grandes incommoditez, & entr'autres avec une courte haleine qui ne l'a pas laissé vivre long-temps. Par cette mort de l'aisné, auquel ce Duché étoit affecté, le Roy d'Espagne s'est crû dispensé de sa foy & de l'obligation inserée dans le contract de mariage du Duc de Savoye & de sa fille, & quoique le Duc de Savoye remontrast qu'il y avoit lieu de representation, neantmoins l'Espagnol a interpreté la loy en sa faveur, & a manqué de foy au Duc de Savoye, qui demeure bien fondé en ses pretentions de Milan.

Pour les faire valoir le Roy Henry le Grand avoit accordé avec le Duc de Savoye, qu'en luy remettant ses interets avec le Milanois, il s'obligeoit de les conquêter, & de luy échanger ensuite avec des terres qu'avoit le Duc de Savoye deça les monts, qui étoit le Duché de Genevois, la Principauté de Nice, le Comté de Foussigny, & une partie de la Savoye jusques aux Alpes, afin que le Roy de Frãce fust le maître depuis les Al-

pes jusques aux Pyrenées. Dans toutes les apparences ce traité auroit esté executé si la mort ne l'eust prevenu l'an 1610 par le coup de couteau que luy bailla Ravaillac.

Cela n'empesche pas que l'interest du Duc de Savoye ne subsiste toûjours.

INTERETS

Du Duc de Savoye sur le Royaume de Cypre.

LOuïs Duc de Savoye troisiéme du nom, épousa Charlotte vêve de Iean Roy de Portugal, fille de Iean fils de Ianus Paleologue Empereur d'Orient. Celui cy donna en mariage à sa fille Charlotte le Royaume de Cypre. Le Duc de Savoye fut couronné Roy de Cypre en presence de Iean de Lusignan, Roy de Cypre, son beau-pere. Celui-cy avoit eu un fils auparavant son mariage nommé Iacques, d'un esprit si eveillé, que pour en éviter les mauvaises suites il le fit Ecclesiastique & peu apres Archevesque de Nicosie ; mais pendant que le Duc de Savoye conduisit sa femme en Piedmont & en Savoye pour luy faire voir ses Estats, il empoisonna son pere, jetta le froc aux orties & se declara Roy de Cypre : pour s'appuyer

il fit alliance avec les Venitiens, épousant Catherine, fille de *Marco Cornaro*, qui fut adoptée par le Senat.

Aussi-tost que le Duc de Savoye eut appris ce changement dans son Royaume, il leva une puissante armée navale, dont il attaqua l'Isle de Cypre. Apres s'en estre rendu le Maître, Iacques s'en alla trouver le Sultan d'Egypte, auquel il proposa s'il recouvroit le Royaume de Cypre par sa faveur, de le luy rendre tributaire de cinquante mil écus par an. Sur cette esperance, le Sultan vint attaquer l'Isle de Cypre avec une puissante armée, & apres quatre années de guerre il se rendit maître de toute l'Isle. Iacques s'étant rétabli fut empoisonné peu de temps apres, laissant un fils nommé aussi Iacques de sa femme *Cornaro*, qui ne survécut que de six mois à son pere. Les Venitiens heritiers de l'enfant adopté par le Senat, se rendirent les maîtres de l'Isle, disans qu'ils representoient la personne de Iacques. Le Sultan d'Egypte leur demanda le tribut auquel Iacques le bâtard & le Roy susdit s'étoit obligé envers luy. Les Venitiens y resisterent, disans qu'ils étoient Souverains, & qu'ils n'étoient pas tenus de la faute de Iacques le pere, qui pour expier le defaut de sa naissance & pour autoriser son invasion, s'étoit

soûmis à ce tribut. Le Sultan leur répondit qu'ils ne pouvoient pas avoir plus de droit qu'en avoient eu ceux qui le leur avoient transmis, & leur fit incontinent la guerre. Peu apres son commencement le Sultan fut defait par le grand Seigneur Soliman, l'an 1514. qui occupa toute l'Egypte & toute sa domination. Les Venitiens qui devoient le même tribut pour Cypre que celuy qu'avoit promis Iacques, ne le voulurent pas payer au Turc, c'est pourquoy celui-cy leur osta Cypre, & sept Isles qu'ils avoient dans l'Archipel.

Le Duc de Savoye pretend toûjours que l'iniquité de Iacques frere bâtard de sa femme, ne doit pas préjudicier à ses droits, & par consequent il demeure bien fondé en interest sur ce Royaume: & mesme il en prend la qualité d'Altesse Royale, & porte la Couronne close.

INTERETS
Du Duc de Savoye sur Geneve.

ON a long-temps contesté qui devoit estre le Seigneur de Geneve, ou le Comte, ou l'Evesque, qui se sont reciproquement chassez l'un l'autre de la Ville; le Comte qui estoit en possession en fut troublé

blé par un Evesque favory de l'Empereur Loüis de Bavieres, & parent de sa femme, qui eut assez de force pour chasser le Comte; Celui-cy implora le secours du Duc de Savoye, qui le remit en ses Estats.

Cette dispute ayant esté agitée en la Chambre Imperiale de Spire, la Seigneurie de Geneve fut adjugée à l'Evesque; le Comte qui ne voulut pas acquiescer à ce jugemẽt, remit ses droits au Duc de Savoye, qui s'en rendit le maître. Charles IV. Empereur venant en Italie, passa par Chambery, où il fut regalé magnifiquement, en reconnoissance dequoy, il proclama le Duc de Savoye Duc & Prince de Geneve & de Genevois, & confirma la Souveraineté de toutes les terres de Savoye, par une Bulle particuliere, sauf la reconnoissance Imperiale, & le declara Vicaire general & perpetuel du S. Empire en Allemagne. En vertu de ce tître Imperial, les monnoyes de Geneve furent toutes marquées aux armes du Duc de Savoye: & en l'Eglise de S. Pierre de Geneve, l'on voit des tombeaux des Princes de Savoye qui y sõ enterrez; ceux-cy en ont joüi paisiblement jusques en l'an 1532. que Calvin commença à prescher sa reformation à Geneve; car apres avoir presenté ses Institutions Chrêtiennes à François I. ce Prince

les agrea, & en consequence permit à la France le libre exercice de cette reformation, se declarant protecteur de ceux de Geneve contre leur Souverain, qui estoit le Duc de Savoye. La maxime d'Estat l'obligeoit de diminuer les forces d'un Prince voisin, & de distraire de son obeïssance les Provinces voisines de son Royaume.

Le Duc de Savoye ne laisse pas d'y conserver ses pretentions, qu'il a tasché plusieurs fois de faire valoir, & ausquelles il ne manquera pas quand il pourra.

INTERETS

Du Duc de Savoye sur le Valley.

CE Païs de Valley tire son nom des vallées des Alpes où il est situé : il estoit autrefois sośmis au Duc de Savoye, mais depuis la revolte des Suisses contre la maison d'Autriche, & les guerres par lesquelles ils ont repousé Frederic & Maximilien, les Grisons, qu'on appelle la Ligue Grise, se sont joints avec les Suisses, & ensuite les Valleysiens, qu'on appelle la Ligue Basse, ou de Valley, ont fait la même chose, & prenans le pretexte de Religion, ils se sont soustraits de la puissance du Duc de Savoye.

Le Duc de Savoye a subjugué par force quel

quelques vallées & quelques jurisdictions qui sont aujourd'huy sous son obeïssance, & par maxime d'Estat il retient en sa Cour l'Evesque de Sion, qui est la plus grande jurisdiction des Valleysiens, pour montrer qu'il conserve toûjours chez soy l'autorité Ecclesiastique du païs comme de ses sujets naturels : il en a fait autant de l'Evesque & du Chapitre de S.Pierre de Geneve, qu'il loge en la ville de Nisey en Genevois, à l'imitation du Pape, qui tient en sa Cour les Patriarches de Constantinople, d'Antioche, de Ierusalem & d'Alexandrie, quoy qu'il y ait au mont de Sion, proche de Ierusalem, un Cordelier qui represente le Patriarche de Ierusalem, mais en fort petit credit entre les Catholiques Romains : le grand Patriarche est reconnu de toutes les autres nations, qui est autorisé par le Roy de Sicile, qui est le Roy d'Espagne.

INTERESTS

Du Duc de Savoye sur l'Achaïe & la Morée.

AMedée Duc de Savoye épousa la fille d'Emanuël Paleologue Empereur d'Orient, lequel eut l'Achaïe & la Morée pour dot de sa femme fille de l'Empereur; il

conquesta encor d'autres Isles dans l'Archipel, sçavoir Metelin & Chio. Ayant trois fils, il ordõna que le second seroit Roy d'Achaïe, il y fut Couronné, & regna quelques années, jusques à ce qu'entreprenant la guerre contre la Macedoine pour estendre ses limites, ceux qu'il attaquoit estans secourus des Epirotes & des Albaniens, le desfirent dans un combat où il fût tué.

L'Empereur de Trebisonde faisant la guerre contre celuy de Constantinople, appella le Turc à son secours, par le moyen duquel il prevalut; il ruïna presque toute la Grece pour se faire établir Empereur d'un Estat tout ruïné, se chargea de la haine mortelle de ses sujets. Les successeurs de ces deux Princes ont appellé les Ducs de Savoye pour y continuër leur domination, & maintenir leurs Estats, ce qui donne lieu au manifeste interest, verifié par les ligues faites par les Princes Chrestiens, pour le recouvrement de ces terres, qui ont toûjours reconnu les Ducs de Savoye dans cette qualité.

INTE

INTERESTS
Du Duc de Lorraine sur diverses Provinces.

L'Austrasie tira son nom d'Austrasius Roy de tout ce païs, d'une partie de l'Alsace, du Haynaut, de Luxembourg, de Brabant, du Liege, de Cleves, de Iuliers, de Treves & de Cologne. Mets estoit la capitale de tous ces païs ; par sa mort sans hoirs masles, son Royaume demeura à Chilperic fils de Meroüée, auquel il avoit donné sa fille, l'an 500. Loüis le Debonnaire, fils de Charles Magne, divisa ses Estats à ses trois fils, dont l'aîné Loüis eut l'Empire d'Allemagne, l'Italie & l'Austrasie : le second Charles eut la Baviere, la Hongrie, la Silesie & la Boheme, avec les Provinces adjacentes : & le troisiéme eut la France, avec la Gaule Belgique : Charles le Chauve Roy de France, herita de son frere puisné, & ne laissa que son fils, appellé Loüis d'Outremer, & deux bâtards, qui étoient Loüis & Carloman, qui furent tous deux Rois, ils gouvernerent l'Estat pendant la minorité de Loüis.

Il faut icy remarquer, qu'en la premiere & seconde race, les bâtards succedoient, à cause de la pluralité des femmes des Rois.

Lothaire

Lothaire fils de Charles le Chauve ayant eu pour sa succession paternelle le Royaume d'Austrasie, luy fit changer de nom, & luy donna à cause du sien celuy de *Lotharingia*, qui luy est demeuré depuis. A la fin de la seconde race, Charles fut gaigné par l'Empereur Othon, contre Loüis le faineant, à qui la Lorraine estoit échuë, & pour l'en recompenser, l'Empereur luy bailla la Lorraine en Souveraineté : ce qui le rendit odieux d'avoir receu des recompenses de l'ennemy de la France.

Quand Hugues Capet Maire du Palais, vit que Loüis perseveroit en sa faineantise, il l'enferma dans un cloître, & nonobstant l'assemblée des Estats de France pour élire un Roy, Charles son frere Duc de Lorraine vint avec une puissante armée que l'Empereur luy avoit dõnée pour forcer les Estats à le reconnoître successeur de son frere; la bataille fut donnée prés de Laon en l'an 988. dont Charles eut la Victoire, ce qui le rendit si superbe, qu'il n'eut presque plus de soin de ses affaires. Hugues Capet qui avoit esté Maire du Palais, & Chef de cette armée, ramassa de nouvelles forces, & vint recommencer la bataille à l'impourvû, en laquelle il defit l'armée Imperiale, & prit prisonnier Charles, qui fut conduit dans une tour d'Orleans, où il mourut. Les

Les Ducs de Lorraine d'aujourd'huy pretendent leur interest de succession, sur ce que ledit Charles prisonnier eut des enfans, desquels ceux de la race de Godefroy de Boüillon, sont provenus de la maison de Vaudemont & de Lorraine; ils ont fait imprimer cette suite de Princes forgée à leur fantaisie, pour prendre droit & s'appuyer de quelque interest sur la Couronne de France, que leur ambition a souvent devorée. Mais il faut remarquer, que Hugues Capet ayant esté eslu Roy, n'a point voulu souffrir de compagnon, ny de pretendant à la Couronne, & que Godefroy de Boüillon n'a été Duc de Lorraine que par alliance, épousant la fille de Raoul Duc de Lorraine, & en fut confirmé Duc, apres avoir retranché beaucoup de Prouinces qui dependoient de la Lorraine, qui ne comprenoit alors que ce que l'on voit aujourd'huy auec le Liege seulement, les autres parties furent données par L'Empereur Othon à d'autres Seigneurs.

Il faut aussi remarquer la diminution de la Lorraine, lors que Godefroy de Boüillon fut declaré chef de l'armée Chrétienne, pour le recouvrement de la Terre Sainte; car il en vendit à ses propres sujets les principales villes, dautant que pour avoir l'argent necessaire à la dépense qu'il luy faloit faire, il

mis

mit prix au païs du Liege, & comme il n'en trouvoit pas beaucoup, ses propres sujets se racheterent de luy pour la somme de cent cinquante mil escus; ceux de Mets donnerent pour eux plus que l'on n'en offroit d'ailleurs cent mil escus, la ville de Thoul donna aussi cinquante mil escus, & Verdun trente mil escus.

Ces villes sont demeurées libres en forme de Republique depuis l'année 1092. jusques en l'an 1551.

Sur quoy l'on doit remarquer l'interest de Mets,& de ces autres villes sur la France,qui les detient sous le nom de païs de pretention, dautant que ce n'est pas une acquisition faite par droit de guerre, de donation, d'élection, ou de succession, mais par une pure tyrannie fondée sur la trahison, comme il a esté dit cy-dessus.

L'Empereur Charles V. gaigna la bataille contre le Duc Frederic de Saxe, & l'ayant fait prisonnier, luy fit perdre la qualité qu'il avoit de premier Electeur,qui fut transferée au cadet de la maison.On peut dire en passant, que le Duc de Vveymar se rendant depuis du party de France contre l'Empereur, esperoit de se remettre en la place de son ayeul,& de repredre son degré & sa qualité. Cette armée triomphante fut menée au siege de

de Mets, où la batterie de l'armée Imperiale faisoit tomber les murailles plûtost par le bruit que par l'effort du coup de canon même, nonobstant la rigueur de l'hyver le siege continuoit, où plus de dix huit mil hommes perirent sans qu'on y pust conduire aucune munition de guerre ny de bouche à cause des grandes neiges.

Charles V. persistoit toûjours à forcer la ville nonobstant les sorties furieuses du Duc de Guise qui la deffendoit : celuy-cy prit en l'une d'icelles le Prince Mendoza general de la Cavallerie Espagnolle, il luy fit voir la ville toute minée ; de sorte que quand l'Empereur seroit au point de la prendre, elle seroit toute renversée par les mines. Les prisõniers étans relâchez, representerent cet état de la ville à l'Empereur, qui s'opiniâtra encor à la prendre ; mais il fut trompé par le stratagême du Duc de Guise, qui écrivit dans une lettre au Roy, qu'il n'avoit pas besoin de secours (qu'il ne détournast point ses forces qu'il employoit contre la Reine Marie sœur de l'Empereur Charles V. qui prit Boulogne & d'autres villes importantes en Picardie) parce que l'Empereur avoit pointé son canon vers la porte de Nancy, qu'on pouvoit deffendre six mois, & que si l'Empereur les eust attaqué par la porte de Thoul, il en eust esté

esté bien plûtost le maistre à cause de son peu de deffense. Cette lettre fut cousuë en la basque d'un paysan qui descendit avec des cordes par les murailles dans le fossé gelé : il fut incontinent arresté par les assiegeans, & la lettre ayant esté interceptée, fut communiquée au Conseil de l'Empereur, qui ordonna qu'on changeast incontinent de batterie, & qu'on la transferast où la lettre designoit qu'il y auroit moins de resistance : mais apres avoir fait une large bréche, ceux qui s'avancerent à l'assaut, se precipiterent en des trappes où on les tuoit par des canardieres faites exprés. On s'efforça neanmoins de passer sur les corps morts entassez, l'Empereur passa ses troupes par la grande bréche qui y estoit, mais à mesure qu'ils y estoient, le Duc de Guise faisoit joüer des mines souterraines, qui enleuerent en l'air quantité de Cavaliers qui estoient proche de l'Empereur, & une piece de canon qui retomba prés de l'Empereur, & qui blessa son cheval au pied. L'Empereur reconnut bien qu'il s'estoit mespris pour n'avoir pas sceu interpreter une lettre, il leva le siege au commencement de l'année 1555. le froid estoit si grand, qu'apres avoir défoncé les tonneaux, on cassoit le vin glacé pour le vendre à la livre.

Le

Le Duc de Guiſe en ſuite prit la ville de Toul, & celle de Verdun, qu'il unit à la Couronne de France; ces trois villes qui eſtoient libres,& qui ſont trois Eveſchez du Duché de Lorraine, ſont appellées le païs de pretention.

En France il y a quatre ſorte de païs, ſçavoir le païs de grace, le païs de conqueſte, le païs d'eſtats, & le païs de pretention. Le païs de grace contient la Champagne, la Brie, le Berry, l'Iſle de France, la Picardie, la Beauſſe,le Gaſtinois,la Touraine, & l'Anjou,leſquelles de pure grace ſe ſont rangées aux Franconiens ou premiers François. Le païs de conqueſte comprend la Normandie, la Guyenne, & le Poitou, qui ont eſté conqueſtées ſur les Anglois,& qui à cauſe de cela ſont plus mal-traittées que les autres. Les païs d'Eſtats ſont les Prouinces qui ſe ſont renduës aux Rois de France ſous condition de conſerver leurs privileges. En effet, le Roy ne peut exiger d'eux que ce qui ſera accordé par les Eſtats de la Province. Le quatriéme eſt celuy de pretention, Mets, Toul,Verdun.Voicy l'intereſt des Princes de Lorraine ſur diverſes Provinces qui ont appartenus aux Ducs de Lorraine. La ſucceſſion de Godefroy de Boüillon, & de Baudouïn ſon frere Roy de Ieruſalem, fut con-

ſervée

servée à leur neveu Gisolphe ; depuis elle a été reünie par mariage aux Rois de Naples & de Sicile, Comtes de Provence, Ducs de Lorraine & de Bar. Charles Comte de Provence & Roy de Sicile, donna la Lorraine à son fils René avec le Comté de Provence.

Ce René d'Anjou (les Rois de Naples s'appelloient tous Angevins, pour estre descendus de Charles d'Anjou frere de saint Loüis) n'eut qu'une fille, nommée Ioland, qu'il maria avec le Comte de Vaudemont, auquel il bailla la Lorraine pour dot:& d'autant que ce Prince estoit facile, le Roy Loüis XI. luy fit faire une donation de tout ce qu'il pouvoit disposer, sçavoir de la Provence, du Duché d'Anjou, du Barrois, & de ses autres biens.

Ce Prince qui ne s'estoit jamais occupé qu'à la peinture, & à figurer des grosses lettres avec des grotesques sur les bords, demeura six mois pour bien écrire, peindre & figurer la donatiõ qu'il avoit faite à Loüis XI. qui se voit en la Chambre des Comtes à Paris. Crainte qu'il ne la revoquast, le Roy le fit demeurer à la Cour avec une pension considerable.

Sur ce procedé le Duc de Lorraine a toûjours pretendu interest, disant que telle donation étoit faite par un homme dépourvû d'esprit,

d'esprit, de la simplicité duquel on avoit abusé, luy faisant preferer un Prince étranger à sa propre fille mariée au Duc de Lorraine. Le Roy Loüis XI. fit voir d'autres actes de semblable nature, qui ne laissoient pas d'estre suspects ; mais il promit au Duc de Lorraine de luy bailler en recompense le Barrois en souveraineté, & une partie de l'Anjou. Neanmoins Charles VIII. son fils n'a point avoüé ce que son pere avoit fait, parce que c'est une regle generale en France que le Roy n'est point heritier de son pere se nommant heritier de la Couronne, il ne paye pas les dettes que son predecesseur a contractées que quand il luy plaist ; il ne tient jamais les conventions qui dérogent à la loy & à l'ordonnance establie, qu'ils protestent en leur sacre, de ne jamais permettre l'alienation des choses qui ont esté une fois unies à la Couronne.

Il y a encor une autre raison que le Roy de France allegue contre le Lorrain, qui est que Charles d'Anjou descēd de la lignée de Hugues Capet, en laquelle les filles ne succedent jamais, tant qu'il y a des enfans masles habiles à succeder: à quoy le Lorrain répond que cette raison des François ne vaut qu'en France, & non pas dehors, parce qu'il est constant que le Royaume de Naples a eu trois

trois Reines qui ont regné souverainement, & la derniere mesme a transmis par donation le Royaume de Naples à Alphonse Roy d'Arragon, au préjudice de la lignée masculine, en laquelle il y en avoit plusieurs de France & d'Anjou de leurs familles habiles à succeder. Que la Provence estoit venuë à la France par le mariage d'Alphonse fils de Saint Loüis, qui épousa l'heritiere de Berenger.

Ainsi que les interests du Duc subsistent toûjours, mais il n'a pû resister au Roy de France, & n'en a pû retirer son domaine.

Le Duc de Toscane Ferdinand de Medicis, bisayeul du Duc d'aujourd'huy, épousa Loüise fille de Charles Duc de Lorraine: étant fondé sur cet interest, & ayant des forces en main, il se saisit des Isles d'Ieres proche de Marseille, & y bastit un port qui faisoit tort à celuy de Marseille, en ce qu'il empeschoit que les vaisseaux de France ne passassent en Levant & en Italie, protestant qu'il avoit pris ces Isles pour l'interest qu'il avoit sur la Provence.

Par la paix de Vervins en 1598. le Duc de Toscane promit que sans préjudice des interests de la maison de Lorraine, de laquelle sa femme étoit issuë, il les quitteroit, le remboursant de la somme de quatre cent mil

escus

escus. Le Roy Henri IV. épousa la niece de Ferdinand fille de François de Medicis, & pour sa dot il n'eut autre chose que ces quatre cent mil escus qu'il devoit restituer. Il protesta pourtant qu'il traitoit sans préjudice des droits de Lorraine, veu qu'aux armoiries des Lorrains l'on y voyoit la grãde croix d'or en champ d'azur, pour marque de l'interest que cette maison pretend sur la Provence, & par consequent sur les Siciles, dont les Rois étoient aussi Rois de Ierusalẽ.

INTERETS
Des Venitiens sur le Frioul.

LES Venitiens prêterent de grandes sommes d'argent aux Empereurs Maximilien, Charles IV. & Frederic III. ils eurent pour assurance de leur dette, l'hypotheque sur la Marche Trevisane, sur le Frioul & sur quelques terres proche de leur Seigneurie. Le retardement du payement fit qu'ils se saisirent des terres que ces Empereurs leur avoient engagées, & ont pretendu qu'à cause du privilege de leur dette, ils avoient droit de redemption sur lesdites terres. Ce qui appuye la bonté de leur cause, est qu'ils préterent à l'Empereur Charles-Quint, quatre cent mil escus sur la ville & le territoire de

Vicenze, sans qu'au contract de cet engagement, il soit fait aucune mention des sommes susdites; de telle sorte que les terres en paroissent comme totalement aliénées.

Il ne sert de rien à l'Empereur de dire que les terres de l'Empire sont inalienables, dautant que ces trois Empereurs les engageoient comme Seigneuries de la maison d'Austriche, & non comme des fiefs de l'Empire, que méme ils ont dégagé des Venitiens une partie de la Carintie, de la Carniole, & de la Croatie; l'autre partie étant demeurée aux Venitiens, qui pretendent que quand on leur payeroit l'interest de leur argent depuis ce temps-là, lesdites terres ne suffiroient pas; ce qui fait qu'ils sont toûjours interessez au recouvrement d'autres terres pour suppléer à celles qu'ils tiennent dans le haut Frioul & la Croatie.

INTERESTS

Des Venitiens sur Mantoüe.

L'Empereur Ferdinand second mit le siège devant la ville de Mantoüe à cause de la rebellion qu'elle avoit faite pour Henry de Gonsagues, qui de Duc de Nevers en France, alla prendre le Duché de Mantoüe

encor

encore que son fils aisné eust épousé la fille du defunt Duc de Mantouë. Son General *Colas* n'avançoit rien contre cette Ville: Spinola Prince du Saint Empire, qui assiegeoit Casal de Montferrat usa d'invention; il fit faire trois bateaux, dans le fond de chacun desquels il cacha vingt-cinq hommes, chaque bateau étoit chargé de diverses denrées, auquel commandoit le Capitaine Alfringer; chaque chef de bateau ayant son horloge bien ajustée pour faire joüer le petard à une heure precise apres minuict, ce qui fut fait en même temps fort à propos, & la ville en fut prise. Le Duc étant ruïné s'enfuit à *Guastaldo* avec ses enfans. Aprés avoit fait son accord, les Venitiens luy preterent quatre millions pour se faire meubler, & aller rendre ses devoirs à l'Empereur, & pour ladite somme ils tiennent garnison dans la ville de Mantouë, qui leur est hypothequée, & c'est ce qui fait leur interest.

INTERETS

Des Venitiens sur la Toscane.

FRançois de Medicis Duc de Toscane, ayant vû le portrait *de la Signora Bianca Capella* courtisane de Venise, desira d'en avoir l'original & de l'épouser. Pour hono-

rer le Duc de Toscane en la personne de cette courtisane qu'on vouloit rendre digne d'étre Duchesse, les Venitiens la declarerent fille adoptive du Senat, afin qu'ils eussent droit de succeder dans ses droits, qui pouvoient leur estre considerables.

François avoit des enfans d'une femme precedente, & entr'autres Marie de Medicis femme de Henry le Grand ; & d'autant que Ferdinand de Medicis Cardinal ambitieux de regner, avoit empoisonné son frere pour obtenir le Duché, la Seigneurie & Republique de Venise dit qu'elle avoit interest sur ce Duché, parce qu'un frere meurtrier ne peut succeder au meurtri, *quia nemo ex alieno damno locupletior fieri debet.* Ferdinand répondit que ce fut sa femme Bianca, qui l'empoisonna, bien qu'il soit constant qu'elle même mourut empoisonnée avec son mary, avec des figues, faisant collation au *Praterlino*, qui est un château de plaisance du Duc, ce qui confirme l'interest des Venitiens.

INTERETS
De la Republique des Provinces Vnies des Païs-bas.

QVoique cette Republique soit connuë sous le tître de Hollande, elle comprend pourtant beaucoup d'autres Estats. Vne partie de ce qui compose aujourd'huy les dix-sept Provinces des Païs-bas, étoit appellée des Romains *Batavia*, & du depuis la basse Allemagne, parce qu'en effet le Païs en est bas, bordé de la mer Germanique, rempli de bras de mer, de grands fleuves & de canaux.

Les Romains, ces dompteurs du monde, ne l'ont jamais pû assujettir tout-à-fait, & au lieu de prendre le superbe tître de maître, comme ils faisoient aux autres nations, ils se contenterent de celuy de leurs alliez. Le naturel des habitans, impatient de la servitude, a toûjours trouvé des moyens de conserver sa liberté. Tacite les décrit amplement.

L'irruption que firent les Septentrionaux sur les plus belles parties de l'Europe, ne put estre arrestée par le petit nombre des Hollandois, dont le païs estoit presque tout occupé par des forests, ce qui l'a fait nom-

mer *Insulas arboricas* ; il s'en falloit plus des trois quarts, qu'il ne fut peuplé & cultivé comme aujourd'huy.

Les Danois y demeurerent les maîtres assez long-temps, pendant lequel ils étendirent leurs conquêtes dans les Provinces voisines, où ils changerent le nom de Neustrie en celuy de Normandie. Leur domination finit sous Pepin Roy de France, & peu apres Charles le Chauve Empereur & Roy de France investit Thierry d'Aquitaine son parent du Comté de Hollande, l'an 863. Cette forme de gouvernement y a duré jusques au temps de Philippe II. Roy d'Espagne, auquel comme aisné de la maison d'Autriche, ce païs étoit devolu par la succession des Ducs de Bourgogne.

L'amour qu'eut ce peuple pour sa liberté luy fit chercher les moyens de se la conserver : les cruautez inoüies du Duc d'Albe, qui y avoit fait mourir plus de 18000 personnes par la main du bourreau, & l'imposition du dixiéme denier, qui alloit ruïner tout le païs, furent les principales causes de ce soûlevement. La rigueur qu'on exerçoit chez eux sous le nom d'Inquisition, leur étoit encore une tyrannie insupportable, puisque sous ombre de l'exactitude de la Religion, en faisant semblant de ne regarder qu'au

qu'au fort de la conſcience, les Eſpagnols ſe rendoient maîtres de leurs biens, & de leurs vies.

L'an 1567. ils commencerent à ſecoüer le joug d'Eſpagne, quoique le Duc d'Albe, que le Roy d'Eſpagne y avoit envoyé pour gouverner, retardât leurs deſſeins de toutes ſes forces; la patience dont ils ſoûtenoient leurs adverſitez, & le courage merveilleux qu'ils employerent dans leurs expeditions, ſous la ſage conduite de leurs vaillans Generaux, les Princes d'Orange, les fit ſi bien reüſſir, qu'apres un nombre preſqu'infini de batailles, de ſieges, de priſes de Villes, de combats particuliers & de treves, la paix de Munſter leur rendit en 1648. cette precieuſe liberté, apres laquelle ils avoient tant ſoûpiré, par la renonciation que le Roy d'Eſpagne faiſoit en leur faveur, de toutes les pretentions qu'il avoit pû avoir ſur eux, comme Comte de Hollande, les connoiſſant pour Republique, & Eſtats Souverains des Provinces-Vnies.

Ce peuple n'a pas ſeulement travaillé pour ſa liberté, il a voulu de la gloire & de la richeſſe: leur païs n'a pas manqué de grands Capitaines & de braves ſoldats, quād il leur a falu combattre, & il leur a auſſi fourni d'excellens matelots, quand ils ont

voulu étendre leur Empire & s'acquerir des richesses. Les Indes Orientales leur fournissent ce qu'ils ont de plus exquis, & Batavia qui leur sert de Magazin & de forteresse principale, est toûjours fournie des plus precieuses marchandises. Les Occidentales, où ils possedoient autrefois *Baïa de todos los Santos, Fernambouc*, & quantité d'autres places du Bresil, leur ont donné lieu de diminuer le prix de toutes les marchandises, & entr'autres du sucre, du tabac, de la cochenille, de l'indigo & du cotton, que les Espagnols & les Portugais vendoient auparavant fort cher; de telle sorte qu'il ne se faut pas étonner si leur industrie leur a suscité la haine des autres peuples, dont ils sembloient ruïner les interets, estant fort naturel de chercher à s'enrichir par des voyes raisonnables & sans porter aucun préjudice à ses amis & à ses alliez, dont les Hollandois ont toûjours esté fort soigneux.

Les Espagnols, les Portugais & les Anglois, sont ceux contre lesquels ils ont eu plus de demélez à l'égard des découvertes aux Indes Orientales, où chacun pretend y devoir estre le maître; mais les Hollandois y sont presentement si bien établis, qu'ils n'apprehendent en façon quelconque ceux qui y ont trafiqué jusques à present, ni ceux qui

qui s'en voudront méler dans la ſuite. Au contraire ils ſont en eſtat d'aider leurs amis; & le Roy de France, qui a fait un fonds de quinze millions pour commencer le commerce à Madagaſcar & aux autres lieux des Indes Orientales,où il veut eſtablir des Colonies,ſçait aſſez ce que luy peut valoir leur confederation, à laquelle ils n'ont jamais manqué, tant eſt grande l'exactitude & la fidelité de leurs traitez.

Les Hollandois ſont appuyez en Orient de l'amitié & de l'alliance du Roy Tartare, qui eſt preſentement le maître de la Chine: leurs forces ont eſté unies contre le pirate Chinois Coccynia, dont l'armée navale de 600. Ionceques, tant grands que petits vaiſſeaux, s'étoit renduë ſi conſiderable, qu'elle avoit donné de la terreur à la Chine meſme, au Iapon, aux Moluques & aux Philippines, dont elle avoit la meilleure partie.

Ce Corſaire qui avoit reconnu l'importance du ſecours des Hollandois en faveur du Roy Tartare de la Chine,leur fit la guerre & leur enleva une de leurs meilleures Iſles, nommée *Formoſa*,l'an 1663. les Hollandois eurent leur revanche & le defirent entierement ſur la mer : ſa flote fut diſperſée & ruïnée, ſes forts qui étoient ſur les

côtes de la Chine, furent pris & restituez au Roy Tartare, & sa personne ensuite. Les Hollandois n'en veulent retirer que *Formosa*, & ce qui leur appartenoit auparavant cette guerre, dont ils esperent apprendre l'execution par les premieres nouvelles.

Le Roy du Iapon souffre aussi le negoce des Hollandois, tirant d'eux tous les ans une somme immense d'argent pour la valeur des marchandises qu'ils emportent ; & leur a même permis de bâtir quelques forteresses en des Isles voisines. C'est une chose admirable que leur païs, qui ne fait pas la trentiéme partie de l'Europe, ne laisse pas de leur fournir des interets sur la plupart des Provinces de la terre, quelques éloignées qu'elles soient.

Les deux plus puissantes Republiques du monde, sont sans doute celle des Provinces-Vnies des Païs-bas & celle de Venise : celle-cy est plus ancienne à la verité, mais celle-là est bien plus illustre : l'une reçoit des banques & de l'argent de toute l'Europe, & l'autre en donne à toute la terre : l'une n'a que le Turc pour ennemi, & l'autre a eu presque tous les Princes du monde, les uns apres les autres : l'une ne se fait valoir que dans un golfe de la mer Mediterranée, & l'autre ne connoît ni terre ni mer, où elle n'ait

n'ait fait paroître son nom, sa valeur, son adresse & sa puissance; l'une ne subsiste que par la finesse,& l'autre se fait beaucoup plus valoir par la force: Enfin, le miracle qui a conservé Venise depuis le temps des Gots, est bien plus considerable chez les Hollandois, qui cedent pourtant le pas aux Venitiens à cause de leur antiquité.

Leur forme de gouvernement sincere & politique, ne leur fait soupçonner aucun changement, ni par le dehors ni par le dedans: leurs voisins sont presque tous leurs amis; mais quand ils ne le seroient pas, ils ont dequoy s'en parer: la mer leur fourniroit toûjours de nouvelles forces, leurs écluses pourroient toûjours arrester les approches de leurs ennemis; du costé de la terre, leur milice les pourroit toûjours vaincre,& leur prudence qui ne les abandonne jamais, seroit seule capable de les défaire.

L'interest de cette Republique ne s'étend pas tant sur le nombre des Provinces que sur la liberté; elle l'a en telle recommandation, que comme elle a tout hazardé pour l'acquerir, elle fera toûjours tous ses efforts pour se la conserver.

INTERETS
Des Genois sur la Sardaigne.

LEs Genois ont esté puissans, & ont occupé une grande partie de l'Archipel : ils ont gouverné l'Empire d'Orient, & ont reduit les Venitiens au bas ; mais dans le cours de leurs progrez, les Pisentins se declarerent leurs ennemis : ils étoient alors assez puissans, car ils possedoient entr'autres la Sardaigne & l'Isle de Corse : apres s'étre long temps fait la guerre, les Genois ont eu l'avantage, dont il ne leur est demeuré que l'Isle de Corse, la *Pianosa*, & la *Bantidin* : le reste est possedé par les Siciliens, qui leur préterent du secours, surquoy neantmoins ils pretendent toûjours des interets notables.

INTERETS
De la maison d'Autriche sur la Boheme.

CEt interest vient de l'ancienne amitié qui étoit entre les Rois de Boheme & la maison d'Autriche : Ces Princes s'obligerent par contract l'un à l'autre, que quand la succession des mâles viendroit à manquer

en

en l'une ou en l'autre famille, le survivant auroit par institution & substitution hereditaire, ce que l'autre auroit laissé reciproquement. Charles quatriéme, Roy de Boheme, le confirma encore, & ce traité fut encore fortifié par le mariage de la fille de Sigismond Empereur, qui fut mariée à Albert d'Autriche, l'an 1348. de sorte que par double titre la maison d'Autriche succeda au Royaume de Boheme. Le premier est fondé sur ce traité de substitution reciproque; & l'autre sur le mariage de Marie, fille & unique heritiere de l'Empereur Sigismond.

Mais parceque la sœur de Sigismond avoit esté mariée avec Iula Roy de Pologne, les Polonois s'opposerent à ladite disposition testamentaire, & pretendoient à la Boheme & à une partie de la Moravie, qui appartenoit à Sigismond ; cette dispute fut renvoyée au Parlement de Paris pour en decider: mais ces Provinces, qui ne voulurent pas subir le joug des Polonois à cause de leur orgueil & de leur insolence, renouvellerent la guerre, apres dix sept batailles. On chercha encore un jugement, pendant la discution duquel les Polonois devoient joüir de la Hongrie, & promettoient de ne prendre point de terres si proche de la Boheme. Le

Turc se servant de l'occasiõ de leurs guerres, occupa la Hongrie, au secours de laquelle Albert d'Autriche vint avec ses forces pour l'empescher de s'y établir: en effet, il le chassa, en consequence de quoy il soûtient que cette Province luy doit appartenir, *tanquam iure belli quasita.* En effet, elle est demeurée à la maison d'Autriche, mais comme elle a possedé l'Empire, le Polonois s'est reconnu trop foible pour l'attaquer: neanmoins il a fait les protestations necessaires pour son interest, & met en ses armoiries celles de Boheme & de Hongrie écartelées. La maison d'Autriche demeure neanmoins bien fondée dans la possession de la Boheme, de la Moravie & de la Hongrie, ce qui a esté ratifié en la grande Diette de Ratisbone, l'an 1452.

INTERETS
De la Maison d'Autriche sur Vtrecht.

CEtte Province étoit dependante de l'Evesque du lieu, qui en estoit le Seigneur spirituel & temporel. L'Empereur Othon III. qui travailloit à peupler l'Allemagne, multiplia quantité de villes & de bourgades sans aucune dépence, en donnant

nant le lieu & le fonds à des Monasteres dans les grandes forests d'Allemagne, ausquels il donna aussi le tître d'EvesChez aux uns, d'Abbayes & de Prieurez aux autres, avec deux ou trois lieuës plus ou moins de places en leur circuit, pour fonder des terres Seigneuriales.

Ces Ecclesiastiques & Communautez de Moines ont travaillé à s'agrandir & à bâtir des Villes: à mesure qu'ils dégradoient des bois ils cultivoient la terre; Le païs se peuploit par l'industrie des Moines, qui ont travaillé pour convertir leur solitude en bonnes Villes, contre leur Institution, qui les rend solitaires. Ainsi ces terres sont devenuës Seigneuriales, & se sont merveilleusement augmentées; d'où l'on reconnoît l'origine de tant d'Evêques & d'Abbez en Allemagne, qui y sont Souverains apres s'y estre rendus fort puissans.

Quelques-uns des premiers grands Monasteres ont esté fondez par les Grands qui avoient commis quelques crimes, comme celuy de leze-Majesté; au lieu de les faire mourir, on les tondoit, & c'étoit un supplice aussi honteux que si on les eust decolez; d'où est venu le Proverbe, *si cela n'est vray, je veux que l'on me tonde*; on les enfermoit en même temps dans un Monastere pour y passer

passer le reste de leurs jours, & s'ils faisoient quelques efforts pour sortir, ou qu'ils témoignassent du ressentiment de leur captivité, on leur crevoit les yeux, pour leur oster les moyens d'évader, & d'entretenir leur ambition.

L'Evesque d'Vtrecht joüissoit de son Diocese l'an 1521. comme Seigneur spirituel & temporel; étant tourmenté du Duc de Cleves son voisin, avec lequel il ne pouvoit s'accorder, il appella à son secours l'Empereur Charles V. auquel il se donna avec tout le peuple de son Diocese, en qualité de fidele sujet. Le traitté en fut passé, & fut omologué l'an 1528. par le Pape Clement VII. qui dispensa cet Evesque, & tous ses sujets du serment de fidelité, qui fut transmis à l'Empereur Charles V.

Depuis la mort de Charles V. on a disputé pour sçavoir à qui cette donation avoit été faite. Les uns pretendoient que c'estoit à Charles V. comme de la maison d'Autriche, & les autres à Charles V. comme Empereur, & par consequent qu'Vtrecht estoit une terre Imperiale détachée de la maison d'Autriche. Sur cette controverse on a voulu reconnoître la nature du contrat, & sçavoir si Charles avoit specifié son droit particulier qui regarde sa maison, ou celuy qui concer-

concerne l'Empire, mais par l'avis de *Demetrius*, celebre Iurisconsulte en la Diette d'Ausbourg, qui dit que *duo jura in unam eandemque rem concurrere non possunt, sicut dua in solidum domina, jura quippe suprema cum inferioribus non consistunt.* Puisque c'est une chose constante que ledit Charles avoit toûjours la souveraineté comme Empereur, mais comme Prince secourable, il avoit pû délivrer ceux d'Vtrecht de l'inique persecution du Duc de Cleves. Ce que les Bulles du Pape ont confirmé ; de sorte que l'interest y est formel pour la maison d'Autriche.

INTERETS
De la Maison d'Autriche sur la Moravie.

LA Moravie étoit un Royaume qui commandoit à la Pologne & à la Hongrie. Son dernier Roy Adolphe, qui desiroit s'accroître, attaqua le Palatinat de Turinge. L'Empereur pour empescher son agrandissement à ses portes, deffit ce Roy en trois batailles, qui par desespoir se rendit Moine. L'Empereur poursuivant aussi-tôt sa pointe, se jetta dans la Hongrie qu'il donna à son gendre Loüis, qui y regna heureusement, & le

le Polonois retint seulement quelque partie de la Silesie proche de la Pologne.

La Moravie est demeurée à l'Empereur qui l'a subjuguée ; & comme Sigismond Roy de Boheme l'avoit annexée à ses Estats, il l'a laissée avec la Boheme à la maison d'Autriche, qui par consequent est fondée en interests legitimes.

INTERESTS

De la Maison d'Autriche sur les Suisses.

TOutes ces Provinces estoient sujettes autrefois à la maison d'Autriche, qui y envoyoit des Gouverneurs : celuy qui fut commis par l'Empereur Frederic III. y exerça beaucoup de tyrannie ; entr'autre on remarque que faisant bâtir son Palais au plus beau lieu du Bourg de Zug, comme il obligeoit tous les habitans d'y travailler personnellement, il y eut un païsan nommé Forges qui s'excusa de venir avec ses bœufs & sa charrette apporter de la pierre, & du moilonnage, comme il avoit accoûtumé de faire, parce que l'un de ses bœufs étoit blessé à l'enfourchure du pied. Le Gouverneur ne voulant point recevoir son excuse, luy comman-

commanda d'amener presentement son bœuf & son fils, qu'il fit lier au mesme joug, & luy fit tirer la charrette en le chargeant de coups de bâton, ce qui irritoit ce pere au dernier point. Le Gouverneur s'en estant apperceu, fit apporter un arc, une fleche & une pomme, & mettant la pomme sur la teste de son fils attaché au joug, il commanda au pere de l'abatre, le menaçant de la mort s'il y manquoit. Le pere voyant qu'il estoit difficile de ne pas blesser son fils, demanda encor quelques autres fléches pour choisir la meilleure, de peur de manquer à son coup. Il mit l'une des fléches à sa ceinture, encocha l'autre à l'arc, & tira si adroitement qu'il tira la pomme de dessus la teste de son fils. Ayant peur de l'avoir blessé à la teste, il prit promptement l'autre fléche pour l'encocher; le Gouverneur luy demanda ce qu'il vouloit faire de cette seconde fléche, il luy dit que c'étoit pour la luy planter dans le corps, s'il eust tué son fils: le Gouverneur le poursuivit pour le tuër, le païsan qui se sauvoit se retourna, & lui bailla un coup de fléche au flanc; & avec son arc lui cassa la teste; incontinent il cria, ***au Tyran, au Tyran***; le peuple animé vint incontinent à son secours, déchira le Gouverneur en pieces, & se rendit maître de ses Officiers & de

toute

toute la noblesse, qui en vouloit tenir le party.

Presque dans le méme temps un Gouverneur d'Vndervvald excita aussi une revolte dans cette Province ; il estoit logé dans la maison d'un Bourgeois, qui n'ayant pas le moyen de le recevoir sans emprunter de ses voisins des tapisseries & des ameublemens, ne laissa pas de s'en acquiter honorablement : le Gouverneur qui vit la magnificence de ce bourgeois, luy demanda s'il avoit encor d'autres chambres à hostes aussi bien parées que celle qu'il avoit veuë ; il luy dit qu'il avoit assez pour recevoir Madame la Gouvernante, & Messieurs ses enfans avec leurs domestiques:s'étant fait conduire dans les autres appartemens, il dit, faut-il qu'un bourgeois soit accommodé si magnifiquement, puis qu'il monte trop haut au dessus de sa qualité qu'on le jette en bas ; & incontinent il le fit precipiter du plus haut de sa maison, ce qui emeut encor ce bourg à se soustraire de cette insuportable tyrannie des Gouverneurs, comme ceux de Zurich & de Fribourg avoient déja fait.

L'Empereur Frederic vint avec une armée tres-puissante, dont il les attaqua en divers endroits, mais apres quatorze batailles & quantité d'attaques particulieres, il fut con-

straint

traint de les laisser vivre dans leur Anarchie ou Democratie ; ensuite dequoy les autres Cantons se sont unis, dont le plus puissant est celuy de Berne, & puis par adherance les autres ligues ; La ligue des Suisses contient treize Cantons, qui sont Zurich, Berne, Lucerne, Vvri, Schuith, Vndervvald, Zug, Glaris, Basle, Fribourg, Soleure, Scaffouze, Appenzel.

Il y a encor d'autres ligues, comme celle des Grisons qui en contient trois, celle de Coire, celle de la Valteline, & la ligue basse ; celle des Grisons a esté attaquée par les armes Imperiales & Espagnoles ; les François la deffendirent sous la conduite de Monsieur de Rohan Capitaine celebre, l'an 1625.

Il y a encor la ligue des Valleysiens, qui est divisée en deux, sçavoir les Valleysiens libres, & les Valleysiens sujets au Duc de Savoye, qui causerent en 1658. les guerres arrivées entre les Suisses Catholiques & les Religionnaires.

Les Suisses alleguent pour leur liberté, que la Tyrannie de leurs Gouverneurs dont ils estoient traittés comme des esclaves, les a obligé de se soustraire de la maison d'Autriche. A quoy les Empereurs ont répondu qu'ils ne sont pas responsables des actions de leurs Gouverneurs. On leur a reparty que c'est

c'eſt la faute du maître quand le loup mange les troupeaux, quoy que le berger n'en ſçache rien,& qu'ayant remarqué la revolte de ceux de Zurich, il pouvoit empeſcher celle d'Vndervvald & les autres,& qu'ils ont ſemblé conniuer aux tyrãnies de leurs Lieutenans, puis qu'ils en ont voulu tirer vengeance,& châtier les Suiſſes de l'iniure qu'on leur avoit faite ; & qu'on ſe peut ſoûtraire de la domination d'un tyran.

Depuis 300. ans que les Suiſſes ſe ſont maintenus par la force,les Empereurs d'Autriche ont traitté avec eux comme avec des Souverains & des Republiques:mais le Roy d'Eſpagne qui eſt voiſin des Griſons du côté de la Lombardie, a gaigné une partie de la Valteline, aprés l'avoir ſoûtraite de la ligue ſous pretexte de Religion, l'aſſiſtance des François a conſervé le reſte, avec la liberté de Religion, particulierement contre la juriſdiction de l'Inquiſition que cette nation abhorre ſur toutes les choſes du monde.

Par le traitté de paix entre l'Empire, la France & l'Eſpagne l'on a commis la Ligue Griſe comme une Democratie, annexée à celle des Suiſſes, ſur quoy l'Empereur ne perd pas ſon intereſt qu'il conſerve toûjours par les armoiries qu'il a enclavées dans celles d'Autriche.

La

La ligue des Valleysiens appartenoit au Duc de Savoye, qui pour marque de son interest, tient toûjours en sa Cour l'Evesque de Sion, encor que le reste de la vallée ne le reconnoisse point.

INTERETS
De la Maison d'Autriche sur le Frioul.

LE Frioul est une dependance des terres Imperiales de la haute Allemagne, qui fut engagée aux Venitiens, pour la somme de quatre cent mil escus, qui furent delivrez à l'Empereur Frederic, lors qu'il dressoit la seconde armée contre les Suisses, leur faisant connoistre que c'estoit contre le Turc. La maison d'Autriche ne l'a pû dégager, outre que les interets en surpassoient le principal, de telle sorte que les Venitiens l'ont retenu.

La maison d'Autriche allegue que cette Province étoit inalienable, comme estant fief Imperial. Les Venitiens disent qu'ils ne l'ont point pris de cette maniere, mais pour une terre de la maison d'Autriche, qu'il doit la maintenir telle qu'ils l'ont engagée. Les Allemans ont protesté la raison de droit, *quod nemo potest ire contra pro-*

prium

prium factum ; Que la maison d'Autriche ne peut aller contre ce qu'elle a traitté avec les Venitiens, par consequent quand il arrivera qu'un Empereur sera eslu, qui ne sera pas de la maison d'Autriche, il pourra retracter ce qui a esté contracté par les Autrichiens. Les Venitiens s'en defendent encor par le long temps qui en a formé une legitime prescription, qui leur donne le droit de s'y maintenir, & de s'en dire Seigneurs.

Outre le droit d'engagement qui a acquis aux Venitiens la legitime hypoteque de quatre cent mil écus, ils en ont encor une autre en la guerre memorable de la ligue de Cambray, l'Empereur Maximilien, Loüis XI. Roy de France, Henry VIII. d'Angleterre, Ferdinand II. Roy d'Espagne, le Pape, tous les Potentats d'Italie & le Turc, se jetterent sur les terres des Venitiens, conspirans unanimement la ruine de l'Estat, & du nom de la Republique ; le Pape leur osta ce qu'ils avoient en *Aquila* du Royaume de Naples, & trois ports qu'ils avoient sur le golfe de Venise ; le Turc leur osta la Morée, & une partie de l'Epire, & de l'esclavonie : L'Empereur leur avoit ôté le Frioul, & le Roy de France presque tout ce qu'ils avoient en la Lombardie. Maximilien Em-

pereur

pereur vint avec deux cens soixante mil combattans, pour s'enrichir du pillage de Venise, mais les Venitiens userent de tant de prudence & de tant de courage qu'ils repousserent tous leurs ennemis, ils poursuivirent mesme l'Empereur, & recouvrerent le Frioul, & d'autres terres de la Marche Trevisane qu'il avoit pris sur eux.

Ils disent par consequent que le Frioul leur appartient par le droit de guerre, puis qu'apres qu'il leur a esté uniquement ravy, ils l'ont recouvré par les armes. Apres quoy ils l'ont fortifié, & y ont fait entr'autre la plus imprenable forteresse de l'Europe, & la plus reguliere, qui est *Parma nuova*.

INTERETS

De la maison d'Autriche sur la Carinthie, la Carniole & la Croatie, & le Gratisca.

CEs Provinces qui dependent de l'Esclavonie ont appartenu aux Empereurs d'Orient; ils les avoient abandonnées aux Venitiens pour quelques autres terres qui sont en Albanie & en Epire, que les Venitiens leur quitterent. Mais la maison d'Autriche, qui avoit droit sur le Comté de Trente

Trente pretend de l'avoir aussi sur lesdites terres.

Les Venitiens ont possedé jusques à Goritie, où les peuples de la Croatie, qui sont toûjours tres-fidelles à la maison d'Autriche, font continuër la guerre contre les Venitiens, qui y ont deux grandes forteresses, *Goritia & Gratisca*, qui sont comme deux boulevarts de leurs terres vers le Septentrion, où ils tiennent de fortes garnisons contre les Croates & les Carnioles.

Il y a aussi d'autres terres qui en dependent dans la Dalmatie, & dans l'Esclavonie, sur lesquelles la maison d'Autriche a des interets formels. Mais la Republique de Raguze en empesche la reconnoissance, parce qu'elle s'est mise sous la protection du Grand Seigneur, pour se conserver contre les Venitiens leurs Voisins, & la maison d'Autriche, qui ne laisse pas de conserver ses interets sur ces terres, quoy qu'elles se soient liguées avec le Turc, qui est leur ennemy.

INTERETS
De la Maison d'Autriche sur l'Alsace.

CEt interest est double, le prémier est celuy de la donation qui en a été faite

par

par l'Empereur Sigiſmond au Duc d'Autriche qui en a joüi paiſiblement & ſes ſucceſſeurs juſques en l'année 1455. Que le peuple d'Alſace, ſe joignant à celuy de Baſle & au Canton des Suiſſes, ſe revolta, mais il ne fut pas le maître, l'intelligence que l'Autriche avoit avec les Gouverneurs des places remit ce païs dans l'obeïſſance, & on leur diminua leurs Privileges par forme de châtiment.

Par la neceſſité qu'eut l'Empereur Frederic de trouver de l'argent pour la guerre de Hongrie contre les Turcs,qui cõmençoient à inveſtir l'Autriche, il emprunta ſoixante-dix mil eſcus au Duc de Bourgogne, Charles dernier, & hypotequa l'Alſace avec une partie de la Foreſt Noire pour ladite ſomme, à condition qu'il remettroit ceux d'Alſace dans leurs anciens Privileges. Les Princes d'Autriche n'ayans pas eu de l'argent pour dégager ce païs, il a demeuré au Duc de Bourgogne, dont l'Empereur Maximilien d'Autriche, fils de Frederic, ayant épouſé l'heritiere,& en ayant recueilli toute la ſucceſſion,il eſt certain que parce qu'on appelle en droit *confuſio*, les deux ſucceſſions d'Autriche & de Bourgogne jointes enſemble, ſont reünies en la puiſſance de l'Empereur qui les poſſede par ces deux titres.

INTERETS

De la Maison d'Autriche sur Brisach, Reinsfeld & Nuremberg.

L'Empereur Loüis de Bavieres engagea ces terres à Adolphe d'Autriche, qui en a joüi environ 20 ans, au bout desquels les peuples desirans d'avoir la liberté comme les Suisses, se liguerent avec leurs Cantons; Constance, Basle & Strasbourg secouërent aussi le joug de leurs Seigneurs,pour se mettre en pareille liberté,& y ont demeuré jusques en l'an 1445.

Brisach la plus foible de toutes ces places fut surprise par le Duc d'Autriche, auquel on en avoit cedé les droits par son mariage avec d'autres terres; il se servit de ce stratageme, il fit industrieusement faire cinq batteaux qui étoient élevez sur le milieu, & capables de tenir chaçun soixante hommes armez, ils paroissoient sur la riviere comme pour debiter du bois, mais la nuit les soldats sortirent & gaignerent une porte par où l'armée entra: de sorte que la Ville fut prise & saccagée.

Reinsfeld fut gaigné par un Caporal qui posoit

posoit les sentinelles, & qui commandoit à la porte, tandis que son Capitaine étoit malade.

Nuremberg puis apres se rendit : & ce sont les motifs de l'interest dont la maison d'Autriche pretend à la domination de ces Seigneuries.

INTERETS
De la Maison d'Autriche sur Cleves, Iuliers & Gueldres.

LE Comte de Cleves, d'une illustre maison de la haute Allemagne, se rendit Evêque pour laisser la terre à son frere Marquizat, qui étoit plus belliqueux que luy. Apres avoir fait quantité d'exploits guerriers en faveur des Empereurs, il fut fait Marquis ; & depuis Charles V. le declara Duc : Sa rebellion le fit décheoir de sa qualité, & fut confiné en prison ; sa fille fut mariée au Prince de Iuliers, que Charles V. declara aussi Duc, mais s'étant rangé au parti contraire de l'Empereur, ses biens furent confisquez, & furent remis entre les mains du fils de sa sœur, qui étoit le Prince Guillaume de Gueldres ; Celui-cy demanda fort rudement à Charles V. les maisons de Cleves & de Iuliers, dont il avoit retenu les places for-

tés qui y étoient, & dit même quelques paroles desobligeantes, qui menaçoient en quelque façon l'Empereur qu'il s'en repentiroit, c'est pourquoy il fut arresté. Apres qu'une prison eut calmé sa bile, Charles le remit en ses biens, & luy fit épouser sa niece Charlotte, fille de l'Empereur Ferdinand.

Cette famille, perie faute de mâles, a esté remise par le Roy d'Espagne Philippe III. au Prince de Nuremberg, encore que le Roy Loüis XIII. ait dressé par deux fois de grosses armées en faveur du Duc de Nevers de France, qui est issu de la maison de Juliers & de Cleves.

Mais quand on en aura consideré les raisons, on trouvera que l'interest de la Maison d'Autriche demeure toûjours bien établi.

INTERETS

De la Maison d'Autriche sur la Dalmatie, l'Epire, & sur une partie de l'Albanie.

CEs Provinces ont esté conquêtées par les Empereurs Charles IV. & Sigismond, lorsqu'ils repousserent les Turcs jusques en Macedoine; mais parceque l'armée

mée étoit trop avancée dans les terres d'Albanie & de l'Epire, les Venitiens ont recouvré toute l'Epire & l'Albanie. C'est de ce païs-là d'où les Venitiens tirent toute leur Cavalerie, qu'ils appellent communement Stratiots, du Grec στρατιώτης, qui veut dire gendarme à cheval, parce qu'ils ne sçavent combattre qu'à cheval, étendans les pieds avec la pointe basse & le talon relevé, ce qu'on appelle *cavalcare à la stratiota*; & comme au contraire *cavalcare à la genetta*, c'est quand on tient le cheval droit devant, & la pointe du pied appuyée sur l'étrier, & le talon ou éperon bas, le genoüil reflechy sur le flanc du cheval.

Le peuple Albanois est si affectionné aux Venitiens, que les Turcs ne les ont pû subjuguer, c'est pourquoy il les laisse vivre en leur Religion, à la façon des Georgiens & des Armeniens.

Auparavant qu'Amurat second âgé de 55 ans, se fust rendu Hermite, à l'imitation de quelques-uns de ses predecesseurs, il fit la paix avec l'Empereur & tous les Princes Chrêtiens, & avec le Persan & les autres Princes d'Orient, pour laisser son Empire paisible à son fils Selim. Les Princes Chrêtiens qui furent exhortez par l'Empereur Sigismond coururent unanimement contre

luy avec une armée de quatre cent mil hommes. Le Heraut ayant parlé au fils & au pere, Amurat invoqua IESVS CHRIST contre les parjures & ceux qui fauſſent leur foy, & ſe remettant en armes avec ſes Spahis & ſes Ianiſſaires, il combatit l'armée Chrêtienne qu'il défit : Il avoit d'abord défait la Cavalerie Françoiſe, qui s'étoit precipitée au combat, où le Duc de Bourgongne perdit 40000 Cavaliers, & ſe ſauva ſeulement luy troiſiéme, parce qu'il devoit eſtre cauſe de la mort de pluſieurs Chrêtiens, ſelon la prediction d'un Hermite compagnon d'Amurat, ce qui arriva par les malheurs qu'il cauſa en France.

Amurat recouvra ainſi les terres d'Eſclavonie & d'Epire, mais parceque ce recouvrement a eſté fait par les ennemis de la Foy, la maiſon d'Autriche y conſerve ſes interets : & les Venitiens y ſont fondez par l'affection des peuples qui ne veulent pas reconnoître d'autre Souverain qu'eux, deſquels ils ſont maintenus tant en temps de paix que de guerre.

INTE

INTERETS

De la maiſon d'Autriche ſur la Tranſilvanie.

CEtte Province dependoit anciennement de la Hongrie, dont elle faiſoit un Deſpotat. Ces Deſpotes, qui étoient comme des Lieutenans & des Gouverneurs generaux de la Province, ont eſté divertis de leur devoir par le Grand Seigneur, qui leur promettoit ſa protection contre le Roy de Hongrie. Le Deſpote Iavet ayant reconnu que le Grand Seigneur luy vouloit donner un compagnon, abandonna ſon party, & s'unit derechef avec l'Empereur: mais voyāt que le Grand Seigneur l'obligeoit à tenir de groſſes garniſons ſur ſes frontieres, il a mieux aimé ſe rendre ſon tributaire avec la permiſſion de vivre en liberté de conſcience.

Bethlem Gabor Gouverneur, ſurnommé Roy de Tranſilvanie, ſe voyant preſſé par le Turc de recevoir un Baſſa pour compagnon, s'unit avec les Proteſtans d'Allemagne en la ligue qu'ils firent en l'an 1620. dont le Duc de Boüillon eſtoit chef. Apres avoir mis des garniſons Allemandes contre l'invaſion du Turc, il amena ſon armée

contre l'Empereur Mathias,& apres la mort de l'Empereur,lorsque la ligue vouloit faire élection du Comte Palatin pour Empereur ; Bethlem Gabor fit de grands degats sur la maison d'Autriche,afin de l'abaisser & d'augmenter son interest dans le dessein que le Grand Seigneur luy octroyast la Hongrie à la charge de relever de luy.

Cette grande armée de 40000 Allemans étant à Sedan, y exerçoit toutes sortes de cruautez, tous les soldats prenoient les chevaux de la campagne pour tirer des charettes chargées de meubles & d'utansiles, qu'ils déroboient pour les aller vendre en d'autres Villes. Ces excez leur acquirent la haine de tous les peuples chez qui ils passerent ; les Flamans, les Picards & les Champenois s'éleverent contr'eux de telle maniere,que ceux-cy étans indignez contre leurs femmes qu'ils avoient reconnuës les autheurs de ce desordre, ils en jetterent plus de dix-huit mil dans les rivieres : Bethlem Gabor fut contraint de s'enfuïr en Hollande avec dix mil chevaux, dont il en perdit quatre mil par les chemins ; il s'en retourna ensuite en Transilvanie, où il fut contraint de quitter le nom de Roy,n'en pouvant pas soûtenir la qualité, & de souffrir un Bassa au gouvernement de la basse Transilvanie.

En

En l'an 1639. son successeur voulut aussi secoüer le joug de la maison d'Autriche ; mais ayant découvert que le Grand Seigneur en favorisoit l'entreprise, afin d'allumer la guerre dans le païs,& de s'en rendre le maître ensuite, il évita les funestes exemples de tant de Provinces, & mesme de tout l'Empire d'Orient : ce qui sert de maxime politique, que miserable est le Prince qui employe l'ennemi de la foy, ou un Prince puissant pour se maintenir contre un autre Prince foible.

En effet, le Turc a chassé, ruïné & perdu les Empereurs,& tous les autres Princes qui ont imploré son secours. L'Empereur Heraclius appella Mahomet à son secours, qui vint en Palestine avec 16000 chevaux contre les Iuifs qui s'étoient rebellez. Mais apres que Mahomet eut mis Ierusalem en la puissance de l'Empereur, il en demanda recompense ; & voyant que le Tresorier d'Heraclius le rebutoit, & mesestimoit les services qu'il avoit rendus en cette conqueste, il se rendit maître de Ierusalem, & des autres Villes voisines.

Andronic Paleologue, Empereur d'Orient, ayant fait mourir ses neveux, dont il étoit tuteur, lorsque prenant plaisir de pescher dans la mer,il fit subtilement pancher

le vaiſſeau où étoient les jeunes Princes, qui tomberent dans l'eau, où ils furent noyez. Pour ſe parer de ce meurtre que le peuple luy imputoit, il fit venir le Turc, qui luy laiſſa à la verité l'Empire de Conſtantinople, mais qui prit pour luy celuy de Trebiſonde, par lequel il a enſuite affoibli celuy de Conſtantinople.

L'Hiſtoire eſt pleine d'une infinité de ſemblables exemples, ſur leſquels la Tranſilvanie faiſant reflexion, a mieux aimé compoſer avec le Grand Seigneur, que de l'employer pour luy ou de le combattre.

Nonobſtant toutes les equipées que ces Rois ont faites au préjudice de la Maiſon d'Autriche, elle demeure neantmoins bien fondée en ſes Interets.

INTERETS
De la Maiſon d'Autriche ſur les deux Vvalachies, la Moldavie & la Bulgarie.

LA Maiſon d'Autriche a droit ſur ces Provinces par le même intereſt qu'elle a ſur la Tranſilvanie. Comme elles ſont proches les unes des autres, il s'en eſt fait une permutation que le Turc a laiſſée à Loüis de Hongrie, & une partie de la Servie à André Roy

Roy de Hongrie, en échange de Scutary & de la basse Dalmatie qu'il leur a retrocedé.

Ainsi la Maison d'Autriche demeure bien fondée en ses interets, par l'adjonction & l'union desdites Provinces accordées.

INTERETS
De la Maison d'Autriche sur la Morée.

CEtte Peninsule, appellée des Grecs Peloponese, où étoit l'ancienne Sparte, s'étoit conservée en la foy Catholique, & s'étoit maintenuë par les forces de Naples, qui est la plus prochaine terre d'où ladite Morée pouvoit tirer du secours par mer.

L'an 1549. le Turc attaqua les places de la Morée; ceux de Coron & de Moron implorerent le secours de l'Empereur Charles V. comme il vouloit que les conquêtes du Levant ne fussent pas attribuées à l'Empereur, mais à la maison d'Autriche, il donna charge à son fils Philippe, Roy d'Espagne, d'y pourvoir & d'y envoyer des garnisons; on donna ordre au Viceroy de Naples d'y accourir d'autant plus fortement que ces forteresses étoient pressées du Turc, mais comme dit le Proverbe Italien, *presto e bene, non si conviene*, la haste qu'ils eurent de se-

courir toutes les deux en mesme temps, ne leur fit conduire qu'une foible & petite armée : de sorte que quand ceux de Coron virent venir le secours de Naples qu'ils attendoient avec impatience, & qu'apres que la milice fut debarquée ils eurent reconnu que ce qui suffisoit à peine pour la defense de l'une des forteresses, devoit estre divisé en deux, au même temps que les gens d'Espagne montoient courageusement vers la forteresse, ils sortirent en furie sur eux, & leur reprochans qu'ils se mocquoient d'eux de les venir secourir en si petit nombre, ils les repousserent vers la mer & se joignirent aux Turcs, avec autant d'affection comme ils avoient conceu de dédain contre les Espagnols qui les avoient méprisez, leur refusans le secours necessaire pour leur defense contre un si puissant ennemi.

Ces deux places se rendirent aux Turcs, sans que cela puisse préjudicier aux interets de la precedente possession, & les droits fondez sur la donation qui avoit esté faite de la Morée à l'Empereur Charles V. qui l'a transmise à la maison d'Autriche, par Philippe Roy d'Espagne son fils, qui étoit plus en estat de la secourir, à cause de Naples dont il étoit aussi Souverain.

INTERETS
Des Princes Chrétiens en Asie.

LEs Comtes de Flandre pretendoient à la Iudée & à l'Idumée, que leurs Ancestres ont possedées depuis long-temps. Quãd le grand Saladin Sultan en chassa les Chrétiens, ceux-cy se retirerent en Georgie, où ils ont fondé les Chrétiens, qu'on appelle aujourd'huy Georgiens. Ils se disent Catholiques, quoy qu'ils vivent dans un grand libertinage ; de sorte qu'ils semblent ne tenir du Chrétien que le nom, par une creance fort simple & idiote, & peut-estre seulement pour boire du vin. Les Turcs ne les ont jamais sceu dompter, & ils ont esté obligés de les laisser vivre dans leur liberté, moyennant un petit tribut.

Ils ont leurs stations & leurs devotions en Ierusalem, quoy qu'ils ne soient nullement Religieux, ils contractent mariage entre freres & sœurs & proches parens, ils disent pour leurs raisons, que c'est de peur de s'allier avec les Turcs, ou avec les Iuifs ; ils sont appellés à la façon des Suisses pour forces auxiliaires de ceux qui les soudoient ; mais ils esperent qu'estans secourus des Chrestiens, le Royaume de Ierusalem doit

retour-

retourner aux heritiers des Comtes de Flandre, en memoire de quoy ils portent pour armoiries la croix de Ierusalem sur celles de Flandre.

INTERETS

Des Comtes de Flandre sur l'Empire de Constantinople.

GEofroy Comte de Flandre fut éleu Empereur de Trebisonde, & puis de Constantinople par les Genois qui gouvernoient alors presque tout l'Empire d'Orient ; ses successeurs en ont joüy paisiblement jusques à ce qu'ils en ayent esté détrônez par la trahison des Paleologues ; par consequent les Flamans ont un legitime interest à cet Empire, comme Baudoüin Comte de Flandre l'a protesté aux Princes Chrétiens, aux deux entreprises que l'on a faites contre les Infideles, qui lui en firent telle reconnoissance qu'il souhaittoit.

INTE

INTERETS

De la Maison de Courtenay sur l'Empire de Constantinople.

Pierre de Courtenay, fils puisné de Philippe Auguste, ayant commandé l'armée Chrestienne contre les Infideles en l'expedition de la Terre Sainte, s'en retournant par terre avec une partie de son armée s'arresta à Constantinople, à cause de la contestation qu'il y avoit pour l'élection d'un Empereur. Deux avoient esté renfermés dans des Cloîtres, & comme l'un en voulut sortir, il fut aveuglé pour estre incapable de regner, & au mesme instant Pierre fut éleu Empereur d'Orient, à cause de son merite extraordinaire, & de sa naissance royale.

Ses successeurs y ont regné l'espace de soixante ans : ils en furent enfin chassez, & se sont refugiez en France. Mais d'autant que par maxime d'Estat les lignées de France sont toûjours ennemies l'une de l'autre, ainsi que celle de Bourbon contre celle de Valois, aussi ces Princes ne sont pas reconnus pour legitimes, mais plaident continuellement pour avoir leur apanage qu'on leur refuse

fuse par cette méme maxime, depeur de multiplier les Princes du sang que l'on tâche au contraire de diminuër toûjours, parce que ce sont autant d'épines sous les pieds du Roy. ὀκ ἀγαθόν.

Ils pretendent pourtant d'avoir toûjours interest sur l'Empire de Constantinople, & d'étre mis au rang des Princes du sang royal.

INTERETS

Du Grand Duc de Moscovie, Empereur de Russie, sur la Lithuanie, la Livonie, & l'Isle de Zembla.

LA Lithvanie relevoit du Moscovite auparavant que *Leius* son Duc fut esleu Roy de Pologne, sous tribut annuel ; & la redevance de fournir des soldats entretenus aux guerres du Moscovite, mais depuis que les Polonois, qui sont glorieux & altiers l'eurent esleu pour Roy, l'an 846. ils ne voulurent pas reconnoître le Moscovite, & lui refuserent le tribut qu'ils luy devoient ; ils se liguerent mesme avec les Tartares, Precopenses, afin que quand le Moscovite attaqueroit d'un costé les Tartares, il fust diverty de l'autre par les Polonois, & reciproquement. Le Moscovite, imputant

imputant ce traitté, & ce refus de tribut à felonie, prit les armes, passa en Lithuanie, & y occupa sa capitalle ville nommée *Novograd*: mais les Polonois l'ont reprise depuis.

Le Moscovite pretend qu'encor que cette terre ait changé de Maistre, elle n'a pû perdre la vassalité qui y estoit attachée, & qui luy doit toûjours faire reconnoistre son Seigneur, & à cause de cela, il soûtient son interest general sur toute la Province.

Quand on éleut ensuite le Duc de Livonie pour Roy de Pologne, le Duc de Moscovie interpella le nouveau Roy en qualité de Duc de Livonie son vassal & homme lige, de continuër ses devoirs, & de luy payer les droits ordinaires. Le Duc de Livonie, qui ne voulut pas estre felon, quitta au Moscovite une partie de la Laponie pour estre déchargé de son hommage. Mais pendant que le Moscovite étoit occupé contre les Turcs & les Tartares, le Roy de Suede occupa cette partie de la Laponie, & le Roy de Dannemark une autre partie, qui ont esté cause des grandes guerres, qui ont esté entre la Suede & le Dannemark.

Le Roy de Pologne sçavoit bien que le Roy de Suede & le Roy de Dannemark ne mainte-

maintenoient pas la Laponie libre, & par là il sembloit conniver à ce qu'avoient fait le Danois & le Suedois, afin de diminuër la puissance du Moscovite en son voisinage, c'est pourquoy le Moscovite poursuit encor cet interest sur la Livonie, & le fit signifier aux Princes voisins, afin que l'on n'ignorast pas les causes qui l'obligeoient de faire la guerre continuelle avec les Polonois.

L'Interest du Moscovite sur l'Isle de Zembla procede des Tartares Hortes ou septentrionaux maritimes, lesquels prirent les vaisseaux & les mariniers du Roy de Dannemark, & fournirent des gens & des munitions pour conquester les Isles septentrionales, dont la plus proche de Zembla, laquelle fut aprés disputée entre les Danois & les Tartares. Ceux-cy cederent leur droit au Moscovite qui s'en rendit le maistre, & qui la fortifia pour la commodité de la pêche, qui est grande en son détroit; mais le Danois survint à l'impourvû qui occupa ces Isles du consentement des habitans. Le Moscovite n'ayant point de vaisseaux pour la deffendre, encor qu'il ait de grands bois pour en construire, & du fer en quantité, à cause que la mer, qui arrose les bords septentrionaux de son païs, ne peut souffrir des vaisseaux à la rade, d'autant que durant trois

mois

mois seulement la mer blanche est dégelée, & les vaisseaux remontent alors vers le havre de Saint Nicolas proche l'embouchure du fleuve *Aubis*. Si les vaisseaux demeuroient dans la mer glaciale, ou à la rade dans quelque golfe, ils seroient incontinent serrés de glace durant neuf ou dix mois, & accablés de neiges jusques à quinze & vingt pieds de haut.

Les Hollandois firent une ordonnance, que personne de leur Compagnie des Indes ne passast plus par la mer Atlantique, pour aller aux Indes Orientales, par le Cap de Bonne Esperance, mais qu'ils cherchassent un passage par le septentrion;en consequence de quoy aussi-tôt que la mer fut dégelée, leur flotte cottoya la Tartarie des Hortes, croyant trouver un passage pour aller au détroit d'Anian, & cottoyer le Iapon, mais nonobstant toute leur diligence, leurs vaisseaux demeurérent gelez, & furent arrestez vers Gaussen. Crainte que la glasse ne les serrast & ne les fist éclater, ils démonterent leurs vaisseaux apres les avoir déchargez, & bâtirent des maisonnettes avec leur bois, ils tirerent abas les Carenes & les bas corps des vaisseaux, & passerent là sept mois, au bout desquels, ils commencerent à remonter leurs vaisseaux, les recharger,

&

& à faire voile vers le Levant, mais ils en trouverent le vent si impetueux, qu'estans épuisés de munitions de bouche, sans avoir esperance d'en trouver d'ailleurs, ils furent contraints de rebrousser chemin, & de s'en retourner.

La Reine d'Angleterre Elizabeth depécha aussi François Drack, & depuis Iacques Forbisher, pour trouver ce passage des Indes par la mer septentrionale; ils arriverent jusques au 81. degré de l'élevation du Pole, où ils trouverent de grands inconveniens naturels. Le premier estoit un serain avec une guivrée épaisse, semblable au vif argent, qui étoit fort dangereuse, en ce qu'elle faisoit mourir les plus delicats d'abord, & les autres ensuite, ce qui causa une grande mortalité dans la flotte, l'autre incommodité estoit qu'estans proche du Pole de neuf degrez, il n'y avoit point de Vent. Ce qui rendit leurs vaisseaux immobiles, & sans que leurs voiles pussent estre remplis pour naviger, de sorte qu'ils furent contrains de s'en retourner nonobstant tous leurs artifices & toute leur patience. Ceux de Norvegue ont occupé les Isles septentrionales de l'Europe, à sçavoir l'Islande, la Frislande, & l'Estotiland : mais on n'a pû passer ces bornes quoy qu'on l'ait souvent tenté,

Le

Le Moscovite, n'ayant pas joüi de la Laponie pour les causes susdites, pretend d'étre bien fondé en son interest.

INTERETS
Du Duc de Moscovie sur la Russie blanche.

BAzile Grand Duc de Moscovie & Empereur de Russie, Prince vaillant & genereux, dompta les Tartares Precopenses, & étendit sa domination jusques à la mer de Sala ou Caspienne. Les Tartares sollicitez par le Turc dresserent une puissante armée en l'an 1617. qui passa en temps de Caresme, que les Moscovites observent austerement, jusques à Moskou leur principale ville; ils l'assiegerent la semaine Sainte; de sorte que par superstition plûtost que par une veritable pieté, les Moscovites ne se defendoient point, & ne quittoient point leurs devotions, quoy qu'ils fussent assiegez des ennemis, faisans conscience de les tuër, ou de les blesser dans un temps si saint. Le Grand Duc aima mieux en sortir, & laissa piller sa ville capitale la Semaine sainte. Quand les Pasques furent celebrées, les Moscovites prirent les armes tout foibles, & debiles qu'ils estoient, de leurs grands jeusnes, &
firent

firent composition avec les Tartares, en leur laissant emporter tout le butin, dont ils étoient chargez, & leur donnant une grande somme d'argent.

Les Moscovites ruinerent ensuite un grand païs de quinze lieuës d'Allemagne de large, & trente-huit de long, & rendirent ce lieu inaccessible par des eaux débordées, & des étangs sans y laisser aucune habitation, ni aucune nourriture, afin que les Tartares, qui ne vivent que du jour à la journée, & qui ne portent aucune provision, ne puissent passer chez eux; C'est ainsi que la Polatie, qui est un tres-grand païs, & fort fertile, est demeurée comme deserte.

Le Moscovite conserve toûjours ses interets sur quelques Provinces proche de la mer Caspienne, & entr'autres la Russie blanche, qu'il signifie tous les ans aux Tartares.

INTERETS

Du Moscovite sur l'Hircanie, & sur une partie de la Caspie.

CEs deux Provinces, & les voisines du côté du septentrion furent prises par droit de guerre sur les ennemis des Moscovites, qui s'étoient liguez ensemble contr'eux,

tr'eux par Bazile le Grand,Duc de Moscovie, qui se rendit maître des païs qui s'étendent jusques à la mer Caspienne, il donna méme une telle frayeur au Grand Seigneur, que celuy-cy entretient depuis les Tartares Precopenses à sa solde, comme les Princes Chrétiens entretiennent les Suisses, pour leurs necessitez de guerre.

Quoy que la paix soit faite entre le Turc & le Moscovite, neanmoins celui-là fournit sous-main des gens & de l'argent aux Tartares pour diminuër l'état du Moscovite, & méme il fait prendre l'interest aux Tartares sur la Russie blanche qui leur appartient: nonobstant que le Moscovite l'ait reconquise deux fois, & qu'il ait traitté avec le Grand Seigneur, & autres Princes sous le nom de Grand Duc de Moscovie, & d'Empereur de Russie, dont le titre lui a été accordé sans aucune opposition. La jalousie qu'on a euë de sa grandeur, en a fait redouter la puissance, parce que les Chrestiens Armeniens,les Nestoriens,& les Eutichéens, qui sont en grand nombre en Chaldée & en Syrie, sont adherans au Moscovite par la conformité de leur Religion. Cette ligue estant redoutable au Grand Seigneur, l'oblige de presser les Tartares de faire continuellement la guerre au Moscovite.

Le

Le Moscovite pretend aussi interest sur la Russie noire que le Roy de Pologne possede, à cause que Gialet qui en estoit Duc, sous le pretexte de Religion quitta le Moscovite, & fut éleu Roy de Pologne, à laquelle il transfera ses Estats. Sur quoy le Moscovite protesta que le changement de Religion ne pouvoit donner lieu à une desertion telle que celle-là, qui portoit alienation de son Domaine. Sigismond aprés trois batailles signalées estant entré bien avant dans la Moscovie, redonna les terres acquises en Moscovie au Grand Duc, à la charge que la Russie noire demeureroit à la Pologne: neanmoins les Grands Ducs de Moscovie ses successeurs pour marque de leur interest ont écartelé les armes de la Russie noire avec les leurs.

Le Moscovite a aussi interest sur les Provinces Septentrionales de la Tartarie, parce qu'il les a possedées long-temps: les Tartares se plaignoient fort des impositions du Moscovite sur les marchandises qu'ils portoient par le Tanaïs *Palus Meotide*, dont le grand tribut se fait à *Cafa*, capitale de la Chersoneze Taurique, proche de laquelle est le destroit par lequel la mer d'Ellezabache se communique à la mer noire ou Pont Euxin. Pour retirer les Barbares Precopenses de

de l'oppreſſion du Moſcovite, les autres Tartares formerent une armée qui les affranchit de ſa puiſſance.

La Tartarie, qui étoit appellée autrefois Scythie, ſe diviſe en quatre parties, qui contiennent autant de terre que toute l'Europe enſemble. La premiere eſt celle des Precopenſes ou Precopites. La ſeconde eſt celle des Hortes, qui eſt vers l'Ocean ſeptentrional, & d'autant plus ſauvage qu'elle eſt incommode à cauſe de la froideur de ſon climat; elle eſt cultivée particulierement par des Iuifs, pour accomplir, diſent-ils, certaine prophetie, qu'ils doivent habiter les extremitez de la terre. La troiſiéme eſt la *Zagatai*, qui eſt le païs le plus temperé de l'Aſie; qui produit les meilleurs medicamens, comme la rhubarbe & autres; le muſc & la zibe en ſont des animaux communs; la principale ville eſt Sarmacande, patrie du Grand Tamerlan, qui erigea cette Province en tres-puiſſante Monarchie, & qui en ſubjugua ſeize autres; ce fut luy qui prit priſonnier Bajazet Empereur des Turcs, en allant ſecourir l'Empereur de Conſtantinople, & qui le faiſoit porter devãt luy dans une cage de fer, & lors qu'il montoit à cheval Bajazet s'abaiſſoit comme à quatre pieds, & Tamerlan ſe ſervoit de ſon dos comme d'un

étrier. L'autre Tartarie eſt celle de *Cartaio*, dont le Grand Cham eſt Seigneur, appellé le Grand Cham de *Cartaio*, qui demeure en la ville de Cambalu, l'une des plus grandes de l'univers; ſon Grand Cham eſt Mahometan, comme tous les autres Tartares auſquels il commande, avec la ſubſtitution reciproque de la maiſon de *Cartaio* avec celle des Otthomans ou Turcs; de ſorte, que ſi la race des Otthomans venoit à manquer, le *Cartaio* luy ſuccederoit univerſellement; & au reciproque ſi le Cham de *Cartaio* manquoit d'heritiers, le Grand Seigneur luy ſuccederoit; l'union de ces deux puiſſances ſeroit le plus grand malheur qui puſt arriver à la Chrêtienté.

D'autant que le Cham de *Cartaio* commande à ceux des autres Tartaries, il ordonna que le *Zagatai* obtiendroit que les Precopenſes ſeroient exempts de contribution que le Moſcovite exigeoit d'eux; ce qui ſe pratique aujourd'huy : mais celui-cy ne laiſſe pas d'avoir toûjours ſes interets ſur les terres que la violence luy a arrachées, & dont il porte encore les armes pour marque de ſes pretentions.

INTE

INTERETS
Du Duc de Moſcovie ſur la Baſſe Armenie.

BAzile le Grand, qui étoit Empereur de Ruſſie, faiſant la guerre en Hircanie, les peüples de la baſſe Armenie ſe remirent en ſa puiſſance, & le reconnurent pour leur Souverain. Le Moſcovite en a toûjours gardé le tître & la pretention des trois Seigneuries, dequoy il a joüy quelques années. Mais le Grand Seigneur qui vouloit debiliter cette puiſſance, ſe joignit avec les Tartares, pour luy oſter la commodité de pouvoir ſecourir les Armeniens quand ils ſeroient attaquez, & ce fut en cette guerre que les Tartares Precopenſes, joint avec les forces Turqueſques, envahirent Moskou, & qu'ils ont contraint le Grand Duc de ruïner quinze lieüës de païs, de peur que les Tartares ne retournaſſent en Moſcovie, à cauſe qu'ils n'ont point de proviſions ni aucuns moyens d'en faire, tant ils ſont pauvres, & qu'ils vivent ſeulement de ce qu'ils rencontrent chaque jour, ce qui eſt cauſe que les Armeniens, qui s'étoient accordez & comme rendus au Moſcovite à cauſe de la Religion qu'ils ont commune, & crainte d'être

maltraitez de luy, demeurent aujourd'huy comme tributaires du Turc; le Moscovite en conserve toûjours les interets.

INTERETS
Du Roy d'Armenie sur la Parthie, la Medie, & la Perse.

LOrs qu'Vssam Cassam Roy d'Assyrie minutoit la guerre contre les Chaldéens, Casmis hermite entra en sa chambre à l'heure qu'il alloit se mettre à table avec quelques Grands Seigneurs & le Chef de sõ armée; & d'un bâton qu'il portoit comme un bourdon, il cassa quantité de verres, de bocals, & de vases de crystal de grande valeur, qui étoient rangez sur une table prets à servir. On se persuada que cet Hermite étoit fol d'avoir fait ce dommage devant le Roy & sa compagnie, mais l'Hermite s'écria; *Ie suis messager de Dieu, & dis & signifie au Roy qu'il devroit se hâter à courir sus à ses ennemis, qu'il briseroit, fracasseroit & reduiroit au neant comme j'ay fait cette verrerie qui étoit sur sa table.* Cela étant pris pour prophetie, Vssam Cassam mena ses troupes contre ses ennemis, qu'il défit à plate couture. Il conquêta la Medie & une partie de la Perse, dont ses successeurs

se

se sont conservez les maîtres. C'est pourquoy les Rois d'Armenie s'intitulent aussi Rois de Parthie & de Perse, encore qu'Ismaël Sophy ait changé la domination par la nouvelle Religion qu'il y a introduite.

INTERETS
Du Grand Seigneur sur la Perse.

LEs Turcs tirent leurs noms de la Turcomanie, où ils ont demeuré longtemps : ils ne se sont agrandis que par le moyen de quatre disciples ou Missionnaires de Mahomet. *Mussa* fut celuy qui fit le plus grand progrez en Afrique, & qui subjugua l'Espagne. *Hottomar* s'étendit dans la Syrie, sur l'Archipel & dans la terre ferme du côté de l'Empire de Grece. Les Venitiens firent en ce temps-là une faute tres-considerable par une avarice excessive, elle attira les Turcs en Europe pour détruire les Bulgariens, avec lesquels ils avoient des deméslez, & quelque temps apres ils les chargerent sur leurs vaisseaux vers la mer noire, & les transporterent en Europe pour avoir un escu par teste de chaque soldat : vingt-cinq mil Turcs ayans mis pied à terre, subjuguerent les Vvalachies, la Moldavie, la Servie & d'autres Provinces avec tãt de succez, qu'ils

l'on eust deliberé, comment il faloit proceder à la publication de leur foy ; & ensuite ils s'accorderent en public, que l'on mettroit dans un grand carquois six-vingt fléches, & qu'il n'y en auroit que trente de marquées, & que ceux qui auroient les marquées seroient designez Conseillers & ministres d'Estat. Dans cette élection *Salma* eut une fléche marquée. Il faut, dit-il, que nous élisions quatre chefs en ce conseil, à la façon des Mahometans ; & en effet, avec ces mêmes fléches, on en élût quatre, entre lesquelles il y eut une flêche dorée à la pointe, & marquée d'une Couronne en bas, qui fut mélée parmi les autres, qui devoit rendre celuy qui la tireroit Roy & Monarque de tout ce peuple: le sort tomba encore sur *Salma*, qui fut aussi-tôt reconnu pour Roy par ce peuple, & en cette qualité il commanda que les hommes se separassent des femmes, & qu'ils se rangeassent en armée, & que les femmes, les enfans & les valetudinaires demeureroient au lieu du bagage. Ensuite il tourna la face contre la Perse, & par un heureux succez de ses armes, il se rendit maître de ce Royaume, & de celuy des Parthes & des Medes, que ses successeurs ont possedé paisiblement, s'étant joint d'interest avec le Grand Seigneur de Constantinople. Depuis

puis trente ans Iſmael Sophy, fils d'un Marabon, on preſtre vicaire d'un Muphthy, voulant reformer la Religion Turqueſque, y fut receu Prince avec applaudiſſement pour trois raiſons; La premiere eſt de la circonciſion des femmes, parceque l'Alcoran ne veut pas qu'elles ſoient circonciſes, & le Turc tiēnt qu'il n'y a point de Paradis pour elles, diſant qu'elles ne ſont que des vaiſſeaux pour produire les hommes, & qu'il s'en faut ſervir comme d'une ſelle percée pour décharger les humeurs. En effet, ils ne léur donnent point d'entrée aux Temples, qu'ils appellent Moſquées, mais elles prient Dieu pour la proſperité de leurs maris, aux greniers de la maiſon; le matin vers une fenêtre tournée à l'Orient; à Midy vers la partie Auſtrale; ſur le ſoir au Nord; & quand elles ſe couchent à l'Occident; ce qui fait que les femmes des Perſes croyent eſtre capables de la vie eternelle: On les circoncit par le retranchement d'une particule de leur nature, & on les apprend à combattre comme des hommes, ce qu'elles font courageuſement contre les Turcs: Elles aſſiſtent leurs maris à la guerre, non ſeulement pour leur appreſter à manger, mais auſſi pour combattre & pour garder ſoigneuſement le bagage.

Le

Le Turc ſuivant l'Alcoran, ne reçoit point de Nobleſſe, & ne fait eſtat d'un particulier qui ſe croit iſſu d'une ancienne race, s'il n'en rend des preuves par ſes actions; les Perſes au contraire ſont animez par le deſir qu'ils ont de conſerver la gloire & la reputation de leurs Ancêtres : c'eſt ce qui les fait comporter ſi genereuſement à la guerre, où ils mettent d'ordinaire le Turc en déroute. Ce qui plaît encore aux Perſans, c'eſt l'uſage moderé du vin qui leur eſt permis; & en effet, ils font voir que le vin leur ayde à ſurmonter les beuveurs d'eau, qui en ſont plus flaſques & plus debiles.

Les Ottomans pour marque de leur intereſt, continuënt toûjours leurs guerres contre les Perſans, tantoſt du côté de la Medie, & tantoſt du côté de la Chaldée, dont Babylone eſt le ſujet ordinaire.

INTERETS

Du Grand Seigneur ſur le Royaume des Medes.

QUand le Grand Seigneur ſe fut rendu maître de Babylone, apres en avoir maſſacré le Calife Bagtet, il pretendit intereſt, comme eſtant ſon ſucceſſeur, ſur les Provinces voiſines, & a toûjours deſiré de

joindre à ses Estats, la Medie. Pour cet Amurath III. il alla assieger la ville de Tauris qui en est la capitale : le siege ayant déja duré neuf mois, il se voulut divertir, & alla à la chasse dans la forest d'Hircanie avec ses tygres qui luy servoient de chiens, il s'y échauffa de telle sorte, qu'il fut saisi d'une grosse fiévre dont il mourut. Zizim son fils aisné leva incontinent le siege, & rapporta avec grand honneur le corps de son pere pour le faire inhumer à Constantinople : pendant qu'il y venoit, il apprit que son frere puisné Soliman s'y étoit fait reconnoître Grand Seigneur par les Ianissaires, ausquels il avoit donné grande quantité d'argent qui étoit dans les thresors de feu son pere, au lieu qu'on appelle *Chasna*, proche du Palais qui est bâti en forteresse avec huit fortes tours qui l'environnent.

Zizim fut contraint de quitter le corps de son Pere & d'éviter la persecution & la jalousie de son frere, il s'enfuit à Rhodes où étoient les Chevaliers qu'on appelle aujourd'huy de Malthe, qui prennent ordinairement le nom du lieu où ils font leur demeure. Le Grand Maître & les Chrêtiens le prierent de se retirer ailleurs, de peur de s'attirer pour ce sujet l'indignation & l'armée de son frere. Il s'en alla à Rome où le

Pape

Pape Alexandre VI. le receut, & le baptisa apres qu'il eut promis de faire ses efforts pour rétablir le Christianisme au Levant & au Midy. Cela arriva dans le temps que Charles VIII. Roy de France, fit la guerre en Italie, & qu'il conquêta le Royaume de Naples. Ils y entrerent tous deux à côté l'un de l'autre, sous un même dais, où il faut remarquer que Zizim tenoit la main droite en qualité d'Empereur. Son frere le Grand Seigneur envoyoit tous les ans à son frere Zizim, huit cent mil escus pour sa pension, le priant de ne manger point le pain du Chrêtien, mais qu'il s'y comportast honorablement sans s'y engager. Zizim s'accorda avec le Roy Charles VIII. de France & de Naples, d'aller attaquer le Grand Seigneur dans le Levant, & d'envoyer des armes pour les Chrêtiens qui étoient dans le païs, parce qu'ils n'osoient porter aucunes armes ni porter épées ou couteaux pointus; En effet, on chargea six galerées d'épées, de picques & de hallebardes, qui furent portées à Thessalonique.

Le Pape Alexandre, jaloux de la grandeur du Roy de France, enragé d'ambition de rendre son fils Borgia Roy d'Italie, suivant sa devise, *aut Cæsar aut nihil*, envoya *Joseph Barini* & *Melchior Franciapani* au

Grand Seigneur, l'avertit de l'entreprise des Chestiens sur son Estat ; il mandoit aussi à Soliman, que s'il lui vouloit bailler la pension de trois ans de son frere, qu'il lui envoyeroit sa teste, & le delivreroit des entreprises des François contre luj. Aussi-tost l'argent fut conté dans la ville de Raguze, que le Pape fit porter à Ravenne, & dans un festin, ou le Pape invita Zizim, il lui fit troubler l'esprit par un poison, & le fit conduire en un lieu où l'on lui trancha la teste, que l'on envoya à Constantinople. Incontinent aprés le Pape Alexandre suscita une ligue offensive entre les Princes d'Italie, & les Republiques contre les François, dont il étoit le chef pour les chasser d'Italie. La ligue leur donna la bataille de Fornouë prés de Parme, où le Roy de France, qui n'avoit que quatorze mil soldats seulement, passa sur le ventre de toute l'armée Italienne, composée de soixante & dix mil hommes. N'étoit-ce pas là un brave Pape pour la cause de IESVS-CHRIST.

Soliman pretendit ensuite son interest sur les Medes, disant qu'il desiroit y continuër la guerre pour la retirer des mains du Persan, puis qu'il étoit heritier d'Amurat son pere ; & en effet, les Grands Seigneurs de Constantinople y ont souvent mis le sie-

ge,

ge; mais le Roy de Perse y a opposé l'interest des Princes voisins, qui ne seroient pas en seureté si le Grand Seigneur en estoit le maître; de sorte qu'en quatre sieges que le Turc y a formez, le Moscovite, le Tartare, & l'Armenien ont fait des diversions, & les Chrêtiens aussi du costé de Hongrie.

Neantmoins il proteste toûjours, & y continuë ses interets.

INTERETS

Du Grand Seigneur sur Barnagasse.

CE Royaume de Barnagasse s'estend le long de la mer rouge en Afrique, vis à vis de l'Arabie, & le Grand Seigneur y pretend interest, à cause qu'il dependoit du Grand Sultan d'Egypte, duquel il se porte pour successeur; il a poursuivi ce Roy, afin d'avoir les deux costes de la mer rouge: mais ce Prince qui n'a pas assez de force pour lui resister seul, s'est joint avec la Reine de Nubie. Les Nubiens ne veulent point de Rois à cause de l'excessive ambition des hommes, ils élisent une femme qui leur commande, & se liguent d'ordinaire avec le Grand *Negus*, ou *Prete-jan*, autrement Roy de Abyssins, lesquels tous ensemble me-

nacent le Turc s'il les attaque de rendre l'Egypte inutile, qui est une de ses plus riches Provinces. Ils le peuvent faire facilement en détournant le cours du Nil par les terres des Abyssins & de Barnagasse, en le faisant entrer en la mer rouge; par ce moyen l'Egypte seroit entierement sterile & inutile, d'autant qu'elle ne produit rien que par l'arrousement du Nil, car il n'y pleut jamais, ou fort rarement. Cela arreste la fureur Turquesque, qui a peur de perdre la plus fertile Province du monde, peuplée de tant de grandes & de riches villes.

Neantmoins il y conserve toûjours son interest pour le faire valoir en temps & lieu.

INTERETS
Du Sophy de Perse sur Ormus.

CE Royaume appartenoit autrefois aux Persans, & ensuite à un Roy qui estoit tributaire du Scach de Perse, celui-cy faisant la guerre avec deux petits Rois Arabes Mansulmans, c'est à dire de religion Turquesque, s'allia avec Alphonse Albuquerque general des Portugais, en 1507. par le secours duquel il establit à Ormus le plus grand commerce des Indes, sous quelque dependance des Portugais qui y avoient construit

ſtruit une belle ville & une forte Citadelle.

En lan 1566. pendant que le Grand Seigneur aſſiegeoit Tauris, la capitale des Medes, les Portugais prirent l'Iſle de ſaint Laurens, dite Madagaſcar, & remontant la coſte ils arriverent à Ormus, où le Roy d'Ormus traita avec eux derechef pour le commerce, parceque ni les habitans du Midy & d'Orient, ni ceux d'Arabie, ne pouvoient mettre aucun grand vaiſſeau ſur mer pour la négociation, ou pour une armée navale faute de bois pour les bâtir, & de chanvre pour les cordages & les voiles; outre que ces païs-là n'ont point de fer pour les liaiſons & les cloüeüres, ce qui eſt une raiſon de leur eſtroite amitié.

Le Roy de Perſe voyant enſuite qu'ils avoient déja bâty des fortereſſes, & conqueſté beaucoup de terres à l'entrée du golfe Arabique, leur a quitté le Royaume d'Ormus aprés la mort de Verzam Roy d'Ormus, qu'on accuſoit d'intelligence avec le Turc. Il faut remarquer qu'on y peſche les plus belles & les plus fines perles de l'univers, mais quand les Portugais avoient fait leur peſche de ce coſté-là, & qu'ils ſortoient du golfe, les Hollandois les ſurprenoient, & leur enlevoient leurs marchandiſes. Pour éviter cette perte, ils ont fait bâtir deux forteſſes

tereſſes ſur cette coſte pour conſerver leur peſche, & pour ſe défendre des courſes des Hollandois. Mais le bruit des canons que l'on y tiroit, chaſſa les huitres à perles de l'autre coſte, & le priva de ce revenu : les huitres qui produiſent les perles, les perdent par le tonnerre & par le bruit du canon, qui en fait meſler la matiere avec le ſuc, de la maniere dont les brebis avortent, & perdent leurs agneaux qui deperiſſent en leur ventre. On les trouve à preſent en la côte oppoſite proche l'Arabie.

Les Portugais s'étans fortifiés en ce païs ont dénié le tribut dû au Roy de Perſe, & ont encor occupé la Caramanie, & quelques places qui lui appartenoient ſur la mer. Les Anglois ont eſté bien aiſes de cette diviſion, & s'en ſont ſervis à leur profit, en traitant avec Scach Abbás pour chaſſer les Portugais d'Ormus: ce qu'ils executerent conjointement en 1622. à force ouverte, avec la perte de plus de vingt millions pour le Portugais, en pérles, pierres precieuſes & marchandiſes. Le Scach de Perſe a fait alors renaître ſes interets, & à cauſe de la conteſtation des Anglois, il a ruiné Ormus, & a bâty dans le voiſinage Baudar Abaſſi, qui veut dire le Port d'Abbas, où il a transferé tout le negoce.

INTE

INTERETS
Du Sophy de Perse sur la Chaldée & Babylone.

QVoy que le Grand Calife Bagtet de Chaldée fût joint d'amitié avec le Calife Pharsane des Perses, des Indes de la Tartarie de Zagathay, sa domination qui estoit tres-puissante, excita le Grand Seigneur Sultan Selim de l'usurper. Pour y parvenir il se servit de ce stratageme.

Il envoya des Ambassadeurs au Calife Bagtet, qui lui dirent de sa part que le Grand Seigneur vouloit reconnoître son Califat & sa primauté spirituelle, de la méme façon dont les Chrétiens reconnoissent la Papauté, puis qu'il estoit le plus proche des Califes, & le mieux assorty de belles villes ; qu'en effet Bagtet, qui est edifiée sur la jonction du Tigre & de l'Euphrate, estoit la plus opulante ville du monde, depuis qu'il l'avoit reculée de quatre lieuës de son ancienne scituation, à laquelle pour cette raison il avoit donné son nom au lieu de celuy de Babylone qu'elle avoit auparavant. Qu'ainsi le Grand Seigneur jugeoit cette ville-là plus capable de la ceremonie qu'il y devoit pratiquer. Qu'il y vouloit aller avec tous les plus grands

grands de son royaume & de tous ses Estats pour lui baiser les pieds , & lui rendre les mémes respects que les Chrestiens rendent à leur Pape ; à la charge aussi que les Ottomans seroient declarez les fils aînez de son Califat, & ainsi le pria d'avoir soin de sa reception. Sur cet avis le Calife Bagtet avertit le Roy de Perse , les Tartares & le Grand Imant d'Arabie de vouloir prendre exemple du Grand Seigneur , & reconnoître l'eminente authorité du Califat.

Lors qu'on vint à la solemnité de cette protestation, le Grand Seigneur amena avec lui son Muphthy & quelques Marabons,qui l'assistoient comme les chefs de la religion : le Calife Bagtet estoit sur son trône environé de ses Estaffiers ou Vicaires qui representoient les Cardinaux de Rome ; il estoit orné d'une cappe ou mitre , couronnée comme la Papale à trois cercles ; & au lieu de croix il avoit un croissant de lune , à la cime duquel on lisoit en petites lettres , *donec totum impleat orbem.* Le grand Seigneur Turc se presentant devant luy à la façon des Princes Chrêtiens devant le Pape , au lieu de s'incliner , il le regarda en face , avec un visage irrité , & s'écria tout haut , *Comment, Malheureux, crois-tu que je souffre l'injure que tu fais à Dieu Tout-puissant &*

& à toute nostre foy Mahometane, de nous vouloir persuader que tu puisses être digne de suporter le Vicariat de Dieu, comme si le Createur étoit reduit à telle extremité qu'il luy falust des compagnons ? Pour ce grand blaspheme que tu commets par ta vanité, je te condamne d'estre tué aux pieds du trône que tu as élevé, à la façon du Pape qui est abominable à tous les fideles. Ce qui fut fait sur le champ : les autres qui faisoient les Cardinaux furent aussi condamnés à diverses peines.

Le Grand Seigneur qui avoit conduit deux cent mil hommes avec luy, assisté du grand concours de ceux qui vouloient voir cette ceremonie qui combattoit la foy & la Religion Turquesque, se saisit de la Ville de Bagtet, la fortifia contre le Persan ; & c'est ainsi qu'il s'est rendu maistre du païs de Chaldée & de Babylone.

Cette conqueste diminüa les forces du Persan par l'alliance qu'il avoit avec le Calife, & augmēta les forces du Grand Seigneur. Il pretend toûjours neanmoins au recouvrement des Provinces qu'à perduës le Calife, & pour marque de son interest il a continüé la guerre en Babylone : En 1646. le Persan la prit malgré les efforts du Grand Seigneur, mais parce que le Bassa *Haguet* qui l'avoit

l'avoir laiſſé prendre fut tué par les Ianiſſaires : ſon ſucceſſeur l'a recouvrée , & depuis le Perſan l'a priſe encor,l'an 1659. & la garde à cauſe de l'intereſt qu'il a ſur toute la Chaldée.

INTERETS

Du Sophy de Perſe ſur l'Idumée , & ſur l'Arabie ſuperieure.

LE Roy de Perſe a conſervé ces Provinces par le ſecours qu'il a donné au Roy appellé Aſſaſſin contre les Turcs,& les trois Caravannes qu'ils envoyent châque année à la Mecke & à Medine , pour viſiter la Moſquée, dans laquelle on voit le corps de Mahomet ſuſpendu en l'air , ce qui paſſe chez eux pour le plus devot de tous les voyages.

La premiere Caravanne vient au Printemps:l'on y voit d'ordinaire ſoixante & dix mil pelerins Turcs qui viennent d'Eſclavonie,de Dalmatie & de Greee:au paſſage deſquels on fait de grandes charités , & meſme l'on y fait conduire l'eau par des canaux avec des abbrevoirs , & quantité de vivres qu'on leur donne en abondance : ils ont auſſi d'ordinaire quinze à vingt mil chevaux, ânes & mulets,chargez des choſes neceſſai-

res,

res, & des dons qu'ils y veulent faire par devotion.

En Esté vient la Caravanne d'Afrique.

En Automne arrive la grande Caravanne d'Asie & des Indes.

Le Roy Assassin surnommé la Montagne, fit bastir un Palais à trois corps de logis, dans un passage fort frequenté des Européens & des Asiatiques. Celui qui estoit sur le chemin servoit de retraitte à tous les Pelerins. On choisissoit d'entr'eux quelque melancholique qu'on jugeoit propre pour la suite. Apres lui avoir donné un medicament narcotique pour l'assoupir, on le transportoit au second corps de logis, dans lequel on lui faisoit voir des choses extraordinaires:il y recevoit toute sorte de plaisirs en la conversation de ceux qui semoloient étre des Anges envoyez pour lui complaire, où aprés y avoir gouté toute sorte de delices, on lui donnoit derechef un dormitif, dans l'effet duquel on le transportoit au troisiéme, où il étoit reveillé par une musique rauissante, & puis on lui déployoit toute sorte de richesses,& des choses qui transportoient l'esprit de l'homme aux plus grands contentemens: dans le milieu de ces douceurs il recevoit une somme d'argent considerable, & l'ordre d'effectuer ce qui servoit

à la

à la grandeur & à la puissance du Roy Assassin sous pretexte de Religion, avec des lettres de la part du Roy : une figure pareille à celle d'un Ange l'avertissoit encor que s'il executoit avec generosité les commandemens de Dieu dont il venoit d'estre chargé, il joüiroit dans l'éternité des joyes infinies, dont il n'avoit là goûté qu'une petite partie. On l'assoupissoit encor sans qu'il s'en aperçeust, & on le remettoit au premier corps de logis, où il estoit tellement estonné, qu'il eust crû avoir songé si la solidité de ses lettres, & de son argent ne l'en eust asseuré. Pour meriter donc d'entrer dans ce Paradis qu'il avoit vû, il alloit trouver les Princes, ausquels les lettres de creance s'adressoient, & lors quon vouloit apprendre de sa bouche le particulier de son ambassade, étant seul avec le Prince il le poignardoit, & lors le Roy Assassin qui tenoit son armée preste, & assailloit l'Estat du Prince tué. Par ce moyen il se rendit maistre de seize Provinces, dont le nom d'Assassin a esté attribué à tous ceux qui massacrent leur ennemy de guet-à-pend.

Ce Roy dépendoit du Roy de Perse pour deux raisons. La premiere, par conservation, entant que le Roy de Perse l'a maintenu contre les Turcs, & contre les Arabes.

Seconde

Secondement, parce qu'il avoit declaré son Estat tributaire au Roy de Perse, auquel il faisoit quelque reconnoissance des Provinces conquises, ce qui a causé son interest.

INTERETS

Du Sophy de Perse sur la Caramanie.

CEtte Province est au midy de la Perse, l'une des plus riches pour l'industrie des habitans, & pour les matieres des artifices, qui soient dans l'Vnivers, les sabres & les coutelats qui s'y fabriquent sont les meilleurs du monde; aussi se debitent-ils aisément dans la Cour du Grand Seigneur, du Sophy & des Princes d'Afrique : leur acier est tel qu'il coupe l'autre fer facilement; ce païs est remply des plus fines soyes qui se puissent trouver, l'on y fait draps d'or, d'argent & de soye, les brocarts & brocatels.

Les Portugais en ont occupé une partie, & le Roy Corozan l'autre, c'est pourquoy le Persan a toûjours protesté de leur inique vsurpation, & en a fait son interest.

INTERETS

Des Arabes ſur les Indes Orientales, l'Afrique & l'Eſpagne.

IL y a quatre Arabies, l'une eſt la deſerte, en laquelle le peuple d'Iſraël ſe refugia, aprés eſtre ſorti d'Egypte, à cauſe de la perſecution du Roy Pharaon ; l'autre s'appelle Petrée, à cauſe de la quantité de ſes rochers, ou plûtoſt de la Ville *Petra*, qui eſt la principale. La troiſiéme eſt l'Arabie Trogloditique. La quatriéme l'Arabie heureuſe, laquelle ne produit point d'herbes, de racines, ou d'autres drogues, qui ne ſentent bon ; elle s'appelle heureuſe, à cauſe de la grande fertilité, & de l'abondance des choſes odoriferantes, quoy qu'elle manque de la pluſpart des choſes neceſſaires à la vie, qui ſont communes dans la pluſpart des autres Provinces.

Les Arabes on eſté d'antiquité fort vaillans, & ont ſouvent penetré dans les Indes Orientales ; entre toutes les nations du monde, il ne s'en eſt point trouvé qui ayent tant couru & conquété de païs ; en quoy les Eſpagnols les ont imitez, & pour montrer

ce

ce qu'ils ont fait au Levant, où ils ont intereſt, nous conſidererons les Indes qui ſont diviſées en deux parties. La premiere Indie eſt celle qui prend ſon nom du fleuve *Indus*, qui eſt vn des plus grands de l'univers, remply de Crocodiles & d'hypopotames, comme le Nil, elle comprend la partie du *Corozan*, qui eſt ſur le bord de deça le Gange. Apres qu'Alexandre le Grand eut penetre les Indes plus Orientales, on appella propremẽt Inde, ce qui eſt depuis le fleuve *Indus* juſques à l'Ocea͂ Oriental qu'on appelle *Oceanus Eous*; d'où on la diviſe en deux parties, ſçavoir *India citra Gangem* & *India ultra Gangem*, parce que le fleuve Gange la diviſe par deux moitiez, ſe dégorgeant en ſuite dans le golfe de *Bengala*.

Les Arabes ont fait de notables progrez du coſté de la Caramanie, & puis vers les Indes où ils ont conquis une partie du royaume de *Siam* & *de Cambaye*, ils y ont auſſi acquis le *Pegu*, qui eſt tres-puiſſant royaume proche de *Bengala* & de la Chine, où ils ont occupé depuis quelques années la Cochinchine, qui eſt la partie de la Chine la plus Meridionale.

Ils ont des Interets ſur les Eſpagnols qui ont occupé *Goa*, en laquelle eſt le Magazin de toutes les richeſſes des Indes Orientales pour le commerce des Indes avec les Européens & le *Calecut*, qui ſont les places que

 les

les Arabes avoient fortifiées, desquelles les Espagnols se sont rendus maîtres par l'affection de ces peuples qui les cherissent à cause qu'ils leur servent à debiter ce qu'ils ont, & recevoir ce qu'ils desirent des autres nations pour leurs navigations ordinaires.

Il y a encore d'autres Indes, qui sont les Occidentales, c'est pourquoy le Roy d'Espagne prend le titre de *Todas las Indias orientales y ponientales*.

Les Arabes ont fait d'autres conquestes en Afrique depuis le détroit de *Babelmandel*, qui est l'entrée de l'Ocean Indique, dans la mer rouge, jusques vers l'isle de Madagascar. Melinthe avoit esté aussi occupé des Arabes, mais par le traitement tyrannique que *Gonza* Arabe montra en diverses occasions, ils se sont rebellez, & les Melinthois viuans en Republique, sont soutenus du Roy des Abyssins. Au bas de l'Afrique, qui semble estre le lieu le plus delicieux du monde, ils ont occupé le puissant Royaume *de Monomotapa*, qui a esté depuis occupé par les Espagnols. Les Arabes possedent encore beaucoup de Provinces sur les costes Orientalles d'Afrique; *Angola*, *Congo*, *Manicongo*, *Fara*, *Benin*, & une partie de la Guynée.

Le Calife *Musa*, qui commandoit en Afrique, a aussi conquesté l'Espagne. La pail-

lardise

lārdise de *Dom Roderigo* d'Espagne & le dernier des Gots, en fut la cause, car ayant violé la fille du Comte *Iuliano de Cessa*, son Ambassadeur en Afrique vers le Calife, celuy-cy, qui ne peut supporter cet afront, resolut de s'accorder avec le Calife & d'en tirer vengeance. En effet, il luy promit de luy faire conquester l'Espagne, ce qu'il fit, en amusant le Roy d'Espagne des propositions de paix; mais pendant qu'il n'avoit point d'armée sur pied, il fit entrer les Mores d'Afrique en Espagne : le Roy Dom Roderic fut tué au combat, & son Royaume fut pris par les Mores qui l'ont possedé durant sept à huit cens ans, d'où les Arabes pretendent d'avoir un juste interest sur l'Espagne, dont ils ne doivent pas quitter le titre.

Les Espagnols descendus des Gots, opposent leurs interets à ceux des Afriquains: Lors que les Mores eurent conquesté l'Espagne, ils vinrent jusques aux Pirenées ; La Religion Chrestienne estoit tolerée en Espagne, à la charge qu'ils celebreroient le service divin à la Muse Arabe, à la façon que *Musa* Arabe leur permettoit, qui est un nom usité en Espagne, en quelque jour des festes solemnelles. Quelque temps apres, les Arabes Africains ne voulans permettre autre exercice de religion en Espagne que la leur,

ſe reſolurent de conqueſter la France & l'Alemagne pour les reduire à leur creance.

Leur Chef eſtoit *Smaragdus* Grand geant, qui traverſa l'Eſpagne pour venir en France. *Dom Garcias* neveu de Dom Roderic qui s'eſtoit retiré dans la Navarre & dans la Biſcaye, en avertit les François pour en empeſcher le paſſage ; les Gaſcons & les Languedociens y accoururent les premiers ; il fit apporter les vivres de ſon armée, & fit mettre le feu à tout le pillage qu'ils auoient fait ſur les Mores d'Eſpagne ; il fit auſſi brûler les proviſions de bouche & harangua les ſoldats, leur diſant qu'il n'y avoit point d'autre eſperance que de vaincre l'ennemy pour avoir la vie eternelle,& la reputation de proteger la foy : & qu'il faloit aller ſouper, ou en paradis, ou de ce que les ennemis avoient emprunté pour eux. Apres avoir combatu genereuſement, il deffit l'avantgarde. *Smaragdus* Roy d'Afrique demanda qui eſtoit celuy qui oſoit luy faire reſiſtance ; *Garcias* s'eſtant montré, fut mépriſé à cauſe de ſa petite taille, & il le deffia avec dix autres contre luy au combat : *Garcias* ſe preſenta ſeul : & comme *Smaragdus* déchargea avec une grande & peſante épée, un coup d'eſtramaçon, croyant luy couper la teſte : le coup fut ſoûtenu par

Garcias

Garcias sur son épée, mais de sorte qu'il luy engourdit le bras & la main, neantmoins il soutint son épée, & la fourra entre le hausse col & la casaque dans la gorge de*Smaragdus* qui tomba à la renverse ; il luy arracha la grande chaine d'or qu'il portoit au col, avec une grande emeraude au bout en forme de medaille, qui est aujourd'huy celle qu'on represente autour des armoiries de Navarre; *Garcias*, poursuivit sa Victoire, & occupa avec son armée le Royaume d'Arragon, de Leon, les Asturies & la Biscaye.

Les Arabes y conservent toûjours leurs pretentions, mais le Turc qui peu à peu s'est rendu maître de leurs terres, leur ostera le moyen de les pouvoir iamais faire valoir. Il les oblige seulement à luy garder les Royaumes d'Alger, de Thunis, de Fez & de Maroc, contre les forces des François, qui y ont pris Gigery, en *1664*, des Anglois & des Portugais qui y ont beaucoup de places plus considerables.

INTERETS
De l'Empereur de la Chine sur ses Voisins.

LEs Empereurs de la Chine font vn serment solemnel à leur couronnement,

par lequel ils promettent qu'ils ne feront jamais la guerre pour augmenter leur Empire par de nouvelles conqueſtes, mais qu'ils ſe contenteront de leur domination. Ils promettent auſſi d'empeſcher qu'aucun Chinois ne ſorte du païs, crainte d'y apporter quelque doctrine ou couſtume eſtrangere, qui fuſt contraire à leur façon de vivre & à leur religion, & de ne laiſſer auſſi entrer aucun eſtranger en leurs Eſtats, de peur qu'il n'y introduiſit des nouveautez.

Apres que le Grand *Cham de Cartajo* luy eut ravy cinq grandes Provinces, il reſolut pour ſe defendre de ſa puiſſance, de baſtir de grandes murailles fortifiées de bonnes garniſons jointes à des montagnes inacceſſibles, dont la longueur eſt de 870. lieuës, ce qui ne preſcrit pourtant pas ſon intereſt ſur ces Provinces qui luy ont eſté injuſtemeut uſurpées. Les Tartares ont enlevé depuis plus de la moitié du Royaume de la Chine, *Nanquin* entr'autres qui en eſt la capitale. De telle ſorte, qu'au lieu meſme d'eſtre en eſtat de recouvrer les païs perdus, les Chinois ont bien de la peine de conſerver le reſte, & ce ſont les dernieres nouvelles qui en ont eſté apportées en 1664.

Le Roy de *Pegu*, aidé par les Arabes, luy a enlevé la Kochinchine depuis peu d'années,

d'années, & les Rois de *Siam* & le Roy de *Cambaja* une autre partie, contre lesquels il s'est retranché sans combattre, mais il demeure toûjours sur la defensiue.

Le trafic des denrées & des fabriques de la Chine, se fait dans les isles prochaines, où l'on porte tout ce qui s'expose au commerce sans entrer dans la Chine. Ceux du païs qui sortent avec leur truchement, donnent caution de retourner dans leurs maisons, & de ne point passer l'isle; Macao est la seule ville où il est permis aux estrangers d'aborder.

L'Empereur de la Chine a aussi interest sur l'isle de Iapon, où les Portugais possedent quelques places. Les Hollandois en ont aussi une partie; mais parce que l'isle estoit de la jurisdiction des Chinois, ils y conservent leurs Interets.

INTERETS

Du Grand Negus ou Roy des Abyssins, appellé en Europe Prete-jan.

CE'stoit un des plus grands Monarques de l'univers, qui possedoit toute la basse Afrique, depuis la Lybie Inferieure, la Lybi

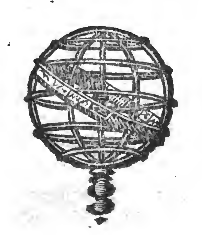
Lybie superieure & le fleuve *Niger* jusques à l'extremité du Cap de Bonne Esperance, vers le golfe Leon; & du costé d'Orient, depuis la mer rouge jusques à la mer pacifique ou Occidentale. Quantité de ces Provinces luy ont esté enleuées par des Princes particuliers, dont quelques-uns luy payent tribut.

Il ne laisse pourtant pas d'estre tres puissant, il habite sous la Zone torride, & s'accorde avec la religion Iuifve & la Chrestienne, parce qu'ils usent de circoncision, & baptisent en eau & feu. La Circoncision s'y observe, parce que *les Negus* disent qu'ils descendent en droite ligne de *Salomon*, lors que la Reine de *Saba* luy porta de grands presens, & luy demanda pour toute grace qu'il voulust bien l'engrossir, afin qu'elle emportast des marques de sa sapience en son païs des Abyssins. C'est de là que sont provenus les droits de Iudaïser en cette circoncision.

Ce Prince est fondé en legitimes interets pour les Provinces qui luy ont esté soustraites par les Arabes.

FIN.

MAXIMES
DES
PRINCES
ET
ESTATS
SOVVERAINS.



Sur l'Imprimé

A COLOGNE.

M. DC. LXVI.

AV LECTEVR.

J'Avois déja mis ſous la preſſe *les Interets des Princes*, lors que par hazard cette piece me tõba entre les mains; Et parce que celle-là traite des Interets des Puiſſances ſouveraines, & que celle-cy montre leurs veritables Maximes; j'ay voulu mettre au jour ce traité & le joindre au precedent, afin qu'on puiſſe voir en meſme temps les pretentions que les Princes ont les uns ſur les autres, qui ſont la ſource de toutes les guerres & de tous les differens qu'ils ont ſi ſouvent entr'eux, & puis quelles ſont les Maximes qu'ils doivent tenir pour l'accroiſſement & la conſervation de leurs Eſtats, & quelles regles ils doivent obſerver pour bien gouverner & parvenir au recouvrement des terres & des droits qu'ils croyent avoir eſté uſurpés ſur eux. Monſieur de Rohan qui eſtoit un

excellent Capitaine & un des grands Politiques de ſon temps, & qui n'avoit pas moins de connoiſſance des affaires d'Eſtat que de celles de la guerre, a traité de cette matiere & y a parfaitement bien reüſſi, mais il eſt fort ſuccinct & ne parle que de quelques Princes Chreſtiens, au lieu que l'auteur de cette piece traite de tous les Souverains conſiderables de la Chreſtienté, & de tous les Potentats infidelles qui ont des interets communs avec eux ou à cauſe de leur ſituation & de leur voiſinage, ou pour quelque autre conſideration. Il eſt vray qu'il a marché ſur les traces de Monſieur de Rohan, a ſuivy ſon deſſein & ſes penſées, & s'eſt ſervy de ſes meſmes expreſſions, dans la pluſpart des choſes dont ils ont traité tous deux, hormis en quelques endroits où il employe d'autres termes & eſtablit des Maximes nouvelles & differentes de celles de M. de Rohan, parce qu'eſtant

qu'estant plus moderne il a crû d'avoir une connoissance plus particuliere de ces affaires. Mais dautant que ce Duc a fort bien reüssi dans les Maximes qu'il a établies, & qu'il a parlé des choses qu'il y traite comme s'il les eût déja veuës, j'ay voulu les ajoûter apres celles de cet Auteur dans les lieux où il en donne de differentes, avec les reflexions ou les discours qu'il a faits sur les principales affaires qui ont esté agitées de son temps dans la Chrétienté, où il fait voir que les mauvais succés qui s'en sont ensuivis, ne sont provenus que parce que les Princes ont abandonné leurs veritables Maximes : d'où l'on peut aussi apprendre qu'en matiere d'Estat, on ne doit jamais se laisser conduire aux desirs dereglés, qui nous portent bien souvent à entreprendre des choses au de-là de nos forces, ny aux passions violentes qui nous agitent diversement, selon qu'elles nous possedent;

 ny

ny aux opinions superstitieuses qui nous donnent des scrupules mal conçus, mais à nostre propre interest, guidé par la seule raison, qui doit estre la regle de nos actions, afin que par ces exemples nous voyons, comme dans un miroir, les fautes d'autruy & que nous en facions nostre profit. Au reste, comme il y a prés de trente ans que M. de Rohan est mort, & plus de vingt que cet Auteur a composé son livre, ils n'ont pas pû prevoir les changemens qui sont du depuis arrivés dans divers Estats, & particulierement en Angleterre, en Pologne, en Suede, & en Dannemarx, mais j'ay tasché d'y suppléer par de petites Remarques que j'ay faites sur ce qui s'y est passé de plus remarquable, & dont j'ay pû avoir une particuliere connoissance, lesquelles j'ay ajoûtées à la fin de leurs Maximes pour la satisfaction & la commodité du Lecteur.

PREFACE
DE
M. DE ROHAN,
Sur les Interets des Princes, qu'il a composés.

LEs Princes commandent aux peuples, & l'intereſt commande aux Princes. La connoiſſance de cet intereſt eſt d'autant plus relevée par deſſus celle des actions des Princes, qu'eux-meſmes le ſont par deſſus les peuples. Le Prince ſe peut tromper, ſon Conſeil peut eſtre corrompu; mais l'intereſt ſeul ne peut iamais manquer, ſelon qu'il eſt bien ou mal entendu, il fait vivre ou mourir les Eſtats: Et comme il a toûjours pour but l'accroiſſement, ou pour le moins la conſervation; Auſſi pour y parvenir faut-il qu'il ſe change ſelon le temps. De ſorte que pour bien conſiderer l'intereſt des Princes d'aujourd'huy, il n'eſt point beſoin de remonter fort haut; Mais ſeulement de prendre ſur le pied des affaires preſentes. Pour cet effet il faut poſer pour fondement, qu'il y a deux Puiſſances dans la Chrétienté, qui ſont comme les deux Poles, deſquels deſcendent les influences de la

paix & de la guerre sur les autres Estats, à sçavoir les Maisons de France & d'Espagne. Celle d'Espagne se trouvant accruë tout d'un coup, n'a pû cacher le dessein qu'elle avoit de se rendre maistresse, & de faire lever en Occident le Soleil d'une nouvelle Monarchie. Celle de France s'est incontinēt portée à faire le contrepoids. Les autres Princes se sont attachez à l'une, ou à l'autre, selon leur interest. Mais dautant que sur ce qu'il a esté, ou bien, ou mal suivi, il a causé la ruine des uns, ou la grandeur des autres; I'ay resolu de faire voir en ce present Traité, Premierement quel estoit le vray interest de ces deux grandes Puissances, & des autres qui semblent en quelque façon dépendre de leur protection. Apres cela, ie montreray combien on s'est éloigné de ce vray interest, ou pour n'avoir pas esté bien entendu par le Prince, ou pour luy avoir esté déguisé par la corruption de ses Ministres.

MAXIMES DES PRINCES ET ESTATS SOVVERAINS.

Quatre choses neceſſaires pour bien juger des Maximes d'un Prince.



Our bien juger des Maximes que les Princes doivent garder chacun en la conduite particuliere de leurs Eſtats, il faut neceſſairement examiner quatre choſes, leur Religion, leurs Alliances, la ſituation de leur païs, & les pretentions qu'ils ont les vns ſur les autres.

Chacun ſçait quelle Religion ils profeſſent : la Geographie enſeigne la ſituation de leur païs : l'hiſtoire du dernier ſiecle découvre leurs Alliances, & la meilleure partie des prétextes, ſur leſquels ils fondent leurs pretentions les uns ſur les autres. De ſorte qu'à la reſerve de quelques matieres qui ſont en fort petit nombre, il n'eſt pas beſoin d'eſtre beaucoup verſé dans les hiſtoires

éloignées de nostre siecle ; Et en suite il faut conclurre qu'avec un peu de raisonnement, on peut sans beaucoup de peine, juger au vray si châque Prince suit ou abandonne les Maximes necessaires à la conduite particuliere de son Estat.

La Religion.

LA Religion est considerable par les effets qu'elle produit en suite du pouvoir qu'elle a sur les peuples.

Le premier est quand elle se trouve differente dans deux nations, souvent elle les rend irreconciliables. C'est pour ce sujet que Ladislas, Roy de Pologne, estant Catholique, voit peu d'esperance de r'entrer en la possession du Royaume de Suede qui fut usurpé sur le feu Roy Sigismond son pere par Charles Prince Lutherien.

Et on ne veut pas pour une semblable raison, que la Reyne de Suede estant Lutherienne épouse l'Electeur de Brandebourg, qui fait profession du Calvinisme, encore que ce mariage fut tres-utile aux deux parties : Car outre qu'il vuideroit le different touchant la Pomeranie, il est certain que cette Reyne ne peut pas s'allier plus avantageusement qu'à cet Electeur, pour affermir ses

ses affaires en Allemagne, & se rendre redoutable à toutes les Provinces du septentrion, & mesme que d'autre part cet Electeur ne peut pas trouver un meilleur party ny plus sortable à sa naissance que cette Reyne de Suede sa Cousine germaine, fille d'une sœur du feu Electeur de Brandebourg, & à qui le feu Roy de Suede avoit mesme déja fait quelque ouverture de ce mariage entre leurs enfans.

L'autre effet de la Religion est, que quand elle est differente dans un Estat, elle y cause assés souvent des guerres civiles qui donnent des occupations chez soy au Prince, & l'empeschent souvent de porter ses pensées aux affaires étrangeres. L'exemple s'en est veu dans la France sous les derniers Regnes, & se voit aujourd'huy dans l'Angleterre.

Les Alliances.

LEs Alliances doivent estre considerées selon leurs diverses natures. Les unes sont entre les Princes voisins & issus de mesme sang & d'une mesme tige en ligne masculine; les autres sont contractées par mariages & par les femmes. Les unes sont entre Princes voisins; les autres entre

Princes éloignés l'un de l'utre. Les unes sont entre Princes égaux ; les autres sont entre Princes inferieurs l'un à l'autre.

Quant aux Alliances des Princes issus d'une mesme tige en ligne masculine qui n'ont pas leurs Estats voisins l'un de l'autre, l'amitié se maintient ordinairement entr'eux ; car alors la puissance de l'un ne baille point de jalousie à l'autre : C'est pour cela qu'on void une grande union entre les deux branches de la maison d'Autriche, dont l'aisnée possede les Royaumes de Castille & d'Arragon avec leurs dépendances dedans & dehors l'Espagne : Et la Cadette tient outre l'Empire les Royaumes de Boheme & de Hongrie avec les terres hereditaires de la Maison d'Autriche. Et l'on doit dire le mesme de la parfaite intelligence qui a toûjours esté & est encore à present entre les Roys de France & ceux de Portugal, quoy que le Roy de Portugal ne puisse pas porter en France la qualité de Prince du sang, ny pretendre à la couronne de France, dautant que parmy ses ayeulx on trouve deux Princes nais hors de legitime mariage, à sçavoir Iean de Portugal & un sien fils naturel, qui a esté la tige de la Maison de Bragance.

Quand deux Princes Souverains, issus d'une

d'une mesme tige, ont leurs Estats voisins l'un de l'autre, s'ils sont à peu prés égaux en puissance, la jalousie naîtra plus facilement entr'eux qu'entre les étrangers.

Les enfans du Grand Constantin n'ont pû conserver la paix entr'eux. Les diverses branches de la posterité masculine de Charlemagne se sont entredéchirées par de continuelles guerres. Charles le Hardy dernier Duc de Bourgogne, voulut prendre le titre de Roy pour se rendre égal en dignité à Louïs XI. Roy de France, qu'il traversa toute sa vie; Et ce Roy pour la mesme raison ne voulut jamais consentir au mariage de la Fille & heritiere de ce Duc avec Charles Fils de France Duc de Berry son frere unique, ny avec aucun Prince des branches Royales d'Orleans & d'Anjou.

Mais au contraire, si deux Souverains issus d'vne même tige & ayans leurs Estats voisins, sont inferieurs l'un à l'autre en dignité & en puissance, on les verra de bonne intelligence entr'eux.

L'inferieur prendra le party de l'autre pour conserver l'honneur de sa maison; Et de mesme le plus puissant prendra l'autre en sa protection, & ne souffrira pas qu'on luy fasse aucun tort.

Ainsi dans la derniere guerre émeüe en-

tre les couronnes de Suede & de Dannemark, les Ducs d'Holsace des branches de Sonderbourg & de Gotorp ; & mesme les Comtes d'Oldembourg & de Delmenhorst ont pris le party du Roy de Dannemark, chef de leur ligne & de leur maison : & il est à presumer que si lesdits Ducs ou Comtes estoient attaquez, le Roy ds Dannemark s'interesseroit aussi dans leurs affaires.

Quant aux Alliances contractées par des mariages, à la verité quelquefois elles ne servent de rien, mais souvent elles servent pour un temps, bien qu'elles ne soient pas si fortes que celles qui sont tirées d'une mesme tige par des branches masculines avec le nom & armes d'une mesme maison.

Celles qui se font entre Princes voisins & capables de se donner de la jalousie l'un à l'autre par l'égalité de leur puissance ne servent de rien. Les Mariages des filles de France avec les Roys d'Angleterre n'ont pas appaisé les guerres entre ces deux nations, lors que l'Angloise croyoit estre aussi puissante que la Françoise : & depuis le dernier siecle, on a veu comme aucune allance n'a jamais pû cimenter une parfaite intelligence entre les maisons de France & d'Autriche.

Les Alliances qui se font entre Princes voisins

voisins ou éloignés, qui sont inferieurs en puissance l'un à l'autre, peuvent servir quelque temps ; dautant que ces Princes se tiennent honorez de telles Alliances, & pour marque de reconnoissance, se croyent obligez de favoriser le party des Maisons qui leur ont fait cet honneur. L'union de la France à l'Escosse a esté renduë plus étroite par les mariages ; Les Roys d'Escosse ont passé la mer avec seize mille hommes pour servir les Roys de France leurs beauperes. Les maisons de France & d'Autriche qui sont aujourd'huy les plus considerables, ont depuis les derniers siecles marié plusieurs de leurs Princesses aux Ducs de Lorraine & de Savoye pour les attirer à leur party.

Le feu Duc de Savoye Victor Amedée se declara pour Louïs XIII Roy de France son beaufrere ; & on croit que le dernier mariage du Duc de Baviere avec la sœur de l'Empereur n'est pas le plus foible lien qui le tient attaché au party Imperial. Charles V Roy de France, qui a merité le surnom de sage, recommanda qu'on fist épouser au Dauphin son fils une fille d'Allemagne, parce que ce seroit soûmettre à la domination de la France, la famille avec laquelle se feroit cette alliance.

François I, se voulut rendre beaufrere de

de l'Electeur de Brandebourg, en luy faisant épouser Renée de France, sœur de sa femme ; & ce mariage ne s'estant pas fait, il la donna depuis au Duc de Ferrare ; qui prit le party de la France en Italie. Henry IV. épousa une Princesse de Toscane pour détacher dauantage des interets d'Italie le grand Duc son Oncle.

La situation du Païs.

ON ne sçauroit juger des Maximes d'un Prince si l'on ne connoit la situation de son païs, & celle des Estats de ses voisins. Pour cette raison Constantin le Grand, aprés avoir partagé l'Empire Romain à ses trois fils, leur laissa un livre dans lequel estoit décrit l'Empire Romain, & outre cela les Estats voisins avec lesquels il confinoit. En effet, comme un Estat est borné de plusieurs autres, il faut sçavoir quels sont ceux dont il doit relâcher l'amitié, & quels ceux de l'amitié desquels il se peut tenir assuré en cas que les Princes suivent les vrayes Maximes atachées à leur Estat, soit à raison de leurs Alliances, soit à raison de la situation du païs. Ainsi la France de nostre temps se voyant bornée des Estats d'Epagne, d'Angleterre, de Lorraine & de Savoye, elle a sceu

ſceu ſe défier toûjours de l'Eſpagne, ſe maintenant en bonne intelligence avec l'Angleterre, & ſe tenir aſſurée de l'amitié de Savoye à cauſe de l'Alliance, comme auſſi de celle de Lorraine à cauſe de la ſituation de ce païs; & d'où l'on peut reconnoître davantage la faute du Duc Charles qui s'eſt entierement ſeparé des Maximes de ſes Predeceſſeurs, leſquels autrefois ont dit hautement, que rien ne pouvoit eſtre plus avantageux à un Duc de Lorraine pour la conſervation de ſon Eſtat, que d'eſtre premier Gentilhomme de la chambre du Roy tres-Chrétien.

De plus il faut ſçavoir ſi les Eſtats d'un Prince ne ſont point éloignés les uns des autres, car lors que cela ſe rencontre, le Prince eſt ſouvent obligé de ſe ſervir de diverſes Maximes en un meſme temps, & les regle ſelon la puiſſance des lieux differens où il commande.

Charles Quint Empereur & Roy d'Eſpagne, laiſſant à Philippes ſecond ſon fils divers Eſtats ſeparez, en Eſpagne, dans les Iſles de la mer Mediterranée, en Italie, dans la Franche-Gomté, aux Païs-bas & ailleurs, il luy donna diverſes Maximes pour le gouvernement des Païs-bas & de la Franche-Comté: Car il luy conſeilla que quand il

feroit en guerre contre la France, il entraſt du coſté des Païs-bas en Picardie, afin d'intimider Paris, & que neanmoins au meſme temps il conſervaſt la Franche-Comté dans la neutralité. De ſorte qu'en une meſme conjoncture d'affaires, il deſiroit qu'il fiſt pour la Franche-Comté ce qu'il ne croyoit pas à propos de faire pour le Païs-bas.

Les Pretentions.

IL eſt neceſſaire de ſçavoir les Pretentions que les Princes peuvent avoir les uns ſur les autres; Car un Prince doit ſe défier toûjours de celuy qui pretend quelque choſe contre luy, parce que le pretendant ne perd jamais l'occaſion, lors qu'il la rencontre, de ſe ſaiſir de l'Eſtat qu'il croit luy eſtre detenu injuſtement; & aprés qu'il s'en eſt ſaiſi, il luy eſt facile d'expliquer à ſes Peuples ſes pretentions par un ſpecieux Manifeſte, comme fit Philippes II. Roy d'Eſpagne, quant aprés la priſe d'Amiens il publia les pretentions de la Maiſon de Bourgogne ſur les places de la riviere de Somme: Et Loüis treize Roy de France lors qu'il ſe trouva Maiſtre de toute la Catalogne, ne tarda pas de faire voir à toute l'Europe le droit de la France ſur la Couronne d'Arragon, dont

dont la principauté de Catalogne & les Comtez de Rouſſillon & de Cerdagne ſont des membres.

MAXIMES
Du ſiege de Rome, des Papes & Princes d'Italie.

LEs Maximes du ſiege de Rome doivent eſtre de procurer par toutes ſortes de moyens la diminution de la grandeur d'Eſpagne : Car les terres de l'Egliſe ſont tant à ſa bien-ſeance, que ſi une fois le Roy d'Eſpagne venoit à quitter le pretexte ſpecieux qu'il a pris de proteger le ſaint ſiege, certainement il s'approprieroit aiſément tout ce beau domaine pour conjoindre les deux extrémitez qui ſont déja à luy.

Les puiſſances des Venitiens & du Grand Duc, affoibliſſent beaucoup celle du ſiege de Rome, qui ſans ces obſtacles domineroit les deux Golfes. Ainſi le ſaint ſiege doit deſirer que ces deux Eſtats demeurent pour le moins comme ils ſont.

Mais tout cela ne ſont que Maximes generales. Il y en a trois particulieres du ſiege de Rome.

La premiere eſt de maintenir ſon credit par tout, par le moyen des Eccleſiaſtiques qu'il

qu'il doit proteger contre les puiſſances ſeculieres, comme les nerfs de ſa grandeur.

La ſeconde eſt de faire apprehender aux Princes le foudre des excommunications ; Mais de ne s'en ſervir pas ſi ſouvent, de peur qu'ils ne viennent à le mépriſer.

La troiſiéme eſt de brider les Papes le plus qu'il ſe pourra pour les empeſcher d'aggrandir leurs maiſons aux deſpens de l'Egliſe, ou de faire quelque extravagance par leurs paſſions, prejudiciable au bien de l'Eſtat Eccleſiaſtique.

Quant aux Maximes des Princes d'Italie en general, comme cette Province eſt entourée des Alpes & de la mer Mediterranée, aprés le deluge de ces nations barbares qui l'ont affligée ſi long-temps, elle ſembloit ne devoir plus penſer qu'à ſe prevaloir de l'opportunité de ſa ſituation, pour ſe tenir cloſe & couverte, & autant ſeparée par l'intereſt des Princes, quelle s'en trouve diviſée par ſon aſſiete. Et veritablement c'eſtoit lors la Maxime qu'elle devoit tenir. Car ces petits Princes pouvoient vivre paiſiblement ſous l'ombre des plus grands, qui ayant entr'eux-meſmes le juſte contrepoids de leur puiſſance ne pouvoient rien tenter ſur leurs inferieurs : les principales puiſſances partageans enſemble la domination d'une

d'une telle Province, avoient raison d'exclurre leurs voisins de la connoissance de leurs affaires.

Mais depuis que le Roy d'Espagne a mis le pied dans l'Italie, & que se trouvāt maître des deux bouts il a fait pancher la balance de son costé ; la vraye Maxime en general de tous les Princes Italiens est de tenir toujours pour le moins une porte ouverte, pour se garder de l'oppression qu'une si forte puissance leur doit faire apprehender.

Pour cet effet ils doivent entretenir des pratiques avec d'autres Princes ; & il leur importe par trois raisons que ce soit avec le Roy de France.

Premierement à cause du voisinage, & de l'opportunité que ce Prince a de les pouvoir secourir & par mer & par terre.

En second lieu, pour les grandes forces que ce Royaume peut promptement mettre sur pied.

Et finalement pour tenir par cette bride l'Espagnol en devoir, qui sans cela se comporteroit envers eux avec moins de moderation.

L'autre Maxime que l'Italie doit observer, c'est de se maintenir en paix. Premierement, parce qu'il n'y pourroit avoir guerre que les Roys de France & d'Espagne n'y vou-

voulussent prendre part, ou comme favorisant l'un des partis, ou comme arbitres. Aprés cela il faut considerer que la guerre ne pourroit s'allumer en cette Province sans grand peril de réveiller plusieurs humeurs qui dorment à present.

Il faut aussi qu'ils reconnoissent pour leurs Maximes generales & fondamentales que l'ambition des Papes a toujours esté de se rendre leurs Souverains, & comme Empereurs d'Italie, & d'en forclorre, s'ils pouvoient, l'Empereur, & se rendre Maîtres de tous les Princes souverains de cette Province.

Voila les points fondamentaux dans lesquels gisent les Maximes d'Italie en general : & chaque Prince en particulier doit avoir le mesme but.

MAXIMES Du Duc de Savoye.

L'Estat de ce Prince est tellement considerable, que de quelque costé qu'il se tourne, il peut apporter un grand poix au party qu'il embrasse. Charles Emanuël, qui est le premier qui a voulu faire comprendre qu'un Duc de Savoye pouvoit donner la paix & la guerre à l'Italie, a crû pour Maxime

xime de son Estat de s'attacher tantost avec la France, tantost avec l'Espagne, selon les occurrences & le bien de ses affaires qui estoient le seul but de ses desseins, sans se soucier des Traitez faits avec l'un ou l'autre. Mais ce Prince, plein de vastes pensées, & qui ne pouvoit borner son ambition par les barrieres que la nature a mises à ses Estats, estoit bien-aise que la situation de son païs servît de pretexte à son inquietude: Car en effet, la vraye Maxime d'un Duc de Savoye est de se maintenir toûjours avec la France, parce qu'elle le peut secourir de toute la masse de ses forces contre la puissance d'Espagne, qui a plus de jalousie de ses Estats que par maniere de dire de tous les autres ensemble, & a des passions extrémes de joindre le Piedmont au Duché de Milan. Ainsi il faut croire que quelque amitié qu'il ait avec le Roy d'Espagne, elle luy est tres-dangereuse : il doit pourtant l'entretenir autant qu'elle luy est necessaire, pour se garder de la France en cas de besoin & de necessité.

Discours sur la guerre de Savoye, par Monsieur de Rohan.

POur preuve du contenu en ce Chapitre, nous dirons qu'il sembloit que la paix de

de Vervins euſt reſtably à la Chreſtienté une tranquillité ſolide, & que ces deux grandes Puiſſances de France & d'Eſpagne, laſſées de ſe travailler l'une l'autre, fuſſent bien-aiſes de gouſter le repos. Mais comme c'eſt l'ordinaire qu'en toutes les paix qui ſe font entre les Princes & Eſtats ſouverains, on laiſſe indeciſes les pretentions, dont on ne ſe peut accorder : Auſſi en cette-cy la reſtitution du Marquiſat de Saluces fut remiſe en une autre ſaiſon:tellement que Henry IV, Roy de France, apres avoir employé quelques années à remettre en bon ordre les affaires de ſon Royaume, ſe reſolut d'avoir raiſon du Duc de Savoye, ſur l'invaſion dudit Marquiſat, ſi bien qu'il fit entendre clairement d'en vouloir la reſtitution.

Cette piece, quoy que petite, eſt de tres-grande importance à la France: c'eſt la porte d'Italie, par où les François peuvent paſſer pour l'attaquer, ou la ſecourir.

Ceux qui craignoient leur puiſſance, avoient raiſon de s'oppoſer au deſſein du Roy de France ; Mais ceux qui en apprehendoient d'autres, le favoriſoient. Ainſi les interets d'Italie eſtoient partagez.

Emanuël Duc de Savoye, comme le plus intereſſé de tous en l'affaire, mit toutes pierres en œuvre, pour divertir cet orage : ſa Ma-

261

Maxime fut de solliciter le Roy d'Espagne de ne le point abandonner, & gagner le Cardinal Aldobrandin pour avoir le Pape favorable qui estoit son Oncle : mais se fiant sur toutes choses en sa dexterité & addresse, il resolut d'aller en France, afin que sous pretexte de traiter cette affaire, il gagnast quelques-uns des principaux Ministres de Henry, ou excitast broüillerie dans son Royaume ; à quoy il fit de grandes dépenses, qui luy furent inutiles ; & usa de tels artifices, qu'il s'en falut peu qu'il n'en vint à bout. Neanmoins s'estant trop fié sur une chose incertaine, & ayant trop negligé les moyens de sa vraye defense, il se trouva si surpris, qu'en trois mois il fut dépoüillé de toute la Bresse & de la Savoye.

Ce rude commencement le réveillant, il continua ses pratiques dans la France, & hasta le secours d'Espagne, & recercha l'intercession du Pape pour faire la paix, lequel à cet effet envoya le Cardinal Aldobrandin vers le Roy de France pour la traiter. Cependant chacun se prepara, les uns pour attaquer le Piedmont, les autres pour le deffendre : mais l'entremise de la paix fut la plus forte, car elle fut concluë l'an 1600. Par le Traité, la Savoye fut renduë au Duc, & la Bresse demeura au

B Roy

Roy de France pour eſchange du Marquiſat de Saluces.

Ce qui fit commettre cette erreur à Henry contre ſon intereſt, fut le deſir de gouſter le repos, eſtant une choſe certaine, que l'homme ſe flate ordinairement en ce, à quoy ſon imagination le porte. Ce Prince aimoit naturellement ſes plaiſirs; & la neceſſité de ſes affaires l'avoit toûjours porté dans les travaux: tellement que ſe voyant paiſible dans ſon Royaume, & croyant avoir ſatisfait à ſon honneur, il aima mieux prendre une recompenſe dudit Marquiſat, que de s'embarquer en une guerre de longue haleine.

Cette paix toucha ſi fort au cœur de Ferdinand, grand Duc de Toſcane, pour le prejudice qu'elle portoit à la liberté des Princes d'Italie, qu'il s'efforça de la rompre, moyennant 200000 eſcus que luy & la Republique de Veniſe fourniroient au Cardinal Aldobrandin. Mais le Roy n'y voulut point entendre.

En cette affaire & en ſuite deux choſes ſont remarquables; premierement, la perte que la France a faite par le delaiſſement du Marquiſat de Saluces; ſecondement, l'avantage qu'on reçoit de s'acquerir les neveux du Pape. Par la premiere, le François a per-

du

du tout credit dans les affaires d'Italie, & l'Espagnol en est demeuré Maistre, n'y ayant plus de contredisant.

Et par la deuxiéme, comme c'est chose reconnuë que l'approbation du Pape dans le party Catholique est de grande consideration, aussi est-il certain que pour l'acquerir il faut gagner ses neveux; ce qui ne se peut obtenir que par des avantages réels & prompts; Car l'établissement de leur maison estant fondé sur la vie de leur oncle, qui est d'ordinaire vieil, ils ne veulent consumer le temps en vain, tellement que celuy qui plus promptement les gratifie, est celuy qui les emporte de son party.

D'où je conclus, que la vraye maxime de l'Espagnol est d'empescher l'entrée des François en Italie, afin de n'y avoir aucun contrecarre.

Que la vraye maxime du François, est d'y avoir une porte ouverte, afin d'y conserver sa reputation & y partager les affaires avec l'Espagnol.

Et la vraye maxime des Italiens est bien de chasser tous les estrangers d'Italie, mais ne le pouvant faire, c'est de conserver leur liberté par le contrepoids de ces deux Puissances, de France & d'Espagne.

Il ne serviroit de rien de toucher les Ma-

ximes des autres Princes d'Italie, parce que ou ils sont si peu considerables qu'ils ne peuvent rien d'eux-mesmes, ou si asservis, qu'ils n'oseroient montrer avoir autre interest que celuy de ceux desquels ils dépendent: Il reste à parler de la Republique de Venise.

MAXIMES
De la Republique de Venise.

CEtte Republique à l'égard de l'étenduë de sa domination & par mer & par terre, & de la fermeté de son établissement par douze siecles entiers, & de la prudente conduite d'un si sage Gouvernement, est sans controverse la premiere puissance d'Italie aprés celle du Roy d'Espagne; Et comme telle elle a esté la premiere aussi qui a estably les régles de sa domination & qui les a plus ponctuellement suivies, en prenant pour son interest particulier celuy de l'Italie en general.

Outre cela pour des respects particuliers, elle tient pour maxime d'entretenir une estroite pratique avec le Turc, pour laquelle elle n'espargne aucune dépense; elle croit aussi que son interest est d'entretenir la guerre au dehors, & de la fomenter par argent. Ce que les autres Princes d'Italie devroient faire

faire aussi bien que les Venitiens, s'ils avoient le pouvoir & la hardiesse de l'entreprendre.

Elle ne perd point de temps pour empescher que le Roy d'Espagne & le Pape ne s'agrandissent ; Et bien que ce soit une Maxime commune à tous les Princes de s'opposer à l'accroissement de leurs voisins, cette Republique se montre extrémement jalouse de ces deux Potentats. Pour les autres Princes d'Italie, elle leur hausse le menton selon son utilité.

REMARQUE

Sur la Maxime precedente.

LEs Turcs ont esté d'assez bonne intelligence avec les Venitiens jusques à l'année 1645, que le grand Seigneur fit éclater le mauvais dessein qu'il avoit conçu contre la Chrétienté, & particulierement contre la Republique de Venise, depuis que Marin Capello avoit défait les Galeres de Barbarie dans la mer de la Vallona, & que la plusspart des Chrétiens qui estoient esclaves à Alexandrie, s'estoient sauvez de ce port & en avoient emmené cinq Galeres Ottomanes, l'une desquelles ne pouvant pas porter le trop

de monde qu'il y avoit dedãs, s'alla échoüer en Candie, où les Venitiens recueillirent le debris de ce naufrage; Mais ce qui l'irrita davantage contr'eux fut que sur la fin de l'année precedente, les Galeres de Malthe, ayant pris le Galion de la grand Sultane, relâcherent dans les Ports de cette Isle. Les ennemis du nom Chrétien & de cette Republique profiterent de cette occasion, fomenterent les mécontentemens du grand Seigneur contr'elle, & luy persuaderent qu'elle avoit de secretes & tres-estroites intelligẽces avec les ennemis de son nom & de sa couronne, qu'elle se vouloit vendiquer l'Empire de tout l'Archipelague, & qu'il devoit prendre ombrage de sa trop grande puissance, & considerer l'Isle de Candie comme la retraite de ses ennemis, & comme une piece tres-importante à son Empire s'il pouvoit s'en rendre maistre; ce qui le fit entierement resoudre à faire cette entreprise: Mais pour y reüssir auec plus de succez, il fit semblant de vouloir attaquer Malthe pour tirer raison de la prise de son galion: & afin que les Venitiens ne prissent point d'ombrage de son armement, il les endormit en paroles fort specieuses, & les entretint de fort belles promesses, avec des protestations reïterées qu'il vouloit vivre de bonne intelligence avec eux: De sorte que les

les Venitiens, par trop credules cette fois-là, ne pouvans pas se persuader qu'aprés tant de protestations, le grand Seigneur les attaquast sans leur denoncer la guerre, ils ne pourveurent point à la défense de Candie que par maniere d'acquit, & pour contenter en quelque façon les serviteurs & fideles Ministres qu'ils avoient dans cette Isle. Le grand Seigneur cependant ayant équipé une puissante flote, composée de 80 Galeres, deux Galeasses, 22 vaisseaux de guerre, du grand Galion de la Sultane, & d'environ 300 Saïques & Caramusales, montée de 14000 Spahis, 7000 Ianissaires & de 40000 autres fatassins tirez des Provinces voisines, & de quantité d'autres personnes de differente nation qui servoient de Pionniers, de Canoniers & d'Ingenieurs, luy fit faire voile du costé de Navarino, où il faisoit semblant de vouloir faire sa place d'armes & son quartier d'assemblée, pour de-là aller attaquer Malthe; mais cette flote estant à la veuë de Candie le 22. de Iuin, elle fit avancer les Galeres vers la Madona della Gogna où elles firent descente sans beaucoup de resistance, & donnerent loisir à toute l'armée de les suivre; en suite dequoy ayant pris San Todero elle alla assieger Canée, qui se rendit deux mois aprés avec une fort honorable composition, dont les Barbares

 observerent

obſerverent fort religieuſement les articles. Depuis ce temps-là la Republique de Veniſe a toûjours eſté & eſt encore en guerre contre le Turc, tant pour conſerver le peu qui luy reſte dans le Royaume de Candie, que pour recouvrer ce qu'elle y a perdu ; & on ne ſçauroit pas aſſez admirer comment un ſi petit Eſtat a pû ſi long-temps ſubſiſter contre une ſi grande puiſſance qui donne de la terreur à toute la terre, & que ſans le ſecours d'aucun autre Prince Chrétien, elle ait pû ſoûtenir l'effort d'un ſi puiſſant ennemy, & défendre avec tant de generoſité ce qu'elle poſſede dans cette Iſle, où les Turcs n'ont fait aucuns progrez qu'en conſequence de leur ſurpriſe & de leur attaque inopinée. Les Venitiens ont toûjours un Reſident à la Porte pour y negotier quelque traité de paix ; Et lors que le grand Seigneur eſt en guerre avec quelque autre Prince, il fait ſemblant d'y vouloir donner les mains, afin que les Venitiens ne l'attaquent point en Candie, pendant qu'il eſt obligé d'employer ſes forces ailleurs: mais lors qu'il eſt en paix avec les autres Eſtats, il fait à celuy-cy des demandes ſi exorbitantes, que la Republique ne peut pas les luy accorder ſans renoncer à toutes les pretentions qu'elle a ſur les terres que le Turc a priſes ſur elle, & ſans ſe demettre en ſa faveur

de

de tout ce qui luy reste en Candie, à quoy elle ne consentira jamais que par la force des armes : que si les deux années passées elle eust esté secouruë de quelque Prince Chrestien, pendant que le Turc estoit occupé à la guerre d'Allemagne, elle auroit pû recouvrer toutes les pertes qu'elle a faites en Candie, & chasser de cette Isle le nom & les armes des Turcs.

Discours sur le different survenu entre le Pape Paul V. & la Republique de Venise, l'an 1605. par M. de Rohan.

DEpuis que le S. Siege de Rome s'est veu élevé à ce haut point de Majesté que nous voyons aujourd'huy, il est certain qu'il a eu des desseins proportionnez à sa grandeur, qui ont tantost plus, tantost moins éclaté, selon le naturel de ceux qui se sont trouvez seans au Pontificat. Car les Papes doüez de la prudence necessaire, pour soûtenir le poids d'une telle grandeur, ont bien toûjours tasché de faire quelque progrez pour s'acheminer vers ce but, mais neanmoins ils ont si accortement dissimulé leur entreprise, que de-là il n'est arrivé aucun scandal à la Chrestienté, ny aucun deshonneur à l'Eglise. Les autres poussez d'un ze-

le inconsideré, ou enflammez du desir de se signaler à la posterité, ou emportez par la violence de leurs passions, en sont venus si avant que de découvrir ce mystere de Hierarchie Romaine, qui par toute raison de prudence & de sage gouvernement, ne devoit estre jamais revelé qu'aprés estre accomply.

Du nombre de ces derniers a esté Paul V, qui dés le commencement de son Pontificat, blasmât la moderation de ses predecesseurs, se resolut de prendre une voye contraire, & de faire durant sa vie, & hors de temps, ce qui ne peut estre terminé que par plusieurs siecles, & par une longue suite de favorables conjonctures.

Mais parce que nos pretentions demeurent mortes, quand elles ont un objet auquel elles ne peuvent atteindre; Paul considerant qu'il n'auroit pas si bon marché des grands Rois, comme des Republiques, qui pour n'estre gouvernées que par personnes privées, semblent avoir moins de puissance, parce qu'elles ont moins d'éclat, il se resolut pour cet effet de commencer par elles. Il querella premieremẽt celles de Lucques, & de Genes, & les fit obeïr, ou en triomphãt de leur foiblesse, ou en interessant dans le different des personnes particulieres, qui avoient

avoient receu ou esperoient recevoir de l'avantage de la Cour de Rome. Mais ne se contentant pas de cela, il voulut attaquer celle de Venise, de laquelle le saint Siege de Rome témoigne depuis quelque temps n'avoir pas la satisfaction qu'il en pretend pour deux principales raisons : La premiere, parce qu'elle exclud tous les Ecclesiastiques de la participation de son gouvernement : La seconde, qu'elle ne donne aucune pension à la Cour de Rome.

Le Pape étoit attentif à trouver un sujet plausible pour faire sentir les effets de son indignation à cette Republique, quand en l'an mil six cens cinq l'occasion se presenta telle qu'il avoit desiré.

Vn Abbé & un Chanoine, apres plusieurs scandales commis, furent accusez de crimes atroces, & conduits à Venise, où ils furent emprisonnez.

Presque en ce mesme temps-là la Republique renouvella deux anciennes loix, pour les faire observer en tous les lieux de sa domination ; l'une pour empescher qu'on ne peust aliener aucun bien seculier aux Ecclesiastiques ; l'autre, par laquelle il fut defendu de bastir aucune Eglise sans la permission du Senat.

Paul s'en offensa, & dit qu'il ne pouvoit

souffrir que les Ecclesiastiques fussent jugez par la Iustice seculiere, pour quelque crime que ce fust; & qu'à luy seul appartenoit de les condamner ou absoudre, selon que bon luy sembleroit. Quant aux deux loix, il dit qu'elles ne pouvoient subsister, estans contraires aux Conciles & aux Constitutions Imperiales.

Les Venitiens aprés avoir meurement deliberé sur cette matiere, & pesé d'un costé l'indignation du Pape, & de l'autre la liberté publique, respondirent qu'ils ne pouvoient rendre les Ecclesiastiques justement emprisonnez, ny abolir les loix justement establies, sans préjudicier à la liberté que Dieu leur a donnée & qu'ils ont conservée depuis tant de siecles, par le sang de leurs predecesseurs. Que leur Estat ayant prosperé par telles loix, il leur sembloit ne les pouvoir changer, sans encourir une marque eternelle d'infamie à la posterité.

Le Pape s'aheurte de plus en plus, & prend une ferme resolution de se faire obeïr. Les Venitiens taschent par toute sorte de moyens d'accommoder cette affaire à l'amiable: Ils alleguent leurs raisons avec des soumissions inaccoustumées; envoyent à Rome un Ambassadeur extraordinaire, pour oster au Pape par cette demonstration de reverence,

verence, l'opinion qu'il avoit conceuë qu'on le méprisast, & pour luy donner aussi par-là un honneste pretexte de se retirer du precipice, où il s'estoit jetté : estant chose certaine, que tel souvent fait le fasché, qui voudroit bien estre appaisé. Ils reçoivent les Brefs du Pape, qui estoient autant de fulminations contre eux, avec tout honneur & respect. Ils remontrent avec humilité le desir qu'ils avoient de contenter le Pape si cela se pouvoit, sans faire tort à l'interest commun de tous les Princes, & aux loix fondamentales de leur gouvernement, qui les oblige à prendre connoissance des bastimens qui se font dans leurs villes, afin que de-là il n'arrive rien de dommageable à la seureté publique. Que pour l'alienation des biens Ecclesiastiques, ils ne le peuvent permettre, sans ruïner tout à fait les forces de leur Estat.

Quant à ne chastier point les gens d'Eglise, outre que c'est deroger à leur Souveraineté, & à la puissance qu'ils tiennent immediatement de Dieu, c'est introduire dans l'Estat des exemples de dangereuse consequence.

Le Pape répond, qu'il ne se soucie point que leurs loix soient vieilles ou nouvelles, & que c'est à luy à les changer selon sa volonté;

Qu'il

Qu'il ne veut point de negociation, mais une obeïssance aveugle.

Cependant il se porte à vouloir declarer nulle l'élection du Prince de Venise, parce qu'elle avoit esté faite dans le commencement de ce different ; & tandis qu'il procede comme cela, le Prince de Venise luy donne part de son élection avec l'accoustumée reverence.

Les Venitiens pour faire connoistre la justice de leur cause, font consulter cette affaire par personnages versez en telles matieres, & en demandent l'avis des plus celebres Docteurs de l Europe. Ils rendent conte du point de la controverse à tous les Rois & Princes leurs alliez : & afin qu'il apparoisse mesme à la posterité de leur droit, ils font rendre au Pape leur réponse, afin que si le different s'appaisoit, tout le monde sceut qu'ils s'estoient justifiez. Il est mesme à remarquer qu'ils ne rappellerent jamais leur Ambassadeur, qu'aprés que le Pape eut retiré son Nonce. Car bien que l'extraordinaire se retirast, pour témoigner quelque ressentiment apres tant de degouts reçûs, l'ordinaire demeura neanmoins, pour montrer qu'ils auroient toûjours une oreille ouverte à l'accommodement. Finalement quand ils ne peuvent plus differer la rupture, ils

prer

prennent resolution de defendre leur liberté, avec un tel consentement, qu'il n'y eut pas une voix contraire dans le Senat ; ostant par-là l'esperance que le Pape avoit de les des-unir, suivant ce qui luy avoit été promis par les Iesuites. Le Pape prit tout un autre biais : car il ne se souciat point qu'on creust s'il étoit bien ou mal-fondé. Ne donna part de cette affaire que fort tard aux autres Princes, mesmes ne demanda l'avis des Cardinaux que par forme. Voila ce qui se passa devant la rupture entre le Pape & les Venitiens:en quoy les Venitiens suivirent exactement ce qui étoit de leur interest. Car leur Republique estant plûtost fondée dans la paix, que dans la guerre : & étant plus considerable par le conseil, que par les armes, ils doivent toûjours par dexterité éviter toute sorte de rupture.

Durant la rupture les Venitiens se surmonterent eux-mesmes, ayans donné en cette affaire un exemple de parfaite conduite à la posterité. Ils témoignerent autant de fermeté & de courage à se ressentir du tort qu'ils pretendoient leur estre fait, qu'ils avoient montré de soûmission pour l'empescher: firent entendre pour toute réponse à ceux qui leur parlerent d'accommodement, qu'il falloit appliquer le remede à la

partie

partie d'où vient le mal : Que le Pape avoit receu un déplaisir volontaire, auquel le remede estoit une volontaire repentance. Avec cela neanmoins ils ne rejetterent aucune proposition, mais bien demeurerent-ils fermes sur ce point, qu'ils ont fait ce qu'ils ont deu. Que le Pape en retirant son Nonce a fermé le chemin à l'accommodement, que c'est à luy d'accommoder ce qu'il a gasté, & que quand il aura levé les censures pretenduës, ils ne se montreront pas éloignez de la paix. Mais ce qu'il y eut de plus considerable, fut qu'ils ne s'émeurent point pour cette tempeste ; pourvoyans avec tant de prudence au dedans & au dehors de leur Estat, à tout ce qui estoit necessaire pour soûtenir un tel choc, qu'on ne s'y apperçût d'aucun changement. Les peuples demeurent dans l'obeïssance ; les villes de leur domination leur offrent leurs forces & leurs moyens ; les Religieux sans contrainte obeïssent ; il n'est pas répandu une goute de sang.

Le Pape au lieu de montrer de la fermeté en sa resolution, se ralentit aussi-tost qu'il eut apporté son indignation pour l'interdit, faisant entendre sous-main, qu'il prêteroit l'oreille à quelque accommodement, pourveu qu'il y pust sauver sa reputation. Mais

Mais voyant la fermeté inflexible des Venitiens, il se resolut d'avoir recours à la force,& d'interesser en icelle les Princes Catholiques.

La France n'eut autre but en cette affaire, que d'estre arbitre du different, & d'avoir la gloire de decider une si importante question, entre deux Princes si considerables en la Chrestienté. Pour cet effet, elle ne montra aucune partialité. Bien est vray que Villeroy, pour l'ambition qu'il avoit de s'élever au Cardinalat, pancha au commencement du costé du Pape, se servant en cela du ministere de son fils, lors Ambassadeur à Rome; mais se voyant frustré de son esperance, il retourna au temperament que doit tenir un vray mediateur. C'est ainsi que souvent l'interest particulier prejudicie au public. Bienheureux les Estats, dans lesquels ceux qui sont assis au gouvenement, ont le courage si haut, qu'ils ne visent à autre grandeur, qu'à celle qui est inseparablement conjointe avec la gloire du Prince auquel ils servent.

Les Espagnols jugerent devoir fomenter la discorde entre les deux partis, estimans qu'il estoit en leur puissance d'empescher la guerre, si leur utilité le requeroit, ou s'en servir à leur avantage. C'est pourquoy ils lai

laisserent l'affaire aller son cours sans rien commander à leur Ambassadeur qui estoit à Rome : lequel dextrement entretenoit le Pape en son opinion, afin d'obtenir par cette voye un Cardinalat pour son frere.

L'Empereur se porta mediateur. Le Roy de Pologne favorisa la Republique. Les Princes d'Allemagne ne s'en meslerent point.

Le Roy d'Angleterre se réjouïssoit de voir cette affaire s'échauffer de jour en jour. Il promettoit à la Republique de Venise toute assistance ; & aussi par toute raison estoit-il obligé d'en user de la sorte. Car il croyoit que cela reveilleroit les autres Princes Catholiques, qui se trouveroient interessez à conserver leurs loix , & que ce seroit une occasion pour parler d'un Concile, qui pûst mettre fin à tant de controverses.

Les Estats des Provinces Vnies offrent aux Venitiens secours d'armes & de vivres.

Les Princes d'Italie ; depuis qu'ils eurent veu que le Pape estoit demeuré confus, & flottant en soy-mesme, comme s'il se fust manifestement repenty , se montrerent tous neutres en cette affaire, suivant ce qui estoit de leur vray interest.

Le Duc de Savoye seul se laissa emporter

par

par sa passion. Car la Republique ayant écrit à ses enfans avec titre d'Excellence, ainsi qu'elle avoit accoûtumé, luy par dépit fit Chapelle, sans y admettre l'Ambassadeur de Venise, & ce à l'instance du Nonce residant auprés de luy. Ce n'est pas en cette affaire seulement que ce Prince s'est gouverné plûtost par caprice, que par la vraye maxime de son interest.

La France continuoit à procurer l'accommodement, sans témoigner passion ny pour l'un, ny pour l'autre party, suivant en cela sa vraye maxime : pource qu'entre deux Princes si pacifiques estant difficile de voir une guerre formée ; elle ne pouvoit retirer autre avantage de ce different, que la reputation de l'avoir accommodée.

Les Espagnols s'appercevans de cela, commencerent à changer de batterie, & à desirer d'avoir part à la paix, puis qu'ils n'en pouvoient avoir à la guerre ; ils jugeoient bien le Pape disposé de se jetter entre leurs bras, & d'en passer par où ils voudroient, pour ce qui regardoit l'accommodement ; mais ils voyoient aussi les Venitiens si fermes en leur resolution, qu'ils n'esperoient point de les fléchir. C'est pourquoy ils tâcherent de les broüiller avec le Turc, afin qu'ils fussent contrains d'avoir recours à eux,

eux ; & que par ainſi ils euſſent le pouvoir de porter le Senat à accepter telles conditions du Pape, qu'il leur euſt plû. Mais tant s'en faut que ce qu'ils tenterent par le moyen du Turc leur reüſſit, que la Republique au contraire en tira avantage. Car le Marquis de Sainte Croix ayant ſaccagé Duras, & croyant que les Turcs pour s'en venger ſe tourneroient contre la Republique, comme plus voiſine, ou pour le moins entreroient dans le Golfe ; il arriva que le Turc s'appercevant des ruſes Eſpagnoles, commanda au Capitaine General de ſon armée Navale, de ſecourir les Venitiens contre le Pape & les Eſpagnols. Mais la Republique ne jugeant point à propos de ſe prevaloir d'un tel ſecours, de peur que le remede ne fut pire que le mal meſme, détourna ce coup ſi dextrement, que le grand Seigneur n'en eut aucun dégoût ; faiſant neanmoins comprendre au Pape, qu'en cas qu'elle fut preſſée, elle ſçauroit bien ou recourir.

Les Eſpagnols hors du temps, offrent une armée toute entiere au Pape. Quelques-uns croyent, que c'eſtoit mettre par là les Venitiens à la raiſons, & ce n'eſtoit rien moins. Car tout ce que les Eſpagnols faiſoient en ce temps-là pour le Pape, ne procedoit que de ce que le Duc de Lerme ſe trou

trouvoit chatoüillé de la vaine gloire que le Pape luy donnoit dans ses Brefs, où il le traitoit d'Excellence.

Finalement on s'apperceut en Espagne que cette affaire se termineroit par accommodement, & que la France estoit pour en avoir toute la gloire ; c'est ce qui luy fit penser d'envoyer des Ambassadeurs extraordinaires de part & d'autre ; mais il n'estoit plus temps ; car la negociation estoit si avancée par les François, qu'on ne pouvoit plus la tirer de leurs mains. De sorte que quoy que fissent les Espagnols pour traverser l'accommodement, l'honneur en demeura tout entier à Henry, qui termina l'affaire par la dexterité & prudence du Cardinal de Ioyeuse, & du sieur de Fresnes-Canaye, Ambassadeur ordinaire à Venise. Les prisonniers furent mis entre les mains de l'Ambassadeur ; Les loix de la Republique demeurerent sans estre alterées ; & le Pape fut contraint de lever l'Interdit sans aucune marque de soûmission du costé de ladite Republique.

C'a esté une guerre de negociation, de laquelle les Venitiens ont emporté la victoire toute entiere ; aussi faut-il confesser, que c'estoit les prendre par la partie où ils sont les plus forts.

Ils

Ils suivirent en cela toutes les maximes de leur vray interest. Le Pape fit tout le rebours. L'Espagne s'amusa apres des chimeres : Et la France eut le but qu'elle devoit avoir ; C'est pourquoy aussi elle en a eu la gloire.

Discours sur les mouvemens survenus en Italie par la succession des Duchez de Mantoüe & de Montferrat: par Monsieur de Rohan.

L'Italie joüissoit d'une profonde paix, & se trouvoit entierement exempte des soupçons qui ont accoûtumé de troubler le repos des Estats, quand inopinément survint la mort de François Duc de Mantoüe, laquelle ont peut dire avoir produit les semences des troubles qui depuis ont agité cette Province à diverses reprises. Car Charles Emanuël Duc de Savoye, querellant pour le droit de Marie sa petite fille, le Duché de Montferrat à Ferdinand, alluma le feu de la guerre en Italie ; de sorte que depuis il n'a jamais esté si bien esteint, que de temps en temps ses cendres n'ayent causé de nouveaux embrasemens.

Ferdinand appuyé de la Iustice de sa cause plûtost que de ses forces, imploroit à son secours tous les Princes, qui par interest commun

mun estoient obligez à ne souffrir une telle violence.

Marie, entre les mains de laquelle estoit pour lors le gouvernement de la France, ne pensant durant le bas âge du Roy son fils, qu'à se maintenir en paix, croyoit estre assez empeschée d'étouffer les factions du Royaume, & d'appaiser par toutes sortes de moyens ceux qui estoient capables de choquer son autorité. Ainsi elle ne regarda ces mouvemens d'Italie que pour tâcher de les assoupir, & n'employa son credit que pour induire le Pape à s'entremette entre les deux partis, pour les accorder.

Le Roy d'Espagne considera bien autrement la naissance de cette division ; car comprenant l'auantage qui luy en pouvoit venir, il s'entremit si avant en tout le cours de cette affaire, que peu s'en falut qu'il n'en tirast des avantages proportionnez à ses desseins.

Les Princes d'Italie regardoient joüer ce jeu sans s'en mesler. Le Grand Duc entreprit la defence du Duc de Mantoüe, croyant estre obligé par son propre interest d'assister le plus foible contre le plus fort, outre les raisons particulieres qui l'y incitoient.

Le Duc de Savoye voyant le peu d'avancement qu'il pouvoit esperer de son entre-

prise,

prise, ouvrit les oreilles à l'accommodement qui luy estoit proposé, & laissant mettre l'affaire en negociation, se contenta de la gloire, d'avoir osé entreprendre d'empieter sur son voisin ; & ainsi tout ce beau dessein s'en alla en fumée. Aussi avoit-il esté formé contre toute raison, n'estant l'interest d'un Duc de Savoye ny d'un autre Prince d'Italie, de se broüiller avec ses voisins, puisque tout l'avantage qui en peut revenir, est de voir le different accommodé par l'autorité d'un des deux Rois, ce qui ne se peut sans manifeste danger.

Cette affaire ainsi terminée, le Roy d'Espagne, qui de tout temps a regardé le Piedmont comme une piece qui est à sa bienseance, chercha un pretexte plausible de quereller le Duc de Savoye. Car considerant la France hors d'estat de se mesler des affaires d'Italie, le Duc de Savoye par la guerre passée épuisé de forces & de moyens, & les autres Princes d'Italie desünis entr'eux ; Il creut devoir prendre ce temps pour entrer dans le Piedmont, esperant que comme il avoit eu la gloire d'estre arbitre du premier different, sans se prevaloir d'une si favorable occasion pour son profit particulier, il repareroit le coup qu'il avoit manqué, en ralumant une seconde guerre. Il attaqua donc

donc les Estats du Duc de Savoye, où trouvant plus de resistance qu'il ne s'estoit promis, il fut enfin contraint de faire la paix. Il est vray que la France se réveilla en cette seconde occasion; mais la principale loüange en est deuë au Mareschal de Lesdiguieres, qui en toute cette guerre, bien qu'il suivist ses fins particulieres, engagea la France à embrasser son vray interest, comme elle avoit dû faire dans le premier mouvement.

Ce second trouble appaisé, les plus entendus jugerent bien que l'Italie n'estoit pas pour demeurer long-temps en paix. Car on voyoit Ferdinand Duc de Mantouë sans enfans, & son frere Vincent tellement se deborder en sa vie, qu'on ne croyoit pas qu'il la deust faire de longue durée. Et l'évenement répondit au jugement qu'on en avoit fait. Car apres la mort de Ferdinand, Vincent continuant les desordres qui avoient usé son corps avant le temps, deceda, laissant heritier de ses Estats Charles de Gonsague, Duc de Nevers son cousin, qui seul par tout droit y pouvoit pretendre.

La mort de Vincent, bien qu'elle fut assez préveuë, estonna neanmoins de telle façon tous les Princes d'Italie, que chacun commença à penser serieusement à ses affaires.

Les Venitiens prévoyans que les Espagnols ne pourroient souffrir que la succession fust conferée au Duc de Nevers, & que par ainsi ils détourneroient l'Empereur de luy donner l'inuestiture, se resolurent de mettre toute pierre en œuvre pour rendre vains leurs desseins, estimans que ce leur seroit un coup trop préjudiciable, que de voir establir en un Estat enclavé dans le leur, un Prince dependant de la Maison d'Autriche. Ce qui troubloit plus la Republique, estoit le siege de le Rochelle, où le Roy de France se trouvoit tellement engagé, qu'il n'y avoit pas d'esperance qu'il pûst de long-temps s'en retirer. Le Pape estoit poussé par les mesmes mouvemens que la Republique de Venise ; mais il ne pouvoit si ouvertement montrer au Roy le desir qu'il avoit de le voir degagé delà, pour ne témoigner que son interest particulier prévalust à celuy de l'Eglise Catholique, de l'honneur de laquelle il s'agissoit en abaissant les Religionnaires.

Les autres Princes d'Italie se tenoient coy, n'osans montrer où leur inclination les portoit.

Le Duc de Savoye seul s'imagina qu'il pouvoit profiter de cette guerre, & sur la bonne opinion qu'il eut de son esprit, se per-

persuada qu'il pouvoit partager la conqueste du Montferrat avec la Maison d'Autriche.

Le Roy d'Espagne se servant de l'occasion du siege de la Rochelle,& de la presomption du Duc de Savoye, creut devoir prendre son temps pour s'emparer de Cazal. Il faut confesser que son dessein estoit bien conceu, & avec grande apparence de pouvoir heureusement reüssir. Iusques-là, les Espagnols avoient en toutes choses si bien pris leurs mesures, qu'il sembloit que leurs desseins ne pouvoient estre traversez; neanmoins icy la roüe de leurs prosperitez commença de s'arrêter. Et delà nous avons vû une suite continuelle de mauvaises rencontres pour eux, qui dure encore aujourd'huy: car Loüis par une resolution & diligence incroyable, prend la Rochelle malgré l'Anglois, force le Pas de Suze, secourt Cazal,& met le Duché de Milan en tel hazard, que sans les affaires de Languedoc qu'il voulut terminer, il pouvoit de ce premier coup l'enlever au Roy d'Espagne.

Les Espagnols se rasseurent, & reprenans les erremens de leur ordinaire prudence, se saisissent des Grisons, font passer de tres-grandes troupes par là, envoyent le Marquis Spinola au gouvernement de Milan,

forment une armée en Italie, & de nouveau posent le siege davant Cazal.

Loüis fait passer de puissantes forces en Piedmont. Le Duc de Savoye le veut amuser par des esperances de paix; mais il rencontra un esprit à l'épreuve de ses Souplesses, & si resolu, qu'à sa veuë & de Spinola, il luy enleva Pignerol, qui sera un monument eternel à la posterite du Regne de Loüis.

Le siege de Cazal continuë. La peste fait ravage dans les deux armées. Les Venitiens reçoivent un eschet vers le Mantoüan. La ville de Mantoüe est emportée par surprise. Nonobstant tous ces accidens Loüis assemble de nouvelles forces, & se prepare au secours de Cazal. Sur ces entrefaites il tombe malade à Lyon. L'Espagnol seme la division dans son Conseil, ce qui interrompt le cours heureux de tant d'actions heroïques: Et aprés tant d'orages on se trouve comme sur le point de faire naufrage dans le port. Là parut la vertu de celuy contre lequel toutes ces machines estoient dressées; car enfin il sortit de ce labyrinthe par le fil de l'honneur. Le Roy recouvre sa santé. Cazal est glorieusement secouru; Et le Duc de Mantoüe non seulement restably en ses Estats, mais (ce qui semblera incroyable à

ceux

ceux qui viendront aprés nous) il en est investy par l'Empereur. Les Grisons sont remis en liberté. L'Italie est delivrée des armées Estrangeres, la porte luy demeure ouverte à son secours, & pour divers manquemens du Duc de Loraine, on s'asseure de ses Estats, par le moyen desquels, la conjonction d'Italie en Flandre est traversée.

Voila le vif tableau de ces differens ; où l'on remarque premierement la faute du Duc de Savoye, de s'estre imaginé qu'il partegeroit le Monferrat avec la Maison d Autriche malgré la France ; estant chose toute claire, qu'il ne pouvoit manquer d'estre dépoüillé des uns ou des autres, ou de tous les deux ensemble, si on n'eut usé envers luy d'une extraordinaire indulgence.

C'est aussi une chose toute manifeste, que le Duc de Loraine a quitté la maxime de son vray interest, en prenant de gayeté de cœur le party de l'Empereur contre celuy de la France, en un temps où la Maison d'Autriche estoit si empeschée à se maintenir, & celle de France si libre pour entreprendre.

Pour l'Empereur il ne sçauroit s'excuser, d'avoir attaqué l'Italie avant que d'asseurer l'Allemagne, & d'avoir quitté le pretexte de la Religion, qui luy a tant servy, en opprimant le Duc de Mantouë grand Catholique.

La resolution de la France sera à jamais memorable, laquelle nonobstant le siege de la Rochelle assistée de l'Anglois, la guerre du Languedoc que l'Espagnol faisoit mine de secourir, n'a cependant jamais abandonné ses vrayes maximes, en assistant puissamment ses voisins, choquant par tout les desseins d'Espagne. D'où je conclus, que la gloire du Roy, la grandeur de son Estat, & la haute reputation dont il joüit, dureront autant qu'il se tiendra ferme en cette resolution.

MAXIMES
De l'Empereur & des Princes d'Allemagne.

LEs Empereurs pour conserver la Couronne Imperiale en leurs Maisons, doivent se servir des maximes suivantes, que la Maison d'Autriche a sçû si bien pratiquer, qu'elle a rendu l'Empire d'Occident comme hereditaire à ceux de sa Maison.

Ces Maximes se reduisent à sept principales qui suivent.

La premiere est, que l'Empereur doit maintenir le païs en ses privileges, & ne pas donner le moindre ombrage qu'il les veüille enfraindre en quoy que ce soit, en quoy il

per

perdroit la creance parmy les ordres de son Estat, & rendroit sa maison odieuse.

La seconde : Il doit obliger tous les Grands, & particulierement les Electeurs, & se les rendre amis autant qu'il peut, & ne se doit pas roidir absolument contre leurs sentimens, de peur que leurs esprits estant une fois aigris, ils ne prennent resolution d'élire aprés luy un Roy des Romains, d'une autre famille que la sienne.

La troisiéme : Il doit commander les armées en personne, & ne manquer aucune occasion où il doit acquerir de la gloire & accroître sa reputation ; car cet honneur & cette haute estime fera le chemin aux siens pour parvenir à la Couronne Imperiale aprés luy.

La quatriéme : Il ne doit pas épargner dans les hazards de la guerre, ses enfans aussi-tost qu'ils sont en âge de porter les armes, & particulierement celuy qu'il desire avoir pour successeur au Saint Empire. Il luy doit donner des armées & des emplois favorables, où il puisse reüssir glorieusement, afin qu'aprés sa mort il ne soit pas seülement recommandable par les merites de son Pere, mais aussi par les services qu'il aura luy-mesme rendus, & par l'estime particuliere que l'on aura déja conçuë de luy.

Sigismond Roy de Pologne a pratiqué cette maxime envers son fils aisné Ladislas, il l'a fait mener des armées contre les ennemis de la Pologne, & quand la Pologne a esté paisible, il l'a fait voyager par les païs étrangers, pour voir ce qui s'y passoit de plus remarquable.

La cinquiéme : Il ne doit point marier ses filles ny ses sœurs en aucune Maison qui luy doive donner de la jalousie, soit que cette Maison soit originaire du Païs, soit qu'elle soit étrangere.

La sixiéme : Il doit prendre garde que parmy les Maisons de son Estat aucune ne s'éleve au dessus des autres, car il n'auroit pas juste sujet de les reduire puis aprés.

La septiéme : Il doit se méfier des Maisons étrangeres qui luy doivent être plus suspectes, & empescher que les Princes sortis de telles Maisons ne paroissent dans les armées, n'y acquierent de la reputation en son Estat, y prennent alliance, ou y noüent des amitiez particulieres avec les Grands.

Pour Maxime generale des Princes d'Allemagne, nous dirons que cette grande masse de Provinces unies ensemble, & entournées de trois mers, & divisées par tant de puissantes rivieres, a esté autrefois la terreur de l'Empire Romain, lequel finalement elle a trans-

transporté chez soy. Et comme auparavant elle n'avoit pour tout interest que sa liberté: aussi depuis n'a-t'elle eu autre dessein que de la conserver. Car veritablement si le nom de l'Empire a apporté de la splendeur & de la reputation en Allemagne, il luy a bien donné en recompense de la jalousie & de la défiance. Elle a incontinent apprehendé ses Empereurs & tasché de limiter leur puissance, de peur que de Chefs de cette Province, ils n'en devinssent les Maîtres. La domination estant un morceau si friand, que les plus moderez ne s'en peuvent abstenir. Nonobstant cela, par la suite de quelques successions, l'empire se trouvant confirmé dans la Maison d'Autriche, celle d'Espagne, qui en est la principale branche, a sceu si dextrement manier ce commencement d'établissement, qu'aujourd'huy il se trouve comme hereditaire en cette Maison.

La Maxime d'Allemagne estoit cy-devant d'empescher les progrés de cette usurpation. Et aujourd'huy son interest est, de remettre les choses en leur premier Estat, distribuant cét honneur alternativement aux principales Maisons, & bridant la puissance des Empereurs.

Le Conseil doit estre les Diettes generales, pour conjointement pourvoir aux

moyens de conserver la liberté commune, & de s'opposer au Turc, qui est la seule puissance que l'Allemagne doit plus apprehender.

La diversité de Religion ne doit apporter aucune diversité de sentiment aux choses qui regardent le bien public. L'interest de tous les Princes d'Allemagne en general, & d'un chacun d'eux en particulier, est de se maintenir & defendre mutuellement, & d'empescher conjointement que l'Empereur n'attente sur la liberté d'aucuns, sous quelque pretexte que ce soit. Ils doivent aussi prendre garde, que les plus forts d'entr'eux n'oppriment les plus foibles; à quoy l'Empereur prêtera toûjours la main, pour profiter de la ruïne des uns & des autres.

Les Princes Catholiques desormais se doivent desabuser, & tenir pour asseuré, que sous le manteau de la Religion, ils servent au dessein de la Maison d'Autriche, & forgent peu à peu les fers de leur servitude, ne pouvans esperer pour tout avantage, que d'être ruïnez les derniers.

Les Protestans, puis qu'ils ne peuvent seuls resister à de si grandes forces, doivent avoir pour Maxime, apres s'estre bien unis, d'entretenir au dehors les intelligences necessaires, pour contrepeser la ligue Catholique:

lique : Ils doivent avoir pour principale Maxime de demeurer ensemble estroitement conjoints, & croire leur ruïne asseurée dans leur des-union.

Tous les avantages qu'on leur propose en leur particulier, pour les détacher les uns des autres, doivent estre les liens de leur concorde & bonne intelligence.

Ce sont les vrayes Maximes des Princes d'Allemagne, & des villes Imperiales, qui ne s'en doivent jamais départir : Car sans cét appuy elles seront la proye du premier occupant, & leurs grands magazins & magnifiques Arcenaux serviront de leurre, pour attirer ceux qui sont Maistres de la campagne.

Il y a quatre Royaumes qui dépendent en quelque façon d'Allemagne, & qui sont obligez de suivre la fortune de cette Province.

La Pologne, & la Hongrie, pour divers interests, demeurent attachez à la Maison d'Autriche.

Le Dannemarck & la Suede embrassent le party qui soustient la liberté d'Allemagne, craignant qu'aprés que celle-là sera opprimée, la leur ne soit en danger.

Il importe à l'Allemagne de demeurer estroitement conjonte avec l'un & l'autre

de ces Royaumes : Mais du dernier, elle ne peut jamais se separer, sans une tache eternelle d'ingratitude : ayant receu de-là ce qu'elle n'osoit plus esperer, se trouvant déja engloutie dans l'abysme d'une si dure servitude, quand ce Roy, montré seulement au monde au travers de tant de nuages, fit paroistre à cette Province desolée le Soleil de sa delivrance.

Discours sur l'affaire de la succession de Cleves & Iuliers : Par Monsieur de Rohan.

L'Allemagne depuis Charles V, vécut heureuse, tandis qu'elle se trouva dans son vray interest, & que l'Empereur s'est tenu dans les bornes des loix de l'Empire, lesquelles balançant sa Puissance avec celle des Princes & Republiques d'Allemagne, empeschoient que l'une n'empietast sur l'autre.

Les premiers qui ont delaissé cét interest, ont esté les Princes Electeurs, qui ont continué la dignité de l'Empire sans interruption, à plusieurs d'une mesme famille, lesquels par succession de temps l'ont élevée au préjudice des loix de l'Empire ; ce qui principalement est arrivé à celle d'Autriche, sur tout depuis que leur Maison & celle d'Espa-

gne

gne n'a esté qu'une mesme chose. Car se voyant affermie en une si haute dignité, & soûtenuë par une telle puissance, elle a voulu si perpetuer; & pour n'y vouloir estre choquée à l'avenir, elle a tasché d'abaisser ceux qui avoient droit legitime d'en interrompre le cours, & s'élever par l'abolition des loix de l'Empire, & l'usurpation des principaux Estats & Villes d'iceluy.

La premiere occasion éclatante & qui a fait paroistre en nos jours ce dessein, a esté sur la succession de Cleves & de Iuliers, avenuë au commencement de Mars, l'an mil six cent neuf, par la mort de Iean Guillaume, qui n'ayant aucuns enfans, laissa ce bel heritage à quatre sœurs mariées à l'Electeur de Brandebourg, au Duc de Neubourg, au Duc de Deux-ponts, & au Marquis de Turgavv. Le premier pretendoit la succession entiere comme indivisible, ayant épousé l'aisnée. Le second la mesme chose, pource que la premiere estoit morte avant le frere, & sa femme l'aisnée des sœurs vivantes. Les deux autres qu'elle devoit estre partagée également aux quatre sœurs. Outre cela, l'Electeur de Saxe réveille une vieille pretention: comme aussi le Duc de Nevers la sienne. Brandebourg & Neubourg entrent en possession; l'Empereur s'en offense, pre-

pretendant que tout l'heritage doit estre sequestré entre ses mains, & chacun subir son jugement ; y envoye Leopold Prince de sa maison, qui se saisit de Iuliers, la principale forteresse du païs.

Les Princes possedans voyans un tel obstacle, jugerent bien que ce sequestre tendoit à une usurpation;& ne se sentans d'euxmesmes assez puissans pour y resister, veu le voisinage de Flandre, & des meilleures forces d'Espagne qui en une occasion si avantageuse pour la Maison d'Autriche, ne manqueroit d'assister son parent, ont recours à ceux qui auoyent le principal interesh à empescher l'accroissement de ladite Maison; s'allient à leur defense la France, l'Angleterre, & les Païs-bas, avec la pluspart des Princes Protestans d'Allemagne, qui firent un armement si puissant pour recouvrer Iuliers, occupé par ledit Leopold, que nonobstant la mort inopinée de Henry intervenuë avant l'execution, le dessein ne laissa de s'achever heureusement sans que l'Espagne s'y osast opposer.

Voicy donc en cette affaire les vrais interets d'un chacun. Celuy de l'Empereur, de se servir de l'occasion pour s'emparer d'un tel Estat en Allemagne. Celuy du Roy d'Espagne, de l'y assister, tant pour le principal

cipal but, qui eſt l'accroiſſement de toute la Maiſon, que pour le voiſinage dudit Eſtat avec la Flandre. Celuy des vrais ſucceſſeurs, de conſerver le leur. Ceux des Princes d'Allemagne, de ne laiſſer fortifier la puiſſance qui leur eſt ſuſpecte par leur affoibliſſement. Et ceux de la France, Angleterre, & Hollande, de ne permettre l'accroiſſement de toute la maiſon d'Autriche. Iuſques-icy chacun avoit joüé le droit de ſon jeu: mais Marie pour appuyer l'intereſt d'Eſpagne, qui luy promettoit de maintenir les ſiens juſques au bout, abandonne ceux de France, & le favoriſe à broüiller de nouveau cette ſucceſſion.

L'occaſion luy fut ouverte par une imprudence des Princes poſſedans, qui donna matiere au Roy d'Eſpagne de retenter l'affaire. Les enfans de Brandebourg & de Neubourg gouvernoient ce bel Eſtat enſemble; les fortereſſes eſtoient gardées par garniſons égales; ils habitoient en meſme Palais, & traitoient leurs affaires d'une commune main. Ce qui ne dura gueres, eſtant difficile qu'un Eſtat ſe puiſſe gouverner long-temps de la ſorte ſans diviſion, ſur tout entre deux Princes de diverſe maiſon, où il y a quelque diverſité en leur Religion. Ils commencerent à entrer en une jalouſie

l'un

l'un de l'autre : leurs amis communs & interessez en leur subsistence s'en appercevans, & craignans que leur mes-intelligence ne s'accreust, leur persuaderent de s'allier ensemble pour mieux fomenter leur amitié : Neubourg s'y accommode, va trouver l'Electeur de Brandebourg, & luy demande sa fille en mariage : mais comme les meilleures viandes estans corrompuës se convertissent en un plus grand venin, aussi dans le plus salutaire conseil donné à ces Princes, pour affermir leur amitié, se trouva le sujet d'une haine implacable, qui a causé la ruïne des deux en ladite succession : Car tandis qu'ils estoient dans les débauches de leurs festins, l'Electeur sur quelques discours qui ne luy pleurent pas dans sa propre maison, & à la table, offensa Neubourg, jusques à luy donner un soufflet, dont encore depuis il ne luy voulut faire aucune satisfaction convenable. Tellement qu'au lieu d'une femme il remporta une offense si gravée dans le cœur, qu'il n'admit plus autre conseil que celuy de la vengeance. Cét esprit ainsi ulceré estant de retour au païs de Cleves, il fut facile aux Espagnols de se l'acquerir. Ils luy moyennerent son mariage avec la sœur du Duc de Bavieres, luy persuaderent de se faire Catholique, pour avoir favorable toute la Ligue Catho-

Catholique d'Allemagne, le prennent en protection & luy donnent pension.

Les Estats Vnis voyant combien ce changement leur estoit prejudiciable, appuyerent Brandebourg. Ces Princes, des soupçons en viennent aux attentats: Neubourg se saisit de Dusseldorp: Brandebourg de Iuliers, dont le Roy d'Espagne prend pretexte de s'esmouvoir, & arme puissamment pour le reprendre: Les Estats de l'autre part se preparent à le deffendre, le munissent de troupes & choses necessaires pour soûtenir un grand siege. De France, les vrais interets n'ayans plus lieu, on n'en a que des paroles & des Ambassades. L'Angleterre, voyant la France avoir lasché le pied se contente de l'imiter, en envoyant ses Ambassadeurs. Les Princes d'Allemagne se voyant abandonnez de ces deux Couronnes, & divisez entr'eux par la Religion, & par les affections diverses qu'ils portoyent à ces deux Princes, ne se remuënt point. L'Espagne ne se voyant plus que les Estats opposez poursuit sa pointe, & tandis qu'elle amuse les Ambassadeurs de ces deux Roys, elle envoye Spinola dans le païs avec une puissante armée, lequel au lieu d'attaquer Iuliers qui estoit pour lors une rude entreprise, il s'en va emparant de ces Estats, passe le

ſe le Rhin, attaque & prend Vveſel en quatre jours.

Maurice voyant cet exploit ne marchande plus, laiſſe les Ambaſſadeurs en leur negocitation, s'empare de Rez, & d'Emmerick; & en ſuite, choſe non jamais veüe; deux armées ſe ſaiſiſſent de cette ſucceſſion ſans empeſchement l'une de l'autre, ſans alterer la tréve, & ſans qu'il ſe ſoit donné un coup d'eſpée. Car le premier de deux Capitaines qui avoit occupé une place, l'autre ſe retiroit ſans y rien entreprendre; tellement que le plus diligent eſtoit celuy qui faiſoit plus de progrez. Ce qui cauſa cette douceur, fut que Spinola reconnoiſſoit l'armée de Maurice meilleure que la ſienne; Maurice, que le ſalut des Eſtats conſiſtoit en la ſubſiſtence de ſon armée; tellement que ſans rien hazarder, il creut ſon action aſſez glorieuſe de partager cette dépoüille avec le Roy d'Eſpagne.

Il eſt maintenant aiſé à juger que la ruïne des Princes poſſedans eſt provenuë, de ce que Neubourg abandonnant ſon vray intereſt pour ſuivre ſa paſſion, s'eſt jetté entre les bras d'Eſpagne; De ce que les Princes Proteſtans d'Allemagne ſans conſiderer leur intereſt ſont demeurez immobiles; De ce que la France n'embraſſant l'intereſt de

Mau-

Maurice a quitté le ſien ; & de ce que l'Angleterre imitant la France, a fait le ſemblable. De l'autre part, l'accroiſſement que l'Eſpagne & le Païs-bas ont fait en cette conqueſte, eſt provenu de ce que l'un & l'autre s'eſt entierement attaché à ſon vray intereſt.

Diſcours ſur l'Election du Comte Palatin au Royaume de Boheme, par Monſieur de Rohan.

SI la quantité des batailles données, ou le nombre des perſonnes peries, ou la revolution de pleuſieurs Eſtats, ou la qualité des Princes intereſſez, ou la durée, peuvent rendre une guerre memorable, celle dont l'Allemagne pâtit maintenant, l'eſt en ſuprême degré, puis qu'il s'y eſt déja donné plus de quinze batailles;que trois cens mil hommes y ont laiſſé la vie ; que preſque tous les Eſtats d'Allemagne y ont changé de face & de maître ; que tous les Princes de l'Europe s'en ſont meſlez, & qu'il y a quatorze ans qu'elle eſt commencée ſans eſtre finie.

Le ſujet en a eſté la rejection de Ferdinand d'Autriche du Royaume de Boheme, & l'élection dudit Royaume conferée en la per-

perſonne de Frederic Comte Palatin du Rhin.

Le premier a voulu s'eſtablir en une dignité qu'il a crû luy avoir eſté injuſtement oſtée. Le ſecond a voulu s'y maintenir, comme y ayant eſté juſtement élû. Le premier en a voulu faire une affaire de Religion, pour y intereſſer tous les Princes Catholiques de l'Europe. Le ſecond a voulu montrer que ce n'eſtoit qu'une guerre d'Eſtat, afin d'y intereſſer tous ceux à qui la grandeur d'Eſpagne eſt ſuſpecte.

Mais pour bien juger de ce grand mouvement, il faut remonter un peu plus haut. Il eſt certain que depuis la guerre intervenuë pour la ſucceſſion de Cleves & Iuliers, l'Allemagne s'eſtoit comme partagée en deux factions ; & à l'imitation des Catholiques, les Proteſtans avoient auſſi formé une Ligue, dont l'Electeur Palatin fut élû Chef, comme le Duc de Bavieres l'avoit eſté de l'autre. Le pretexte que chacun prit de la défenſe de la Religion, apporta de l'aigreur entr'eux : & la profonde paix dont cette nation avoit joüy depuis long-temps, ne luy permit pas (ſuivant la revolution de ce monde) d'y demeurer davantage. Il ne manquoit que d'un ſujet, pour la faire heurter contre ſoy-meſme.

Les

Les Bohemiens en fournissent, soit ou à cause de leur legereté naturelle, ou pour estre mal-traitez en la liberté de leurs consciences, ou pour le mescontentement des principaux d'entr'eux, ou pour toutes ces raisons ensemble. Ils rejettent Ferdinand leur Roy, & elisent en sa place Frederic: & afin de se rendre d'autant plus irreconciliables avec luy, font en pleins Estats sauter les fenestres à ses Partisans.

Cette action arriva en l'an mil six cens dix-neuf, aprés laquelle chacun se mit aux champs. Les Protestans furent les plus prompts; car ils y estoient preparez, & n'attendoient que l'éclat de cette Election pour commencer le jeu. Celuy des Partisans de Frederic qui y contribua le plus puissamment, fut Bethleem Gabor: lequel de simple Gentilhomme s'estant fait Prince de Transsylvanie, & apprehendant la maison d'Autriche, qui a toûjours tasché de s'approprier cet Estat, s'estoit mis en la protection du Turc, dont pour s'en garantir, & trouvant une si belle occasion pour abaisser cette maison, son interest ne luy permit pas de la perdre. Les Estats unis, pour ne manquer au leur, y contribuent de leur part: le Roy de Dannemark pour pareille raison, & pour l'honneur & sa reputation assiste son neveu.

Le Roy d'Angleterre plus interessé que luy en l'un & l'autre, abandonne son interest & son gendre. Le Roy de France lasche le pied & se tient neutre. A ce commencement Ferdinand est mal mené, & reduit à de grandes extremitez.

Icy l'Espagne voyant qu'il luy faloit joüer de son reste, ou perdre ses esperances & sa reputation, n'épargne rien, & met toute pierre en œuvre: en Allemagne, pique d'honneur l'Electeur de Saxe, contre le Palatin, luy remontre qu'il tient son Electorat de la maison d'Autriche, & qu'il ne peut le maintenir sans elle: A Rome, persuade que sa perte, est la ruïne de la Religion Catholique, & le moyen de mettre la Chrestienté en proye au Turc; si bien que le Pape abandonnant son propre interest se rend son partial, fournit hommes & argent, & travaille à faire declarer les autres Princes Catholiques pour sa defense: En Angleterre, maintient facilement le Roy Iacques en son humeur pacifique: En France, avec l'aide du Nonce, gagne le Duc de Luines; lequel ayant empieté aupres de Loüis l'autorité que Marie y possedoit, en prit aussi les mesmes maximes, s'appuyant d'Espagne, qui ne manque en telles occasions de maintenir ceux lesquels se défians de leur propre vertu,

vertu, cherchent leur ſeureté hors du Royaume. Tellement que l'intereſt du favory étant preferé à celuy de l'Eſtat, on aſſiſte l'Eſpagne. Mais afin que ce fuſt avec plus de fruit, & moins d'éclat, on s'entremet d'un accommodement, on envoye des Ambaſſadeurs vers les deux parties, on amuſe les Proteſtans de belles eſperances, on leur fait perdre l'occaſion de la victoire qu'ils avoient en main, on les induit à deſarmer. Cependant les Catholiques ayant ce temps pour reſpirer, ſe renforcent de tous coſtez, ſe ſervent de leur avantage, pourſuivent leur pointe, & par le gain de la bataille de Prague, ruïnent tout à fait leurs ennemis.

En cette revolution d'affaires, l'Eſpagne profite de ſa victoire, continuë ſes pratiques parmy ſes voiſins, afin de n'eſtre divertie en ſes conqueſtes. Ioint ſes forces de Flandre avec celles d'Italie, pour aſſujettir l'Empire. La peur & la corruption ſe mélent parmy les Princes d'Allemagne & les villes Imperiales; chacun ſe haſte de ſe mettre ſous le joug, apprehendant de n'y eſtre pas receu aſſez à temps; on intereſſe par argent les Conſeillers des Princes & les Magiſtrats des Republiques, & tous contribuent à forger les fers de leur ſervitude.

Vn tel progrez fait craindre au Roy de Danne-

Dannemarck, que l'embrasement d'Allemagne ne le consume; il en prend la defense, il se met en campagne; mais il est vaincu, perd une partie de ses Estats; & est contraint pour la recouvrer de faire une paix desavantageuse. Le Transsylvain voyant ce desordre, fait aussi la sienne, mais meilleure à cause de la protection du Turc.

Voila quelle fut l'issuë de la seconde revolution des affaires d'Allemagne, provenuë principalement de ce que la France prostitua son interest à la grandeur d'Espagne.

Il faut venir à la troisiéme révolution. Il est souvant plus difficile de se bien gouverner en une grande prosperité qu'en l'adversité, parce que l'une engendre le mepris, & nous endort en l'oisiveté, mais la necessité de l'autre nous tient réveillez, & nous fait chercher les moyens de nostre restauration. Ce qui est arrivé à la Maison d'Autriche, qui se voyant d'une si lourde attainte, authorisée au-de-là de ses esperances, maîtresse absoluë d'Allemagne, des armées innombrables entretenuës aux dépens de ses ennemis; la France immobile à ses progrez, & embroüillée en guerre civile; l'Angleterre prendre plaisir à se laisser tromper; la Hollande assez empeschée à se conserver; l'Italie sans apparence de se pouvoir defendre;

dre ; elle ne craint plus rien, & méprise tout. Tellement que sans plus cacher son dessein sous le pretexte de la Religion, dont elle s'estoit si utilement servie jusqu'à present, elle attaque ouvertement les Estats du Duc de Mantouë, Prince grand Catholique, se vantant de ne pouvoir souffrir qu'un Prince né François possedast aucun Estat en Italie ; qui est le premier manquement remarquable qu'elle a fait contre son interest. Car cette usurpation fit connoître à tous les Princes & Estats d'Italie, que l'orage venoit fondre sur eux ; si bien que le Duc de Mantouë trouva de l'assistance parmy les plus resolus d'entr'eux.

Loüis ne peut digerer cet affront ; & se trouvant assisté d'un conseil, dont la prudence & resolution estoit necessaire en une conjoncture d'affaires si perilleuse, il employe heureusement ses armes pour le maintenir ; qui fut la premiere occasion importante où il reprit l'usage de son vray interest. Mais voyant que les diversions en Allemagne luy estoient necessaires ; & n'en pouvant trouver parmy les Allemans accablez sous le faix d'une dure servitudine, va les chercher dans les glaces du Septentrion. La reputation de Gustave Roy de Suede estoit penetrée jusques à luy. Ce Prince dont le desir

de gloire faisoit aussi bien surmonter les difficultez qui se trouvoient dans son esprit & ses vastes & grands desseins, comme par son courage il les surmontoit en l'execution, ne se fit pas tirer l'oreille. Les conquestes du Vvalstein (General de l'armée de l'Empereur) sur la mer Baltique, & les provisions qu'il y faisoit pour s'en rendre maistre, luy firent connoistre que la grandeur de la Maison d'Autriche luy estoit suspecte, & que son interest estoit de s'y opposer. Il s'allie donc avec la France, & se prepare d'entrer en Allemagne pour la delivrer du joug où elle estoit reduite.

Voicy la seconde faute que l'Espagne commit contre son interest, à sçavoir de mépriser ce Prince. Car tandis que d'un costé il entre en Allemagne, l'Empereur à la sollicitation du Roy d'Espagne, fait passer ses meilleures troupes en Italie contre le Duc de Mantoüe, lesquelles y perirent presque toutes sans grand fruit; Et les progrez de Gustave dans l'Allemagne estoient tels, que les Imperiaux & Espagnols furent contraints de conclurre la paix en Italie avec les François, aux dépens de ce qu'ils y avoient acquis, & de cette reputation dont ils font tant de cas, pour ramener le debris de leurs troupes au secours de l'Allemagne, laissans

aux

aux mains des François, Cazal, pour place d'armes en Italie, & Pignerol comme la porte pour y entrer;tellement que le desir d'embrasser la conqueste d'Italie, avant que d'avoir bien asseuré celle d'Allemagne, leur a fait perdre l'une & l'autre.

Cet heureux exploit de Loüis luy fit reconnoistre ses fautes passées, & embrasser de toutes parts son vray interest. Il delivre les Grisons de leur servitude, détourne les Estats d'accepter une tréve, maintient le party Suedois, nonobstant la mort de Gustave; conserve l'Electeur de Treves contre les persecutions des Espagnols, & chastie le Duc de Lorraine pour l'adherence qu'il avoit avec l'Empereur. En un mot, il reprend glorieusement sa place, que ses mauvais conseillers luy avoient fait perdre. Vrbain se voyant delivré de l'apprehension des Espagnols & Allemans, & ayant reconnu par l'invasion du Mantoüan qu'ils en vouloient aussi-bien aux Estats Catholiques comme aux Protestans, s'oppose à eux. La Republique de Venise, qui reconnoît mieux qu'aucun autre Estat ce qui est de son vray interest, & qui ne manque qu'en trop de circonspection, ce qui est ordinaire aux Republiques qui ne sont fondées sur les armes, continuë neanmoins son assistance au

Duc de Mantouë. Amedée Duc de Savoye faiſant ſon profit du peril que luy & ſon Pere avoient couru de perdre leurs Eſtats, pour avoir abandonné leur vray intereſt, ſe r'atache à la France. Les autres Princes d'Italie voyant que le ſecours de la France ne leur peut eſtre empeſché, perdent l'apprehenſion qu'ils avoient des Eſpagnols. Les Princes Allemans & villes Imperiales ſe voyant épaulées des armes de France & de Suede, aſſiſtées par diverſion de leurs autres alliez, & raſſeurées par les progrez de leurs proſperantes affaires, reprennent courage, la victoire leur ayant augmenté l'eſperance. L'Angleterre ſeule, comme ſi elle eſtoit dans un autre monde, demeure les bras croiſez.

De l'autre coſté, l'Eſpagne ne manque d'animer ſa cauſe, reprend le pretexte de la Religion Catholique, qu'elle avoit comme delaiſſé, & s'appercevant de la faute qu'elle avoit faite en cela, crie plus que jamais contre les Proteſtans, perſecute le Pape pour avoir de luy ſon argent & ſes foudres, careſſe les Venitiens, cajole l'Anglois, entretient la diviſion dans la Maiſon Royale de France, s'efforce d'attirer à une tréve les Eſtats unis, taſche de détacher le Duc de Saxe du party Suedois, ne ſe rebute de nul refus; Et cepen-

cependant n'espargne les tresors de ses Indes ny ses hommes à former des armées nouvelles pour s'opposer à ses ennemis. Bref la necessité a remis chacun à suivre son vray interest. Ce qui est cause qu'en cette derniere revolution, les affaires y sont contestées,& de plus longue durée.

MAXIMES
Du Roy d'Espagne.

L'Espagne est à la teste de l'Europe, où l'Ocean luy sert de bornes sur le seüil de la mer Mediterranée,qui la separe de l'Afrique, ayant les Pyrenées pour barrieres contre la France.

De cette grande Province si bien située, dépendent plusieurs Estats, éparpillez en diverses parties du monde.

Philippes qui avoit entrepris d'étendre cette vaste puissance au sommet de toute grandeur, se reconnoissant moins propre à la guerre qu'aux pratiques, jugea que les Monarchies acquises comme en poste, par la valeur des Princes & grand Capitaines, ne sont de pareille durée,que celles qui s'obtiennent par l'établissement d'un bon Conseil, & qui sont fondées sur de bonnes Maximes. Parce que ces grands Conquerans,

qui ne ſongent qu'à vaincre & à eſtendre leur domination, & non à fonder les loix de leur ſubſiſtence, n'eſtant pas ordinairement ſuivis de leurs ſemblables ; & les vaincus n'ayant pas encore perdu la memoire de leur liberté, ou de leurs anciens Seigneurs, ſe portent facilement à quelque mutation, ſe voyant affranchis de la crainte de celuy qui les avoit aſſujettis. Cela fit reſoudre ce ſage Prince à ſuivre ſon Genie, & à choiſir la voye la plus conforme à ſon humeur impenetrable ; à ſçavoir de pourſuivre ſes deſſeins ſous une profonde diſſimulation.

Pour cet effet il établit le ſiege de ſa domination en Eſpagne, pour de-là envoyer la chaleur aux membres détachez de ce corps, & pour avoir plus de loiſir en la conſervant en paix par ſa preſence, de tenir en trouble tout le reſte de l'Europe par ſes artifices. Mais le temps luy ayant manqué pour l'établiſſement d'un ſi haut deſſein, il l'a laiſſé ſi avancé, qu'il a eſté facile à ſes ſucceſſeurs de le pourſuivre. En voicy les maximes obſervées encore aujourd'huy comme oracles, qui ſont proprement le vray intereſt d'Eſpagne.

La premiere eſt fondée ſur la Religion, comme celle qui par conſcience fait entreprendre toutes choſes aux peuples. Il faut

témoigner un grand zele à la Catholique, afin de se servir d'elle en ses desseins; faire comprendre au Pape, que favoriser la grandeur d'Espagne, en ruïnant les Protestans, est le soûtien de son authorité, & l'augmentation de sa puissance. Il faut persuader aux autres Princes d'Italie, que de la protection d'Espagne dépend le soûtien de l'Eglise, contre toute autre puissance: Qu'elle empeschera l'entrée en Italie aux Estrangers, pour garentir la Religion, qui ne pourroit estre que soüillée par un tel commerce.

En France, où il y a des Protestans, & où les Catholiques sont les maistres, il faut inciter le Roy à exterminer ceux-là, solliciter le Pape de faire la mesme instance, & sousmain donner courage & assistance ausdits Protestans, pour y émouvoir une guerre civile, qui affoiblisse de tant plus le Royaume. Si le Roy s'apperçoit de l'artifice de ce conseil, & n'y veut entendre, faut alors émouvoir les Catholiques mesmes contre luy, comme contre un fauteur d'Heretiques, les assister puissamment, & y engager le Pape s'il se peut; car en quelque façon que ce soit, il faut procurer que ce Royaume se ruïne de soy-mesme, comme celuy qui se recontre en tous lieux en empeschement au dessein de la Monarchie Espagnole.

En Augleterre, où les Protestans sont les maistres, il faut faire la paix en toute maniere avec ce Royaume, afin que par la puissance qu'il a sur la mer, il ne l'incommode aux Indes, où sont ses principaux tresors; & que sous cette apparente amitié, il puisse plus facilement se rendre protecteur des Catholiques d'Angleterre. Pour cela il faut se servir des Colleges établis exprés en Flandres & en Espagne, pour instruire la jeunesse Angloise en la Religion Catholique; l'inciter d'y venir, par la liberalité qui y est exercée d'y faire leurs estudes sans rien payer, où la Theologie qu'ils apprennent est d'acquerir le martyre, & meriter le Paradis, en servant la grandeur d'Espagne, aux dépens de leur Roy & de leur Patrie.

En Allemagne, où encore que l'Empereur soit Catholique, les Protestans y partagent si bien l'autorité, il faut maintenir l'Empire dans la maison d'Autriche, qui est celle d'Espagne, comme le seul boulevart contre les Protestans, & l'accroître de leurs dépoüilles, sous pretexte de la Religion, & de vouloir par là defendre la Chrestienté contre le Turc.

En Suisse, où l'autorité est partagée entre les deux Religions, faut animer les uns contre les autres, donner esperance aux Catholi-

tholiques de la dépoüille des Protestans, & les tenir en haleine, pour les faire rompre selon l'occasion.

Aux Païs-bas, où les Catholiques n'ont aucun pouvoir, & où de si longues & si sanglantes guerres n'ont pû reduire ces peuples sous le joug d'Espagne, faut procurer de leur faire tomber les armes des mains par une longue tréve, & dans ce repos y fomenter un schisme qui les divise entr'eux.

Pour ménager ces choses, il faut venir au deuxiéme point, qui est la maniere de fomenter des intelligences necessaires en tous les autres Estats; ce qu'il faut faire par la voye des Ambassadeurs, comme personnes ausquelles on porte tout respect; par les Moines & Predicateurs, qui ont grand pouvoir dans leurs chaires, & mesmes dans les familles particulieres; par l argent, avec lequel s'aquierent les confidens, à quoy il ne faut l'épargner. Sur tout il faut s'attacher à gagner les principaux Ministres des Princes, pour détourner les desseins dangereux, qu'on pourroit avoir contre l'Espagne, ou rendre odieux ceux qu'on trouvera trop fideles, & en toute maniere les perdre.

Le troisiéme point, touche les negociations & Traitez, ausquels il faut employer des personnes secretes & patientes, montrer

toujours un desir de paix pour endormir les autres, & cependant se preparer à la guerre pour les suprendre au depourveu.

S'il arrive dispute entre deux petits Princes, faut s'entremettre de leur accommodement, ou comme Iuge ou comme Arbitre, & en l'une & l'autre qualité avoir, s'il se peut, en dépost ce qui est en débat entr'eux, les aigrir s'il se peut au lieu de les adoucir, s'accommoder avec l'un, pour partager les dépoüilles de l'autre, & sur le partage déposseder tous les deux: Ne perdre aucunne occasion de s'entremettre des affaires de ses voisins, mais exclurre les autres des siennes; Sur tout les François de celles d'Italie, les empeschant d'y avoir aucune entrée, parce que ce sont les seuls, qui peuvent rompre les desseins d'Espagne en cette Province-là.

Le quatriéme point consiste à estre toujours puissamment armé; c'est un moyen asseuré pour tenir en devoir ses sujets, & en respect ses voisins pour prevenir les desseins de ses ennemis, pour les surprendre s'ils s'endorment, & pour se prevaloir des occasions inopinées.

Le cinquiéme point est la reputation: & bien qu'il dépende des quatre precedens, neantmoins estant purement consideré, il
établit

établit une cinquiéme Maxime, de laquelle l'Espagne se sert aussi utilement, que d'aucune des autres. Car l'opinion qu'on a de son grand zele pour le maintien de la Religion Catholique, couvre du manteau de pieté tous ses desseins, & tient le peuple en une merveilleuse veneration. La peur qu'on a de ses profondes intelligences par tout, fait bien penser les autres Princes à ne s'engaget pas facilement contr'elle. L'asseurance confirmée dans les esprits des hommes, par tant d'experiences, de sa prudente dexterité, à se sçavoir avantager dans les Traitez, invite ceux qui luy sont inferieurs, à entrer plus hardiment en ligue avec elle, & à se mettre sous son ombre. L'estat de ses armes toujours sur pied consume ceux qui en prennent jalousie, & asseure les autres, qui dependent de sa protection.

De toutes ces choses resulte la reputation d'Espagne, son interest est de bien ménager cette pieté. C'est une chose vaine en apparence, mais qui produit de solides effets; & bien que tous les Princes tiennent pour Maxime generale de conserver soigneusement leur credit, l'Espagne en doit estre d'autant plus jalouse, que ses desseins sont plus grands que ceux des autres Estats.

Cette grande machine composée de tant

de parties & comme empeſchée de ſon propre poids, s'émeut par ces ſecrets reſſorts, qui perdent leur force à meſure qu'ils ſont découverts.

MAXIMES
Du Roy de France.

LA France, poſée entre les Alpes & les Pyrenées, & flanquée de deux mers, ſemble eſtre invitée par la nature à s'oppoſer aux progrés des puiſſances voiſines, & particulierement de celle d'Eſpagne. Car elle ſe trouve comme une Digue contre ce Torrent; & l'opportunité de ſa ſituation eſt telle, qu'elle peut empeſcher la diſtribution de la teſte, aux membres de cette Monarchie qui luy eſt contraire. Mais cela ne ſuffiſant pas pour traverſer les progrez d'Eſpagne, l'intereſt de la France eſt, de prendre tout le contrepied des maximes que nous venons de vous déduire.

Henry IV, comme celuy ſur lequel la ſoupleſſe de tous ces artifices a eſté exercée juſques au dernier point, les ayant mieux reconnus qu'aucun autre devant luy, pour les avoir plus éprouvez, a le premier étably pour le vray intereſt de la France, de contrepointer celuy d'Eſpagne en tous ſes points.

De forte que si la premiere Maxime de l'interest d'Espagne est, de persecuter les Protestans pour s'accroistre de leurs dépoüilles, la premiere de celuy de France est, de faire comprendre aux Catholiques le venin caché là-dessous : Sur tout de faire voir à la Cour de Rome, que les esperances qu'elle luy donne d'augmenter ses tresors par la ruïne des Protestans, n'est que pour avancer son dessein à la Monarchie ; où elle ne peut parvenir que le Pape ne devienne son valet; l'autorité duquel n'éclate point davantage, que quand la puissance des Princes & Estats Chrestiens est balancée : Et aux Princes & Estats Protestans, qu'encore qu'elle soit de diverse Religion à la leur, elle aimeroit plûtost leur conversion, que leur destruction ; les asseurant, que cela n'empeschera point qu'elle ne contribuë du sien pour leur conservation, & ne les assiste franchement contre tous ceux qui voudront troubler ou changer quelque chose en leurs Estats, & en leurs libertez.

Et comme la seconde maxime de l'interest d'Espagne est, de se servir utilement à son dessein des intelligences ; La seconde de celle de France est, de ne s'endormir pas aux siennes. N'espargner l'argent en espions & pensionnaires, afin de sçavoir ce qui se passe chez

chez ses voisins, & que selon les occasions elle fortifie les foibles, asseure les craintifs, empesche l'engagement de ceux qui sont ébranlez, retire ceux qui sont engagez, & qu'elle traverse par tout & en toute maniere les intelligences d'Espagne.

A la troisiéme Maxime, qui regarde la negociation, il ne faut souffrir que l'Espagne se mesle d'aucun Traité, que la France n'y intervienne de son costé : sur tout en Italie, où elle veut estre seule iuge & Arbitre; Ce qu'elle feroit, si la France ne s'estoit asseurée d'une porte pour y entrer, laquelle elle doit conserver autant de temps qu'elle voudra s'opposer à sa grandeur, & estre considerée comme le boulevart de la liberté Chrétienne.

Il faut aussi choisir pour traiter avec l'Espagne des personnes flegmatiques, & qui ne tiennent rien de l'humeur impatiente, dont on accuse la nation Françoise, afin de leur oster l'esperance de profiter par les longueurs, dont l'Espagne a accoûtumé d'ennuyer tout le monde.

A la quatriéme Maxime, faut opposer la force à la force. Car ny les persuasions, ny la Iustice des armes, ne fera la loy à celuy qui sera armé : tellement que la France doit se retrencher de toute autre despense moins utile,

utile, & estre toujours puissamment armée, ayant suffisamment pour ce faire, sans emprunter d'ailleurs, les soldats, les munitions & l'argent.

Moyennant que les susdites Maximes soyent bien observées, la reputation d'Espagne, dont elle se prevaut si avantageusement, demeurera affoible, celle de la France relevée : & les autres Princes & Estats Chrétiens voyant un tel contrepoids aux affaires, reprendront courage, & sans apprehension de succomber à l'avenir, embrasseront volontiers la cause de leur conservation.

Discours sur l'Affaire de la Ligue : par Monsieur de Rohan.

Sous les Regnes de François II, & de Charles IX. la France fut fort travaillée de guerres civiles ; la jeunesse de ces deux Princes en fut la cause principale. Chacun voulut avoir le maniement des affaires. La contestation fut entre la Reyne Catherine leur mere, & les Princes du sang ; & sous eux les maisons qui se trouverent les plus autorisées, furent celle de Guyse & de Montmorency, qui avoient gouverné paisiblement Henry II. leur pere. François de Lorraine

taine Duc de Guyse portoit la party de Catherine ; Anne Duc de Montmorency Connestable de France, celuy des Princes du sang. La diversité de Religion s'y mesla. Les guerres des Religions furent grandes & sanglantes, & durerent jusques à la mort de Charles IX, & Henry III, son frere luy succeda. Il estoit en âge capable de gouverner, avoit de belles qualitez, & faisoit esperer un heureux regne. A son avenement à la Couronne, Henry témoigna de vouloir mener une vie paisible : Mais ce fut plûtost pour se plonger dans l'oysiveté & les delices, que pour bien regner. Henry Duc de Guyse, fils de François, Prince doüé de grandes qualitez,& plein de hautes pensées,voyant le Roy & son frere sans enfans, & les premiers Princes du sang faire profession de la Religion Protestante, ose aspirer à la Royauté, & pour y parvenir se rend protecteur des Catholiques, & le persecuteur des Protestans, contre lesquels il émeut diverses guerres. Henry de Bourbon, Roy de Navarre, premier Prince du sang, Chef du party Protestant, & Prince orné d'une vertu heroïque, soûtient heureusement diverses guerres en faveur des Protestans.

Voila trois Henris, Chefs de trois partis en France, qui ont chacun leur interest : Le

Roy

Roy de maintenir son autorité legitime ; Le Guisart d'occuper sa place ; & le Navarrois d'empescher la ruïne du Roy, qui estoit la sienne & de son party qui le faisoit subsister en reputation. Le premier par foiblesse se laisse induire à faire la guerre au Navarrois. Le second se rend Chef du party Catholique. Le troisiéme se trouue protecteur des Protestans. Tellement que céluy qui devoit commander aux autres, est bien heureux d'avoir seulement place dans le party du Guisart; qui en vient si avant avec luy, que quand il fut tué l'an mil cinq cens huitante-huit, il estoit sur le point de le faire declarer aux Estats du Royaume, incapable de regner, & les Princes du sang de luy succeder.

Philippes qui avoit toûjours l'œil ouvert à son grand dessein, fomente cette affaire, favorise le Guisart à Rome, l'assiste d'argent en France, ne le laisse manquer de rien, & mesmes apres sa mort continuë son assistance à Charles Duc du Mayne son frere.

Le Roy se voyant abandonné de toutes les grandes villes de son Royaume, & de la plus part de sa Noblesse, se jette entre les bras du Navarrois, lequel par son assistance le retire presque des mains de ses ennemis, qui le tenoient assiegé dans Tours, le mene com-

comme triomphant, devant sa ville capitale de Paris, où un coup de couteau luy fit perdre la vie, & laisser le Royaume au Roy de Navarre, l'an mil cinq cens huitante-neuf.

Ce Prince se voyant élevé en une si haute dignité, fut invité par le changement de sa condition à changer d'interest : & quittant celuy qu'il avoit tenu jusqu'alors, il embrassa celuy de France. Il eut de grandes traverses, causées par Philippes, tant par ses pratiques à Rome, que par son assistance aux Liguez de France, toûjours sous pretexte de grand zelateur de la foy Catholique. Tandis que Henry est Protestant, Philippes maintient qu'il ne peut regner, le fait excommunier, dispenser ses sujets du serment de fidelité, mettre son Royaume en proye, pour l'avoir par cette voye aussi facilement, que Ferdinand eut celuy de Navarre sur son predecesseur. Quand il donne esperance de se faire Catholique, il publie que c'est un hypocrite, & qu'ayant esté Relaps il ne peut jamais regner legitimement, secourt ses ennemis d'argent & d'armes suffisantes, pour affoiblir les deux partis, mais non pour ruïner de telle sorte l'un, que l'autre se pût passer de luy. Voulant laisser ceux qu'il maintenoit, afin qu'ils fussent contrains de se donner à luy.

Henry de sa part remonstre à Elizabet, aux Estats unis, aux Protestans d'Allemagne & aux Suisses, quel interest ils ont tous à la cause ; il en reçoit grande assistance, mesme secrettement de Ferdinand Grand Duc de Toscane, Prince de grand sens, & qui jugeoit que l'acquisition de la France au Roy d'Espagne, estoit asservir tous les autres Princes. Mais la Republique de Venise fut la seule de tous les Estats Catoliques, qui sans marchander le reconnut Roy de France, apres la mort de son predecesseur : Si bien qu'avec toutes ses aides & sa valeur il resista du commencement : puis ayant obtenu diverses victoires, & ses affaires commençant à prosperer, il fut consideré comme un grand Prince : De-là en avant les peuples lassez de leurs miseres commencerent à se desabuser, & ne donner plus telle croyance qu'ils faisoient à leurs Predicateurs: La Noblesse à considerer le party prosperant : les Gouverneurs des villes à asseurer leurs affaires avec le plus fort : & les principaux du party, à se conserver quelque dignité relevée. Tous ces ébranlemens donnerent sujet aux Liguez de faire une assemblée d'Estats, Philippes prend l'occasion de telle extremité, pour leur persuader que le seul remede de rétablir leurs affaires, estoit d'élire

d'élire un Roy ; offre sa fille à celuy qu'ils éliroient. Ce fut la pome de discorde. Le Duc du Mayne, Chef principal ne la pouvoit pretendre estant marié, ny permettre qu'autre l'eut, afin de ne devenir de Monsieur, Valet. Le Duc de Guyse son neveu estoit alleché de ce friand morceau. Le Duc de Nemours son oncle avoit aussi bon appetit que luy. Le Duc de Mercœur pretendoit le Duché de Bretagne luy appartenir de par sa femme. Le fils ainé du Duc de Lorraine, comme Chef de la maison fut encore mis sur les rangs ; tellement que Philippes par ce discord pensoit les attirer à se faire élire. Sur ces entrefaites Henry se fait Catholique. Ce changement fait declarer quelques-unes des principales Villes & Gouverneurs de son party, & les autres commencerent à traiter. En la Cour de Rome, Philippes n'oublie rien, non plus que les principaux Liguez, pour empescher que Henry ne soit reconnu bon Catholique, & s'oppose un fort long-temps que son Ambassadeur n'y soit receu.

Enfin Clement VIII. (lors Pape) reconnoissant qu'il s'establissoit sans luy, se resolut d'avoir le gré de ce qu'il ne pouvoit empescher, & de le reconnoistre, estant une maxime de Rome de se gouverner selon les évenemens, afin de ne perdre ce respect & cette

cette reverence qu'elle tâche de conserver par tout,& sans quoy son autorité seroit peu de chose.

Philippes deceu d'une telle esperance, ne laisse de continuer à assister le residu des Liguez; suscite mesme Emanuël Duc de Savoye, lors son gendre, d'attaquer la Provence, afin de le détourner de poursuivre ses pretensions sur le Duché de Milan, à cause du dot de sa femme. Henry voyant cette obstination leve le masque, & declare la guerre à Philippes. Les succez en furent divers. Neantmoins apres la reprise d'Amiens par Henry, Philippes se voyant sur le bord de sa fosse, son fils jeune, Henry en la vigueur de son âge, se resout à la paix, qui fut concluë à Vervins, l'an mil cinq cens nonante sept, en laquelle il rendit tout ce qu'il tenoit de la France, puis mourut.

Il faut considerer maintenant les interets des Princes envelopez en cette affaire, quelles fautes ils y commirent,& quels en furent les evenemens.

Henry III, dont l'interest consistoit à ne souffrir diverses factions dans son Royaume, à conserver les Princes de son sang puis qu'il n'avoit point d'enfans, & à tenir bas ceux qui s'élevoient au préjudice de son autorité Royale, fit tout le contraire; car

car il fomenta lesdites factions, au lieu de les esteindre, & mesme se joignit à l'une, pour détruire l'autre; fit perpetuelle guerre aux Princes du sang, à la persuasion de ceux qui en vouloient voir l'extinction, pour s'élever en leurs places, & autorisa du commandement de ses armes ceux qui aspiroient à l'usurpation de son Royaume: Il fit encore pis; car quand il commença à s'en appercevoir, il voulut y pourvoir par un remede qui acheva de le perdre; à sçavoir de se jetter dans une devotion affetée, & extraordinaire, ne bougeant des Cloistres de Moines, pensant par ce moyen oster au Duc de Guyse le credit qu'il s'estoit acquis parmy les Catholiques, qui le tenoient pour leur Chef. Mais il en arriva le contraire, car il se rendit méprisable à ses peuples qui le chasserent de sa ville capitale; revolterent contre luy toutes les grandes villes de son Royaume, & le reduisirent en si piteux termes, qu'enfin un Moine eut la hardiesse de le tuer, qui fut le fruit de sa negligence & de sa mauvaise conduite.

Henry Duc de Guyse succedant à un pere & à un oncle grands personnages, & qui auoient eu aux regnes precedens grande part au commandement des armes & en la conduite des affaires, & ne se sentant leur inferieur,

rieur, ny en courage ny en vertu, se met en l'esprit le dessein le plus relevé, qu'un homme né sujet d'un Prince puisse entreprendre; à sçavoir d'usurper la place de son Roy. L'occasion luy semble tre-favorable. Il a déja cet avantage de profiter du labeur de son pere: estant chose tres-difficile que la vie d'un homme puisse faire une telle mutation. Il rencontre un Roy sans enfans, & de l'humeur de ceux, sous lesquels se peuvent entreprendre tels changemens: il trouve un Royaume déchiré de factions, & attaqué de la plus dangereuse de toutes les guerres civiles, qui estoit pour la diversité des Religions. Il voit les premiers Princes du sang dans la faction la plus foible; un Roy d'Espagne prest d'assister tous ceux qui broüilleront la France; Et les Papes interessez de poursuivre par toutes voyes les Protestans. Ces choses ainsi disposées, plein d'esperances il n'oublie rien pour acheminer son dessein. Il estoit bel homme, adroit, courtois, liberal, vaillant. Il employe tous ces dons de nature à s'insinuer parmy les Grands, la Noblesse & les peuples. Il se montre zelateur de la Religion Catholique, non hantant les Cloistres, & se promenant parmy les ruës en procession; mais en persecutant les Protestans, & se montrant leur capital enne-

ennemy. Il maintient ses intelligences à Rome & en Espagne, toujours sous le pretexte de la Religion. Il employe les Précheurs pour le mettre en veneration parmy les peuples, & pour faire declarer le Roy un fauteur d'Heretiques, un hypocrite, un vitieux & faineant. Tellement que par tels moyens il avoit élevé son dessein jusques au dernier échelon, quand sur le point de l'execution il manqua lourdement a son interest, & à luy-mesme; qui fut en ce qu'apres avoit chassé son Roy de sa ville capitale, avoir levé les armes contre luy, en avoit fait des Manifestes publics, s'estre accordé comme avec son égal, il luy fia sa vie lors qu'il le vouloit faire deposer; son affaire n'estant pas de celles qu'il soit permis de faillir deux fois.

Henry IV, eut deux personnages à joüer; car tandis qu'il fut seulement Roy de Navarre, premier Prince du sang, & Protecteur des Protestans de France, son interest fut d'employer toute son industrie & croyance dedans & dehors le Royaume, à conserver lesdits Protestans, afin qu'ils le conservent; à quoy il ne s'épargna pas à empescher que le Duc de Guyse ne s'emparast du Royaume, auquel il avoit interest comme heritier presomptif de la couronne; & à se faire connoistre à Henry III, non seulement en qualité

lité de Chef des Proteſtans, mais auſſi comme, premier Prince du ſang, & de qui l'intereſt de la conſervation de ſa perſonne & de ſon Eſtat, luy eſtoit auſſi precieuſe qu'à luy meſme, afin qu'à ſa neceſſité, il ne fiſt aucune difficulté d'avoir recours à luy. Ce qui luy reüſſit ſi bien, qu'aprés la mort du Duc de Guyſe, & la revolte de ſon Royaume, il n'eut un plus confident appuy que de ſe jetter entre ſes bras.

Quand il fut Roy de France, il falut une grande dexterité à ſe ménager avec les Chatholiques & les Proteſtans, animez de ſi longues & ſanglantes guerres civiles, les uns contre les autres. Ceux-cy ſe glorifioient d'avoir un Roy de leur Religion : ceux-là ne pouvoyent l'endurer, & le menaçoient de l'abandonner s'il ne ſe faiſoit de la leur. Il avoit à maintenir ſes anciens amis, & ne perdre les nouveaux. Il promet à ceux-cy de ne rejetter une inſtruction, & continë d'exercer ſa Religion avec ceux-là : Cependant il ſe ſert des uns & des autres à combattre ſes ennemis. Dans les longueurs de cette guerre chacun s'ennuyoit : pluſieurs des Liguez n'approuvent un Roy Eſpagnol ; mais ne veulent un Roy Proteſtant : Les Catholiques qui ſervoient Henry s'impatientans de le voir continuër en cette Religion le preſſent

E d'em

d'embraſſer la leur ; & meſmes en viennent juſques - là , de former un tiers party contre luy.

Ces conſiderations le font enfin reſoudre de franchir le ſaut ; Et par ce moyen il conſerva les Catholiques qui le ſuivoient; en acquit de nouveaux du party des Liguez, & ne perdit les Proteſtans,qu il ſçavoit bien ne pouvoir jamais eſtre receus de ſes ennemis, ſans deſtruire le pretexte de la Religion, qui ſeul les maintenoit. Si bien que ce Prince s'accommodant au temps, & preferant toute autre conſideration à ſon intereſt,ſçeut prendre ſes avantages ſi à propos , que ſes affaires luy ſuccederent heureuſement.

Philippe qui avoit conceu le deſſein de la Monarchie Chrétienne; & qui jugeoit que le principal obſtacle qu'il y rencontreroit , ſeroit la puiſſance de France , embraſſe l'occaſion qui s'offre à luy pour la ruïner;ſe ſert dextrement du mauvais gouvernement du Roy , & de l'ambition du Duc de Guyſe; incite le premier à exterminer les Proteſtans de ſon Royaume , par quelque voye que ce ſoit , luy baille ſon exemple , luy offre ſon aſſiſtance , fait éclater ſon grand zele à Rome , exhorte le Pape de ſe joindre à luy en telle pourſuite : De l'autre part , il excite ſecretement le ſecond à continuer courageuſement

sement son dessein, l'assiste d'argent & de conseil: Et par tels artifices, il se fait estimer en France le principal appuy de leurs Religions; divise le Roy d'avec les Protestans de l'Europe, autorise le Duc de Guyse parmy les Catholiques de France, aigrit les peuples contre les Princes du sang, & éloigne tant qu'il peut du gouvernement du Royaume les enfans de la maison, pour y introduire les Etrangers. Nulle autre consideration ne le divertit de son profond dessein; il le tient toujours caché sous le voile de pieté, & de son grand zele à la Religion Catholique: Il y travaille pied à pied, sans s'impatienter par la longueur, ny se precipiter par aucun accident. Apres la mort du Duc de Guyse, au lieu de se relâcher il se roidit. Il assiste dautant plus vigoureusement son frere & tout le party, qu'il creut en avoir plus besoin: & mesme jugea qu'il luy seroit plus facile d'en profiter avantageusement, que durant la vie dudit Duc, parce que tout le party ayant plus affaire de luy, il le reduiroit plus aisément à sa volonté. Si bien qu'il poussa les affaires si avant, que le Royaume de France ne s'est échappé de ses mains que par miracle. Et s'il se fust voulu contenter de le dissiper, au lieu de se l'acquerir tout entier, il en fut venu à bout. Et c'est la seule faute qu'il a commise

contre son interest en cette affaire ; car s'il eut consideré l'affection que cette nation porte à ses Roys, l'horreur qu'elle a de la domination Espagnole, & sa legereté naturelle, comme aussi la reputation de la clemence de Henry IV, il ne se fût opiniastré à vouloir surmonter des choses impossibles, & se fût contenté de partager le Royaume à diverses personnes : de qui sur les differens qui ont accoustumé d'arriver entre les usurpateurs, il luy eut été beaucoup plus aisé de s'acquerir par pieces ce qu'il a voulu emporter tout d'un coup: En tout cas, ce luy eut esté un assez grand gain de separer ce grand Royaume, qui estant uny, s'oppose à luy en tous les lieux où l'Espagne se veut accroistre.

MAXIMES
Du Roy d'Angleterre

LE Roy de la grand Bretagne possede les Royaumes d'Angleterre, d'Escosse & d'Irlande. Ces trois Royaumes-là sont composez de plusieurs Isles dans la mer Oceane, & par consequent ne confinent par terre à aucun Estat voisin.

Les Roys d'Angleterre apres avoir comquis l'Irlande s'en sont dits Seigneurs jusques au temps de Henry VIII, qui en prit le titre

de

de Roy, & le joignit à celuy d'Angleterre.

Cet Henry laissa trois enfans, Edoüard, Marie, & Elizabeth, lesquels ont esté successivement Roy & Reines d'Angleterre & d'Irlande, & n'ont eu aucuns enfans, de sorte que leurs successions ont passé en l'an mil six cens cinq à Iacques d'Escosse representant sa Bisayeule Marguerite d'Angleterre, l'aisnée des sœurs du Roy Henry VIII.

Il faut donc remarquer qne Henry VIII. Roy d'Angleterre eut deux sœurs, Marguerite & Marie.

Marguerite fut mariée deux fois En premieres nopces elle épousa Iacques IV, Roy d'Escosse: elle en eut Iacques V, Roy d'Escosse. Celui-cy eut pour fille heritiere Marie Stuart Reine d'Escosse, laquelle épousa premierement François II, Roy de France, dont elle n'eut point d'enfans; puis aprés elle épousa Henry Stuart son parent, dont elle eut Iacques VI. Roy d'Escosse, qui fut aussi Roy d'Angleterre & d'Irlande apres la mort de la Reine Elizabeth sa cousine; & alors il y eut contestation entre les Anglois & les Escossois pour le titre du nouveau Roy.

Les Anglois vouloient qu'il se dit Roy d'Angleterre, d'Escosse & d'Irlande; Les Escossois au contraire vouloient qu'il preferast l'Ecosse à l'Angleterre, & se dist Roy d'Escosse, d'Angleterre & d'Irlande: Mais pour

le different, il fut nommé Roy de la grand Bretagne.

Iacques Roy de la grand Bretagne deceda le vingt-sixiéme jour de Mars mil six cens vingt-cinq, laissant d'une fille de la Maison de Dannemark & d'une Princesse de la Maison de Meklebourg, un fils nommé Charles & une fille nommée Elizabeth, l'un & l'autre ont maintenant plusieurs enfans.

Charles apres avoir succedé aux Estats de son pere l'an mil six cens vingt-cinq, épousa cette mesme année Henriette Marie sœur de Louys XIII. Roy de France; il est aujourd'huy âgé de quarante sept ans.

Il a trois fils, Charles Prince de Galles, Iacques Duc d'York, & le Prince Henry, avec plusieurs filles, dont l'aisnée a épousé Guillaume de Nassau Prince d'Orange. Elizabeth Reyne de Boheme, & sœur unique dudit Charles demeure en Hollande, & a cinq fils & quatre filles. L'aisné des fils se nomme Charles-Loüis & porte le titre de Prince Electeur; les puisnez sont le Prince Robert, Maurice, Edoüard & Philippe. Ses filles sont les Princesses Elisabeth, Louïse, Henriette & Sophie. Aucuns des enfans de la Reine de Boheme ne sont mariés excepté le Prince Edoüard, qui a épousé en France la Princesse Anne de Mantoüe, sœur puisnée de la

la Reyne de Pologne, & en a une fille.

En secondes noces Marguerite sœur de Henry VIII. épousa Archambaud du Glaz Comte d'Angluze, & eut une fille nommée Marguerite, laquelle épousa Mathieu Stuart Comte de Lenox: elle en eut deux fils, Henry qui fut Roy d'Escosse, mary de la Reyne sa Cousine germaine, & Charles Cõte de Lenox, & pere d'Abel Stuart qui mourut sans enfans.

Marie d'Angleterre la puisnée des sœurs de Henry VIII. n'eut point d'enfans de Loüis XII. Roy de France son premier mary. Elle épousa en secondes noces Charles Brandon Duc de Suffolx, & en eut deux filles, Françoise & Eleonor.

Françoise Brandon épousa Henry Gray & fut mere de Ieane, qui fut decapitée en Angleterre, & de Catherine qui fut mariée à Henry Semir, dont sont sortis des enfans.

Eleonor Brandon épousa Georges Cliffort & en eut une fille nommée Marguerite, qui a esté mariée à Henry S. Amboy Comte d'Arbie, dont sont sortis des enfans.

La Maison de Stuart a encore des Princes qui se croyent heritiers de la Couronne d'Escosse, si la posterité du feu Roy Iacques venoit à manquer. Vne genealogie imprimée l'an mil six cens quarante, fait foy que Iaques Stuart Seigneur d'Aubigny & son frere,

étoieat alors mariez & avoient chacun un fils, & que lesdits de Lenox & Seigneurs d'Aubigny avoient encore trois freres; Loüis, Iean, & Bernard Stuart; & trois sœurs, Elizabet, Anne & Françoise Stuart.

Charles I. aujourd'huy Roy de la grand Bretagne & d'Irlande; est frere de la Reine de Boheme, oncle des Princes Palatins, & beaupere du Prince d'Orange; il est aussi du costé de sa mere neveu du Roy de Danemarck, cousin germain du Prince de Danemarck, & de l'Archevesque de Breme, cousin des Ducs de Holstein. Il est aussi du costé de son ayeul maternel cousin des Ducs de Meklebourg; & du costé de sa femme est oncle du Roy de France, & du Duc de Savoye, & baufrere du Roy d'Espagne.

Henry VIII, Roy d'Angleterre & d'Irlande, mourut separé de l'Eglise Romaine.

Edoüard son fils & successeur mourut Lutherien aprés avoir defendu dans ses Estats l'exercice de la religion Catholique que Marie se sœur rétablit durant son regne; mais sous les regnes suivans elle y a eu fort peu d'appuy, quoyque les Catholiques esperassent beaucoup de la douceur dudit Roy Iaques, & du mariage de Charles avec une fille de France Catholique.

La religion Protestante s'insinua aussi en Es-

Escosse pendant la minorité de la Reyne Marie Stuart, & la regence de la Reyne Doüairiere sa mere, Marie de Lorraine fille de Claude de Lorraine premier Duc de Guise. Chacun sçait que Marie Stuart est morte Catholique, & qu elle a esté décapitée en Angleterre par le commandement de la Reyne Elizabeth, neantmoins son fils Iaques a esté toujours nourri dans la religion reformée; comme aussi Charles son petit fils aujourd'hui Roy d'Angleterre, d'Escosse & d'Irlande, avec ses enfans, sa sœur la Reyne de Boheme, & tous ses neveus & nieces de la maison Palatine, à la reserve du Prince Edoüard qui s'est marié en France, & est Catholique.

La Reyne d'Angleterre est aussi Catholique. C'est une merveille que nonobstant toutes les persecutions il se trouve encore un bon nombre de Catholiques dans les trois Royaumes de la grand Bretagne, & principalement en Irlande, où parmi les confusions de l'Estat ils ont maintenu en plusieurs endroits un exercice public de religion.

Le Roy de la grand Bretagne encore qu'il soit Calviniste souffre dans ses Estats l'exercice de la religion de ceux de la Confession d'Ausbourg, & on a remarqué que les Lutheriens souhaitoient le mariage du Roy avec une fille de France, & que les Catholi-

ques s'éforçoient de l'empescher.

Ce Roy est le plus puissant Prince entre tous les Calvinistes ; & les Lutheriens n'en ont aucun plus considerable : de sorte qu'il peut estre regardé comme le principal chef des Protestans.

Les Estats du Roy de la grand Bretagne sont separez de tous leurs voisins par la mer Oceane, qui les met comme hors de danger à l'égard des desseins que les étrangers peuvent former sur eux.

En effet depuis plusieurs siecles on n'a pas vû que les entreprises sur l'Angleterre ayent esté heureuses à la France, ny à l'Espagne. Mais le Roy de la grand Bretagne peut tirer un grand avantage de ses Estats contre les desseins étrangers. Il faut aussi considerer qu'il est en hazard d'estre souvent travaillé de troubles domestiques : car les hommes de ce païs-là se portent facilement aux guerres entr'eux quand ils sont en paix avec leurs voisins. Ie ne dis pas cecy pour faire une reflexion particuliere sur l'estat present des affaires.

La France a eu plusieurs demeslez avec l'Anglois durant prés de cinq siecles : qu'on lise les histoires de l'un & des autres Royaumes ; leurs éclipses apprendront que l'Angleterre a presque toûjours esté troublée de

factions & partialitez domestiques aussi-tost qu'elle a fait un traité de paix ou de tréves avec la France.

Les Rois de la grand Bretagne doivent donc travailler principalement à contenir leurs sujets dans le respect deû à l'autorité royale, & aller au devant des desordres qui pourroient causer les guerres civiles.

Il est vray qu'ils ne sont pas entierement absolus dans leurs Estats, & que le Parlement y partage en quelque façon la souveraineté: mais il faut avouër aussi que la puissance du Parlement est grande ou petite selon que les Rois sçavent se prévaloir de l'autorité royale. On n'a jamais veu gueres de Princes plus absolus qu'ont esté Henry VIII, & la Reine Elizabeth sa fille : l'un & l'autre sans doute a passé pour la troisiéme puissance de l'Europe ; c'est à dire la plus considerable apres celle de France & d'Autriche : & maintenant que l'Escosse est unie à l'Angleterre, les Rois de la grand Bretagne ne doivent pas estre en moindre estime, supposé qu'ils ayent entre leurs sujets autant de creance qu'en avoient lesdits Henry & Elizabeth. Or puis que l'experience a montré durant plusieurs siecles, comme il est impossible que les Rois d'Angleterre s'exemptent des guerres Civiles lors qu'ils sont dans une grande paix avec

tous

tous leurs voisins : leur vraye Maxime est de prendre toûjours part à quelques-uns des differens qui se peuvent élever parmy les étrangers : cela se pourra faire quelquefois sans venir à une rupture injuste avec aucun, & cette sorte de guerre, qui ne sera qu'auxiliaire, ne rompra point le commerce, & si neanmoins suffira pour contenir en paix la grand Bretagne & l'Irlande, en donnant de l'employ hors ses Royaumes à ceux qu'on pourroit soupçonner estre les plus portez à des factions domestiques. Si les Roys de la grand Bretagne ne peuvent favoriser un party qu'ils ne rompent ouvertement avec l'autre, il vaudra mieux qu'ils entrent tout à fait en guerre.

Cette resolution sera toujours appuyée des raisons suivantes : La premiere est que les Roys d'Angleterre ne mettront rien au hazard ; car quand deux puissances se feront la guerre ensemble dans le continent de la terre ferme, il n'est gueres probable que l'une d'icelles equipe une flote pour descendre dans les Estats du Roy de la grand Bretagne ; elle ne seroit pas assurée d'y bien reüssir ; & cependant elle donneroit beau jeu à l'autre pour faire ses affaires en ce temps-là.

Autrefois quand l'Angleterre embrassoit un party, on se servoit de l'Escosse pour faire

une

une diversion : mais leurs affaires estans aujourd'huy unies; il n'y a plus rien à attendre de ce costé-là.

La deuxiéme raison est que si les Roys de la grand Bretagne demeurent en paix sans prendre part dans les differens de leurs voisins, ils seront continuellement dans les apprehensions d'une guerre civile beaucoup plus dommageable qu'une étrangere ; & ils ne manqueront pas d'en estre travaillez, car outre que les sujets, ainsi que nous avons déja remarqué, sont de leur naturel portez à ces mouvemens, ils y sont encore poussez par l'un des deux partis qui seront en guerre, ou mesme par tous deux. Tandis que les deux partis n'auront pas grand avantage l'un sur l'autre ; ils croiront l'un & l'autre avoir interest à ce que la grand Bretagne soit traversée de division, dautant que l'un & l'autre craindra qu'elle ne prenne party contre luy, & fasse pancher la victoire de ce costé-là.

Si l'un des deux partis a de grands avantages sur l'autre, il ne croira pas moins estre de son interest que la grand Bretagne soit occupée chez elle en des factions domestiqués, afin qu'il puisse pendant ce temps-là, continuer ses progrez sans apprehender que la partie ne demeure égale par l'union des

des forces de la grand Bretagne avec celles de son ennemy.

La troisiéme raison se tire de la necessité qu'ont les Rois d'Angleterre d'estre en haute reputation non seulement parmy les étrangers, mais aussi parmy leurs propres sujets, qui sont souvent difficiles à tenir dans le devoir. Il n'y a rien qui rehausse davantage leur estime, que si on les voit relever de la foiblesse un party ou avancer la ruïne de l'autre, au lieu que s'ils ne s'entremêlent de rien, leurs sujets propres les mesestiment, & en se flatant de la presomption de leur orgueil, ils se plaignent honteusement d'eux de ce qu'ils ravissent à ceux de leur nation l'honneur d'être les arbitres des plus nobles differens de l'Europe.

Les Princes de l'Europe qu'on peut dire voisins des Rois de la grand Bretagne sont les Rois de Portugal, d'Espagne, de France, de Dannemarx, les Estats Generaux des Provinces Vnies, & l'Empire, parce que leurs costes sont opposées aux descentes des Anglois.

Les guerres que peuvent faire ces Puissances-là se peuvent reduire à six principaux points, & il reste à voir comment les Rois de la grand Bretagne y doivent prendre part.

La guerre peut estre entre les Rois d'Espagne

pagne & de Portugal.

Entre le Roy de France & l'Empereur.

Entre les Estats Generaux des Provinces Vnies & l'Espagnol, ou quelqu'autre nation voisine.

Entre le Roy de Dannemark & la Suede, ou quelqu'autre Prince voisin.

Si la guerre est entre le Roy d'Espagne & le Roy de Portugal, soit que la France se méle ou ne se mesle pas de cette guerre, les Rois de la grand Bretagne ont interest à la conservation du Royaume de Portugal, & en doivent defendre le party pour s'en servir aux occasions contre la trop grande puissance des Rois d'Espagne, de mesme que les François se servoient autrefois de l'Escosse contre les Anglois.

Si les Rois de France & d'Espagne sont en guerre ouverte l'un contre l'autre, le Roy de la grãd Bretagne doit se souvenir que c'est de ces deux puissances-là seulement qu'il doit prendre ombrage, & que si l'une avoit reduit l'autre en estat de ne luy plus nuire, il seroit incontinent la proye de la victorieuse. C'est donc principalement de ces deux puissances qu'il se doit méfier, & en ce rencontre paroistre la troisiéme puissance de l'Europe, & qui se mettant en armes se doit rendre considerable aux deux autres, non seulement

pour

pour se faire rechercher d'eux de son amitié, mais aussi pour faire pancher le sort de la victoire du costé qu'il jugera le plus à propos pour le bien de ses affaires.

Henry VIII. Roy d'Angleterre sçavoit fort bien cette Maxime, & la sceut tres-bien mettre en pratique durant les guerres de Charles V & François I Roy de France, & l'autre Roy d'Espagne, embrassant le party tantost de l'un, tantost de l'autre, selon que les affaires se changeoient. Il avoit fait un traité de Confederation avec Charles V avāt la bataille de Pavie, lors que la prosperité de la France luy donnoit de la jalousie ; mais aussi-tost qu'il sceut la prison de François I il changea de dessein & se ligua conjointement avec la France contre Charles V, apprehendant le party de celuy-cy.

Si le Roy de France est en guerre contre l'Empereur, aujourd'huy que l'Empereur est de la Maison d'Autriche, il sera difficile que le Roy d'Espagne ne se mette de la partie, & en ce cas le Roy de la grand Bretagne devra se servir de la Maxime precedente ; neanmoins en telle façon que si le Roy d'Espagne ne se mesle point de la guerre émuë entre le Roy de France & l'Empereur, & que le Roy de France ne prenne les armes que pour maintenir la liberté des Princes de l'Empire ; le

le Roy de la grand Bretagne devra s'interesser aussi à ce que lesdits Princes de l'Empire ayent satisfaction, & que l'autorité de l'Empereur ne s'aggrandisse point trop, tandis que l'Empereur & le Roy d'Espagne seront d'une mesme maison.

Si les Estats Generaux des Provinces Vnies sont en guerre contre l'Espagnol ou quelqu'autre voisin considerable, comme est l'Empereur & le Roy de France: En ce cas le Roy de la grand Bretagne doit maintenir son credit en Allemagne, & empescher que l'autorité de l'Empereur ne se fortifie point trop, & sur tout qu'aucun mal ne tombe sur ses alliez, tels que sont aujourd'huy les Palatins ses neveus, l'Archevesque de Breme, les Duc de Holstein, & de Meklebourg, ses Cousins.

Si la guerre est entre le Roy de Dannemark & celuy de Suede ou quelqu'autre Prince voisin ou Puissance considerable, comme celle de l'Empereur & du .... le Roy de la grand Bretagne devra favoriser le Dannemark, non point seulement à cause qu'il se trouve neveu de ce Roy, mais beaucoup plus à cause que la puissance de Suede se rend aujourd'huy redoutablee à tout le Septentrion, & que l'alliance de Dannemark est celle qui se trouve le mieux à la bien-sceance du Roy de la grand Bretagne

pour s'entr'aider reciproquement aux occasions sans aucune jalousie ny crainte d'aucunes pretensions qu'un de ces deux Estats puisse avoir sur l'autre ; Et cette derniere raison, outre l'interest de la religion qui est puissant parmy les Protestans, servira pour unir aussi le Roy de la grand Bretagne avec le Danois contre l'Empereur & contre le Suedois, en cas que le Danois ait quelque chose à demêler avec les deux derniers.

Nous finirons ce Chapitre par une petite reflexion sur l'estat present des affaires.

Les confusions sont tres-grandes dans les trois Royaumes de la grand Bretagne, depuis quelques années. Il n'y a aucune esperance qu'elles doivent estre appaisées dans peu de temps : cependant la guerre continuë entre les maisons de France & d'Autriche avec un perpetuel avantage de la France, laquelle voit à regret les malheurs du Roy de la grand Bretagne, au lieu que l'Espagnol favorise le party des Parlementaires, qui sont aussi portez pour les Estats des Provinces Vnies, & encore s'entremeslent pour le Conseil de Suede.

Le Roy de France suit en cela les Maximes de l'honnêteté & de l'utilité, il sçait qu'il est honorable à un Roy de favoriser un autre Roy mal-traité par les siens, & qu'il est honorable

norable à un Monarque de proteger l'autorité Monarchique, & à un neveu de proteger le party de son oncle, mais en attendant que les confusions de la grand Bretagne s'appaisent, il ne laisse pas d'en tirer le profit qu'il peut en la guerre où il est engagé contre le Roy d'Espagne, & pour cette consideration il s'applique depuis quelque temps à la conqueste particuliere de la Comté de Flandres, comme estant fort bien instruit, qu'il y a different entre l'Angleterre & ladite Comté, & que si l'on estoit en paix, elle auroit de la peine à souffrir que cette Province-là tombast entre les mains de la France.

Les Anglois murmurerent beaucoup l'an mil six cens trente huit quand S. Omer fut assiegé par les armes de France, encore que ce fust une ville du Comté d'Artois : ils craignoient que la prise de cette place ne portast la France à faire quelque entreprise sur la Frandre.

Le Roy d'Espagne sçait bien que son intelligence avec les Parlementaires d'Angleterre, au prejudice de l'autorité Royale en ce Royaume-là ne peut estre loüée par les autres Roys, qui la regardent comme une action de tres-mauvais exemple pour l'Estat Monarchique, mais il croit qu'il ne peut manquer en faisant directement le contraire

de

de ce que fait le Roy de France, & parce que celuy-cy se porte pour le party du Roy, il croit de ne pouvoir faire mieux que de s'allier avec le Parlement.

Il juge que les affaires du Palatinat & le mariage du Roy de la grand Bretagne avec une fille de France, sont deux puissans motifs pour empescher le Roy d'entrer en ligue avec la Maison d'Autriche contre celle de France, & il espere le que les Parlementaires y entendront plustost & considereront de mesme œil, & avec les mesmes sentimens que luy, la consequence de la guerre qui se fait maintenant en Flandres.

Il y a moins à s'étonner des Hollandois, car les Republiques & les Protestans ne sont pas affectionnez à l'Estat Monarchique, & de plus les Estats Generaux des Provinces Vnies doivent avoir sujet de prendre ombrage de la trop grande puissance du Prince d'Orange, si outre ses alliances avec plusieurs Princes considerables d'Allemagne, il avoit encore l'appuy d'un Beaupere qui est puissant comme le Roy d'Angleterre, d'Ecosse & d'Irlande. Ils ont la reputation de faire la troisiéme puissance de l'Europe.

Ce qu'on soupçonne du Conseil de Suede est fondé sur deux raisons, l'une que le Conseil peut croire que le Roy de la grand Bretagne

tagne est uny d'inclination au Roy de Dannemark son oncle ; l'autre que ce mesme Conseil est à orner l'Estat de Republique & n'estre pas éloigné du dessein de l'établir aussi en Suede si la Reyne d'aujourd'huy decedoit sans lignée.

Encore que parmy les confusions qui travaillent maintenant les Estats du Roy de la grand Bretagne, on ne voit aucun jour à un prompt accommodement, neanmoins les exemples des siecles passez font foy que de semblables divisions ont esté terminées en un moment, & souvent lors qu'on y pensoit le moins. Deux choses y contribuent beaucoup.

La premiere est le rayon de la Majesté royale qui paroist parmy les plus obscures tenebres des guerres civiles:l'autre,est cette clemence à laquelle les Rois se laissent facilement fléchir en faveur de leurs peuples aussi-tost qu'ils conçoivent la moindre esperance de voir leurs sujets entrer en leur devoir.

Quelques-uns pensent que le Roy d'Espagne nonobstant toutes les pertes qu'il fait châque année en tant de divers lieux, differe de prendre les dernieres resolutions d'vne bonne paix, sur ce qu'il espere voir la grande Bretagne pacifiée dans peu de temps, &

& que les Parlementaires reconciliez à leur Roy luy feront prendre jaloufie des progrez de la France au Païs-bas & Comté de Flandres, & fur cette confideration l'engageront à fe declarer ouvertement en faveur de l'Efpagne.

Suppofé que la paix de la grand Bretagne fe fift, ce n'eft pas une chofe affurée que le Roy d'Angleterre deût fe liguer incontinent avec l'Efpagne contre la France.

Nous avons touché cy-deffus des raifons affez puiffantes pour l'y contraindre, mais il faut neantmoins reconnoître que la France fait fort prudemment de porter la guerre dans le Comté de Flandres pendant la prefente conjoncture des troubles d'Angleterre, car il femble important à l'Angleterre que ledit Comté demeure à l'Efpagnol, non feulement à caufe de l'ombrage que l'Anglois doit prendre du voifinage de la France & de fes conqueftes le long des coftes de l'Ocean; Mais particulierement à caufe qu'en cas que l'Anglois fe ligue avec la France, ledit Comté fera le plus commode à l'Anglois pour endommager l'Efpagne, & de mefme s'il fe ligue avec l'Efpagne, ledit Comté fera le lieu le plus facile où l'Anglois puiffe faire fa defcente, pour en fuite incommoder Calais & les autres places qu'il

a perduës deça la mer depuis cent & tant d'années.

Il faut encore remarquer, que les Roys de France & d'Espagne ne formeront pour eux ny pour aucuns Princes du sang aucunes pretentions sur les Royaumes que possede le Roy de la grand Bretagne, & qu'au contraire celui cy peut demander à la Maison d'Autriche la restitution du Palatinat pour ses neveus, & que d'ailleurs il porte le tître & les armes de Roy de France, & pretend en outre des droits particuliers sur les Duchez de Normandie, de Guyenne & autres Seigneuries mouventes de la Couronne de France, & mesme aussi sur Calais, le Comté d'Oye & autres terres voisines : De sorte qu'il ne manquera pas de pretexte pour se declarer contre laquelle il voudra de ces deux Maisons, de France & d'Autriche, encore que ce soit une chose notoire, que toutes les pretentions qu'il forme contre le Roy de France ne soyent appuyées sur aucun fondement valable : car l'histoire enseigne clairement que Iaques d'Artavel, brasseur de biere à Gand & chef d'une sedition de Flamans, luy a fait prendre, par une legereté extraordinaire & une vanité imaginaire, les armes & le titre de Roy de France ; qu'il a esté atteint & convaincu de felonnie, & comme

comme tel declaré incapable de tenir les Duchez de Normandie & de Guyenne & autres mouvantes de la Couronne de France, que plusieurs traitez ont assuré aux Roys de France lesdits Duchez & Seigneuries, & que la tréve de Chasteau en Cambresis a aussi assuré Calais, le Comte d'Oye & leurs voisinages au Roy de France.

REMARQUE
Sur la Maxime precedente.

CEt Auteur écrivant en l'an 1647. n'a pas pû parler des changemens qui sont dudepuis arrivés en Angleterre : Nous ne nous étendrons pas aussi beaucoup sur ce sujet, parce que pour en parler pertinemment, il faudroit composer un traité plus grand que celuy-cy. Nous dirons seulement que Charles I, Roy de la grand' Bretagne, voyant ses troupes ruïnées, ses forces entierement défaites, & les armes de ses ennemis accompagnées d'un bonheur continuël, pour pacifier les troubles de son Royaume, fit offre premierement de venir à Londres, & se jetter entre les bras du Parlement, & puis entre ceux de l'armée Angloise : Mais estant rejetté de tous les deux, & les choses se trouvant pour luy douteuses de tous costez, il prit

prit une genereuse resolution, & se jetta luy-mesme entre les mains des Escossois, l'Agent de France, qui pour lors residoit dans leur Camp, stipulant pour la seureté de sa personne; ce qui causa une telle jalousie entre les Escossois & les Anglois, que ceux-là furent contraints de le livrer aux Parlementaires, & à ramener leurs troupes en Escosse: moyennant la somme de cent mil livres sterlin comptant, & autant payable un an aprés, à condition neanmoins qu'on n'attenteroit rien sur sa personne, & qu'on le conduiroit à quelqu'une de ses maisons, pour y pourvoir à la grandeur de sa Majesté aussi bien qu'à la seureté de sa personne Royale, & qu'on feroit là une tentative, par persuasion, pour luy faire ratifier les propositions que le Parlement luy avoit faites par ses Deputez, qui l'ayant receu à Neufchastel, le firent conduire par une garde de soldats au Palais de Holmby dans le Comté de Northampton où il soufrit une detētion fort étroite, quoy qu'en apparence elle fût assez splendide: Cependāt les Independants & les principaux Officiers de l'armée, qui avoient concerté sa perte & le bouleversement de l'Etat, pour venir à bout de leur mauvais dessein, s'efforcerent de gagner sa Majesté par de bons offices & de promesses fort specieuses, & l'ayant

tiré de prison le menerent dans le Camp, sous pretexte de luy vouloir donner une plus grande liberté, firent semblant d'estre touchez de sa condition presente, & l'asseurant avec serment qu'ils ne poseroient iamais les armes qu'il ne fût rétably sur son throne, ils formerent des propositions par lesquelles ils pretendoient satisfaire au Roy, à eux-mesmes & au bien public; accuserent le Parlement d'iniustice, de cruauté & d'avarice, & proposerent plusieurs choses bonnes pour amadouër le peuple: Mais le Parlement ne croyant pas devoir condescendre aux demandes de l'armée, elle tourna ses armes contre luy en faveur du Roy, au nom du peuple. Cependant les membres de ce corps qui estoient de la faction Independante, ménagerent si bien cette affaire qu'ils firent ouvrir les portes de Londres à l'armée, qui s'estant renduë maîtresse du Parlement & de la ville, & ayant vaincu ses compagnons & ses ennemis, obligea les Estats à envoyer au Roy des propositions & conditions si desavantageuses, que sa Maesté les voyant, répondit qu'il ne pouvoit point y souscrire sans blesser sa conscience ou interesser son honneur. Cependant les principaux Officiers de l'armée, s'excusant tantost sur le respect qu'ils avoient pour le Parlement, tantost sur l'humeur

l'humeur farouche & peu traitable de ceux qui gouvernoient, feignant d'estre marris de ne pouvoir effectuer les promesses qu'ils avoient faites au Roy, *imprimerent dans son esprit diverses craintes de la part de ses ennemis, comme s'ils avoient dessein d'attenter sur sa personne, sans que l'armée y pût apporter aucun obstacle; luy promettant pourtant, pourveu qu'il se retirast du danger qui le menaçoit, qu'aprés avoir reduit & rangé à leur devoir les membres du Parlement qui luy estoient le plus contraires, ils accompliroiẽt leurs promesses sans aucun retardement. Ce qui toucha tellement le Roy, que s'estant retiré secretement de l'armée dans l'Isle d'Vvight, il s'alla jetter entre les mains du Colonel Hammond Gouverneur de de cette Isle, intime de Cromvvel son capital ennemy. De-là ne pouvant s'empescher de songer au repos de l'Estat qui estoit fort estonné de sa retraite, sa Majesté ecrivit au Parlement & luy envoya des Concessions pleines de condescendance, luy proposant de conferer par un traité personel touchant ses propres concessions & les demandes de l'armée, avec offre de relâcher autant qu'il se pourroit de ses droits & prerogative Royale pour racheter à quelque prix que ce fust le repos de ses sujets. Cependant les peuples des*

F 2 *Comtez*

Comtez de Kent, d'Essex, Suffolk, Cornoüaille, Norfolk, Pais de Galles, des Provinces du Midy & de quelques-unes des Septentrionales, ceux de Surrei, & les troupes de la Marine, poussez d'un mouvement de commiseration de la condition presente du Roy, s'étant soulevez en sa faveur; & les Escossois touchez d'un mesme sentiment, ayant aussi pris les armes & fait une irruption dans les Provinces Septẽtrionales, Cromvvel fut obligé de tirer son armée des environs de Londres pour s'aller opposer à ces nouvelles troupes, lesquelles il défit, & puis entra en Escosse, où il obligea les Estats de se declarer en sa faveur. Le Parlement se voyant alors liberé de Cromvvel & de l'armée, & repassant serieusement en son esprit combien sa condition presente estoit chatoüilleuse & en danger éminent, commença à songer aux moyens de faire la paix: & ayant revoqué les ordonnnces qu'il avoit faites de ne se plus addresser au Roy, & decerné une conference avec luy pour pacifier tous les differens, deputa cinq Seigneurs de la chambre haute, & 20 des plus cousiderables de la basse, qui passerent à Nieuport dans l'Isle de Vvight, où le Roy leur accorda presque toutes les demandes qui luy furent faites de la part du Parlement: mais comme le traité

estoit

estoit sur le point de se conclurre, & que les membres de ce corps examinciët les réponses qui avoient esté faites à leurs demandes, Cromvvel & ses adherans, qui avoient resolu la perte du Roy & l'aneantissemët de la Monarchie, ayant déja subjugué tout ce qui s'estoit opposé à eux, pour venir à bout de leur dessein, envoyerent des troupes auxiliaires dans l'Isle de Vvight, lesquelles s'étant saisies de la personne du Roy, le transfererent au château de Hurst qui est en mer vis à vis de cette Isle; & pour empescher que la conference ne passast pas plus avant; firent arrester prisonnier les membres du Parlement qui estoient les plus portez pour la paix, & ayant reduit ce Corps au nombre de 40, ils leur firent ordonner de faire faire le procez au Roy par une Chambre qu'ils établirent sous le nom de Cour souveraine de justice, devant laquelle le Roy, qui avoit déja esté transferé de Hurst à Vvindsor, & de là conduit à Londres, comparut le 20. Ianvier de l'année 1649, fut condamné le 28. & puis decapité le 30, devant son Palais de Vvithehal nonobstant les protestations des Escossois, & l'interposition que les Estats des Provinces Vnies faisoient par leurs Ambassadeurs, s'y employant de toutes leurs forces par prieres, & mesme par offre d'argent, &

quoy que le Corps de la Noblesse Angloise voulust se rendre caution de la promesse du Roy, & que le peuple grondast & rongeast son frein entre ses dents n'ayant pas des forces suffisantes pour s'opposer à cet attentat.

C'estoit un Prince des meilleurs qui ait jamais regné, & sa trop grande Clemence asseuroit tellement ses ennemis qu'ils le trouveroient toûjours enclin au pardon, qu'enfin s'estant portez, par le succez heureux de leur fortune, au delà des termes & des bornes du pardon, ils aimerent mieux le luy dénier, que de luy demander lors qu'il n'avoit plus les armes à la main. Ils laissa trois fils, à sçavoir Charles II, aujourd'huy Roy d'Angleterre, qui a épousé une fille de Portugal, de laquelle il n'a point encore d'enfans; Iacques Duc d'Yorc, qui est marié à une fille du Chancellier d'Angleterre, & en a des enfans, & Henry Duc de Glocestre qui mourut en 1660.

Il laissa aussi trois filles, Marie, Elizabeth & Henriete; Marie avoit épousé Guillaume Prince d'Orange, dont elle eut le Prince d'Orange d'aujourd'huy; qui est âgé d'environ 15. ans, & mourut en Angleterre un peu aprés que le Roy d'Angleterre son frere y fut rétably sur le trône; Elizabeth mourut en Angleterre peu de temps aprés la mort de

son

son pere : Henriete est mariée en France à Monsieur frere du Roy qui en a des enfans.

Apres la mort du Roy, Cromvvel, qui estoit un des principaux Acteurs de cette Tragedie, s'acquit un tel empire sur l'armée, qu'enfin il se rendit maître du peuple & du Parlement ; de sorte qu'aprés avoir subjugué l'Angleterre, l'Escosse & l'Irlande, il s'y fit proclamer protecteur des trois Royaumes, les deux Chambres assemblées, en l'année 1653, & mourut en 1658. Aprés sa mort son fils Richard fut élû à sa place, mais comme il n'estoit pas en si grande reputation ny si habile homme que son pere, il ne sceut pas se maintenir dans cette haute dignité, mais au contraire s'en demit comme volontairement, par les secretes menées de Lambert & de Flitvvod, qui avoient dessein de s'en emparer & d'en faire les fonctions, celuy-là en qualité de General de l'armée, & celuy-cy comme maistre du Parlement & de la ville de Londres : Mais Lambert s'estant broüillé avec le Parlement, qui apprehendoit son humeur altiere ; & particulierement le General Monck Gouverneur d'Escosse, profiterent de ces desordres pour le rétablissement des affaires de ce Prince, & reüssirent si bien dans leur entreprise, que le Parlement, assuré des forces de ce General

& de sa bonne volonté envers son souverain, ayant enfin levé le masque, ordonna le rappel de Charles II à present regnant, & luy fit une belle Deputation, laquelle il receut à Breda où il estoit pour lors, & d'où son rétablissement ayant esté conclu, & l'amnistie que les Deputez luy demandoient accordée, il partit pour la Haye, où les Estats Generaux des Provinces Vnies le receurent avec des témoignages inconcevables d'une amitié sincere, & des marques infinies de la joye qu'ils avoient de son rétablissement, & aprés l'avoir traité avec toute la splendeur, toute la pompe & toute la magnificence que merite un Monarque, ils l'accompagnerent iusques au port de Skeveling, toutes leurs troupes & la Bourgeoisie estant sous les armes, & la coste couverte d'un nombre infiny de peuple qui s'y estoit rendu pour participer en quelque façon au contentement de ce Prince, & qui par leurs acclamations tumultueuses donnoient des marques évidentes de l'affection secrette qu'ils avoient pour luy. Aprés qu'il eut receu des Estats & de leurs sujets presque autant d'honneur & de devoirs qu'ils pourroient rendre à leur Prince legitime s'ils en avoient un, il partit de ce port sur la flote que le Parlement luy avoit envoyée au commencement du mois

de

de Iuin de l'année 1660, & fut receu à Londres le 7. du mesme mois.

Le Roy d'Angleterre est de present en guerre avec les Estats des Provinces Vnies; & comme leur querelle trouble le commerce de toute l'Europe, & particulierement de la France, qui y est la plus interessée, aussi presume-t-on qu'elle fera tout son possible pour les mettre d'accord, & ne pouvant pas y reüssir, se rangera du costé de ceux qui témoigneront estre portez pour la paix, afin d'aider à y contraindre par la force des armes celuy des deux partis qui la refusera. Ces deux Estats sont plus puissans en vaisseaux qu'aucun de leurs voisins, & pourroiēt à juste titre se vendiquer l'empire de la mer, s'ils estoient de bonne intelligence; de sorte qu'ils conclurroient bien-tost la paix s'ils suivoient leurs veritables Maximes.

Autres Maximes d'Angleterre: par Monsieur de Rohan.

L'Angleterre, qui est comme un petit monde à part, n'avoit rien à demesler avec les autres Princes, sinon entant que la necessité du commerce l'y obligeoit, qui estoit lors son vray interest; car par là luy venoit l'opulence, laquelle conjointe à sa

ſituation la rendoit aſſez conſiderable. Mais depuis que ſous l'ombre de ce miſterieux mariage entre Philippes & Marie, les pratiques d'Eſpagne s'y ſont inſenſiblement gliſſées; l'Angleterre, qui auparavant avoit des maximes conformes à ſoy-meſme, s'eſt accommodée peu à peu, tantoſt à l'intereſt de France, & tantoſt à celuy d'Eſpagne.

La Reyne Elizabeth, qui a égalé par ſon prudent gouvernement les plus grands Roys de la Chrétienté, reconnoiſſant la diſpoſition de ſon Eſtat, creut que le vray intereſt d'iceluy conſiſtoit premierement à le tenir bien uni en ſoy, achevant d'eſtouffer les reliques des precedentes factions; jugeant, comme il eſt tres-veritable, que l'Angleterre eſt un grand animal, qui ne peut jamais mourir, s'il ne ſe tuë luy-meſme.

Elle établit pour maxime fondamentale d'en bannir l'exercice de la Religion Catholique, comme le ſeul moyen de rompre toutes les menées des Eſpagnols, qui ſous ce pretexte y fomentoient la rebellion. Et bien qu'elle ſe ſentiſt & profeſſaſt tres-eſtroitement obligée à Philippes, de la perſonne duquel elle a toujours fait un cas particulier; neanmoins l'intereſt de ſon Eſtat luy fut en telle recommandation, qu'elle creut ne devoir jamais faire de

paix

paix avec luy, pour trois raisons toutes évidentes. La premiere pour affoiblir dans les Indes sa puissance qui luy estoit suspecte. La seconde, pour enrichir son Royaume par le moyen des depredations; La troisiéme, pour aguerrir par là ses sujets, & les tenir en perpetuel exercice pour la guerre maritime, qui est la conservation de son Royaume.

Elle creut que l'interest de son Estat estoit d'aider la France à se relever; pour ne laisser pas aggrandir par sa cheute ceux desquels elle avoit sujet de se garder.

Par la mesme maxime, elle donna appuy à la naissante liberté des Provinces Vnies, la protection desquelles, contre la Puissance d'Espagne, est un des principaux points de l'Interest d'Angleterre, tant à cause qu'elle affoiblit par là un trop puissant voisin, que parce que la protection sert quelquefois d'échelon à quelque chose de plus.

Elle a entretenu de tres-étroites pratiques avec les Protestans de France, pour des raisons toutes particulieres à l'Angleterre.

Elle a fait le mesme, bien que pour d'autres respects, avec les Protestans d'Allemagne.

Par toutes ces maximes, cette sage Princesse a bien fait comprendre à ses successeurs; que outre l'interest que l'Angleterre

a

a commun avec tous les Princes, elle en a un particulier, qui doit estre de procurer par tout l'avancement de la Religion Protestante, avec le mesme zele que le Roy d'Espagne se montre protecteur de la Catholique.

Pour cet effet l'Angleterre devroit entretenir des intelligences par tout où il est à propos. Prendre part en tous les Traitez qui se font avec les Princes Protestans. Estre toujours armée, pour se rendre par là considerable.

Voila le vray interest d'Angleterre, qui estant bien suivy, établira dans la Chrétienté une troisiéme Puissance.

MAXIMES

Du Roy & de la Republique de Pologne.

DAns les Eats où les Princes sont appellés par élection, quelquefois le Prince a des interets particuliers & differens de ceux de l'Estat, & par consequent les Maximes de l'un & de l'autre ne conviennent pas toujours ensemble : mais il suffit d'avertir icy que dans ces élections-là nous ne considerons le Prince que comme Chef & principal

cipal membre de l'Estat, sans avoir égard à ses interets particuliers, si ce n'est que nous les specifions à part, comme nous faisons en ce chapitre ceux du Roy de Pologne.

Le Royaume de Pologne est électif; les Roys n'y ont pas une autorité absoluë, & ils ne peuvent rien entreprendre contre ce qui est resolu dans les Dietes. Le Roy de Pologne d'aujourd'huy est descendu des Barons de Trolle, Maison ancienne en Suede; son Trisayeul se nommoit Henry, & estoit Baron de Trolle, & fut Pere de Gustave Roy de Suede premier de ce nom.

Gustave eut trois fils, Henry, Iean, & Charles. Henry & Iean furent successivement Roys de Suede. Iean eut un fils nommé Sigismond, qui du vivant de son Pere fut élû Roy de Pologne, & aprés sa mort recueillit la succession de Suede, où il établit Gouverneur & Lieutenant General son oncle Charles.

Ce Charles pendant l'absence de son neveu Sigismond, que les affaires obligeoient de repasser en Pologne, s'empara du Royaume de Suede, qu'il a laissé à son fils Gustave Adolphe, pere de Christine, à present Reyne de Suede.

Cependant Sigismond demeura seulement Roy de Pologne; toutesfois sans mettre

tre bas le titre & les armes de Suede : & incontinent aprés sa mort , arrivée le vingt-neuviéme Avril mil six cens trente & deux, le Senat de Pologne traita de Majesté son fils ainé Ladislas, & le salüa Roy de Suede, commo legitime heritier de cette Couronne-là , hereditaire en sa Maison dés le temps de Gustave I, son Trisayeul.

Le mesme Ladislas fut à quelques mois de-là proclamé Roy de Pologne dans la Diete du Royaume : Il prit en suite le titre de Roy de Pologne conjointement avec celuy de Suede, & les armes des deux Royaumes, comme avoit fait Sigismond son pere ; & est à remarquer que ces choses se passerent au temps que le feu Roy de Suede estoit au plus haut point de ses victoires en Allemagne.

La susdite Genealogie montre les pretensions du Roy de Pologne sur la Suede ; & comme il est cousin de la Reyne de Suede au troisiéme degré, car il est fils de Sigismond Roy de Pologne , & elle fille de Gustave Adolphe Roy de Suede, lesquels Sigismond & Gustave estoient cousins Germains des deux freres Iean & Charles Roys de Suede enfans de Gustave.

Ce fut ce Gustave pere Roy de Suede Bisayeul du Roy de Pologne & de la Reyne de

de Suede d'à present, lequel abandonna la Religion Catholique, Apostolique & Romaine, pour embrasser la Lutherienne, dont a fait aussi profession toute sa posterité déduite cy-dessus, à la reserve du feu Roy Sigismond Roy de Pologne, lequel est mort Catholique, & de ses enfans qui professent encore aujourd'huy la mesme religion que leur pere.

Quant aux Alliances des derniers Roys de Pologne contractées par mariages, le feu Roy Sigismond épousa deux Princesses de la Maison d'Autriche, filles de l'Empereur Maximilian; il eut de la premiere son fils & successeur Ladislas, & de la seconde plusieurs enfans dont nous parlerons cy-aprés.

Ladislas son fils ainé avoit aussi épousé en premieres noces une Princesse de la Maison d'Autriche, fille de l'Empereur Ferdinand.

Il a un fils unique encore au dessous de dix ans, & a depuis épousé Marie Loüise de Gonzagues, fille de Charles de Gonzagues premier Duc de Nevers, puis Duc de Mantoüe & de Montferrat, Princesse nourrie toute sa vie en la Cour du Roy de France, & ont des parens aussi nourris en ladite Cour.

Ledit

Ledit Ladiſlas Roy de Pologne eſt à preſent âgé d'environ cinquante ans. Il eſt Catholique, la Religion que profeſſe à preſent le Royaume de Pologne, où il y a auſſi diverſes autres Religions.

Il a auſſi deux freres, qui ſuivent aujourd'huy la profeſſion Eccleſiaſtique: Caſimir eſt Cardinal; & Charles, Eveſque de Breſle en Sileſie, & Chanoine de Cologne; & une ſœur mariée au jeune Duc de Neubourg.

Les Politiques remarquent principalement deux interets qui touchent en particulier le Roy de Pologne, qui ſont de ſi grande conſequence, qu'ils ont pour but chacun une Couronne; L'un regarde la Couronne de Pologne que Ladiſlas doit taſcher de conſerver en ſa famille; L'autre regarde la Couronne de Suede, au recouvrement de laquelle Ladiſlas doit viſer.

Il faut remarquer que Ladiſlas Roy de Pologne, du vivant de feu ſon pere Sigiſmond, a pretendu quelque temps avoir eſté legitimement êlû grand Duc de Moſcovie; mais comme il s'eſt déporté de cette pretenſion, nous ne parlerons icy que de ſes interets au regard des Royaume de Pologne & de Suede.

Ladiſlas pour conſerver le Royaume de Pologne en ſa maiſon, doit mettre en prati-

que

que les Maximes generales & communes à tous les Princes qui sont appellés à une Couronne par élection.

Les Maximes dont un Prince doit se servir en un Estat électif, se peuvent reduire à sept principales qui suivent.

1. Il doit maintenir le Païs en ses privileges, & ne pas donner le moindre ombrage qu'il les veüille enfraindre en quoy que ce soit, autrement il perdroit tout parmy les Ordres de son Estat, & rendroit sa maison odieuse.

2. Il doit obliger les Grands & se les rendre amis autant qu'il peut, & ne se pas roidir contre leurs sentimens, de peur que leurs esprits estant une fois aigris, ils ne prenent resolution d'élire aprés luy un Roy d'une autre famille.

3. Il doit commander les armées en personne, & ne manquer aucune occasion où il puisse acquerir de la gloire & de la reputation; Car cet honneur & cette haute estime forme le chemin aux siens pour parvenir à la Couronne aprés luy.

Le feu Roy de Pologne avoit grand soin de pratiquer cette Maxime.

4. Il ne doit pas épargner dans les hazards de la guerre ses enfans, & principalement celuy qu'il doit avoir pour Successeur; il

il luy doit donner des emplois favorables où il puisse reüssir glorieusement , afin qu'aprés la mort du pere le fils ne soit pas seulement recommandable par les merites du Pere, mais aussi par les services qu'il aura rendus luy-mesme, & par l'estime particuliere que la République aura déja conçuë de luy.

Sigismond dernier Roy de Pologne a pratiqué cette Maxime envers son fils Ladislas, & l'a fait paroistre dans les armées contre les Ennemis de la Pologne : & quand la Pologne a esté en paix il l'a fait voyager par les païs étrangers pour voir ce qui se passoit de plus remarquable.

5. Il ne doit pas marier ses sœurs ny ses filles en aucune maison qui luy soit suspecte ou qui luy puisse donner de la jalousie, soit que cette maison soit originaire du Pays, soit qu'elle soit étrangere.

Le Roy de Pologne en usa prudemment quand il a procuré le mariage de sa sœur avec le Duc de Neubourg.

Cette Maison de Neubourg est tres-illustre, car elle fait une branche de la Maison Palatine, & elle tient le rang d'ainesse sur la Baravoise, mais elle n'est pas aujourd'huy si puissante ny en si haut credit, qu'elle puisse donner aucun ombrage au Roy de Pologne.

6. Il

6. Il doit prendre garde que parmy les grandes Maisons de son Estat aucunes ne s'élevent beaucoup plus que les autres, car il auroit juste sujet de les redouter par apres.

Cette Maxime doit estre aussi pratiquée dans tous les Estats Hereditaires, & le souverain doit apprehender quelque changement dans l'esprit des peuples. L'égalité qui se rencontre & que le Roy d'Espagne entretient parmy les principales Maisons du Royaume de Naples, empesche qu'aucun ose s'en declarer Roy : & si le Duc de Bragance eust eu plusieurs égaux dans le Portugal, il ne s'en fut pas rendu Roy si facilement qu'il a fait.

7. Il se doit méfier des Maisons étrangeres qui luy peuvent estre les plus suspectes, & empescher que les Princes sortis de telles maisons ne paroissent dans les armées & n'y acquierent de la reputation dans son Estat, y prennent alliance, & y noüent des amitiez particulieres avec les Grands.

Le Roy de Pologne doit avoir pour suspecte principalement la Maison d'Autriche, veu le procedé de quelques Archiducs, dont nous parlerons cy-aprés.

Les dernieres Maximes inserées cy-dessus, marquent ce qu'un Prince appellé à une Cou

Couronne par élection doit apprehender dedans & dehors son Estat, qui puisse mettre empéchement à ce qu'aucun Prince de sa famille soit êlu apres luy.

Les Roys de Pologne ont beaucoup moins à craindre dans leur Royaume que les autres Princes electifs n'ont à craindre dans leurs Estats ; car les Polonois depuis un long-temps ont êlû leurs Roys d'une mesme famille ou de proche en proche sans aucune discontinuation, jusques à ce que la ligne masculine a manqué , & encore en ce cas s'ils ont quelques Princesses du sang de leurs derniers Roys, ils ont proposé de les marier avec les nouveaux Roys qu'ils prennent d'une autre famille.

Quand la Maison d'Anjou & de Sicile manqua de masles en Pologne, une de ses filles fut mariée au nouveau Roy qu'on prenoit dans la famille des Iagellons.

Quand la Posterité mâle des Iagellons a failly, Henry de France Duc d'Anjou & frere de Charles IX, ne fut êlû que sous l'esperance qu'il épouseroit une Princesse de la Maison des Iagellons parente du dernier Roy mort ; & aprés le retour dudit Henry en France, Ieanne Iagellon fut éluë Reyne de Pologne par les Polonois, qui luy donnerent Estiene Battori Prince de Transilvanie qu'ils decla

declarerent par consequent Roy de Pologne. Ce procedé des Polonois doit estre estimé, parce qu'il denote une tres-grande reconnoissance de cette nation envers leurs Roys.

Il a encore une raison particuliere qui semble asseurer la Couronne de Pologne à la maison du Roy d'à present tant qu'il y aura des mâles, car l'ainé de cette famille se dira toûjours heritier du Royaume de Suede, prendra le titre & les armes de ce Royaume de Suede; le Senat de Pologne ne luy osera pas refuser ce titre avec un entretien convenable à sa qualité de Roy, autrement il tomberoit dans la méconnoissance & dans une insigne ingratitude envers un Prince, dont les ayeulx ont perdu un Royaume hereditaire, épousant passionnément les interets de la Couronne de Pologne.

Or afin que les Polonois ne se chargent point de fraix inutiles pour l'entretien d'un Roy sans Royaume, il leur sera toûjours expedient de l'élire conjointement Roy de Pologne comme ils ont fait Ladislas Roy d'à present, comme ils ont fait son Pere Sigismond.

Les Roys de Pologne estant ainsi assurez au dedans, doivent considerer ce qu'ils ont à craindre au dehors. Leur apprehension doit venir principalement de la Maison d'Au

d'Autriche, contre laquelle ils se pourront defendre facilement, en faisant voir à la Republique les procedez de ladite Maison d'Autriche en Pologne, en Boheme & en Hongrie.

Quelques Archiducs voyant que leur desseins sur la Couronne de Pologne n'avoient pû reüssir selon les voyes ordinaires, ont méprisé les resolutions des Dietes, & ont tâché d'enlever la Couronne de Pologne par la force des armes. Apres que Henry III Roy de France, dont nous avons parlé cy-dessus, fut retourné en France, il fut declaré par un heraut en la ville de Cracovie dêchû du Royaume de Pologne, & on proceda à l'élection d'un nouveau Roy.

L'Empereur Maximilian II eut quelques suffrages, & encore qu'il n'eût pas esté declaré Roy, neanmoins parce qu'il avoit eu quelques voix il voulut s'opposer à Estiene Battori. Il arriva pour cet effet qu'il reçut du secours du Grand Duc de Moscovie, & d'autres endroits; il envoya jusques aux Perses exhorter le Sophi à la guerre contre le Turc, de peur que celui-cy ne traversast le dessein qu'il avoit sur la Pologne.

L'Archiduc Maximilian se porta contre Sigismond dernier Roy de Pologne de mesme

me que le susdit Empereur Maximilian II, son pere s'estoit porté contre ledit Battori & avec le mesme pretexte; mais il fut malheureux, car il fut fait prisonnier apres la perte d'une bataille, qui assura la couronne à Sigismond. Sans doute aprés tels procedez des Archiducs la Pologne ne doit jamais élire Roy aucun Prince de la Maison d'Autriche ; mesmes elle doit estre reservée à se proposer & mettre sur les rangs tandis que l'Empire sera en ladite Maison d'Autriche.

Apres que les Archiducs d'Autriche ont esté appellez aux Royaumes de Boheme & de Hongrie, ils les ont insensiblement rendus comme hereditaires à leur Maison, pour le moins tant qu'il y aura des masles ; car ils soûtiennent aujourd'huy que l'election n'a plus de lieu dans ces Royaumes-là qu'au defaut de mâles en la Maison Royale, & qu'il suffit que le Roy presente son fils ou son cousin pour estre declaré son successeur ; ils en usent ainsi maintenant.

L'Empereur Ferdinand III fit l'an passé recevoir de cette façon Roy de Boheme son fils aisné, & il est prest d'en faire autant à la Diete de Presbourg pour le proclamer Roy de Hongrie.

Neanmoins cela repugne directement aux anciennes coûtumes des Royaumes de Bohe-

Boheme & de Hongrie ; & les Roys de Pologne doivent faire connoiſtre adroitement à la Republique de Pologne, que ceux qui ſe ſont ainſi comportez dans les Royaumes de Boheme & de Hongrie, n'en feroient pas moins en celuy de Pologne s'ils en eſtoient une fois Roys.

De plus les Roys de Pologne doivent engager le plus qu'ils peuvent la Republique dans les intelligences & alliances avec les Princes qu'ils ſçavent eſtre ennemis ou jaloux de la puiſſance de la Maiſon d'Autriche, afin que les avis de tels amis & alliez eſtans cõſiderez dans les Dietes de Pologne, ſoient encore un nouveau empéchement aux Archiducs d'Autriche pour eſtre faits Roys de Pologne.

Suivant cette Maxime, le Roy de Pologne d'aujourd'huy a fait reſoudre dans une Diete de Pologne ſon ſecond mariage avec la Princeſſe Louyſe Marie de Gonzagues, laquelle nous avons déja dit avoir pris naiſſance & avoir toujours eſté nourrie en France.

Les honneurs que leurs Majeſtez tres-Chreſtiennes ont fait à cette nouvelle Reyne de Pologne auparavant ſon départ de Paris pour aller trouver le Roy Ladiſlas ſon mary, ont eſté bien differents de l'accueil que

que l'Empereur Ferdinand fit au Roy de Pologne, alors son Beaufrere & mary de sa sœur.

Ladislas ayant esté obligé pour sa santé d'aller à des bains sur les terres de Ferdinand, il fut receu avec peu de civilité par celuy-cy, qui ne luy donna pas la main droite dans son propre Palais, & prit place dans un siege plus relevé que celuy qui estoit destiné pour ledit Roy.

Ladislas s'est toûjours depuis tenu fort mécontent d'une telle reception. Les Polonois en ont fait de grandes plaintes, & ont témoigné prendre part aux justes ressentimens de leur Roy.

Cela sans doute disposa plus facilement la Diete de Pologne à resoudre le mariage du Roy Ladislas avec la Princesse Loüise Marie de Gonzagues. Mais quoi qu'il en soit au regard de ce point-là, il est constant que ce mariage s'accorde avec les vrayes Maximes dudit Ladislas, & nous montrerons cy-dessous comme il convient aussi avec les vrayes Maximes du Roy de France.

Reste à considerer icy comment le Roy de Pologne doit ménager son interest au regard de la Couronne de Suede qu'il dit luy appartenir par un droit hereditaire pour les raisons déduites cy-dessus.

G Le

Le Roy de Pologne s'il veut se conserver quelque reste d'esperance que sa Majesté puisse r'entrer un jour dans la possession du Royaume de Suede, il doit appliquer tous ses soins principalement à trois choses.

1. Il doit empescher que la Paix ne se fasse entre la Pologne & la Suede, & que l'affaire de la Livonie ne se compose à l'amiable : car tant que le different ne sera pas terminé tout à fait, il aura toûjours sujet d'esperer que les Couronnes de Pologne & de Suede r'entreront en guerre, & que sa Maison profitera de ces troubles un jour que la Pologne sera plus heureuse, qu'elle n'a esté dans les dernieres guerres contre la Suede.

2. Il doit prendre grand soin de se rendre amis tous les Princes qu'il juge estre ennemis declarez ou couverts de la Suede. L'estat des affaires en découvre quatre principaux, à sçavoir l'Empereur, le Roy de Dannemark, le grand Duc de Moscovie, & l'Electeur de Brandebourg.

La Suede est encore en armes contre l'Empereur.

Le Roy de Dannemark a esté surpris par les Suedois dans la derniere guerre qu'ils luy ont faite. Et le Traité desavantageux qu'il a esté contraint de faire avec eux le rend leur ennemy irreconciliable & le fait

croire

croire toûjours prest à prendre sa revanche quand il en aura l'occasion.

Le Duc de Moscovie est en paix avec la Suede, mais c'est un ennemy couvert qui pourra bien se broüiller avec elle quand il en aura l'occasion, pour tirer raison des places enlevées sur la Moscovie par le feu Roy de Suede.

L'Electeur de Brandebourg n'est pas bien avec la Suede à cause des pretensions qu'il a sur la Pomeranie, que le Roy de Suede veut retenir pour satisfaction de la guerre d'Allemagne.

On peut encore ajoûter quelques Princes de l'Empire qui se trouveront aussi interessez dans ladite satisfaction de Suede, comme sont les Ducs de M klebourg, le Duc Frederic de Holstein, cousin du mesme Roy.

Les Hollandois mesme sont creus ne voir pas de bon œil les progrez de la Suede; & si la consideration de la France ne les empesche, ils pourront bien entrer en differend avec les Suedois pour le commerce du Sund.

3. Le Roy de Pologne doit toûjours avoir l'œil sur le gouvernement de la Suede & l'estat des affaires de ce Royaume, afin que si l'esperance se presente jamais à y r'entrer ou par alliance ou par quelque division

qui y peut ſurvenir, il ne manque pas de ſe ſervir promptement de cette occaſion.

Aprés la mort de la derniere Reyne de Pologne, Ladiſlas ietta incontinent les yeux ſur la Reyne de Suede pour l'épouſer en ſecondes noces, il en témoigna meſme quelque choſe à la France, & luy demanda l'interpoſition de ſes bons offices en cette affaire là. Le deſſein en eſtoit fort bien pris, encore qu'il n'ait pas reüſſi tant à cauſe de la diverſité de religion, qu'à cauſe de l'inimitié qui regne maintenant entre ces deux nations.

La Reyne de Suede n'eſt pas encore mariée, il y a ſujet de s'étonner pourquoy elle tarde tant à choiſir un mary : ſi elle decedoit ſans avoir eſté mariée il eſt probable qu'aprés ſa mort il y auroit de grands troubles en Suede? ſoit que le Senat vouluſt diſpoſer de la Couronne, ſoit que les Princes deſcendus de Guſtave I. par des filles y vouluſſent éteindre la royauté, & former une nouvelle Monarchie.

Or s'il arrive jamais quelque diviſion en Suede en quelque temps que ce ſoit, le Roy de Pologne doit toûjours avoir l'œil deſſus pour en profiter avec le deſſein de recouvrer la Couronne de Suede que Sigiſmond dernier Roy de Pologne a poſſedée, comme nous avons remarqué cy-deſſus au commencement de ce chapitre.

Quant

Quand aux Maximes de la Republique de Pologne nous dirons qu'on ne se peut persuader que les interets de la Republique de Pologne soient entierement separez de ceux du Roy, car le Roy peut estre consideré comme partie de la Republique, & comme tel il a ses interets tellement joints avec ceux de la Republique, que rien ne le touche qui ne touche la Republique, & rien ne touche la Republique qui ne le touche aussi reciproquement; & cela se doit entendre generalement de tous les Princes & Estats electifs.

La Religion Catholique prevaut dans le Royaume de Pologne où il y en a aussi plusieurs autres.

Le Royaume de Pologne a quatre voisins fort puissants; le Moscovite, le Suedois, l'Empereur, & le Turc. Ie ne dis rien du Transilvain, parce qu'il est beaucoup plus foible;ny du Procope, parce qu'il n'est qu'un Emissaire du Grand Seigneur.

La Pologne a des pretensions sur la Silesie, autrefois fief de Pologne & envahy sur elle par les Roys de Boheme.

Le feu Duc de Moscovie assiegea Smolensko: & les differens d'entre la Pologne & la Moscovie ne sont pas bien pacifiez.

La Suede a conquis de nostre temps la

Livonie sur les Polonois, & elle la garde seulement par un accommodement provisionel d'une tréve faite pour quelques années; joint que le Roy de Pologne pretend d'autre part le Royaume de Suede luy appartenir par les raisons déduites cy-dessus.

Les Chrétiens ne sont pas assurés d'vn bon voisin du costé de la Turquie, le Grand Seigneur ne faisant aucune difficulté de violer les traitez les plus solemnels qu'il pourroit avoir faits avec luy. Ainsi les Polonois ne manqueront pas de pretexte de commencer la guerre quand & contre lequel ils voudront de leurs propres voisins susdits.

Quelques-uns s'étonnent pourquoy dans cette longue guerre qui dure encore dans l'Empire, la Pologne n'a rien entrepris contre la Silesi, principalement lors que le Turc estoit empesché contre le Persan: ils disent que le temps sembloit estre alors for favorable pour l'entreprise, & ajoûtent que la Pologne a des seconds interets d'humilier & abbatre la puissance de sa Maison d'Autriche, puisque déja elle a rendu les Royaumes de Boheme & de Hongrie comme hereditaires à ses Archiducs, & a voulu s'emparer de celuy de Pologne par la force des armes, y joignant encore l'interest du Roy de Pologne, en ce que la Maison d'Autriche a

voulu

voulu traverser son élection & celle du feu Roy son pere, comme elle avoit traversé déja celle de leur predecesseur en brigant autant de fois la Couronne de Pologne pour quelqu'un de ses Archiducs.

On répond à cela que les prétentions de la Pologne sur la Silesie sont fort vieilles, & que ce luy seroit un pretexte bien leger pour rompre maintenant avec l'Empereur.

On ne demeure pas d'accord que depuis l'entrée du feu Roy de Suede en Allemagne, la Pologne ait eu aucun temps favorable pour se declarer ennemie de l'Empereur; car elle n'a jamais esté asseurée de l'amitié du Moscovite; elle a esté attaquée par eux & par le Turc.

La guerre du Turc contre le Persan a duré fort peu, & au retour d'icelle le feu Sultan Amurath estoit prest de porter ses armes en Pologne s'il n'eut esté prevenu de la mort: il se fût encore bien plus empressé de ce dessein-là, s'il eût vû la Pologne engagée dans la guerre de l'Empire.

La Pologne, comme nous avons dit au commencement de ce Chapitre, ne doit jamais élire aucun Prince de la Maison d'Autriche, & elle doit estre extrémement reservée à ne le point proposer, ny mettre seulement sur les rangs. Du reste elle n'a pas

d'intereſt à diminuër l'authorité de ladite Maiſon d'Autriche en Allemagne : Car l'Empereur eſt aujourd'huy le plus foible des quatre voiſins que nous auons dit luy devoir eſtre plus en conſideration. Tant s'en faut, rien ne la doit empeſcher d'entrer en alliance & confederation avec l'Empereur & avec le Turc, puiſque ces deux Princes ne ſont pas capables de luy donner aucune jalouſie par eux-meſmes. Ainſi on ne doit pas trouuer étrange que le premier mariage du Roy de Pologne ait eſté reſolu avec une des ſœurs de l'Empereur ; ny que le feu Roy Sigiſmond ait épouſé deux filles d'un autre Empereur.

Le ſecours de l'Empereur n'a pas toûjours eſté inutile audit Sigiſmond ; le feu Roy de Suede en fit vne plainte contre ledit Empereur en continuant la guerre d'Allemagne.

Il eſt bien vray que les confederations de la Pologne avec l'Empereur ne doivent pas eſtre de telle ſorte qu'elles la lient entierement aux interets de la Maiſon d'Autriche, & regarde de mauuais œil tous ceux qui n'en pourront eſtre amis : elle ne doit pas negliger les alliances de Princes de l'Empire, & encore moins celles des puiſſances plus conſiderables qui peuvent arréter tout court

court l'Empereur au milieu des desseins qu'il auroit pû former contre la Pologne par une ligue avec d'autres Estats, comme l'Empereur Maximilian II. avoit fait avec la Moscouie contre Estienne Battori Roy de Pologne.

Cette Maxime a facilité le mariage du Roy Ladislas avec la Princesse Louïse Marie de Gonzagues, afin que la France n'eust aucun ombrage que les Polonois s'interessoient avec plus de passion dans le party d'Autriche.

Il ne faut que jetter les yeux sur l'Empereur, pour convertir de ce qui est dit cy-dessus.

La France & la Suede avec leurs Alliez font la guerre à l'Empereur, les avantages sont tres-grands de ce costé-là; si la Pologne s'y joignoit encore, outre qu'elle reconoistroit trop mal le secours que le feu Roy Sigismond receut du feu Empereur en la guerre de Prusse contre le feu Roy de Suede, & qu'elle se mettroit en danger de ne jamais tirer un pareil secours dans un semblable besoin, elle travailleroit à établir deçà la mer la puissance des Suedois, laquelle ne doit estre que trop suspecte à la Republique de Pologne, puisqu'ils luy detiennent la Livonie.

Quant à l'intereſt particulier du Roy de Pologne, nous avons dit cy-deſſus comme il doit ſe comporter pour conſerver en ſa maiſon la Couronne de Pologne, & empeſcher qu'aucun Archiduc n'y ſoit appellé.

Depuis la guerre de Smonlensko la Pologne a toûjours veſcu en paix avec la Moſcovie, & meſme l'année derniere aprés la mort du Duc de Moſcovie, elle renouvella le traité d'alliance avec le jeune Duc, de ſorte que le different pour leurs limites ne doit eſtre terminé que par voyes amiaibles.

Ce procedé s'accorde entierement avec les vrayes Maximes de la Pologne, car Smolensko eſtant auiourd'huy entre les mains des Polonois, la Pologne n'a plus ſon honneur engagé dans la guerre de Moſcovie, & les Conquétes qu'elle y pourroit faire ne luy ſçauroient jamais eſtre ſi avantageuſes que ladite alliance, laquelle luy pourroit beaucoup ſervir contre le Turc qui eſt ennemy commun des Polonois & du Moſcovite, & contre les Suedois avec qui la Moſcovie pourra bien ſe broüiller afin de tirer raiſon des places enleuées ſur la Moſcovie par le feu Roy de Suede.

La Pologne eſt en trêve avec la Suede & 10. ans & plus ſe ſont déja écoulez de cette trêve, il en reſte encore prés de deux fois autant.

La

La Suede doit durant ce temps-là demeurer dans la possession de la Livonie, conquise sur la Pologne par le feu Roy de Suede Gustave Adolphe.

Quand ledit Roy de Suede commença la guerre d'Allemagne, il choisit le temps auquel il estoit en tréve avec la Pologne & le feu Roy Sigismond. Durant cette trêve-là les deux Roys qui l'avoient faite moururent, & aprés qu'elle fut expirée, la Maison d'Autriche n'omit rien qui fût de son possible pour faire r'entrer de nouveau en guerre la Pologne contre la Suede; mais son projet fut inutile: la France, interposant sa mediation entre les deux Couronnes de Suede & de Pologne, fit en sorte qu'elles convinrent ensemble d'une seconde trêve, qui a duré & dure encore à present, & qui a esté faite pour durer un espace de temps beaucoup plus long que n'a pas esté celuy de la premiere trêve faite entr'eux.

La Pologne suivit alors ses vrayes Maximes; elle devoit à la verité donner la paix au Moscovite & au Turc, mais elle estoit encore toute allarmée des perils dont elle avoit esté menacée dans ces deux occasions. Et comme elle avoit grand suiet de croire que ces deux puissans ennemis ne luy avoient fait la guerre que pour l'empescher de nuire

à la Suede, elle devoit apprehender une ligue entre ces trois puissances, en cas qu'elle vint à vne rupture ouverte avec la Suede.

Cette crainte là fit resoudre à continuër une trêve qui ne luy a point esté desavantageuse ny déraisonnable, parce qu'elle n'y a fait aucune renonciation de ses droits sur la Livonie. Elle croit aussi qu'elle devoit alors paroître de bonne intelligence avec la Maison d'Autriche, qu'elle voyoit en armes contre la Suede : cela fit qu'elle l'éconduisit touchant le mariage du nouveau Roy de Pologne avec la sœur de l'Empereur d'aujourd'huy.

Le Duc de Curlande travaille maintenant à ce que par la mediation de la France les Couronnes de Pologne & de Suede changent leur traité de trêves en une paix perpetuelle.

Ce Duc a grand interest que cela reüssisse, parce que son Estat est voisin de la Livonie.

Le Roy de Pologne ne le doit pas souhaiter pour ses interets particuliers que nous avons deduits ailleurs.

Reste icy à voir si la Republique de Pologne y doit entendre.

Il est toûjours messéant de ne vouloir pas écouter les propositions qui tendent à terminer

miner la guerre, ou pacifier les differens qui la pourroient causer.

La Pologne doit toûjours se montrer preste à faire un accommodement raisonnable, & ne doit point refuser d'entrer en conference pour ce sujet.

Si dans cette conference la Pologne trouve de grands avantages, elle doit conclurre la paix, afin d'estre plus libre contre le Turc; car tant que faire se peut, un Estat ne doit point entreprendre plusieurs querelles, ny se broüiller avec differens ennemis en un mesme temps. Mais si les avantages ne sont point considerables, rien ne la presse de changer sa trêve; elle peut laisser les choses en l'estat où elles sont maintenant au regard de la Suede, & cependant elle devra tenir cet Estat en jalousie, prenant grand soin de se rendre amis les Princes qu'elle jugera estre ennemis declarez & couverts de la Suede, tels que sont aujourd'huy l'Empereur, le Roy de Dannemarк, le Duc de Moscovie, l'Electeur de Brandebourg, & quelques autres dont nous avons déja parlé, & deduit leurs raisons en traitant des maximes du Roy de Pologne, c'est pourquoy nous n'en repeterons rien icy.

Le Turc dans les dernieres entreprises qu'il a faites contre la Pologne n'a pas reüssi, le

si ; le feu Roy Sigismond & Ladislas VI. son fils aujourd'huy regnant luy ont donné la paix plusieurs fois.

La Pologne est la puissance Chrétienne la plus redoutable de celles qui sont voisines du Turc. Elle fit sous le dernier Roy Sigismond une armée composée de plus de 300000. chevaux. Elle se peut servir des Cosaques pour porter de l'effroy à toute heure jusques aux portes de Constantinople. De plus elle entretient une bonne intelligence avec le Persan, & c'est la vraye Maxime dont elle doit user contre le Turc. Elle doit aussi toûjours estre preste d'entrer en ligue offensive & defensive avec l'Empereur, & avec qui que ce soit des Princes Chrétiens contre cét ennemy commun. Elle devroit avoir déja fait sa Confederation avec la Republique de Venise, vû principalement que la situation du païs ne luy permet pas de prendre ombrage des progrés de Venise tant puissans qu'ils soient contre le Turc, & elle auroit tort de leur refuser cette ligue, sous pretexte qu'autrefois Venise n'y a pas voulu entendre quand elle en a esté recherchée. On ne doit iamais pecher sur l'exemple d'autruy. L'estat present des affaires veut absolument que la Pologne tourne ses principales puissances contre le Turc, & par une

une diversion considerable l'empéche de continüer davantage ses progrés contre la Chrétienté; car plus la puissance Ottomane s'accroîtra, plus la Pologne devra apprehender: & pour cette mesme raison elle doit avoir l'œil sur toutes les entreprises que le Grand Seigneur peut former contre le Persan & contre qui que ce soit.

Apres avoir traité des Maximes dont la Pologne doit se servir au regard des autres Estats, il ne sera pas hors de propos de conclurre ce Chapitre par celles qu'elle doit garder en l'election de ses Roys; & ces Maximes serviront aux autres Estats electifs.

Pendant la vie du Roy de Pologne la Republique de cet Estat n'a point accoûtumé de luy declarer un successeur, & elle fait fort bien; car telles elections servent souvent de dispositions à rendre les principautez hereditaires: l'exemple s'en voit dans les Royaumes de Boheme & de Hongrie, & aussi dans l'Empire, où les Electeurs sont depuis quelque temps trop prompts de créer un Roy des Romains sans necessité.

La Pologne a depuis un longtemps élû des Roys d'une mesme famille toûjours de proche en proche, sans aucune discontinuation, jusques à ce que la ligne masculine a manqué; & encore en ce cas si elle a eu quelque

quelque Princesse du sang de ses derniers Roys, elle a proposé de la marier avec le nouveau Roy qu'elle prenoit d'vne autre famille. Ces Maximes sont tres-bonnes & tres-loüables, pourveu que la precedente soit aussi observée, & qu'il ne se fasse pas aucune élection en survivance.

En parlans des pretentions que le Roy de Pologne a sur le Royaume de Suede, nous avons remarqué comme les Polonois sont engagez honestement à conserver la Couronne en sa Maison ; mais j'ajoûteray icy qu'ils doivent prendre garde à ne point donner cette Couronne en survivance, & avoir l'œil à ce que les Roys qu'ils choisiront de la posterité du dernier Sigismond ne negligent point les affaires de Pologne, pour vaquer avec trop de passion à leurs interets propres & à leurs droits sur la Suede.

La Pologne, quand la race masculine de ses Roys manque, doit prendre un successeur parmy les Princes étrangers, car celuy qu'elle choisiroit dans le païs, n'auroit iamais tant de credit & seroit exposé aux jalousies des autres grandes Maisons du Royaume, d'où pourroient naître de grands desordres.

Parmy les Maisons étrangeres celle d'Autriche doit estre suspecte à la Republique de Pologne pour les procedés qu'elle a tenus dans

dans les Royaumes de Boheme & de Hongrie, comme il a déja esté dit ailleurs.

Quand un Roy de Pologne se trouve avancé dans l'âge & n'a qu'un fils jeune, il n'y a pas d'inconvenient que le fils se marie; mais s'ils sont plusieurs freres aucun ne doit estre marié du vivant du pere; & aprés la mort du pere, la Republique devra proceder à l'élection d'un d'entr'eux pour estre Roy, & remettre seulement à celui-là de se marier, si ce n'est qu'à quelque temps de là on desespere qu'il ait lignée; car en ce cas elle pourroit permettre à un puisné de se marier aussi, afin que la Maison Royale se perpetuë & ne manque pas de Princes qui puissent estre appellez à la Couronne. Les precautions des susdits mariages sont autant de maximes pour donner remede & obvier aux factions qui pourroient estre suscitées un jour par les Princes sortis de differentes branches de la Maison Royale.

Quelques uns croyent qu'il n'y a pas de danger pour la Republique de Pologne, que les freres des Roys se marient hors du Royaume dans des païs étrangers: par exemple, si le Prince Casimir s'estoit marié en Espagne. Mais quand on considerera l'affaire de prés, on jugera que la Pologne devra toûjours craindre que les Rois, qui les auront receus

&

& mariez chez eux, s'interessent trop à former sous main des partis en leur faveur dans le Royaume & dans les Dietes, pour faire en sorte qu'ils soient appellez à la Couronne, ou leurs descendans, au prejudice des Ainez restez en Pologne.

REMARQVE

Sur la Maxime precedente.

La Pologne a esté sujette à beaucoup de revolutions depuis une vingtaine d'années. Car un peu aprés que nôtre Auteur eut composé ses Maximes, les Cosaques s'estant soulevés sous la conduite de leur General Chmielnicki, y susciterent une guerre d'autant plus dangereuse qu'ellle fut bien-tôt suivie de la mort du Roy Ladislas, arrivée le 20. May de l'année 1647.

Ce Prince n'ayant point laissé d'enfants, les Estats du Royaume éleurẽt à sa place Iean Casimir son frere, qui s'estoit démis de son Cardinalat un peu auparavant, & qui peu de temps apres épousa la veuve de son frere par dispense de la Cour de Rome.

Casimir qui regne à present, a trouvé le Royaume en grande confusion, & ne l'a jamais possedé paisiblement; Car il n'eut pas plutost reduit les Cosaques dans leurs marais,

&

& contraint ces rebelles à rechercher la paix, que les Moscovites luy enleverent Smolensko & presque toute la Lituanie: & comme il estoit occupé à s'opposer à ceux-cy, il se vid attaqué d'un autre costé par le feu Roy de Suede, qui estant entré dans la Pologne avec une armée considerable, en chassa Casimir, & subjugua presque tout le Royaume; jusques à ce que le General Charnetski, assisté de quelque noblesse Polonoise, arréta les conquestes de ce Conquerant, & l'ayant batu en diverses rencontres, & défait presque toutes ses troupes, le contraignit de se retirer en Prusse; en suite dequoy Ragotski, Prince de Transylvanie, entra dans la Pologne pour favoriser les armes de Suede, mais le mesme General ayant défait partie de ses troupes, & contraint ce Prince d'accepter un traité de paix honteux, il se retira pour pourvoir aux affaires de ses Estats. Et le Roy de Suede ayant laissé son frere dans la Prusse avec partie de ses troupes, s'en alla par la Pomeranie attaquer celuy de Dannemark qui luy avoit declaré la guerre, & mourut au mois de Février de l'année 1660. en suite dequoy le Roy de Pologne conclud la paix avec la Couronne de Suede le mois de May ensuivant, sous des conditions dont vous verrez le contenu dans la Remarque suivante.

Les Moscovites ne furent pas plus heureux que

que les autres, car les troupes Polonoiſes ayant remporté une victoire ſignalée ſur eux, ils furent contraints de ſe retirer à Smolensko.

Le Roy Caſimir a eu des enfants de la Reine, mais ils ſont tous morts, & il n'eſpere pas d'en avoir davantage, voila pourquoy on a proposé dans la Diete du Royaume l'élection d'un ſucceſſeur à ſa place : la Reine & les Partiſans de France ſollicitent pour un Prince François, la Nobleſſe & les Partiſans de l'Empire s'y oppoſent formellement ; la pluſpart meſme des membres de la Diete ne veulent point proceder à l'élection d'un Roy pendant la vie de celuy-cy ; & c'eſt ce qui fait naiſtre des guerres civiles dans ce Royaume, qui ſe renouvelant à meſure qu'on avance cette propoſition, ſont capables de faire plus de mal à cet Eſtat que toutes les autres guerres qu'il a euës. Et ainſi, quoy que la Pologne ait changé de face depuis que noſtre Auteur a eſcrit, il ſemble que l'évenement confirme la verité de la Maxime qu'il a établie ; que la Republique de Polongne ne doit point élire de ſucceſſeur à la Couronne pendant la vie du Roy.

MA

Maximes

Du Roy de Suede.

LE Royaume de Suede ayant esté rendu hereditaire en la personne de Gustave Adolphe ; & pour en pourvoir sa posterité. Ladislas Roy de Pologne pretendant estre legitime Roy, comme legitime fils dudit Gustave I. au lieu que Christine, qui se trouve en possession de la Suede n'est que petite fille de Charles frere puisné de Iean III. fils de Gustave : Charles usurpa le royaume sur Sigismond dernier Roy de Pologne, son neveu, fils de son frere Iean. Et Ladislas a les droits de son pere Sigismond : mais la posterité de Charles s'est maintenuë en la possession du Royaume de Suede.

Charles a eu pour successeur son fils Gustave Adolphe, & celuy-cy sa fille unique Christine aujourd'huy Reine de Suede.

Les Estats de Suede, pour asseurer davantage la Couronne de Suede à la posterité de Charles, ont declaré Sigismond & ses descendans, tant en ligne masculine que feminine, décheus de tous droits qu'ils pourroient pretendre sur la Suede ; & en cas que le dernier Roy de la Posterité masculine de Charles en ligne directe vint à mourir sans enfans

sans mâles, ils luy ont substitué ses filles, & au defaut d'icelles filles les Princes qui se trouveront en Suede sortis dudit Charles en ligne feminine.

La diversité de religion a produit cette grande aversion contre Sigismond & sa Posterité. Car Sigismond estoit mort Catholique, & ses enfans vivent tous en la mesme religion. Mais Charles oncle de Sigismond, & la Posterité dudit Charles tant masculine que feminine a toûjours professé la religion Lutherienne, que Gustave pere dudit Charles introduisit le premier dans le Royaume de Suede.

Christine, aujourd'huy Reine de Suede, fille unique du feu Roy Gustave Adolphe, & d'Eleonor de Brandebourg, succeda à son pere, tué en la bataille de Lutzen en Novembre 1632. mais comme elle n'avoit pas encore dixhuit ans accomplis, elle ne prit pas absolument la qualité de Reine, mais seulement celle de Reine designée, & la regence fut donnée aux cinq principaux officiers de la Couronne, qui sont le Brotic, le grand Mareschal, le grand Amiral, le grand Chancelier & le grand Tresorier.

Les cinq principaux Officiers Regens prirent en main le gouvernement de l'Estat, & ne s'en sont demis qu'au mois de Novembre

bre 1644. lors que Christine a esté declarée Majeure & a pris absolument la qualité de Reine, mettant bas celle de designée qu'elle prenoit auparavant; Et depuis ce temps-là toutes les lettres ont esté signées d'elle seule, au lieu qu'auparavant elles n'étoient signées d'elle, mais des cinq susdits Regens,

Eleonor de Brandebourg sa mere, Reine Doüairiere de Suede, se retira hors de Suede, & aprés avoir demeuré quelque temps sur les terres du Roy de Dannemark, avec lequel les Suedois l'ont creu avoir de grandes intelligences, elle a passé dans le Duché de Prusse où elle est maintenant.

La Reine de Suede n'est pas encore mariée, dequoy toute l'Europe s'étonne, veu principalement que le Duc de Curlande & l'Electeur de Brandebourg se sont mariez depuis peu, le Duc avec la sœur ainée de l'Electeur de Brandebourg, & celuy-cy avec la fille ainée de Fredric Henry Prince d'Orange. On croit ces deux partis avantageux à la Reine de Suede: le premier pour établir davantage ses affaires en Pologne par la possession d'un Estat voisin de la Livonie; & l'autre pour affermir aussi ses affaires au mesme Royaume par la possession du Duché de Prusse & par une union plus grande en Alle-

Allemagne, où la querelle touchant la Pomeranie auroit esté éteinte; & de plus un Electorat de tres grande étenduë, & plusieurs autres belles terres auroient esté annexées à la Suede.

Le Duc de Moscovie est encore un puissant party; mais la diversité de religion empeschera que ces deux Estats s'unissent : joint que l'un est maintenant hereditaire & l'autre n'est qu'électif.

On dit aussi que les Suedois ne veulent pas que leur Reyne épouse un Prince étranger.

Quelques-uns passent plus avant & se persuadent que les Suedois desireroient que leur Reyne passa toute sa vie sans se marier comme a fait Elizabeth Reyne d'Angleterre, & que leur dessein seroit de former aprés sa mort une nouuelle Monarchie; joint que les Suedois dans les propositions qu'ils font pour la paix demandent ouvertement que les terres de l'Empire qui leur sont quitées pour leur satisfaction, soient unies inseparablement avec la Suede à perpetuité, quelque changement de gouvernement qui puisse arriuer en cet Estat-là.

Et neanmoins quand la Reyne de Suede viendroit à deceder sans hoirs, si l'on pratiquoit ce que nous avons dit auoir esté déja resolu

resolu par les Estats Generaux du Royaume, le Prince Charles Palatin de Stimbourg son cousin germain luy devroit succeder & estre substitué ou ses descendans en cas qu'il fût déja mort.

Ce Palatin est fils d'un des puisnez de la branche des Deux-Ponts qui vit encore, & d'une sœur du Roy de Suede, laquelle est decedée en l'année 1639. Il a esté nourry quelques années en France, il a fait ses exercices à Paris chez le sieur Benjamin au mesme temps que le Duc d'Anguien aujourd'huy Prince de Condé.

Il retourna en Suede l'an mil six cens quarante, il a passé les campagnes suivantes en l'armée d'Allemagne, & depuis la Majorité de la Reine il a esté remandé pour passer en Suede. A son depart il fut traité par le Mareschal Tortenson du titre de Serenité, qui est au dessus de celuy d'Altesse, & approche davantage celuy de Majesté. Cela faisoit croire son mariage déja resolu avec la Reine de Suede.

Ce Prince a un frere puisné nommé Adolphe qui fit l'an passé le voyage de France avec le jeune Comte de la Garde, Ambassadeur extraordinaire de Suede, & fils du grand Mareschal. Il a aussi trois sœurs ; l'aînée a épousé le fils du Marquis de Bade, la seconde a épousé ledit Comte de la Garde

H Am-

Ambaſſadeur extraordinaire de Suede & fils du grand Mareſchal, & la troiſiéme eſt mariée au Landgrave Frederic oncle du jeune Landgrave de Heſſe Caſſel.

La puiſſance de ces Roys eſt grande depuis quelque temps. Le feu Roy Guſtave Adolphe y avoit des volontez preſque abſoluës depuis qu'il ſe fut aquis de la reputation dans les armes. Sa fille Chriſtine y eſt aujourd'huy autoriſée au delà de ce qu'on en ſçauroit croire de ſon âge & de ſon ſexe.

Le Senat de Suede, qui a toûjours eu part au Gouvernement de l'Eſtat, eſt diviſé en cinq Colleges : il n'eſtoit compoſé que de vingt Senateurs avant le regne de Guſtave Adolphe qui en ajoûta cinq, c'eſt à dire un en chaque college.

Les Chefs de ces cinq Colleges ſont le Broſthic, qui eſt Chef de la Iuſtice : le grand Mareſchal, qui eſt le Lieutenant General des armées ; le grand Amiral, qui eſt le Surintendant des Mers ; le grand Chancelier, qui expedie les dépéches & eſt comme le Secretaire d'Eſtat ; & le grand Threſorier qui eſt Surintendant des finances.

Lors que le feu Roy mourut, le Broſthic, le grand Chancelier, & le grand Threſorier eſtoient tous trois de la maiſon des Oxenſtiern, qui ſe diſent alliez de quelques Sei-

gneurs

gneurs de France,& entr'autres du feu sieur du Plessis Mornay.

Le Comte de la Garde, dont la Maison est originaire de Langedoc, estoit grand Mareschal, & un frere naturel du feu Roy grand Amiral.

Ces cinq principaux Officiers de la Couronne de Suede furent Regens du Royaume durant la minorité de Christine : pendant cette Regence qui a duré douze ans, le Brosthic mourut, & le Comte Brabe, issu d'une ancienne Maison de Suede, luy fut substitué. Il n'est point encore arrivé d'autre changement en ces cinq principales dignitez.

Le College des Maréchaux est aujourd'huy composé du susdit Comte de la Garde grand Maréchal fort âgé & aveugle, depuis quelques années, & des Maréchaux Horu, Tortenson, Kage & Vvrangel.

Les deux premiers ont commandé longtemps les armées d'Allemagne, Kage commandoit dans Ratisbonne quand elle fut prise par le Roy de Hongrie l'an mil six cens trente & quatre, & Vvrangel commande aujourd'huy l'armée d'Allemagne.

La Suede a pour voisins quatre grands Estats, la Moscovie, la Pologne, l'Empire, & le Danemark. Ce luy sont autant d'ennemis declarez & ouverts, si l'on considere

ce qui s'eſt paſſé depuis quelques années dans les païs ſeptentrionaux. Car le feu Roy de Suede a enlevé la Livonie aux Polonois, & pluſieurs places ſur le Golphe Finique aux Moſcovites. Il a porté la guerre dans l'Empire ; & ſa fille qui luy a ſuccedé continuë cette meſme guerre, & d'autre part elle a contraint le Danois à luy quitter des Provinces entieres avec pluſieurs Iſles de la mer Balthique.

Le voyage que le Comte de Vvaldemar a fait en Moſcovie à deſſein d'épouſer la ſœur du jeune Duc d'apreſent, donnoit lieu de croire qu'une ligue eſtoit preſte à ſe former entre l'Empereur, le Polonois, le Danois & le Moſcovite contre le Suedois : neanmoins elle n'éclata qu'entre l'Empereur & le Roy de Dannemark ; il eſt vray que le mariage du Comte de Vvaldemar fils du Roy de Dannemark ne ſe fit pas ; & il eſt à preſumer que s'il ſe fût fait, cette alliance eut engagé facilement le feu Duc de Moſcovie, & que dans une telle conjonćture d'affaires, la Pologne l'eut encore groſſie de toute ſa puiſſance.

Ce n'eſt pas vn petit bonheur à la Suede que cette ligue n'ait pas eſté noüée : & le ſouvenir de ce qui s'eſt pû faire la doit obliger à faire le glus qu'il ſe pourra d'alliances,

&

& avec les quatre susdits voisins, à qui l'éclat de ses victoires donne de la jalousie depuis quelques années.

La Suede est en paix avec le Danemark depuis le traité de Bronsbroo fait par l'entremise de la France. Elle est aussi en paix avec la Moscovie, & elle a renouvellé cette paix depuis la mort du dernier Duc de Moscovie; elle est en treve avec la Pologne,& on parle mesme de changer cette treve en une paix perpetuelle par la mediation de la France & les soins du Duc de Curlande; elle est en guerre ouverte en Allemagne, mais on travaille à un traité de paix, & on en espere bonne issuë dans peu de temps.

Sur l'estat present des affaires de Suede on peut faire les reflexions suivantes.

La paix avec la Moscovie est utile à la Suede; car outre qu'elle se met hors de crainte de ce costé là, elle pourra se servir de cette alliance dans les occasions contre les Polonois sous prttexte que les differens entre la Moscovie & la Pologne touchant les limites ne sont pas encore vuidez tout à fait, c'est pourquoy le feu Roy de Suede fit entreprendre au feu Duc de Moscovie le siege de Smolensko contre les Polonois.

La Suede ne doit rien negliger pour faire une paix perpetuelle & vivre en bonne in-

telligence avec ses quatre voisins; cela empeschera le Moscovite de former facilement aucuns desseins contr'elle, ne regardant pas tant aujourd'huy le Moscovite & le Polonois, comme l'Empereur & le Danemark pour des raisons particulieres que nous déduirons cy-aprés.

Pendant que la Suede est en paix avec le Roy de Danemark & le Duc de Moscovie, & en treves, mesme à la veille d'un traité de paix avec la Pologne, elle doit travailler aussi à faire la paix en Allemagne, & s'asseurer par un bon traité la joüissance paisible des fruits d'une longue paix: elle doit tascher de sortir d'affaires en telle sorte, que les Princes qui se trouvent interessez en sa satisfaction demeurent contents, & ne puissent pas trouver mauvais si elle differe la conclusion de la paix jusques à ce temps-là, pour sa seureté.

Deux raisons principales relevent la conqueste de la Suede en Allemagne, beaucoup au dessus de toutes les autres qu'elle a faites ailleurs depuis un long-temps.

La premiere raison est, que la nation Allemande est plus belliqueuse que toutes les autres, sur lesquelles la Suede a pû faire des progrés.

Il est constant que dans les païs septentrio-

trionaux on ne fait point d'estat d'une armée si elle n'est composée en partie d'Allemans.

Le Roy de Pologne fit perir l'armée entiere des Moscovites qui assiegerent Smolensko, & on n'en donne point d'autre raison, sinon qu'il n'y avoit point d'Allemans parmy les troupes des Moscovites.

L'armée de Suede en Allemagne n'a pas quantité de Suedois naturels, les soldats & les Officiers mesmes sont la plus grand'part Allemans; & ce qui est encore plus remarquable entre les quatre principaux Officiers, les deux premiers, à sçavoir le Mareschal Vvrangel, General des armées, de Vvirtenbers, General de l'artillerie, sont à la verité Suedois naturels; mais le troisiéme, à sçavoir Konismark, General de la Cavalerie, est Alemand, & Mortagne, Ceneral de l'Infanterie, est Hollandois.

La deuxiéme raison est, que les conquestes des Suedois en Allemagne leur donnent beaucoup plus de reputation que toutes les autres ensemble.

Peu de temps avant la mort de Henry III, Roy de France & de Pologne, le Chancelier de Navarre fit imprimer un discours, par lequel il prouvoit le Roy son Maistre indubitable successeur de la France,

en cas que ledit Henry vinst à deceder sans enfans mâles, & se moquant d'une proposition tout à fait ridicule, que les ennemis de son Maistre mettoient en avant, il dit en termes exprés, que *telles choses seroient bonnes à faire croire à un Roy d'Egypte ou à un Roy de Suede.* D'où l'on doit conclurre qu'en ce temps-là, qui n'est pas beaucoup éloigné du nostre, la France & la meilleure partie de l'Europe n'honoroient pas la Suede, puisque le Chancelier du Roy qui estoit le plus interessé dans les affaires de l'Europe mettoit en parallele les Roys de Suede avec des Roys imaginaires d'Egypte. En effet, les Roys de Suede & de Danemarx terminans leurs differens de la mer Balthique, les Estats de deçà n'y prirent point de part, & encore moins aux guerres entre la Suede & la Moscovie.

Depuis que le feu Roy de Pologne Sigismond a esté privé de la succession de Suede par son Oncle Charles Pere du feu Roy de Suede, & que l'animosité s'est glissée entre les Royaumes de Suede & de Pologne; la Suede a commencé à se faire connoistre un peu davantage, Parce que la Pologne confine par terre avec l'Allemagne. Aussi, quand elle armera sous quelque pretexte que ce soit, toute l'Allemagne, & par consequent

toutes

toutes les puiſſances voiſines de l'Allemagne auront l'œil ſur cet armement, & dorenavant elle ne fera pas la moindre entrepriſe, que ſon deſſein ne ſoit examiné dans les Conſeils de tous les ſouverains de l'Europe.

Ces conſiderations doivent porter la Suede à prendre garde plus ſoigneuſement à ſes interets en Allemagne, que non pas en Pologne, en Moſcovie & en Danemark.

Or la Suede pour s'exempter de toute apprehenſion qu'elle puiſſe éprouver un jour quelque revers de fortune en Allemagne, elle doit, apres la paix de l'Empire faite, ſe tenir à une alliance inviolable avec la France.

Ce ſera le vray moyen pour empeſcher que perſonne entreprenne rien contre ſes conqueſtes ſur l'Empire. Et comme cette alliance avec la France luy eſt tres-avantageuſe, elle fera prudemment de ne prendre jamais confiance aucune en ceux avec qui la France, ſelon ſes vrayes maximes n'en peut avoir.

Il eſt encore important à la Suede pour la conſeruation de ſes conqueſtes en Allemagne, que par le traité de paix elle demeure membre en l'Empire à raiſon de ces biens-là; c'eſt pourquoy les Suedois demandent que les terres qui leur ſeront cedées pour leur ſatisfaction, demeurent fiefs de l'Em-

pire, unis à perpetuité inseparablement à la couronne de Suede.

La principale raison est que l'Allemagne est separée du Royaume de Suede par une mer qui n'est pas nauigable en tout temps, non seulement à cause des orages qui luy sont communs avec les autres mers, mais aussi à cause des glaces qui empéchent l'abord de ses ports durant plusieurs mois de l'année. Ils inferent de là qu'il est necessaire à la couronne de Suede qu'elle ait connoissance des affaires d'Allemagne & entretienne des traitez d'alliance avec les Princes de l'Empire, ce qui luy reüssira plus facilement & avec plus de confiance quand elle envoyera des Deputez aux Dietes, & aura voix deliberative dans le College des Princes.

C'est une coûtume receuë en Allemagne, que toutes les Principautez seculieres, à la reserve des Electorats, se divisent quand il y a plusieurs enfans dans une famille. De là viennent tant de partages faits à diverses branches de cadets dans plusieurs Maisons de Princes.

Les Suedois doivent prendre garde de ne pas faire de mesme, & que tout ce qui leur sera laissé pour leur satisfaction en Allemagne ne soit pas seulement uny inseparablement à la couronne de Suede à perpetuité,

mais

mais encore soit indivisible & ne puisse jamais estre partagé par les Princes du sang royal, ausquels il sera plus à propos de donner des appanages ailleurs hors les terres de l'Empire dans l'ancien domaine de la couronne de Suede, laquelle par ce moyen ne sera point en danger de souffrir aucune alteration ou diminution en ses Estats d'Alemagne.

Les Suedois ont souvent subjugué le Danemark, y ont étably pour Viceroy vn chien, qu'on traisnoit dans un chariot environné de Gardes avec toutes les marques de grandeur qui ont accoûtumé d'accompagner un Viceroy; & quand cét animal aboyoit, les Grands du Royaume qui se trouvoient presents estoient obligez de luy faire vne profonde reverence, comme si ç'eût esté un homme en effet, & vn Viceroy qui leur eût expliqué ses volontez en leur faisant quelque commandement pour le service du Roy.

La derniere guerre entre ces deux nations commença sur la fin de l'année mil six cens quarante trois, elle a esté terminée par l'entremise de la France : le traité de paix s'est fait à Bronsbroo.

Les Danois ont quité à perpetuité aux Suedois l'Isle de Oehel proche de la Livonie, & celle de Gotlant au milieu de la mer

Balthique, & Liemptie, qui est une Province enclavée parmy celles de Suede, & neanmoins jusques alors elle auoit été toûjours du Royaume de Norvvegue, & quelques places d'une autre Province voisine qui se sont aussi trouvées à la bienseance de la Suede, comme situées au delà des Monts.

De plus, ils leur ont encore cedé la Province de Hallandie delà le Sund, non pas à perpetuité, mais seulement pour trente ans, au bout duquel temps ils la pourront retirer en faisant d'ailleurs à la Suede une recompense équivalente.

L'ancienne inimitié enracinée depuis plusieurs siecles entre ces deux Nations, & le traité dernier fait à Bronsbroo, que les Danois ont esté contrains de faire avec un si grand desavantage, oblige la Suede d'observer soigneusement tous leurs déportemens, & se défier toûjours que quand ils penseroient avoir trouvé l'occasion favorable, ils ne manqueront pas de rompre la paix & de recommencer la guerre.

Cela convie la Suede à viure en paix & dans une parfaite union & intelligence avec la Moscovie & la Pologne, comme nous avons déja dit: & si iamais elle reprend les armes contre le Danemark, son principal dessein est de s'approprier à perpetuité la Hal-

Hallandie, avec les Provinces voisines de l'Homen, & Blekingie, afin que de ce costé-là les Danois ayent leur Estat separé de celuy de Suede par la Mer, & ne possedent plus rien au delà du Sund dans le Royaume de Gothie.

REMARQVE

Sur la Maxime precedente.

LA Suede fit la paix aves l'Allemagne en l'an 1648. & ménagea si bien ses interets dans les negotiations du Traité, que l'Empire luy ceda pour sa satisfation toute la haute & partie de la basse Pomeranie, à condition qu'elle luy demeureroit toute entiere si la Maison de l'Electeur de Brandebourg venoit à tomber en quenoüille & à manquer d'enfans mâles. Elle obtint encore par ce Traité l'Isle de Rugen, le Port & la ville de Vuismar, l'Archevéché de Breme & l'Evéché de Verde, avec le droit & prerogative de Membre des Estats de l'Empire, pour avoir entrée dans leurs Dietes, & y tenir le cinquiéme rang entre les Princes seculiers, en consideration de ces possessions annexées par ce Traité à la Couronne de Suede: Ce qui est un des plus grands avantages que ce Royaume pouvoit esperer aprés la perte d'un

d'un grand Roy, & pendant la minorité d'une jeune Reine.

Christine fille de Gustave Adolphe fut couronnée Reine de Suede en l'an 1650. avec tant de magnificence qu'il sembloit qu'elle triomphât de l'Allemagne, le jour de son couronnement. Mais quatre ans aprés, soit qu'elle voulût se tirer de l'embarras des affaires, & décharger son esprit des soins & des inquietudes qui accompagnent d'ordinaire le gouvernement d'un grand Estat, soit qu'elle eut fait dessein de se retirer à Rome, où elle est encore à present, pour y vivre en personne privée, & y ioüir des delices de l'Italie, elle se démit de sa Couronne en faveur de Charles Gustave son cousin, & la luy quita avecque le Royaume, ne se reservant que 200000. escus de pension annuelle pour son appanage.

Charles Gustave prit la Couronne de Suede en l'an 1654. le 16. du mois de Iuillet, & épousa quelque temps aprés Hedevige Eleonore fille du Duc Holstein: Ensuite dequoy ayant armé contre le Roy Casimir à la suscitation de Ragieschi son Vicechancelier, qui en estant disgracié s'estoit retiré en Suede; & leurs Ambassadeurs, qui s'estoient rendus à Lubex pour composer leurs differens, s'estant separez sans rien conclurre, il alla attaquer la Pologne, d'où il fut r'appellé pour aller con-

tre

tre le Roy de Danemark qui luy avoit declaré la guerre ; & passant par la Pomeranie entra dans la Iutlande , y prit Frederixode , passa le Belt sur la glace au milieu de l'hiver , & se rendit devant Copenhaguen , où il contraignit le Roy de Danemark à faire une paix fort desavantageuse : Mais quelque temps aprés , pretendant que les Danois n'observoient pas les articles du Traité de Roschilt, il entra derechef en Danemark , prit Cronenbourb & alla assieger Copenhaguen , qu'il auroit apparement emportée sans la flote que les Estats Generaux des Provinces Vnies envoyerent au secours des Danois ; Et aprés qu'il eut levé le siege de devant cette ville, & appris dans la Zelande, où il étoit pour lors, l'escheq que ses troupes avoient eu dans l'isle de Funen , il passa à Cronenbourg avec la Reine son Epouse , & de là à Gottenbourg, pour assister aux Estats de son Royaume qui s'y estoient assemblez , & y mourut le 23. Févrie de l'année 1660 , dans la fleur de son âge, laissant un fils unique qui est maintenant âgé d'environ neuf ans.

La mort de Charles Gustave fut suivie de la paix de son Royaume avec la Pologne, & avec le Danemark.

Celle-là fut concluë le 3. du mois de May de la mesme année. L'Empereur & l'Electeur de

de Brandebourg, qui s'estoient engagez dans les interets & dans les guerres de ces deux Couronnes, y furent aussi compris. Le Roy de Pologne ceda par ce Traité à la Suede la Livonie Septentrionale avec toutes les pretensions qu'il avoit sur cette Couronne, se reservant seulement d'en pouvoir porter sa vie durant, les armes & le titre de Roy, hormis dans les lettres qu'il pourroit écrire au Roy de Suede; mais que ses successeurs aprés luy ne pourroient point s'en servir en aucune façon.

Celle du Danemark fut concluë le 27. du mesme mois, fort avantageusement pour la Suede, qui obtint par le Traité Bahus, la Schonie, & Blekingie, Hallandie & l'isle de Vvhen.

De sorte que par ce moyen les Suedois possedent maintenant tout un des costez de la mer Baltique; Et comme ils ont sur l'autre Stetin, Vvismar & Stralsund, s'ils avoient encore la Zelande & l'isle de Funen, ils seroient arbitres & Maistres de tout le negoce du Nord, & rendroient leur couronne aussi considerable qu'il y en ait dans l'Europe. Mais comme la pluspart des autres Princes & Estats Chrétiens ont grand interest dans le commerce de cette mer là, ils auroient peine à souffrir qu'un seul Prince en possedast les deux rives, & fust en estat de les incommoder dans leur navigation,

tion. De sorte que puisque la Suede n'a rien à craindre du costé du Danemark, qui n'est pas en estat de luy donner aucune jalousie, il semble qu'elle se doit contenter de ce qu'elle en a obtenu, sans entreprendre d'y faire de plus grandes acquisitions, de peur de s'attirer sur les bras l'inimitié des autres Princes qui y ont interest, & qui joignant leurs forces à celles de ce Royaume, pourroient aider à reprendre sur la Suede toutes les terres qui luy ont esté accordées par le Traité de paix.

MAXIMES

du Roy de Danemark.

LE Roy de Danemark possede aujourd'huy des Estats de differente maniere. Le Royaume de Norvvegue, qui est hereditaire; le Royaume de Danemark, qui est electif; & le Duché de Holstein qui est un fief de l'Empire.

Le Roy de Danemark d'àpresent est originaire d'Allemagne, de la maison des Comtes d'Oldenbourg, laquelle a déja donné sept Roys de Danemark; Et en cet ordre Christian I, a laissé pour successeur son fils Iean, & celuy-cy son fils Christian II, qui épousa une sœur de Charles V, & fut chassé du

sé du Royaume par son oncle paternel Frederic, qui se fit Roy & fauorisa la religion Lutherienne qui commençoit à y naistre, laquelle ses successeurs Christian III, Frederic II, & Christian IV, ses petits fils & arriere fils ont aussi professée.

Christian IV, aujourd'huy Roy de Danemark a deux fils de son premier lit a sçavoir Christian V, designé Roy il y a plus de 20. ans, & marié à une sœur de l'Electeur de Saxe; & Frederic Archevesque de Breme marié à la sœur des jeunes Ducs de Lunebourg.

Les Danois ne reconnoissent pour enfans legitimes de Christian IV, que ledit Christian V, designé Roy, & Frederic Archevesque de Breme, parce que le Senat de Danemark n'a point consenty au second mariage dudit Christian IV, duquel est sorty le Comte de Vvaldemar, qui pour cette raison n'a sceu obtenir en mariage la fille du feu Duc de Moscovie.

Des deux freres Puisnez des Roys Christian III, & Frederic II, sont sorties les deux branches des Ducs de Holstein avec les surnoms differens de Gotrop & de Sanderbourg.

Le frere puisné de Christian I. demeura Comte d'Oldenbourg en Vvestphalie; de là sont

sont descendus les Comtes d'Oldenbourg & de Delmenhorst.

Christian V, designé Roy de Danemark, & son frere Frederic Archevesque de Breme, qui sont fils du Roy Christian IV, & leurs cousins, les Ducs de Holstein des deux branches de Sanderbourg & de Gottop, prirent les titres de Princes hereditaires de Norvvegue, dautant que ce Royaume est maintenant hereditaire en la famille des Ducs d'Holsace, de Stormarie & Ditmarsie; & aussi les Comtes d'Oldenbourg & de Delmenhorst, selon la coûtume d'Alemagne, où le dernier des Cadets, quoy qu'il n'ait qu'un tres-petit partage, porte tous les titres de la maison d'oû il est sorty; mais les Comtes d'Oldenbourg & de Delmenhorst ne portent que le titre de ces deux Comtez, dautant qu'ils ne sont pas descendus du Roy Christain I, à la posterité duquel appartient le Royaume de Norvvegue, & pour la posterité duquel l'Holsace fut erigée en Duché par l'Empereur Frederic III.

Outre les susdites alliances des Roys de Danemark, lesquelles sont en ligne masculine, & sont toûjours attachées aux interets du Roy pour les raisons que nous avons déduites ailleurs, on doit considerer encore deux autres principales alliances en ligne feminine:

ne au regard de la femme & de la sœur du mesme Roy, desquelles aliances quelques autres sont encore provenuës, dont les unes sont utiles audit Roy, & les autres sont indifferentes.

La feuë Reine de Danemark estoit de la Maison de Brandebourg, & sœur de l'ayeul du Marquis de Brandebourg d'àpresent. Ensuite de cette alliance, le Roy de Danemark se trouve beaufrere de l'Ancien Administrateur de Magdebourg, & oncle de la Duchesse de Saxe Altembourg, fille unique dudit Administrateur: il se trouve oncle de la Reine Doüairiere de Suede, & de la Duchesse de Lunebourg, sœur du feu Electeur de Brandebourg, & des deux sœurs dudit Electeur, dont l'ainée a épousé le Duc de Curlande: la puisnée est accordée au jeune Landgrave de Hesse Cassel. La sœur du Roy de Danemark fut mariée à Iacques alors Roy d'Escosse, depuis Roy d'Angleterre: à raison de cette alliance le Roy de Danemarc est oncle du Roy d'Angleterre,& de la Reine de Boheme, & grand oncle des Princes Palatins & aussi de la Princesse Royale, mariée au Prince d'Orange.

Il faut aussi remarquer que le fils aisné du Roy de Danemark ayant épousé une fille de l'Electeur de Saxe, il est gendre & beaufrere du

du Landgrave de Hesse Cassel Darmstad qui a épousé une autre fille dudit Electeur, & fait élever ses enfans en Danemark, par leur traité.

Quant à l'Archevesque de Breme frere du Roy de Dannemark, il a épousé la sœur unique des ieunes Ducs de Lunebourg, comme il a esté dit cy-dessus.

Le Roy de Danemark est aujourd'huy dans la soixante & dixiéme année de son âge, & dans la cinquantiéme de son regne, aprés la mort de son pere l'an 1588. n'estant alors âgé que de 12. ans. L Europe n'a maintenant aucun Roy qui soit si âgé ny qui ait tant regné. Il a la reputation d'estre de grand cœur, & il en a par tout donné de tres bonnes preuves, mesme au milieu de ses disgraces. comme à la bataille de Luth... où il fit merveilles de sa personne, & au dernier combat de mer contre les Suedois, où il commandoit luy mesme la flote.

On a remarqué qu'estant jeune, il s'étudioit à se former sur Henry IV Roy de France; & on luy a souvent oüy dire ces paroles: *Ie fais cela parce que le Roy le fait ainsi.* Il l'appelloit *le Roy* par excellence; en effet le Roy Henry IV. estoit le vray Roy de son siecle & le modelle sur lequel les autres ont deu se régler.

Le

Les Eſtats du Royaume de Danemark ſont voiſins principaux de l'Empire & de la Suede.

Le Roy de Danemark du coſté de l'Empire n'a rien à crainde, ny de la part des Princes ſes voiſins qui ne ſont pas ſi puiſſans que luy, ny de la part de l'Empereur qui a ſes Eſtats hereditaires trop éloignez pour profiter de la guerre qu'il feroit en Danemark.

La vraye Maxime du Roy de Danemark au regard de l'Empire, eſt de s'y maintenir en credit & en eſtime. L'aſſiete de ſes Eſtats eſt à l'extremité de l'Empire la plus éloignée du patrimoine d'Autriche.

Ses alliances avec bon nombre de Princes de l'Empire, ſa conformité de Religion avec eux, & ſa qualité de Prince de l'Empire, comme Duc de Holſtein, ſont quatre puiſſans moyens pour le faire conſiderer dans l'Empire : ce qu'eſtant ainſi, il doit prendre grande part aux interets de ſes alliez. Il doit ſe rendre arbitre des differens qu'ils peuvent avoir entr'eux ; il doit ſe declarer leur Protecteur, en cas que l'Empereur veüille nuire à leur liberté, & ſur tout il doit faire en ſorte qu'il ait en tout temps un credit abſolu dans les Cercles de la haute & baſſe Saxe, dont les Princes ſont alliez de fort prés à luy ou à ſes enfans.

Chri-

Christian IV. a toûjours entré dans cette Maxime; Il à fait la guerre dans l'Empire pour y maintenir la liberté des Princes & pour rétablir la maison Palatine dans ses Estats si le succez luy eut esté favorable.

C'est un malheur, & on ne doit pas tant l'imputer à la bataille de Luth.... gagnée par les Imperiaux, comme au peu de resolution que prirent les Danois à soûtenir encore quelque temps la guerre; Car le Roy Christian eut pû rétablir les affaires, & prendre sa révanche, si le Senant de Danemark eut secondé ses intentions.

Il ne faut pas s'étonner si le Roy de Danemark a témoigné n'estre pas aise que les affaires des Suedois prosperassent en Allemagne; il a deu les regarder de mauvais œil; il en a deu prendre jalousie; il les a deu traverser sous main en la mediation; mesmes a deu estre suspect à la Suede.

C'est la croyance commune des Politiques, que le feu Roy de Suede depuis son entrée en Allemagne s'est toûjours defié du Danois; & que les Suedois ont toûjours estimé que quand ils commenceroient à traiter de la paix, & qu'ils parleroient de garder pour leur satisfaction quelqes fiefs de l'Empire, le Roy de Danemark s'efforceroit d'empescher qu'ils n'eussent contentement,

ment, parce que s'ils venoient à bout de leur dessein, le Roy perdroit son credit en Allemagne, qui luy doit extrémement estre cher & qui iusques icy l'a fait considerer de la France & des Estats les plus considerables de la Chrétienté.

On a cru qu'ils ne formeroient leurs dernieres guerres contre luy que pour cette consideration, afin qu'avant de traiter de la paix d'Allemagne ils le reduisissent en un estat, que doresnavant il ne les pût empescher d'avoir la satisfaction qu'ils desiroient.

La seconde Maxime donc du Roy de Danemark est de considerer le Suedois comme l'ennemy qui luy donne aujourd'huy le plus de jalousie : il doit estre toûjours en garde de ce costé-là ; il luy a pris mal de ne l'avoir pas fait bonne sur la fin de l'année mil six cens quarante-trois.

Il doit doresnavant rechercher l'amitié des Princes d'Allemagne encore plus qu'il n'a fait par le passé, de peur qu'il ne se jettent dans le party Suedois.

Nous avons dit ailleurs les raisons qui peuvent rendre l'Empereur, le Roy de Pologne, le Duc de Moscovie, l'Electeur de Brandebourg, & les Estats des Provinces Vnies moins affectionnez à la Suede. Le Roy

Roy de Dannemark doit profiter de ces querelles particulieres, pour se fortifier d'alliances contre son principal ennemy, & son premier but doit estre d'epier l'occasion favorable pour travailler à le chasser hors des terres de l'Empire.

Le passage du Sund & la navigation de la mer Baltique peuvent encore mettre en grabuge les Roys de Dannemark avec la Pologne, l'Angleterre & la Hollande ; Mais leur vraye Maxime est de pacifier à l'amiable tels differens, & de vivre en bonne intelligence avec tous ces peuples-là, non seulement pour avoir le moyen de faire des levées chez les uns, & se servir des vaisseaux des autres, selon que l'occasion pourra le requerir ; Mais aussi pour les empécher de se jetter dans le party de Suede.

En dernier lieu je diray que le Roy de Dannemark ne devant aujourd'huy prendre jalousie que de la prosperité de la Suede, il doit vivre dorénavant avec toutes les autres nations en la meilleure intelligence qu'il pourra ; & ne rien épargner en Ambassades & autres magnificences pour continuer l'état de sa reputation parmy les païs estrangers, & empêcher que celle de Suede ne s'y accroisse au préjudice de la sienne.

I'oubliois que le Roy de Dannemark a

des pretentions sur le Hambourg, & que jusques icy il a toûjours empesché que cette ville-là n'eut esté mise au nombre des Imperiales; neanmoins il n'a jamais employé la force ouverte contr'elle. Il s'est contenté de la menacer & d'en tirer de l'argent de temps en temps pour luy donner assurance d'un bon voisinage. Il fait prudemment d'en user ainsi: Car s'il l'attaquoit, elle seroit sans doute secouruë par les Suedois, qui estans aujourd'huy à ses portes ne voudroient pas la voir tomber entre les mains de son ennemy; & par l'Empereur, qui ne la doit pas souhaiter entre les mains d'un Prince qui est déja si puissant; Et peut-estre encore par les villes Anseatiques, qui aiment beaucoup mieux la voir en liberte qu'en la puissance d'un grand Prince comme est le Roy de Dannemark.

REMARQUE
Sur la Maxime precedente.

LE Royaume de Dannemak n'a pas esté sujet à moins de revolutions que les autres Estats dont nous avons déja parlé; Et l'on à vû cette Couronne tellement agitée des inconstances de la fortune, qu'elle a failly à y rencontrer sa totale ruine.

Chri

Christian IV. Roy de Dannemark mourut au mois de Fevrier de l'annee 1648. quelque temps apres le decez de son fils Christian V. designé Roy apres luy ; & laissa son Puiné Frederic III. Archevesque de Breme, qui fut élu à la place de son pere par les Estats du Royaume : il laissa aussi diverses filles qu'il avoit eu de la mere du Comte de Vvaldemar, dont il en avoit déja marié plusieurs, & entr'autres une au Viceroy de Nervegue Hannibal Zeestadt, & une autre à Corvits Vlefeldt grand Maistre d'Hostel de la Couronne, qui estoient des plus considerables de tout le Dannemark tant à cause de leurs alliances que des grandes charges qu'ils possedoient, & qui nonobstant leur puissant établissement ne laisserent pas de ressentir les coups de cette mesme fortune qui devoit agiter les affaires de cet Estat; Car ayant esté disgraciez pour quelques crimes dont on les accusoit, ils furent contraints à se retirer de la Cour. Zeestadt s'estãt purge des cas qu'on luy imposoit, & qui ne regardoiẽt que quelque malversation dãs les Finances, à esté du depuis rappellé & remis en grace prés du Roy de Dannemark. Mais Corvits Vlefeldt ayãt esté accusé par une femme d'avoir voulu attenter par le poison sur la personne du Roy, il n'osa pas de-

 meurer

meurer en Dannemark, quoy que son accusatrice eut esté condamnée à estre decollée pour n'avoir pas pû trouver ce qu'elle avoit avancé: de sorte que peu de temps apres sa mort, soit qu'il craignit la trop grande puissance de ses ennemis, ou pour quelqu'autre raison inconnuë, il sortit du Royaume & passa en Hollande, d'où il se retira en Suede pres de la Reyne Christine, avec un desir de vengeance qu'il a fait éclater par tous les mauvais offices qu'il a taché de rendre à son Prince, & est mort dans son exil depuis quelques années.

Frederic III. à present regnant, neut point de guerres jusques à l'an 1657. que voyant Charles Gustave Roy de Suede engagé dans celle de Pologne, & apprehendant que les conquestes qu'il avoit déja faites ne fussent suivies de sa ruïne, il voulut traverser ses desseins; & songeant aux moyens de recouvrer Breme & les autres terres que la Suede luy avoit enlevées, luy declara la guerre le premier du mois de Iuin de cette mesme année, pour se venger des injures que ses Estats en avoient si souvent receu. Et ayant mis sur pied deux armées, en envoya une dans le païs de Breme, & fit marcher l'autre du costé de Lubek. Celle là emporta assez tost la forteresse de Bremerveurde, Mais celle

le ty, ays avis que le Roy de Suede s'avançoit en toute diligence pour la venir forcer, elle quitta son poste, & faisant retraite dans le païs de Holstein entra en suite dans la Iutlande, où partie se retira dans la ville de Frederixode, & le reste passa dans l'Isle de Funen.

Cette retraite ayant favorisé le passage du Roy de Suede, qui estoit party de Pologne pour se venir opposer au progrés que les Danois eussent pû faire en son absence, il alla camper devant Hambourg; où ayant eu le temps & le moyen de renforcer & rafraichir ses troupes, extremément fatiguées des incommodités d'une si longue marche, & de les pourvoir d'armes & autres choses necessaires, par le moyen de l'argent qui luy fut remis de France, il les fit marcher dans le païs de Holstein, & de là dans la Iutlande où il prit Frederixode avec quantité de prisonnier; Et ayant passé la glace le le dernier de Ianvier de l'année 1658, il se rendit maistre de l'Isle de Funen, traversa le Belt & entra dans la Zelande, ce qui surprit tellement le Roy de Dannemark, que le voyant si proche de sa Capitale, il luy fit parler de paix, laquelle fut ensuite concluë à Roschilt bien avantageusement pour le Roy de Suede, qui obtint par ce Trai-

té la Hallandie, la Blekingie, la Scanie & l'Isle de Bronholm dans le Dannemarck, & Bahus & Drontheim dans la Norvegue, & d'autres avantages que nous ne particularisons pas icy, avec cette condition pour le Dannemark que les troupes Suedoises en devoient sortir dans un certain temps; Mais lors que le terme fut expiré & qu'on vint à l'execution de cet article, Charles Gustave, qui avoit conceu l'esperance de se pouvoir rendre Maistre de tout ce Royaume, ne manqua pas de pretextes poun éluder ce coup, par les nouveaux incidens qu'il faisoit naistre pour colorer ce retardement: Mais comme il avoit resolu de porter à bout son dessein d'une façon ou d'autre, pour y parvenir avec plus de facilité, il fit semblant de se vouloir retirer, en execution du Traitté, & s'embarqua à Kiel avec toutes ses trouppes; Mais au lieu de cela il passa dans la Zelande au mois d'Aoust suivant, où ayant assiegé Coppenhaghen & Cronenburg, il prit Cronenburg au bout de trois semaines, & auroit emporté Coppenhaghen, nonobstant la genereuse resolution que les habitans avoient prise de se deffendre jusqu'à la derniere extremité, si les Estats des Provinces Vnies n'y eussent envoyé un puissant secours en faveur du Dannemark. Mais

la

la Flote Hollandoise, conduite par le Lieutenant Amiral d'Obdam, estant arrivée devant Cronenburg dans le mois de Novembre de la mesme année, y batit celle de Suede, jetta un secours considerable dans Coppenhaghen, & en fit lever le siege aux Suedois jusques à la nuit du 28. Février de l'anné 1659. qu'y estant retournez pour la surprendre, ils y donnerent un asseaut general, & furent repoussez avec tant de vigueur, qu'ayant esté contraints à lever le siege, & desesperant de pouvoir jamais se rendre maistres de la place, ils se retirerent avec la perte de quantité de leurs Officiers. Au mois de Novembre ensuivant Frederic III. ayant envoyé ses troupes avec les auxiliaires d'Hollande dans l'Isle de Funen, elles y firent descente proche de Cartemonde, à la faveur du canon de l'Admiral de Ruiter, qui commandoit pour lors la Flote Hollandoise. Les Suedois n'ayant pas pû l'empescher, se retirerent du costé de Nieuburg, ce qui leur facilita le moyen de joindre Everstein & les autres Confederez qui avoient passé le Belt environ le mesme temps proche de Middefart; En suite dequoy s'estant rangées en bataille elles marcherent vers l'ennemy, qui les attendoit de pied ferme en si bon ordre & dans un

lieu si avantageux, que du premier choc le Corps que commandoit Everstein commença à branler, mais les piquiers Hollandois n'ayāt pû estre ouverts par la Cavalerie Suedoise, ils s'avancerent jusques au coteau où l'ennemy avoit pris son poste, & le chargerent d'une telle façon, qu'enfin il fut contraint de se retirer en déroute dans la ville de Nieuburg, qui fut en mesme temps investie, & batuë par mer & par terre avec tant de succez qu'elle fut prise en moins de 24. heures, & les Suedois contraints à se rendre à discretion au nombre de 4000. hommes avec tous leurs Officiers, à la reserve des Colonels Sultsbach & Steenbock, qui s'estant sauvés sur un bateau de pescheur porterent ces tristes nouvelles au Roy de Suede, lequel laissant Sultsbach dans la Zelande, pour y commander à sa place, traversa la Scanie avec la Reyne sa femme, & se rendit à Gottenburg, où il avoit convoqué les Estats de son Royaume, & y mourut ensuite d'une fiévre chaude le 23. Février de l'année 1660.

Aprés la mort de ce Prince, les Ambassadeurs de France, d'Angleterre, & des Estats Generaux des Provinces Vnies, porterent ces deux Couronnes de Dannemark & Suede à faire un Traité de paix qui dure encore

encore, & qui fut conclu le 27. May de la mesme année, sous les conditions mentionnées en la remarque precedente: Ensuite dequoy le Clergé & le peuple de Dannemark fort peu satisfaits de la conduite de leur Noblesse qui avoit auparavant tout le credit dans le Royaume, offrirent au Roy de rendre la Couronne hereditaire en sa faveur, au lieu qu'auparavant elle n'estoit qu'elective. Ce dessein ayant esté communiqué à la Noblesse, il fut resolu d'en faire la proposition au Roy en faveur de sa personne, & de sa Posterité masculine: mais ayant avis qu'il n'agreoit pas cette restriction, les trois Corps du Royaume luy confererent d'un commun accord l'heredité de la Couronne pour luy & les siens avenir sans aucune distinction de sexe. Frederic III. ayant accepté cette offre avec le contentement qu'on se peut facilement imaginer, les solemnités en furent celebrées le 28 Octobre de la même année, avec autant de pompe & de magnificence que celles de son couronnement.

MAXIMES

Du Roy de Portugal.

HEnry, bastard de la maison de Lorraine ayant épousé la fille naturelle d'Al-

phonse Roy d'Arragon, ce Roy luy bailla pour la dot de sa femme une puissante armée pour conquerir la Luzitanie, qui estoit possedée par les Maures d'Afrique : en quoy il reüssit si avantageusement qu'il se rendit maître non seulement de la Luzitanie, mais encore de la Province d'Algarbe, duquel païs il se fit declarer Roy, & changea le nom de Luzitanie en celuy de Portugal, qui signifie *portus Gallorum aut Gallia*, port de France.

La race de Henry a continué dans le Royaume de Portugal avec accroissement de richesses & de Provinces des Indes tant Orientales qu'Occidentales.

Le dernier Roy de cette race, fut Sebastien fils de Samuël, lequel entreprit la defense de l'aîné des enfans du Roy de Maroc contre son frere puisné, qui voyant que son frere s'appuyoit du Portugal, il implora le secours du grand Turc, sous pretexte de luy rendre le Royaume tributaire s'il obtenoit la victoire, & estoit mis en possession du Royaume.

L'armée du Turc fut si puissante, qu'elle envelopa l'armée du Ceriph & des Portugais, & les tailla en pieces.

Sebastien, Roy de Portugal y mourut, & ne laissa point d'enfans. Son frere qui estoit Cardinal fut gagné & seduit par les Iesuites, pour

pour faire donation du Royaume de Portugal à Philippe II, Roy d'Espagne, qui a tenu le Royaume de Portugal joint à ses Estats, & son fils Philippes III: Mais sous Philippes IV, en l'an 1639, le Marquis de Bragance qui estoit des descendans du costé des Reynes de Portugal, se fit declarer Roy par rebellion ouverte & revolte generale du Portugal, parce que le Roy d'Espagne luy avoit pardonné, ce que la Maxime Politique luy pardonnoit & permettoit de faire mourir, éloigner ou abaisser ceux qui peuvét ou veulent pretendre à l'Estat d un autre. Et depuis, suivant leurs veritables Maximes ils se sont liguez & attachez avec les plus grands ennemis de la Couronne d'Espagne, & se maintiennent aujourd'huy par leurs alliances avec tous les autres Princes, & principalement avec les Roys de France & d'Angleterre d'autant plus fortement qu'ils craignent de tomber entre les pates du Lion d'Espagne.

MAXIMES
Du Roy de Perse.

SI quelquefois le Roy de Perse se trouve mal en ses affaires, du costé de la Turquie, & voit son Royaume sur le point d'estre envahy par cette puissance, qui est la seule qu'il doit apprehender, il se doit servir de

la Maxime generale & commune à tous les Princes, qui eft d'intereffer fes voifins, & particulierement les Chreftiens, leur faifant entendre que quand le Turc aura conquis fes Eftats, ils ne manqueront point d'eftre envahis par luy : ce qui luy a autrefois fort bien fervy ; car le Grand Seigneur luy ayant donné trois ou quatre batailles pour la conquefte du Royaume de Medie, il luy a efté impoffible d'avoir aucun avantage fur luy, à caufe du fecours qu'il receut des Tartares, des Armeniens, & des Chreftiens du cofté de Hongrie.

MAXIMES
Du Roy d'Armenie.

LEs Armeniens avoient cy-devant pour Maximes generales & fundamentales de leur païs d'entretenir une étroite alliance avec le Duc de Mofcovie, Empereur de Ruffie, & eftoient comme dépendans de cet Empire ; Mais depuis quelque temps à caufe de leur Religion Chreftienne, ils ont abandonné cette Maxime, ils fe font fouftraits de la domination de cette puiffance pour vivre en liberté : & crainte d'eftre mal-traitez par les Mofcovites, ils fe font mis fous la protection du Turc, moyennant certaine reconnoiffance & tribut.

MAXIMES
Du grand Turc.

LE Turc peut eſtre mis au nombre des plus grands Princes de l'Europe, puis qu'il y poſſede pluſieurs Provinces, & qu'il en tire ſes meilleurs hommes pour la guerre. Il ſuit la loy Mahometane, & a deux principaux ennemis, l'un en Aſie, aſſavoir le Sophy de Perſe qui eſt Mahometan comme luy, & l'autre en Europe, aſſavoir les Chreſtiens, qu'ils appellent infidelles.

Il n'eſt pas plus puiſſant que le Perſan, les guerres qu'ils ont eu de noſtre temps pour Babilone, le prouvent clairement. Depuis que le Turc eut perdu cette place-là, ce fut en vain qu'il entreprit ſouvent de la recouvrer, & fut autant de fois batu par le Perſan.

Amurath quatriéme enfin la reprit, ſur le feu Roy de Perſe, l'année mil ſix cens trente-neuf: On n'en doit point donner autre raiſon, ſinon que ce dernier eſtoit alors empeſché contre le grand Mogol. En effet, Amurath apres la priſe de Babilone, entendit incontinent à la paix, ſur ce qu'il apprit que le Sophy travailloit à s'accommoder avec le Mogol, pour en ſuite tourner toutes ſes forces contre la Turquie.

Les Chreſtiens ſont incomparablement plus

Le grand Mogol qui regne à present en a déja pris quelques-unes sur le feu Roy de Perse, pendant que le Turc assiegeoit Babilone; de sorte que le Grand Seigneur est asseuré maintenant, que quand il voudra faire la guerre à la Chrestienté, le Persan ne pourra pas luy nuire d'un autre costé, dautant que le Mogol prendroit alors son temps de faire ses affaires, & recouvrer ce que ses Predecesseurs ont perdu.

Les Chrestiens sont divisez en trois differens partis, de Catholiques, de Grecs & de Protestans. Ces trois ne s'entr'aiment point, non seulement pour les interets d'Estat, mais aussi à cause de la Religion.

Les Grecs sont les plus foibles, mais ils sont divisez entr'eux par la diversité de leurs interets particuliers.

Les Protestans sont puissans, principalement du costé du Nord, mais ils sont aussi divisez entr'eux par la diversité de leurs sentimens, outre les interets particuliers de chaque Estat.

Tant de divisions qui entretiennent la guerre incessamment dans la Chrestienté, font que le Turc se peut tenir asseuré qu'il ne sera point travaillé de ce costé-là; & ainsi luy donnent lieu de tourner ses pensées quand il veut contre le Persan.

En suite de ces reflexions faites cy-dessus sur l'estat de la Chrestienté qui est pleine de confusions, & sur celuy de Perse qui n'est pas asseuré d'un bon voisinage du costé du Mogol ; On peut conclurre que le Grand Seigneur se peut promettre de l'avantage de quelque costé qu'il employe ses forces, soit contre la Chrestienté, soit contre la Perse.

Mais en passant plus outre, on demande lequel de ces deux desseins il doit plustost embrasser.

Lors qu'on eut appris la mort du derner Sophy, & qu'il avoit baillé pour heritier de ses Estats un fils en bas âge, les plus judicieux jugerent incontinent que le Turc tourneroit, comme il a fait, ses pensées contre la Chrétienté : ils alleguoient les Maximes suivantes tirées de l'honnesteté, de l'utilité & de la possibilité.

En premier lieu, ils disoient qu'en consideration de la religion le Grand Seigneur seroit plus estimé, & recevroit plus d'honneur parmy les peuples, s'il faisoit le guerre aux Chrestiens, qu'ils appellent infidelles, que non pas s'il la declaroit à un Estat Mahometan comme luy, & avec lequel il avoit juré depuis peu une paix solemnelle.

En second lieu, ils disoient que les progrés

que

e le Turc faisoit sur la Chrestienté luy seroient plus avantageux, que ceux qu'il pourroit faire sur la Perse, parce que les premiers se feroient proche de Constantinople sur un ennemy redoutable, & un meilleur païs, qui peut aprés fournir des hommes propres aux armes.

En troisiéme lieu, ils disoient qu'il estoit plus facile au Turc de faire des progrés sur la Chrestienté que sur la Perse, parce que parmy les divisions qui travailloient la Chrestienté, il avoit le choix ou d'attaquer un Estat foible qui ne pourroit pas faire grande resistance, ou un puissant, mais dont les forces seroient employées ailleurs en une autre guerre.

Ainsi de quelcosté qu'il fit une irruption dans la Chrestienté, il la trouveroit moins disposée à luy resister que la Perse, quand mesme celle-cy seroit en mesme temps travaillée par le Mogol.

De sorte que le Turc se seroit départy de ses veritables maximes, si mesme pendant le bas âge du Sophy il eut attaqué la Perse, car on fait cette remarque dans les Estats, qu'encore que pendant les minoritez de leurs Princes, ils craignent de s'engager en des nouvelles guerres contre les estrangers, neanmains ils les soûtiennent & les continuent

nuent fort glorieusement quand ils s'y trouvent engagez. L'exemple s'en est veu en France. Louis XIII. laissa un successeur en bas âge. Si la France eut esté lors en paix avec la Maison d'Autriche, ce n'eut esté que dans l'extremité qu'on eut voulu conseiller Louïs XIV. à present regnant, d'en venir à une rupture ouverte avec elle ; & on eut encore apprehendé de mettre son Royaume en trop grand danger : neantmoins on voit les progrez que la France à faits en continuant la guerre sous la minorité du Roy ; & on peut dire avec raison que les ennemis de la France n'ont point esté si mal-traitez depuis la declaration de la guerre, qu'ils l'ont esté dans les quatre dernieres campagnes avant la paix de ces deux Couronnes.

Or les voisins du Turc & qu'il peut menacer, sont le Duc de Moscovie, le Roy de Pologne, l'Empereur, la Republique de Venise, le Roy d'Espagne & la Religion de Malthe.

Quelques-uns de ces Princes, comme l'Empereur & le Roy d'Espagne ont eu de grandes guerres sur les bras durant assez longtemps ; pour cette raison le Turc n'a pas deu les attaquer, car s'il l'eut fait, cela les eut obligez de convenir d'une bonne paix avec la France & la Suede, plustost qu'ils n'ont pas fait, dont s'en fut ensuivy le repos de toute

la

la Chreſtienté, & peut-eſtre une ſainte ligue, qui porteroit déja l'effroy bien loin. Sans cette conſideration il faut avoüer que parmy les Eſtats de l'Empereur, le reſte de la Hongrie & les Provinces de l'Empire les plus proches, ſont des objets attrayans auſſi bien que les Royaumes de Naples & de Sicilé parmy les Eſtats du Roy d'Eſpagne;Et il ſe peut faire que s'il fuſt entré dans les Eſtats d'un de ces deux Princes pendant qu'ils eſtoient occupez à ſe défendre contre deux puiſſans ennemis, il auroit pû faire plus de progrez qu'il n'a fait depuis qu'il a attaqué l'un des deux, aſſavoir l'Empereur, avec qui il a eſté contraint de faire la paix, à cauſe du puiſſant ſecours que les Princes Chreſtiens luy donnoient, & notamment la France, qui n'eſtoit point occupée ailleurs.

Les autres Princes cy-deſſus ſpecifiez n'ont point pris de part à ces guerres, qui ont embarraſſé durant quelque temps les plus nobles Eſtats de la Chreſtienté.

La Moſcovie n'eſt pas ſous un climat qui doive eſtre recherché par beaucoup de conquerans, & il ſuffit au Turc qu'il ne reçoive point de dommage de ce coſté-là.

Pluſieurs raiſons doivent auſſi empécher le Grand Seigneur de ne rien entreprendre lagerement contre la Pologne; ce Royaume

me eſt puiſſant, pourveu qu'il ne ſoit point travaillé de querelles domeſtiques,& ſe peut ſervir des Coſaques, qui ſont à ſix journées de Conſtantinople.

On a veu Sigiſmond Roy de Pologne marcher avec plus de trois cens mille chevaux pour livrer une bataille au Turc ; & ſon fils Ladiſlas a donné la paix au Sultan Amurath. Il ne reſtoit donc que les Venitiens & les Malthois, contre qui le Sultan Hibraïm,pere de celuy qui commande aujourd'huy en l'Empire Ottoman, deut tourner la puiſſance de ces armes.

Il devoit apprehender de s'échoüer dés la premiere entrepiſe, s'il formoit un deſſein contre Malthe ; la place eſt bonne, & a déja fait un affront à un Grand Seigneur, & les vaiſſeaux ne peuvent pas demeurer longtemps proche de l'Iſle, parce qu'à la reſerve d'environ ſix ſemaines, la mer y eſt preſque touſiours orageuſe : au contraire toutes choſes ont determiné la volonté d'Hibraïm contre les Venitiens, parce qu'il a jugé que la Dalmatie, le Frioul, la Candie & autres places appartenant à cette Republique,l'accommoderoient fort bien. Outre qu'il voyoit que depuis long-temps les Venitiens n'avoient point eu de guerre,& que par conſequent ils ne pouvoient pas eſtre beaucoup aguerris,

que

 553

que leur Estat n'estoit pas puissant, que les confusions de la Chrestienté ne leur donnoient pas grande esperance de secours, & que le refus qu'ils avoient fait d'entrer en ligue offensive & defensive avec le Roy de Pologne, lors qu'il fut attaqué par le Sultan Amurath, leur ostoit toute creance qu'ils eussent pû autrement avoir, que le Turc seroit obligé à une diversion de ce costé-là. Mais ce qui a donné le dernier branle à la resolution d'Hibraïm, c'est la malice des Candiots: car ces traistres l'ont appellé dans leur Isle, & luy ont voulu livrer ce poste avantageux sous pretexte de mécontentement qu'ils disoient avoir reçû des Nobles Venitiens qui commandoient en ce païs-là de la part de la Republique. Sans cette perfidie, peut-estre que Hibraïm eut encore laissé passer du temps sans penser aux vrayes maximes de son Estat.

C'est maintenant aux Princes Chrestiens à suivre les leurs à l'exemple de cet infidelle. Ceux qui sont en guerre doivent faire la paix entr'eux, & rassembler leurs forces contre cet ennemy commun.

La Pologne ne doit pas faire une faute, parce que le Venitien en a fait une: au contraire elle doit considerer le peril auquel celuy-cy s'est mis en refusant d'entrer en li-

gue

gue offenſive & defenſive avec la Pologne ; outre que la ſituation des Eſtats de ce Royaume & de cette Republique demande entr'eux une confederation inviolable, parce qu'ils ſont éloignez l'un de l'autre, ils ne ſe peuvent entredonner aucune jalouſie, & ſont menacez par un meſme ennemy.

Le Perſan doit auſſi prendre ombrage des progrez du Turc de quel coſté qu'ils ſe faſſét.

Mathias Corvin Roy de Hongrie ſe promettoit de ſon temps, que ſi les autres Princes Chreſtiens luy vouloient donner du ſecours, il chaſſeroit le Turc hors de l'Europe en moins de deux ans, & ne croyoit pas la puiſſance Ottomane ſi redoutable comme pluſieurs la publient; en effet, elle ne l'eſt pas, & les progrez qu'elle a faits ſur la Chreſtienté depuis une vingtaine d'années, ne ſont pas équipollens à ce qu'on croit de ſa puiſſance.

Quelques-uns diſent ſur ce ſujet que les Finances du Turc ſont petites, & que nonobſtant la communication de la mer, il faut qu'il conſomme une partie de la campagne pour aſſembler ſes forces d'Europe, d'Aſie & d'Afrique ; que les Turcs ne ſont pas aguerris ; qu'on ne doit faire eſtat que des Ianiſſaires & de la milice Européenne, & que les Aſiatiques ſont efféminez. Mais il vaut mieux dire que le Turc, qui ne profite

que

que des diviſions & des deſordres des Chreſtiens, eſt un foüet de Dieu pour les chaſtier plus ou moins ſelon qu'il luy plaiſt ; & qu'un jour viendra qu'aprés s'eſtre ſervy de ces verges les jettera au feu, & détruira l Empire des Mahometans & Ottomans.

Ie finiray ce chapitre par quatre exemples fort remarquables, qui feront voir clairement comme Dieu de temps en temps, aprés avoir humilié ſon Egliſe, s'eſt plû à l'exalter par des voyes extraordinaires, & qui ne pouvoient tomber dans le ſens de la Politique humaine. La digreſſion ne ſera pas tout à fait hors de propos, car elle ſervira d'une belle leçon Aſſavoir que dés le premier bruit de l'armement du Turc contre la Chreſtienté, on penſoit que le Chriſt aniſme ſeroit éteint dans peu de temps, comme ſi ſa durée étoit établie ſur les fortifications de Marthe ou de quelques autres places, & non pas ſur l'Evangile, & les paroles infaillibles de Ieſus Chriſt qui eſt la verité meſme.

Sur la fin du cinquieſme ſiecle, Anaſtaſe d'Orient embraſſa l'hereſie ; l'Empire d'Occident eſtoit entierement éteint pour lors, & la ruïne avoit donné commencement à pluſieurs Royaumes, qui n'eſtoient gou

gouuernez que par des Monarques Payens ou heretiques.

Le Roy de France estoit Payen ; les Roys des Bourguignons, Ostrogots, Visigots & Vandales estoient Arriens ; le reste du monde obeïssoit à des Princes Idolatres ; Bref, l'univers n'avoit plus aucun Prince Catholique. Pouvoit-on apprehender un Estat plus deplorable pour la Chrestienté ? Ce fut en ce temps-là que Dieu se pleut à manifester sa puissance : Il illumina le cœur de Clovis au milieu d'un combat & parmy la déroute de ses trouppes, il luy fit voir clairement qu'il est le Dieu des armées & celuy qui donne le gain des batailles ; il luy fit quitter l'idolatrie pour embrasser le Christianisme avec la foy Catholique qui a esté depuis toûjours protegée par un Royaume tres-florissant & qui est encore aujourd'huy le plus redoutable de toute la Chrestienté.

Le Mahometisme a commencé en Arabie dans le septiesme siecle : il se trouva si puissant dans le huitiéme, qu'aprés avoir passé dans plusieurs Provinces d'Orient, & inondé l'Afrique du costé du Couchant, avec l'Espagne & les Provinces de France au delà de Loire, il mit encore en bataille quatre cens mille combattans aux portes de Tours.

Ce fut là le terme des ſuccez Mahometans en Occident lors qu'on y penſoit le moins. Charles Martel ſuivy d'une poignée de gens attaqua les infideles, remporta ſur eux l'une des plus celebres victoires dont l'hiſtoire faſſe mention, & enſuite les recogna delà les Pirenées, d'où les Chrétiens en un autre temps les ont fait paſſer en Afrique.

Au commencement de l'onziéme ſiecle les Mahometans poſſedoient les Arabies, une partie de l'Orient, l'Afrique, partie d'Eſpagne, la Sicile & pluſieurs Iſles de la mer Mediterranée, la Calabre, la meilleure partie de la Poüille, & couroient juſques au voiſinage de la ville de Rome.

Ce fut alors que par un prodige merveilleux quarante Pelerins Normans leur firent lever le ſiege de devant Salerne, & qu'à quelque temps de là, d'autres, ſoit qu'ils vouluſſent faire butin ſur les Mahometans à l'imitation de leurs compatriotes, ſoit qu'ils deſiraſſent éviter la peine de leurs crimes en Normandie, paſſerent en Italie & chaſſerent les infideles hors du continent, & donnerent commencement au Royaume des deux Siciles deça & delà Far, c'eſt à dire de Naples & de Sicile.

Vers la fin de ce meſme ſiecle, les Chré-

tiens, ſous la conduite de Godefroy de Boüillon, firent la conquête de la Terre Sainte : C'étoit le temps preſque le plus deplorable que jamais ait ſoufert la Chrétienté.

Il y auoit vn Schiſme dans l'Egliſe; l'Antipape eſtoit maître de Rome, l'Empereur eſtoit Schiſmatique ; le Roy de France eſtoit excommunié;les Mahometans eſtoient puiſſans en Eſpagne. La prudence humaine ne pouvoit juger que ce fût une ſaiſon propre pour une ſi glorieuſe entrepriſe. Neanmoins les affaires reüſſirent beaucoup mieux qu'elles n'ont pas fait depuis lors qu'on y voyoit toutes les apparences d'un bon ſuccez.

Que les avantages donc du Turc (je ne diray pas tels qu'ils ſont en Candie depuis qu'ils ont pris la plus grande partie de cette Iſle ſur les Venitiens, mais auſſi grands qu'ils puiſſent eſtre) ne nous faſſent pas deſeſperer entierement que nous ne puiſſions encore en nos jours voir l'orgueil de ſon turban humilié.

MAXIMES

Du Procop.

LE Procop autrement appellé le petit Cam des Tartares eſt un Prince Mahometan, & étably par le grand Seigneur : ces deux

deux considerations l'obligent à suivre les mouvemens du Turc, qui s'en sert ordinairement pour faire des courses sur les Moscovites & sur les Polonois, mais avec assez peu de fruit, parce que les Tartares ne sont pas gens qui soient trop aguerris.

MAXIMES

Des Princes de Moldavie & Valachie.

LE Prince de Moldavie est Protestant ; sa puissance est fort foible ; il n'a aucune force considerable ; son païs est ouvert aux Polonois & au Turc ; il paye tribut à l'un & à l'autre, & encore au Transilvain; son élection est confirmée par le Roy de Pologne : cela fait qu'ordinairement il embrasse le party de ce Roy contre le Grand Seigneur.

Ce que j'ay dit des Princes de Moldavie peut estre aussi dit de ceux de Valachie, sans qu'il soit necessaire d'y rien ajoûter.

MAXIMES

Du Prince de Transilvanie.

LE Prince de Transilvanie est élû par les Estats du païs, & confirmé par le Turc,

auquel il paye tribut. Il jure à ſon advenement à la principauté qu'il y maintiendra l'exercice libre de cinq Religions, qui ſont celles des Catholiques-Romains;des Grecs, des Lutheriens, des Calviniſtes & des Anabaptiſtes.

Le Prince de Tranſilvanie reçoit des tributs des Princes de Moldavie & Valachie, leſquels il ſurpaſſe de beaucoup en forces; mais d'autre part il eſt beaucoup inferieur au Turc, à l'Empereur & aux Polonois,& il a beſoin d'une grande dexterité pour ſe conſerver honorablement au milieu de trois puiſſances ſi conſiderables.

Il prend de Conſtantinople la confirmation de ſon élection, & paye tribut ordinaire au Grand Seigneur : ces deux conſiderations le font croire plus grand partiſan de la Maiſon Ottomane. En effet il defere tant aux ordres de la Porte, que de noſtre temps il n'a pas oſé declarer la guerre ſans en avoir permiſſion du Turc; & au premier mandement qu'il a reçû de ſa meſme part, il a fait ſa paix particuliere avec ſes ennemis.

On ne ſçauroit pas le blâmer de ce qu'il a correſpondance avec la Porte; car c'eſt de là qu'il doit eſperer le plus prompt ſecours en cas qu'il fût attaqué par l'Empereur ou par le Polonois; mais il pourroit

ſe

ſe rendre moins eſclave des volontez du Grand Seigneur. Ie dis de plus, que ſon Eſtat eſtant entierement à la bienſeance du Turc pour entrer facilement dans la Pologne & dans l'Empire, il devroit toûjours eſtre en défiance du Sultan, & ne rien negliger pour ſe maintenir auſſi dans une bonne intelligence avec l'Empereur & le Roy de Pologne.

La principale Maxime du Prince de Tranſilvanie eſt de vivre en bonne intelligence avec ſes trois ſuſdits voiſins, puis qu'ils ſont ſi puiſſans, qu'il ne ſçauroit entrer en guerre avec aucun d'eux, qu'il n'en reçoive ou doive apprehender un dommage notable pluſtoſt que d'en eſperer aucun avantage.

Cela ſe prouve clairement par le procedé que tint George Ragotski Prince de Tranſilvanie dans la derniere guerre qu'il fit en Hongrie contre l'Empereur. Sans doute l'Empereur, en l'eſtat où eſtoient alors ſes affaires, eſtoit déja le plus foible des trois Princes que nous avons dit eſtre redoutables à la Tranſilvanie. Neanmoins Ragotski n'oſa jamais rompre avec luy ſans avoir convenu auparavant avec ſes Alliez, qui le pouſſoient à entreprendre cette guerre, d'une penſion annuelle pour l'entretien de

devoient relever son esperance, & diminuer beaucoup sa crainte. La preuve s'en est faite par le succez des affaires ; il remporta de grands avantages sur l'Empereur tant que la guerre dura.

Mais il fit une seconde faute beaucoup plus lourde que la premiere, & dont il devoit apprehender de tres-mauvaises suites ; il fit son accommodement particulier avec l'Empereur moyenant sept lieuës de païs en Hongrie, qui luy furent cedées par l'Empereur en un temps que le mesme Empereur demeuroit encore en guerre contre les couronnes de France & de Suede.

La vraye Maxime vouloit que le Prince Ragotski estant une fois sorty de son repos n'y rentrast que par le traité de la paix generale ; car demeurant dans le confederation des deux couronnes de France & de Suede, il ne devoit pas apprenhender les armes de l'Empereur ; au contraire, comme le succez l'a fait voir, il devoit plustost esperer de plus grands avantages ; & aprés, la paix generale continuant cette mesme alliance, selon que cés deux couronnes le souhaitoient, il se fust maintenu sans peine dans une tranquillité inébranlable. L'autorité des deux couronnes l'eust protegé envers le Grand Seigneur en cas que par hazard il eust

deu craindre quelque chose de ce costé-là: L'Empereur n'eut osé le choquer, & eut apprehendé de rentrer dans une nouvelle guerre contre les François & les Suedois. Le Roy de Pologne eut continué son bon voisinage, de peur d'irriter les Suedois qui estoient pour lors redoutables à leurs voisins, & avec lesquels il estoit pour lors en treves pour quelques années.

Au lieu de ces avantages que le Prince Ragotski se fut procuré par le traité de la paix generale, l'accommodement particulier qu'il fit avec ledit Empereur, le jetta dans une juste apprehension d'estre ruïné par l'Empereur aussi-tost que la paix seroit rétablie dans l'Empire; car il voyoit déja les longueurs que l'Empereur apportoit à l'execution du traité qu'il avoit fait avec luy, & qu'il le supplantoit dans tous ses desseins, comme dans celuy qu'il avoit de faire élire son fils Palatin Roy de Hongrie, ce qui ne luy donnoit pas sujet d'esperer un bon traitement de l'Empereur quand la paix seroit dans l'Empire; D'où pretendoit-il estre secouru, quand l'Empereur auroit voulu prendre sa revanche? le Turc estoit pour lors en guerre contre quelques Princes Chrestiens, de sorte que pendant qu'il seroit occupé ailleurs, il n'y avoit pas sujet d'espe-

d'esperer qu'il rompit facilement avec l'Empereur.

Le Polonois pourroit estre en armes contre le Turc ou quand il n'y seroit pas, ou ne voudroit pas y estre, les affaires de Transilvanie ne le toucheroient pas si fort, qu'il voulust se declarer ennemy de l'Empereur, d'abord que celuy-cy avoit témoigné se vouloir ressentir de la derniere guerre que le Transilvain avoit porté dans la Hongrie. Et il y avoit grande apparence que les François & les Suedois ne rentreroient pas en guerre contre l'Empereur en faveur d'un Prince qui les avoit si laschement abandonnez, & avec tant plus d'inconstance qu'ils s'en défioient le moins.

Il devoit considerer que la Paix se pouvoir faire dans l'Empire sans qu'elle se fit entre les Couronnes de France & d'Espagne, & qu'en ce cas les François employeroient plustost leurs forces contre leur ennemy, que non pas à faire une diversion sur les païs hereditaires de l'Empereur, pour l'empescher de nuire à un Prince duquel ils avoient eux-mesmes un si juste sujet de plainte; & que les Suedois qui n'avoient continué la guerre qu'avec l'assistance de la France & suivant tous leurs desseins, & les Maximes de l'utilité, plustost que celles de la

gloire, ne voudroient pas eux ſeuls attaquer l'Empereur pour delivrer de danger un Prince qui s'eſtoit ſeparé de leur confederation dans l'une des plus importãtes conjonctures, où les affaires ſe fuſſent trouvées depuis l'entrée des Suedois en Allemagne.

Ragotski ne tarda pas long temps à ſe repentir des fautes qu'il avoit faites en abandonnant ſes veritables Maximes ; & il auroit bien voulu n'avoir point du tout fait la guerre en Hongrie, ou pour le moins il auroit voulu n'eſtre point convenu d'un accommodement particulier avec l'Empereur : Et ſi c'eut eſté à recommencer, il n'auroit terminé ſon different que conjointement avec les Couronnes de France & de Suede ; il auroit meſme deſiré de renoüer une tres étroite confederation avec elles, & employer ſes forces à faire derechef la guerre à l'Empereur.

Sa ſeule inconſtance l'en empeſcha ; car outre que les Couronnes de France & de Suede ne ſe fioient plus en luy, elles n'avoient pas ſujet de le faire ſans une grande precaution; il ſe défioit auſſi des meſmes Couronnes, & apprehendoit que quand il auroit mis les armes en main elles ne fiſſent leur accommodement avec l'Empereur ſans luy, de meſme qu'il avoit fait le ſien cy-devant ſans elles.

L'in-

L'inconſtance eſt à blâmer dans tous les Princes qui s'en trouvent entachez ; mais elle nuit principalement aux Souverains, dont les Eſtats ſont petits & ne peûvent ſubſiſter ſans la confederation & l'appuy d'autres puiſſances plus conſiderables ; car tels Princes, à cauſe de leur inconſtance ne peuvent jamais ſe faire un appuy ny un amy aſſuré, nonobſtant que leurs Eſtats en ayent neceſſairement beſoin pour leur conſervation.

Aprés les reflexions faites cy deſſus, je diray derechef que la principale & vraye Maxime du Tranſilvain eſt de vivre en bonne intelligence avec l'Empereur, le Polonois & le Turc. Mais il ne dependra pas toujours de luy de vivre en paix avec eux : il pourra eſtre attaqué par l'un d'eux, ou obligé de prendre party parmy leurs querelles : il faut voir comment il ſe doit comporter en telles rencontres.

S'il eſt attaqué par le Turc, il doit intereſſer en cette guerre les Princes Chreſtiens, particulierement ſes voiſins, l'Empereur & le Roy de Pologne qui doivent prendre jalouſie de tous les progrez du Turc, particulierement de ceux qu'il pourroit faire du coſté de la Tranſilvanie.

S'il eſt attaqué par les Polonois ou par

l'Empereur, il doit recourir au ſecours & à la ſuſdite protection Ottomane ; & en cas que le Grand Seigneur n'y veuille point entendre, ou qu'il ſoit empeſché par d'autres guerres, il doit avoir recours aux confederations & ligues avec les Comtes d'Allemagne, leſquels ont intereſt que l'Empereur n'augmente point ſa puiſſance, de peur qu'il ne les opprime ; & avec les Suedois qui ont auſſi intereſt que le Roy de Pologne n'aggrandiſſe ſon Royaume, d'autant qu'il eſt leur ennemy, tant à cauſe des pretenſions qu'il a ſur la Suede, dont il porte encore le titre & les armes, qu'à raiſon des dernieres conqueſtes que les Suedois ont faite ſur la Pologne, & dont ils ne joüiſſent que par le benefice d'un traité, ſans que le Roy de Pologne y ait fait aucune renonciation pour leur en aſſurer la poſſeſſion à perpetuité. Cela fait voir tout à découvert la faute que fit le Prince Ragotski, qui perdit une ſi belle occaſion de noüer une étroite confederation avec le Roy de France, celuy de Suede & quelques autres Princes de l'Empire.

Bethlem Gabor ſon predeceſſeur ne fit point ainſi quand il épouſa Catherine de Brandebourg : il témoigna qu'il prenoit cette alliance principalement pour l'appuy de

de ses affaires, & pour se rendre appuyé & confederé de deux puissans Princes, le feu Electeur de Brandebourg frere de ladite Princesse, & le Roy de Suede Gustave Adolphe mary de la sœur de la mesme Catherine de Brandebourg.

La peine du Transilvain sera beaucoup plus grande quand ses voisins seront mal entr'eux : car il pourra se trouver obligé de prendre party parmy leurs querelles, & il ne luy sera pas toujours facile de juger quel party il devra favoriser.

La guerre peut estre parmy ses voisins en diverses manieres : le Turc la peut faire contre l'Empereur, ou contre le Polonois, ou mesme contre l'un & l'autre : l'Empereur & le Roy de Pologne peuvent avoir aussi des differens l'un contre l'autre.

Parmy ces guerres, le passage de la Transilvanie n'est pas necessaire ny au Turc pour marcher contre l'Empereur, ou contre les Polonois, ny à ces deux cy pour aller contre le Turc, & pour s'entrechoquer l'un l'autre.

Les Estats de l'Empereur confinent avec le païs du Turc & du Polonois, & celuy-cy peut prendre un autre chemin que celuy de la Transilvanie pour entrer en Turquie.

Si parmy toutes ces guerres-là le Transilvain peut demeurer dans la neutralité, il doit

doit le faire & ne se point mesler des differens qui pourroient estre survenus entre ses voisins; car sa principale Maxime est de vivre en paix;& ses voisins estant beaucoup plus puissans que luy, il ne doit pas par consequent esperer aucun avantage parmy leurs querelles ; neanmoins en ce rencontre il doit s'armer, autrement il se rendroit méprisable, il doit pourvoir à ses frontieres,& empescher le passage sur ses terres à toutes les troupes étrangeres, autrement il se mettroit en un danger de mécontenter l'un des deux partis, & d'attirer en suite sur soy le gros de l'orage.

Si l'un des deux partis luy demande passage par ses terres avec grande instance,& le presse fort de se declarer ouvertement son amy ou son ennemy, il doit en ce cas prendre party;mais la difficulté est de sçavoir lequel des deux il doit prendre.

On peut dire pour Maxime generale qu'il se doit joindre au party general qu'il croit estre le plus fort,ou qu'il voit étre le plus prest à l'opprimer s'il ne se range de son costé.

Selon cette Maxime, il est probable qu'il ne prendra ny le party de l'Empereur ny contre le Turc, ny contre le Polonois ; mais il pourra prendre celuy de l'Empereur & du Polonois quand ils seront liguez ensemble contre le Turc.

J'ajou-

I'ajouteray que prenant party dans une guerre entre l'Empereur & le Polonois, il devra toujours s'appuyer de la protection du Grand Seigneur pour en tirer secours en cas de besoin & de necessité s'il avoit fait un mauvais choix, & voyoit ses affaires en un mauvais estat; comme le mesme se doit entendre de toutes les confederations & intelligences qu'il aura contractées avec d'autres Princes d'où il pourroit tirer avantage, faisant intervenir dans le besoin leurs prieres ou leurs menaces envers tous ceux qu'il aura declarez ses ennemis en s'attachant à un party.

MAXIMES
Du Grand Duc de Moscovie.

CE Duc se fait par élection : son Estat est tres grand ; il s'étend bien avant dans l'Asie ; le Duc & ses peuples sont Grecs de religion, à la reserve de quelques Sectaires Grecs qui s'y sont glissez & y sont fort malvoulus.

Les trois principaux voisins du Muscovite & sur lesquels l'Europe jette les yeux, sont le Turc, le Polonois, & le Suedois.

La Moscovie n'est pas assurée d'un bon voisinage du costé du Turc, à cause de l'infideli-

fidelité des Ottomans au regard des Chrétiens : mais apres la mort du dernier Duc, elle renouvella les traitez de paix avec la Pologne & la Suede : elle a pourtant du depuis rompu avec tous les deux, & traité derechef avec l'un, & sur le point de traiter de paix avec l'autre. Les differens qu'elle a avec la Pologne ne doivent estre terminez que par voye amiable. La Suede demeure affermie dans la posse on des conquestes faites sur la Moscovie par le Roy Gustave Adolphe.

La guerre que la Moscovie entreprit apres la mort de Gustave Roy de Suede suprit toute l'Europe : on s'étonna de les voir si faciles à faire une irruption en Pologne, dont la Suede pouvoit profiter pour établir ses affaires en Allemagne. On admira qu'ils eussent oublié, s'il est à oublier, le mauvais traitement que Gustave Adolphe Roy de Suede leur avoit fait, depuis peu, leur enlevant des Provinces entieres avec ce qui leur restoit. de ports sur le Golphe Finique d'où ils pouvoient trafiquer le long de la mer Balthique, & passer l'Ocean pour avoir communication & commerce dans les Païs-bas les plus éloignez.

La vraye Maxime des Moscovites est de vivre en paix avec la Pologne & se fortifier

de

de cette alliance contre le Turc qui eſt leur ennemy commun, & contre les Suedois dont la puiſſance doit eſtre ſuſpecte à tous les Eſtats Septentrionaux.

Nous avons dit ailleurs que la Moſcovie n'a pas un grand ſujet de croire que le Turc veüille rien entreprendre contr'elle, c'eſt pourquoy l'on peut conclurre que ſon principal but doit eſtre de recouurer ce que le Roy de Suede luy a enlevé vers le Golfe Finique, & pour cette raiſon outre l'alliance de Pologne, elle en doit contracter d'autres avec les Eſtats qu'elle jugera ennemis declarez ou couverts de la Suede.

MAXIMES

Des Suiſſes & des Provinces Vnies du Païs-bas : *ſelon M. de Rohan.*

DEs deux coſtez de l'Allemagne, à l'entrée de cette vaſte Province, ſe ſont formées deux Rubliques formidables entre les autres Puiſſances de la Chreſtienté, & pour la valeur de leurs peuples & pour la forme de leur ſituation : de ſorte qu'à bon droit on les pourroit appeller les deux bras d'Allemagne.

Le droit eſt la Suiſſe, le gauche eſt le Païs-bas Vni : l'un eſt entre les rochers & les

les precipices ; l'autre eſt entre les mers & les marées: l'un domine les Alpes, & l'autre l'Ocean. Le naturel des peuples de l'un & de l'autre eſt ſi conforme à la nature du païs qu'ils habitent, que les Suiſſes ſemblent faits pour la montagne, & les montagnes pour les Suiſſes ; la mer pour les Hollandois, & les Hollandois pour la mer ; En Suiſſe châque Canton, és Païs bas châque Province eſt une Republique. Les Suiſſes vendent la liberté de leurs corps aux autres, & gardent pour eux celle du païs. Les Hollandois gardent leur liberté toute entiere. La longue paix a enrichy ceux-là : Ceux-cy fleuriſſent par la continuation de la guerre ; l'intereſt des Suiſſes eſt la paix ; & les Hollandois doivent avoir pour Maxime aſſurée d'eſtre toujours en armes. Ces deux Republiques ne peuvent pour leur ſubſiſtance s'allier mieux qu'avec la France ; qui pour contrecarrer l'Eſpagne enrichit les Suiſſes par ſon argent, & ſoûtient les Hollandois par ſon conſeil & par ſes armes. Ces deux puiſſances ne ſe doivent jamais deſunir par quelque jalouſie que ce ſoit des intereſts de la France, comme le ſeul appuy, qui les peut ſoutenir & les defendre contre les pretenſions d'Eſpagne : il n'y a que cette maladie qui puiſſe cauſer leur mort.

Diſcours

 361

Discours de la Treve du Païs bas avec le Roy d'Espagne: par M. de Rohan.

LA Tréve des Païs bas avec le Roy d'Espagne, est une pierre de touche de l'excellence des Espagnols en matiere de negociation.

Le Roy d'Espagne voyant que depuis quarante ans de guerre il avoit accreu & enrichy cet Estat là, au lieu de l'abatre, & que ce seroit à la grande diminution de sa reputation, s'il traitoit de paix avec ceux que jusques alors il avoit traitez de Rebelles: se resolut de faire un grand effort pour entrer dans leurs païs, & leur faire sentir jusques dans leurs entrailles l'incommodité de la guerre. A quoy il employa les deux dernieres campagnes, sous le commandement du Marquis Spinola, l'un des plus renommez Capitaines du siecle; lequel avec des puissantes armées s'efforça d'entrer la premiere année dans la Frise, & la seconde dans la Hollande: neanmoins Maurice Prince d'Orange (Capitaine auquel on doit le rétablissement de l'ancienne discipline) quoy que bien inferieur aux forces de Spinola, se prevalut si bien de la situation de son païs, qu'il rendit vain ses efforts. Ce qui ayant osté au Roy d'Espa

d'Espagne toute esperance de pouvoir vaincre par la force, se resolut enfin de tenter un accommodement, aux dépens mesme de sa reputation ; mais ce fut afin d'asseurer le trafic des Indes, où ils s'incommodoient, de les diviser dans le repos, & de pôrter ses armes plus utilement contre des peuples moins aguerris & plus faciles à subjuguer, s'assurant bien que le succez de quelque bonne affaire, luy feroit recouvrer cette reputation qu'il hazardoit lors, & dont il a toûjours été jaloux. Vn Moine en fit la premiere ouverture à vn Marchand Hollandois. L'esperance donnée aux Estats qu'en l'accord le Roy d'Espagne les reconnoîtroit pour Estats libres, les fit écouter, dont s'ensuivit une suspension d'armes, pour en traiter à plein fond.

Cette surceance qui se fit l'année 1607. reveilla les Princes voisins & interessez. Henry qui les avoit toûjours secourus, & assistez puissamment, se plaignit à eux d'être entrez si avant en un traité de paix sans son conseil, mais que toutefois il leur vouloit continuer la même amitié, soit qu'il conclussent la paix ou la guerre, ce qui luy fit tourner ses pensées à se rendre arbitre de cette negociation, pour la faire reüssir à l'avantage des Païs bas. Comme eux mémes l'avouë

l'avoüerent par les loüanges qu'ils donnerét au President Ianin Ambassadeur pour S. M. T. C. pour le soin qu'il avoit apporté en cette negotiation, & par les protestations qu'ils firent au Roy de conserver éternellement le souuenir de la protection qu'il auoit donnée aux Estats.

Iacque I. Roy d'Angleterre, l'humeur pacifique duquel ne luy permettoit non plus de suivre le vray interest de son Royaume, qui estoit de maintenir la guerre en ce païs-là, pour consumer les forces d'Espagne & l'empescher d'entreprendre sur luy, se contente d'avoir part à la negotiation par ses Ambassadeurs. Plusieurs Princes Protestans d'Allemagne, qui jugeoient bien ques les armes d'Espagne n'estans plus occupées là, pourroient tomber seur eux, envoyent aussi leurs Ambassadeurs, afin de détourner cet accord, ou de procurer la protection de ceux qui s'entremettoient. Maurice, dont l'interest particulier estoit joint avec le vray interest des Estats, s'opposoit entierement à l'accord. Barneveld le plus puissant dans les affaires d'Estat du païs, voyant que dans le repos son credit croistroit plus que dans les armes; veut accommoder les interets de l'Estat aux siens. Voila le tableau au vray des humeurs de ceux qui s'entremirent de cette affaire.

Mais pour mieux prendre le vray intereſt des Eſtats, il faut remonter plus haut & venir à la ſource. Guillaume de Naſſau Prince d'Orange, qui le ſeul en ce ſiecle a eu l'honneur de fonder un Eſtat, ſans que les diſgraces reçuës, ny les efforts de Philippes le plus puiſſant & habile Prince de ſon temps, l'en ayent pû empeſcher, a été contraint d'en aſſembler les pieces, pour en compoſer le corps, avec telle condition que châque Province & ville a deſiré. Car ayant rencontré des peuples qui en tous ſiecles ont affecté plus leur liberté que leurs propres vies, il n'a pû changer les conditions auſquelles ils ſe joignoient à luy. Ce qui a cauſé en cet Eſtat autant de Republiques que de villes, entre leſquelles en une reſolution generale la pluralité des voix n'a point de lieu : pource que ſi une ville ne l'approuve, elle n'eſt pas obligée de la ſuivre. Tellement qu'il a plûtoſt ſongé à les flater en leur liberté, pour leur oſter tout à fait l'envie de s'accommoder avec Philippes, que de leur propoſer de bonnes loix pour ſe maintenir durant la paix. Maurice ſon fils, élevé dés ſon enfance dans les armes, a ſongé principalement à l'établiſſement de la diſcipline militaire, comme la ſeule neceſſaire alors pour maintenir l'Eſtat. En quoy il a ſurpaſſé tous les Capi-

taines

taines de son temps ; si bien que cet Estat se trouvant tres-bien étably pour subsister à la guerre, & tres-mal pour se maintenir dans la paix, il est évident, que son vray interest est de continuer la guerre.

Suivant donc l'interest de châque Prince, leurs Ambassadeurs assemblez à la Haye travaillent. Les Espagnols font une grande difficulté de ratifier la declaration des Archiducs qui reconnoissoient les Estats libres & souverains, afin de la faire mieux goûter, & qu'en se relâchans ils obtinssent d'eux des conditions qui leur fussent ruïneuses ; Comme la concession de la liberté de conscience aux Catholiques, afin de les diviser ; la privation du trafic des Indes pour mutiner les Marchands, corps tres-considerable parmy eux ; & le change de quelques places tres-avantageuses au Roy d'Espagne, & tres-prejudiciables ausdits Estats.

Maurice crioit haut contre telles conditions : Barneveld n'osoit les favoriser ; La France & l'Angleterre s'appercevans du venin caché là dessous, ne les pouvoient digerer. Tellement que tout Traité de paix estant rompu, on renoüa celuy d'une trêve pour longues années : Maurice fait ses efforts pour l'empescher; Barneveld maintenu par la France & l'Angleterre fait resoudre qu'on

se persuadent d'avoir obtenu ce qu'il avoit desiré. En effet, Henry avoit la principale gloire de cette affaire, & les Estats par son moyen le principal profit. Mais luy mort; & Loüis sur le thrône en l'âge de neuf ans, toutes choses changerent de face en France. Car Marie avoit obtenu la Regence, & voulant affermir son autorité contre les Princes du sang & Grands du Royaume, procura la desunion parmy eux, & se jetta entre les bras de Rome & d'Espagne, croyant avoir besoin pour lors de la premiere puissance, en tout temps de l'autre; si bien que durant son gouvernement, les vrais interests de France estans abandonnez on en prit le contre-pied.

Les Espagnols ne perdirent une si belle occasion, sur tout au Païs-bas en l'affaire des Armeniens, laquelle Barnevel se voyant soûtenu de la France par les pratiques d'Espagne, entreprit de maintenir contre le Prince d'Orange, tellement, que d'une dispute de Religion il s'en forma une affaire d'Estat, si pernicieuse qu'elle pensa ruïner cette Republique. Ce fut icy où l'Espagnol déploya toutes ses ruses, pour faire agir Marie en ce Païs-là, suivant ses interests, luy persuada que sa desunion luy estoit avantageuse, pour maintenir son autorité, afin qu'il ne pût assister les Princes du sang mé-

contents d'elle, ny mesme les Protestans de France, qui pourroient se joindre ausdits Princes; fait jouër la bigotterie, qui est une mauvaise conseillere à qui s'en coiffe; tellement que les Ambassadeurs de France, sous pretexte de zele à la Religion, se trouvent solliciteurs des affaires d'Espagne en Hollande; favorisent la cause de Barneveld: fomentent la division dans l'Estat, le portent sur le bord de son precipice, & sans la patience & la fermeté de courage de Maurice assisté de gens de guerre, cette Republique couroit fortune de se voir aussi-tost éteinte que née.

Par ce que dessus, & par la suite des affaires, ont peut voir que leur eleuation vient de l'appuy que leur a donné la France contre la maison d'Autriche, & ainsi leur vray interest est de ne se fier iamais aux conseils que leur donnera cette maison, car elle ne fera iamais confidence avec eux que pour les affoiblir, étant assuré qu'elle les regardera toûjours comme des rebelles, & que nonobstant la paix & la reconnoissance qu'elle en à faite d'états libres, elle fera son possible en toutes les occasions pour les remettre sous le ioug; c'est pourquoy toutes les jalousies qu'elle leur donnera contre la France ne seront que pour les faire separer d'interets d'avec

d'avec cette couronne, qui eſt le ſeul filé, où ils peuvent eſtre pris. Leur principal intereſt eſt donc de cultiuer cette alliance comme la ſeule colomne de leur état, car la France ayant toûjours epouſé leurs interets, auſſi ne l'abandonneront-ils pas plus pluſtôt qu'ils ne ſe voient precipités dans le comble de la miſere par la meſme puiſſance qui les avoit éleuez, & s'ils croient de chercher de l'appuy ailleurs, on ne leur donnera du ſecours que pour profiter du debris de leur naufrage. Ils doivent auſſi faire leur poſſible de vivre en bonne intelligence auec les Princes d'Allemagne leurs voiſins, qui ſont comme des digues qui peuuent retenir l'impetuoſité des pretenſions d'Autriche, & ſur tout de ſe ſouuenir qu'ils ne ſont que de naître, & que comme leurs racines ſont encore foibles, ils ne ſe doivent pas expoſer aux grans orages, ny s'entremettre trop avant dans les guerres des grans Princes, de peur que quand ceux-cy viendront à s'accorder, ils ne ſe trouvent l'objet de la colere de celuy qui ſera mal ſatisfait de leur negociation, attirans par ce moyen la tempête ſur leur état, & comme les Anglois ont toûjours pretendu la domination de la mer, auſſi les Etats doivent eſtre toûjours pourveus de bons vaiſſeaux bien armés, pour continuer leur negoce ſans empe-

chement : ſoudain qu'ils abandonneront ces maximes leurs affaires ſont decheuës.

REMARQUE
Sur le Diſcours precedent.

La treve d'Eſpagne & des Provinces Vnies eſtant finie, la guerre recommença de nouueau avec tel ſuccez pour leſdites Provinces, qu'en l'année 1648, Philippe IV. Roy d'Eſpagne, fut obligé de faire la paix, & de les reconnoiſtre pour des Provinces libres, ſur leſquelles ny luy ny ſes ſucceſſeurs n'ont ny aurõt jamais rien à pretendre. Elles ont eſté en paix juſques à l'an 1652. qu'elles entrerent en guerre avec Cromvvel Protecteur d'Angleterre, & conclurent en ſuite la paix avec luy l'an 1654. Depuis ce temps-là, elles ont vécu daus une profonde paix juſques en l'an 1664, que le Roy d'Angleterre leur ayant declaré la guerre, il batit leur flote dans le mois de Iuin de l'année 1665. Dans le mois de Septembre enſuivant l'Eveſque de Munſter, ſçachant que les Eſtats deſdites Provinces avoient peu de troupes à leur ſervice, & qu'une bonne partie d'icelles eſtoit employée ſur leur flote qui eſtoit en mer contre les Anglois, il entra à main armée ſur leurs frontieres, à la ſuſcitation du Roy d'Angleterre, qui s'eſtoit en-

gagé de contribuër aux fraix de cette guerre ; Mais peu de mois apres voyant que lesdits Estats avoient fait de nouvelles troupes pour luy opposer, & prevoyant sa ruïne dans la continuation de la guerre, il fit sa paix par l'entremise des Princes d'Allemagne dans le commencement de l'an 1666. Le mois de Iuin ensuivant leur armée navale batit celle d'Angleterre, & la chassa jusques dans ses ports aprés quatre iours de combat, remportant sur elle une victoire signalée.

Lesdits Estats ont manqué à leurs veritables maximes, en se défaisant de leurs meilleurs vaisseaux, & licentiant la plus-part de leurs troupes. Dans la premiere guerre d'Angleterre ils ont pourveu à l'un en faisant bastir alors & du depuis de bons vaisseaux; mais comme ils n'apprehendoient point de guerre par terre, ils n'ont pas remedié à l'autre, ce qui a donné la hardiesse à l'Evesque de Munster de les attaquer. Ils ont enfin manqué à la plus fondamentale de leurs Maximes, qui est d'avoir osé se rendre mediateurs entre les deux couronnes de France, & d'Espagne, en quoy ils ne pouvoient reüssir qu'en donnant du mécontentement à l'une ou à l'autre, & principalement en une affaire si chatoüilleuse que celle-cy, où les Espagnols leur tendoient le

filé, qu'ils n'ont pas eu la prevoyance d'éviter, qui est de prendre leur interest contre la France, & même de le vouloir soûtenir par le moyen de cette triple alliance, qu'ils croyoient inebranlable, car les Espagnols sous pretexte de les secourir, contre le ressentiment que S.M.T.C. a esté obligée de temoigner pour leur ingratitude, & pour avoir manqué aux promesses qu'ils luy avoient faites dans la negociation de la paix d'Aix la Chapelle, se sont saisis de leurs meilleures places du Brabant, & eux se sont attirez l'indignation d'vn puissant Roy, dont ils reconnoissent l'ayeul pour Fondateur, & le Pere pour Conservateur de leur Estat. On ne sçauroit assez s'étonner que l'orgueil les ait tellement aveuglés, que de se croire assez puissans pour regler les actions & les volontez des deux plus formidables Couronnes de l'Europe au niveau de leur passion, & l'on voit pourtant, qu'eux, qui se vantoient de faire tourner la chance du côté qu'ils voudroient aider de leurs forces, & qui vouloient passer pour les arbitres des Royaumes, sont à present obligés de prodiguer leur argēt, pour mendier en supplians du secours, quoy que sans effet, des Princes mêmes qu'ils ont traitez avec des mépris, & des insolences extremes.

FIN.

